

tome III

Principales Seigneuries
du doyenné de Mauron

par M. C. Merlet



Calviniste et faux-momayens.

Le Marquis de Pomerard.

Chronologie des Seigneuries



Monsieur MIRLET

Concer en Concourt.

La Seigneurie et le Château.

Voronynie — Concer, l'ampre, Kempsat = confluent.

Kempsat est ~~au~~ confluent de l'Aisne et de l'Orge, l'ampre, au tréfonds des Forges ou Lenoir, est ~~au~~ confluent de l'Orge et de l'Yvette. Concer en Concourt est ~~au~~ confluent de trois ruisseaux qui alimentent les étangs qui entourent le château de ce nom. La localité est donc débitrice de son nom à ^{l'abstraction} ~~les~~ ruisseaux qui confluent en cet endroit. (le Hail-don qui donne son nom à St-Hilaire, Anzreville et Hail-siop.)

Origine — La légende y voit la résidence du V^e siècle du prieur de Vienne, la fée morcelasse, dont l'amour jadis fit le barde Merlin, dit l'enchanteur. Son père Gymres habitait un château dans le village de Proc-Héliers (colline des Druides) et près d'un grand étang. Ce fut là aussi qu'il fut ~~élu~~ reçu le chevalier Kyman, soldat du roi Arthur, qui, courant l'émissaire du Val-jeux-retour, vint sur soi au bord d'une clairière au préau. Un beau et grand château au pied duquel s'étendait une nappe d'eau considérable où il fut recueilli de la façon la plus courtoise par le châtelain. En tout cas il n'est pas contestable qu'il y eut là de très bonne heure une maison importante, puis un château féodal qui fut à cheval sur la Somme de Géel en 1373. C'est située à l'est de Concourt (valley des fées) et à quatre kilomètres nord-est de Pompont (domaine de Pontev). Si le XI^e siècle il fut en la possession de la puissante maison de de Lohéac.

Propriétaires. — Les premiers propriétaires connus sont la de Lohéac, une famille romaine sous le nom de Echo. Ce nom des Lohéac est le domaine de la famille noble Echo. C'est un gentil nom dont l'origine ancienne aujourd'hui : Echo est donc un nom

celle. La véritable grashie est Loc'h qui signifie au brevet.
quelques membres de cette famille, les cadets, prirent le nom
de Comper du XIII^e au XVI^e siècle.

Dès l'époque, la branche passa par alliance en 1351 aux Montfort
et de Laval puis 1406; les Coligny d'Andelot le hantèrent en
1647 et la Brémocille en 1805; eux-ci le vendirent en 1826
aux Formadec, ceux-ci aux Montigny en 1896. Celle-ci fut par
~~héritage~~ au duc de Rohan en 1833
~~alliance~~ aux Charette en 1898, aux Sérent en 1923, aux
Narbonne-Polet en 1868, par héritage aux Charette de la
Boutière en Coiffé^{en 1856.} qui ont rebâti le château.

Domaine direct et droits généraux — Le château avait la forme
d'un quadrilatère un peu allongé, flanqué aux angles de 4 grosses
tours crénelées, reliées entre elles par des courtines ébrasées. En 1679
on en donne la description suivante : « le château de Comper à
environ une t/2 lieue de Sling le Béquerel, avec la cour de l'escuy de
200 mètres environ, divers emmouvements plins d'eau, sont tenu
garni de horses, poternes, porches et fortresses, vieille tour du
côté de la forêt, colombier, jardin clos de murs, chapelle brisée ;
droits de quel et droit à un capitaine, un lieutenant et un
concierge pour la garde du dit château qui est entouré de 4
étangs avec leurs chaussées et moulin à eau et un més : le grand
étang, l'étang du Pignon, l'étang du moulin et l'étang du Vigez,
lesquels flouent l'eau dans les autres comme sur vaste se jettent.
Près du château est un parc en partie clos de murailles, planté des
bois taillés & contenant 50 journées avec garnison et refuges
légumes ; droits de chasse à toute bête dans toute l'étendue de la
forêt de Precilin. »

Cette châtellenie, chf. bte de la baronnie de Gaël, possédait
6 droits seigneuriaux très importants et rapportait au seigneur général
30.000 lire en 1760. Elle possédait la ville de Gaël avec le vieux
château, la citadelle, doujon et prison; juridiction de haute
justice avec potences, aiguilles et colliers; pleins gages aux à Gaël
& mardi & droit de monnaie aux pleins de la cour de Ploërmel.
Droits de coutume sur tous les marchés de Gaël & mardi et sur

les cinq foires qui se tiennent à la St. Ympérice et à la St. Lac de Gaël, le 1^{er} de l'an à Concorde, à la St. Laurent à Concorde, à la St. Marc près du château le 25 avril.

Droit de quintaine et le pochard à courir à Gaël le jour de St. Jean-Baptiste par les maries de l'armée, liquide à choral, délivré contre cette grande chasse au moins en trois courses.

Droit à Poule, si que le service maré de l'armée : à Gaël, le 1^{er} dimanche de carême - à Concorde le 1^{er} de l'an.

Deux prieurés : celle de Gaël au Plais aux Prost, celle de Concorde avec siège au Corte-Brancouze.

6 fiefs et îlots de Concorde, Gaël, et la gravière.

Moulins à eau de Bougot et d'Haugouet.

Le bois des hêtres au Gaël en future et taillis de 600 piémeaux.

Enfanz probabilités à Gaël et à Concorde. (Voir plus loin p 130 à 135)

Sieges du Château. — Le château était très fortifié et il
saint plusieurs sièges au cours des âges. Détruit en 1373 par ^{au Guenilly} les Anglais
il fut reconstruit en 1375. Son maître, François de Coligny,
ardent protestant, y installa un pêche dans une salle qui porte encore
le nom de Salle aux Huguenots. Gris par les Ligueurs le duc de
Mercœur en 1594, il fut assiégé par le Roi aux en 1595 qui s'en
emparèrent par ruse. Henri IV donna l'ordre de le démanteler
en 1598, mais continua à y tenir une garnison. Ses capitaines étaient
Jean de Marinière de la Biiffartière, ligoté en 1596 - en 1601
Michel Luette de la Vallée, dit « Piquemouche », - en 1622 Jean
d'Aigantre de Montroy époux de Françoise de Couesnon.

Dès l'éclat de la Révolution, 27 juillet 1790, une bande de
forçats entraîna Bougot et y mit le feu. Les archives furent brûlées, la
chapelle détruite et les autres bâtiments endommagés. Il ne resta plus
que deux courtines ruinées, séparées par le portail et surmontées
d'un gros tour pentu de l'entrez les deux logis principaux à être
restaurés en 1830.

L'ancien portail a une clé de voûte portant un escarpe aux armes
des Laval : doré à l'or fin lequel chargé de 5 coquilles
d'argent et couronnées de 16 aigles d'azur posés 4 par 4.

4- de Lohéac - la lignée appartient à la 1^e génération aux barons de Lohéac qui succèdent : à la veuve père, et qui formaient au temps une famille dite de Comper qui a donné : Jean de Comper, chevalier de Tressouez - maître Jean de Comper recteur l'abbaye de Guerande en 1381 - Geoffroy de Comper, le Breton en baïl en 1424-1440 - Jean de Comper, du Bois-Bret en 1493. etc.

Hervé, sieur de Lohéac, vivait en 980-1000.

Jean de Lohéac, baron de Lohéac, 1^{er} de Plessis, Gauvillier, épouse Jeanne de Lohéac, fait à la demande de Brugelot en 1066; il épouse Gosceline qui lui donne :

1^e- Evrard de Lohéac, croisé en 1095 et mort au tour de sainte-Hermine. Il laissa un fils de son épouse Gouvernor.

2^e- Guillaume, vivant en 1104.

3^e- Gauthier, qui suit.

Gauthier, sieur de Lohéac, Plessis, la Plessis ou Louhetiel qui avait :
Pierre, baron de Lohéac, la Lohéac, épouse Havoise en 1143 et dont il eut :

1^e- Guillaumie, qui suit ;

2^e- Jeanne, dame de la Lohéac, mariée en 1160 à Guillaume de Penthièvre.

Guillaume, baron de Lohéac, mourut en 1205, ayant eu :

Pierre II, baron de Lohéac, mort en 1211, laissant :

1^e- Cudon, qui suit ;

2^e- Pierre, fut à Brest en 1214

3^e- Guillaume, 1^{er} de Blataublanc en Guérande.

Cudon, baron de Lohéac en 1225, épouse Agnès dont il eut :

Guillaume, baron de Lohéac en 1257 qui laissa :

Pierre III, baron de Lohéac, maréchal de Bretagne en 1273, dont :

Guillaume, baron de Lohéac, mort en 1290, marié à Catherine dont il eut une fille, Hermine, baronne de Lohéac.

4^e- Bernard

Cudon de la Noë - Bernard épousa en 1279 Hermine de Lohéac et mourut en 1302 laissant :

1^e- Bernard III, baron de la Noë - Bernard de Lohéac, mort sans

postérité d'Anne de Laval en 1305. Tous deux lui succède.

1- Paysan au Poitou, qui suit.

Sagnier de Roche, dominius de Lohéac, épousa à Nantes le comte
fut tel à la Roche-Derrien en 1347, saissia :

Coudre de la Roche. Bertrand qui épousa Béatrice de Croix d'
de Laval, et fut tué en 1364 à la bataille d'Auray. Il eut une fille,
dernière héritière des Vikings Bertrand, fondateurs de la Roche-Bertrand,
Baronne baronne de Lohéac, le Poitou. Bertrand, Thibaut et Comptor.

2- le Montfort - Gaël (Wadel). Raoul de Montfort,
baron de Gaël et de Montfort, épousa en 1353 Isabeau de la Roche.
Bertrand, fut un des lieutenants de du Guésclin et fut prisonnier à
Auray en 1364 ; sa châtelaine de Steunen (Mambilly), Comptor, Gaël,
Montfort fut pris par les Français en 1373 et détruit ; il capture celui de
Comptor en 1375, puis suivit le Guésclin en Espagne et mourut à
Plasencia 1393. Son épouse s'éteignit en 1400. Ils laissèrent :

1- Raoul, qui suit ;

2- Joanne, mariée à Guillaume de Brégançon, vicomte de Lavaud de Brégançon ;
3- Guillaume, cardinal en 1423 ;

Raoul de Montfort, marié en 1379 à Joanne de Kergorlay, fut un des
capitaines de Charles VII. Il eut :

1- Jean, qui suit ; mort à Rhodes en 1484 de la peste.

2- Charles, mort sans heir en 1486 ;

3- Mahaud, mariée à Morice de Commane en Poitou.

4- le Montfort - Laval. Jean de Montfort 2^e de Montfort-Gaël,
de Bretagne, Boulogne, épousa à Vitre en 1404 Anne de Laval, dame
de la Guerlin, unique héritière de la baronnie de Laval, vitre, dame
de Pordic et Connac en Bretagne. Il mourut en 1419 laissant comme
héritier son fils ^{1^e fils} Jean II, Jean de Montfort-Gaël, ^{2^e fils} mort sans heir à
mort en Rhodes de la peste lorsque il recevait de terre sainte en 1414. Celui-ci
^{3^e fils} laissa ^{à la mort de Jean II en 1468} cinq enfants : Guy (qui devint : marquis de Montfort, baron de Guerlin).

1- Guy, qui suit ;

2- André, maréchal de France en 1439, amiral en 1468, compagnon
de Jeanne d'Arc avec son frère Guy, marié en 1450 à Marie de
Laval, baronne de Pont, dame de Rignac de Cestang, mort en 1485

1). voir tome 3 p. 24.

- 6
- sans postérité.
- 1/- Louis de Châtillon - Laval, mort sans postérité en 1489.
- 2/- Jeanne, femme de Blain et Montfort, mariée en 1424 à Louis de Brabant, comte de Flandre.
- 3/- Catherine, épouse de Guy de Chauvigny, vicomte de Brosse.
- Guy XVII de Laval, comte de Laval, baron de Vitre, de la Roche - Morvan, 31 habitants 1/2 de Montfort-Gaël, à Précilien, Coujet,iffondie, Palmerac, Montafil, Pommier, Palé, Camur, Rose, Plaignol, Montagnac, Bichard, Armano, Rozy, son deuxième épouse Hélène, Provencal etc... naquit en 1408, accompagnée Jeanne d'Orléans à Vitre. Père, Blain et Châtel, épouse : 1/- à Roton en 1435. Neveu de Jeanne d'Orléans Bretagne, mort à Vitre en 1443 - 2/- en 1451 à Nantes François de Laval. 3/- Dinan, fille de Jacques et Catherine de Rohan; en 1450 il était à Chauvigny. Décédé en 1493, âgé de 45 ans, à l'âge de 500. Veuve 1er/- est : 4/- Yolande, 1/2 de Camur et Morvan, née en 1436, mariée : 1/- à Alain de Rohan - 2/- à Guillaume de Tarascon.
- 5/- François, Jeanne, née à Vitre, mariée à Laval au fiançage roi René, duc d'Anjou et reine Sicile.
- 6/- François, né à Montfort, marié en 1461 à Catherine de Rohan et mort sans postérité.
- 7/- Jean, qui suit.
- 8/- Jeanne, née à Ploërmel, mariée à Jean de Barral de Roegé;
- 6/- Louis, né à Montfort en 1460, marié à Jeanne de France, comte de Pontchâtaignier.
- 7/- Pierre, archevêque de Narbonne et prieur de France, fut amputé en 1483.
- 8/- Pierre, mort sans poste en 1475. n.d. de Montfort.
- 9/- François, né à Châteaubriant en 1462, marié en 1486 à Françoise de Rohan; mort à Aubigné en 1503 - 1/- à l'âge de 51 ans.
- 1/- Pierre, marié à Marguerite de Laval, mort sans héritier en 1524;
- 1/- Jean, né en 1487, marié à Marie en 1505 à François de Rohan; il bâtit le château de Châteaubriant - 2/- mourut en 1549 sans héritier.
- Jean de Montfort-Laval, né à Rennes, épouse Jeanne de Poher condamnée à Quintin, bâtit le château de la Motte en Ille-et-Vilaine et mourut en 1495; suivant:
- Nicolas de Montfort-Laval, marié : 1/- à Lyon en 1500 à Catherine Charlotte d'ragon, princesse de Tarascon, morte en 1509 - 2/- en 1517

à Anne de Montmorency - 3^e ou 1520 à Antoine de Bieller le
Père. Ce fut un grand favori et amiral de la flotte brevetée, mort
en 1534, laissant deux fils :

1) François, tué à Milan en 1522;

2) Anne, mariée à Louis de la Trémoille, mort dans la partie de la
guerre de 1525.

3) Jeanne-Catherine, mariée à Claude de Rieux en 1528, tout:

1^{er}) René de Rieux, d^r le Laval, Montfort, Léhon, Tréméoc;

2^e) Claude de Rieux, marié en 1547 à François de Coligny d^r Andelot,
d^r le Rieux et Languier.

Sur ce lit naissent :

1^e) Claude, qui suit;

2^e) Catherine, épouse de Louis de Pethau, prince de Guéméné;

3^e) Anne, mariée à Louis de Silly comte de Rochefort

Sur ce lit :

1^e) Charlotte, duchesse de Beaufort mariée à Gaspard de Coligny d^r Andelot

2^e) de Châtillon ^{sœur longue à son père}, amiral de France, assassiné en 1572, marié à Jacqueline de
Montreuil comtesse d'Entremont au tournoi, sœur du d^r de Montmorency.

Claude de Montfort-Laval, comte de Laval, baron de Vitre, de Léhon

3^e) de Montfort, Gaël, Comte, Théâtre, naît en 1521, marié en 1535 à
Claude de Fouj duchesse de Soubise, mort sans postérité, laissant une fille
à sa nièce qui suit.

5) Le d^r de Rieux. Renée de Rieux, femme d^r de Montfort,
Léhon, Théâtre, Gaël, de la Roche-Bernard, était la favorite de l'empereur
de France; elle naquit en 1524 et épouse en 1540 Louis de Saint-Malo, marquis
de Noyal, comte de Josselin, terriblement petit, laid, le cou torte et avec lequel elle
ne voulut pas vivre. Elle mourut de faiblesse par dogues d'affairies
détestables et voulut elle-même administrer ses innombrables domaines. Ils
disposaient une fortune. Elle avait remarié les biens de Rieux et de
Laval et elle se fit appeler Guyenne XVIII le Laval. Mais le peuple l'appela
Guyenne la Folle. Les dernières années de son mariage la firent encommunier en
1558; elle répondit en le faisant protestant et introduisit cette religion à
Vitre. Elle mourut sans postérité laissant ses biens à sa sœur.

Claude de Rieux, marié en 1547 à François de Coligny d^r Andelot
colonel-général de l'infanterie française.^{Il} C'était un zèle protestant.

Il donna à croire de Rieux, de Laval, de la Roche-Bernard, femme de

11) fils du maréchal de Châtillon - Coligny et Louise de Montmorency, sœur du frère
comte d'Albret Anne de Montmorency.

de Montfort, couper Marais, Pont-Réan, Rochefort. Son mari était un huguenot sectaire et gagna toute sa famille au calvinisme, importe les idées nouvelles au pays de Redon, Riec, Rochefort, couper le Roc'h-Bernard & les propagera rapidement parmi un grand nombre de protestants brevets. Il fit des réunions dans les églises de la Région, sa femme l'appuya de toutes ses forces. Elle allait tous les dimanches à La Roche. Bernard entra dans le cercle du pasteur calviniste Lourmeau, avec lequel son mari, alors qu'il fut excommunicé & dérigé de l'Église. Il faudra venir Lourmeau trois fois la semaine pour faire des instructions à sa femme, toute calviniste. Elle mourut d'apoplexie et fut 63 heures sans connaissance. Son mari & Lourmeau se la quittèrent sur leur mort cette bataille & l'invitèrent à venir à la messe catholique. Il mourut le 5 juillet 1561 et fut inhumé sous le domus de l'Hôpital à La Roche-Bernard. Ses obsèques attirèrent toute la noblesse du pays que Lourmeau avait démantelée. Son mari lui fit dresser un mauvais tombeau qui fut détruit par la garnison catholique de La Roche. Bernard, commandé par le capitaine de Guengat en 1568. Son mari mourut à Saintes en 1569 et fut inhumé aux pieds de la croix. Bernard. Il fut fait évêque de Vitré et de Le Puy-en-Velay dans l'obédience de l'ordre, il laissa 50 lieues à ses enfants.

6 - Les de Coligny d'Andislot. — François de Coligny, 3^e fils de Gaspard & de Louise de Montmorency, avait épouse : 1) - le 29 mars 1543 Charlotte Rieux soubrette favorite de René de Montferrat, duc de la Roche-Bernard en 1553 - 2) - le 24 juillet 1554 Louise d'Estamponne favorite de Salm et d'Autunville. Leur fils fut :

v. Guy. Paul, qui suit;

v. François, sire de Rieux, né à Paris en 1559, royaliste mort à Saintes en 1586.

vi. Marguerite, épouse de Jules de Lorraine vicomte de Montmorency.

Sur 2^e lit naissent :

vii. Gaillly et Tanlay tués à Saintes en 1586

viii. Anne, mariée à Jacques de Chabot marquis de Hierges en 1574.

Guy. Paul de Coligny, naquit dans un château sur la rivière du Pau en 1555. Il prit le nom de Guy VIII de Laval, suivit le prince de Condé; il perdit le titre en 1585 accompagné de ses forces, de 130 mousquets et 300 arquebusiers à cheval, fit le siège de Brouges, secourut la trouille

assiégé à Tréilliouer, défendit St Jean d'Angly contre le duc de Mayenne ; accompagné Comte à Tréilliouer pour barrer la route à Bertrand du Guesclin qui se retirait à Saintes. La bataille fut livrée le 7 avril 1786. Le comte de Laval et ses deux frères René et Guillaume firent des prodiges de valeur. La fortune ne favorisa pas le protestant. Ses frères François et Faïet moururent de leurs blessures. Ces frères jumelés à celles qu'il avait faites au cours de son siège furent tués, causant une tel désordre au camp de Laval que il fut touché malade et mourut 8 jours après à Tréilliouer. Il avait épousé en 1583 Anne d'Alègrie, fille de Christophe et Françoise du Prat. Les 4 frères furent enterrés à Tréilliouer et buried dans le même tombeau. Anne d'Alègrie défendit Vitré contre le duc de Mercœur et tombait en 1589, elle fut enterrée en 1593 à Guillaume le Huitième à la Périgueux. Haut du château de Comper fut pris par les Ligueurs de Mercœur en 1593 ; en juillet 1595 le maréchal d'Albigny voulut le reprendre aux Ligueurs, il se déclara siège inutile, il mourut à Pernes le Grand 1595.

Siege de Comper. - En mai 1593, Mercœur s'empara de Comper, l'ait sur son état de défense et y entretenait une forte garnison sous les ordres de Jean de Larnière de la Biffardière en guerre. De ce fait avantagé les Ligueurs gardaient la route de Pontrieux à Plévin, ville au pouvoir des royaux, empêchaient tout commerce entre elles et assuraient les communications de l'armée catholique.

Comper appartenait alors à Anne d'Alègrie, tetrice de son fils d'age de 7 ans. Elle avait inspiré une amitié passionnée à deux hommes âgés, Jean d'Albigny, vic d'Albigny, comte de Châtillon-sur-Loing, maréchal de France, gouverneur royaliste de Bretagne depuis 1552, âgé de 58 ans, - et François de Ligneray. St Luc, lieutenant général pour le roi en Bretagne depuis 1594, âgé de 54 ans. Et comme vainqueur du maréchal d'Albigny causa sa mort en le détruisant, sur les instances de sa belle, à toutes de l'emprise de Comper. Il vint rebâti le siège devant cette place en 1595 avec ses troupes et celles de Saint-Luc de Montauban. Le comte de Laval, pour encourager l'ordre de ses armes, vint elle-même résider au prieuré de Théobert à proximité de Comper.

La place fut bien apprivoisée, très fortifiée et défendue par une garnison de 400 hommes à pied et 80 cavaliers sous les ordres de la Biffardière. Pour plaire à ce celle, le maréchal résolut de tout risquer. Il fit venir de Vitré deux escouadiers, s'abîma sur le plateau de la Broie-aux-Blancs, et l'affaiblit le château fut investi. Le 13 juillet, le maréchal vaincu pour reconnaître l'état de la place, il se tenait appuyé au tronc d'un chêne près de la forme de la Rose, à 40 mètres à l'est du château, quand il fut atteint au bras droit d'un coup d'arquebuse qui lui causa les 2 os de l'avant-bras. Transporté à Théoule, puis à Montfort et à Nantes où il mourut le 16 juillet 1595.

Saint-Luc, apprenant que les Ligueurs venaient au secours de Comper, le siège le 24 juillet et ramena son armée à Plœrmel. Il mourut en 1597 au siège de Lorient.

Comper fut pris plus tard par retraite et par quelques hommes revêtus : le M. M^e d'Andigné de la Chaise eniffondre aidé de René Fleuriot de la Landraie et d'un peu moins de Malaguet.

La famille d'Andigné s'était implantée en Bretagne en 1525 par le mariage de Guillaume avec Renée, demoiselle de Caençiot en St-Groix. Leur fils, l'ancêtre d'Andigné épousa : 1^e Louise Le Gojet d^e de la Grec-Cathue en Montreuil-en-Saosnois Bertrame de la Chaise, dame de la Chaise et Chidere eniffondre, La Ville et Taverson Guillot - 5/01/1557 Louise Gallistet. Celle-ci laissaient deux fils : Jean, 1^r de la Chaise et Chidere, mort à René-Hamon de Morlaix en Ried, et René 2^r de Chidere en St-Didier. tous deux étaient des royaume ardents, mais redoutant le pillage de leurs biens, ils affichaient une neutralité extérieure à l'égard des combattants. À cause de cette neutralité apparente ils étaient en bons rapports de voisinage avec le capitaine de Comper, le Biffardière, qui les invita à venir à voir. Devant leur visite, les d'Andigné vinrent un officier malfracteur, à cause de son ignorance, un sergent nommé Prokavat. À leur départ, ce fut ce sergent qui les accompagnait à travers la forêt. Profitant des éventements de cet homme, ils le décidèrent à livrer Comper aux Roquain. Ils courrirent de lui "envoyer 12 hommes de leur compagnie pour faire partie de la garnison. Ce projet fut exécuté pendant que le capitaine était près du due de Mercœur.

Ces 12 hommes introduits, de la Chaise fut à Nantes porter de son dossier à Saint-Luc qui lui donna 60 hommes, et tous le conduire des 2 Malaguet ils se rendirent de nuit à la Chaise eniffondre. Ces Malaguet étaient des Nantais et calvinistes de l'église

de une

de la
court
le château
La
place,
le la
au bras
bras.
en avant

impér.

21

voiles:
nuit de

marriage

des

150

monson

est

uf au

à l'au

ce de

ans de

d'Andigné

erat.

estimants

à " "

l'Agé

Luc qui
vit à

Diez

notes

for

11

réformée de Bléni. Le 10 novembre 1595, le grand matin, les d'Andigne avec 50 hommes s'embusquèrent dans la forêt aux abords du château pendant que Héloïs et 6 hommes, déguisés en paysans, se mettaient aux gens qui travaillaient à la réparation des fortifications de Compt. Héloïs et ses gens réussirent ainsi à pénétrer dans le cœur du château, et ralliant les 12 hommes admis par ruse dans la garnison, ils s'emparèrent du corps de garde et abattirent le pont-levis. Les soldats des d'Andigne accoururent alors et marchèrent sur le château. Le lieutenant de la Rose ayant été tué avec 47 de ses soldats, les défenseurs ne opposeront plus de résistance. 55 se constitueront prisonniers, les autres s'enfuiront.

Le lendemain, Saint-Luc accouva de Barres avec une troupe nombreuse et mit à Compt une garnison importante confié à Jean d'Andigne. Mercant, pour le Vergot, envoya une bande de légionnaires piller et incendier le château de la Chaise. Mais les Etats d'Indre et Loire en levèrent une contribution de 6000 francs.

Compt resta ensuite jusqu'à la paix aux mains des Rois. Henri IV le fit démanteler en 1598.

Le comte de Laval, Guy-Paul de Coligny fut le deuxième d'Alépie nuptial. François Guy de Coligny, XX^e du nom, comte de Laval, Montfort, Nivernais, Quintin, Harcourt, Vitré, Rennes, Sorgues, Radefontaine, etc., 5^e de Compt, Brécé, etc... meurt le 6 mai 1585. Il fut à Rome où il se convertit. De là, il porta les armes en Italie, en Flandre, assista à la prise de l'Acadie, fut passé en Hongrie avec le duc de Mercœur au service de l'empereur contre les Turcs, avec 100 hommes sous ses ordres. Il reçut un coup d'arquebuse dont il mourut le 30 X^{me} 1605. Il n'eût pas marié et n'avait pas d'héritiers rapprochés. Il laisse de nombreux biens devant aux personnes de sa famille.

Il eut, et cela de Laval à son père au 8^e degré, Henri de la Tremouille. Henri de la Tremouille, fils de Claude et de Charlotte de Plancy, petit-fils de Louis et de Jeanne de Montmorency, arrière petit-fils de Louis et d'Anne de Montfort-Gaël, étant prince de Tarante, duc de Thessalon et d'Avigné, comte de Laval, baron de Vitry, 3^e de Compt, Brécé et Pélau, né en 1549 et marié en 1579 à Marie de la Touche. d'origine, fille du duc de Bouillon, sous le grand Turenne. Il vendit Compt et Gaël en 1626, 1631 et 1640 aux de Rameaux. Il épouse sa femme avec un fils rapidement mort à Thessalon en 1644, laissant un fils dont le postérité s'est éteinte en 1794.

Mathurine de Rosmadec, fille de Claude et de Catherine Couetier de La Falaise, dame de Saint-Jean, de Quédillac, du Bois en Concoret, d'Ullifant, doyenne de la Cour de Saint-Jean, née en 1570, mariée le 1^{er} juillet 1595 à Saint-Gervais à Jean de Troppff de la Fontenelle ou Hérouet, de Pontarès et Pontgouen Hérouet, fils de Pierre et de Gillette d'Avanguer, baptisée à Rennes (Saint-Pierre) le 16 octobre 1598; en 1610 elle est marraine de la négame d'Anne de Concoret; morte à Rennes le 29 septembre 1638; mort au château de St-Jean le 16 avril 1644; toutes deux enterrées dans l'église de St-Jean où leur tombeau était surmonté de leurs statues en granit.

Elle eut plusieurs enfants, et cinq vivant encore au moment de leur décès (V. Histoire des)

Mathurine de Rosmadec, leur fille, femme de Gaël et Compere, épouse : 1^{re} à Rennes en 1646. Annee Gascoigne de la Berromière - 2^{re} à Vannes en 1663 Marguerite de Rosmadec, fille de Sébastien du Plessis-Jouan en théâtre et de la marquise Anne de Gaulaine. Mort à Comptet sans postérité en 1682, et sa veuve décida à Rennes en 1694. Leur fils Compere Gaël fut vendu à la suzante par ses frères lors de François de Quelven. Grignay, fils unique d'Yves et de Marie de la Porte de Vozin, veuve du marquis François de Montigny et de Beauregard au Saint-Escot et président au parlement, décédé en 1692. Il acheta la baronnie de Gaël. Compere le 21 octobre 1698 au prix de 203 000 livres, environ 1000000 de notre monnaie; en 1701 elle acheta encore la châtellenie de Plélan, les seigneuries de la Flotte d'Orbée et une partie de celle des Mirebeau, le tout en Bretagne, à Jean Piquet de la Motte, greffier au château parlement et époux de Marie, ~~et~~ Joseph de Claujet. Celui-ci les avait acquis le 28 juin 1701 à Marie-Anne de Goldart, veuve de Louis de Crochecouart, due de Montmorent, comte de Haute, baron de Lohéac et de Plélan. François de Quelven mourut à Rennes en 1728, laissant :

1^{re} François, marquis de Montigny, 1^{re} de Beauregard, mort au théâtre le 2 octobre 1749 sans postérité;

2^{re} Yves, qui eut :

3^{re} Gabrielle-Elizabeth, mariée en 1697 à Gilles de Charette de Montfort, né en 1671, fils de Jacques, sénéchal de Nantes, et mort à Nantes en 1734. Sa veuve mourut à Paris en 1751. Son postérité théâtre. Compere au XVIII^e siècle. Il eut pour une fille, Marie-Elizabeth de Charette, née en 1706 et mariée :

: 1^e à Montbert en 1733 à Louis, marquis de Lérent, vicomte de Kredin, baron d'Aquenac, châtelain de Kerfily en Elven, mort en 1741. — 2^e en 1743 à Louis de Bretagne, comte des Vertus. — 3^e, en 1752 à Léon de Montmorency. Il n'eut posté que du 4^e let.

Armand-Louis de Lérent, marquis de Kerfily, marié en 1754 à Sophie de Montmorency-Luxembourg, baronne de Halstrodt. Il émigra en 1792, né en 1736, créé pair de France et duc de Lérent en 1782; grand d'Espagne; gouverneur des ducs d'Angoulême et de Berry; lieutenant général; mort à Paris en 1825, ayant eu:

1^e au fils, colonel du régiment d'Angoulême, tué au Vendée en 1795.

2^e Anne-Felicité, Suzanne, héritière de Comper en 1833

3^e Anne-angélique Marie-Ernestine, héritière de Comper en 1848.

Yves-Joseph de Montigny, marquis de Montigny en 1709, 1^e de Beauregard, baron de Gaël et Comper, châtelain de Pélan et de Precilien, 1^e de la Chape d'Erbrée, les Brizas en Pélan, de Kerjivet et Châteaufir, naquit vers 1690 et épouse : 1^e en 1711

Françoise de Grezay, fille d'un capitaine de vaisseau, 2^e de Penney en 1740. Bretagne, morte de langueur sans postérité en 1740. — 2^e Anna-Marie-Jeanne de Langle-Perrinnoir, qui lui donna deux fils; il était un père dévoué et un fils à l'esprit. Il vendit vers 1754 Beauregard au P. anc à la famille Le Prat de Beaucorps. En 1757 il fut interdit pour cause de déviance (Arch. Vannes, serie A, f. 692) et ses enfants furent mis sous la tutelle onciaire de Pierre de Chauvois. Il laisse :

1^e. Yves-Claude-René, qui succéda;

2^e. Louis-François-Joseph-René, qui suivra.

Yves-Claude-René, marquis de Montigny, baron de Gaël et Comper, châtelain de Precilien, Pélan, etc.. né en 1745, capitaine de cavalerie, habitait surtout Paris dans son hôtel, rue de la paix, feudant Yant-Honoré, seigneur de la Gladdaine, tantôt à Comper, tantôt à Vannes où il se suicida le 10 mars 1784, victime d'une terrible herédité. Son frère fut son héritier.

la duchesse de Narbonne - Pellet avait institué en sa
charrette son héritier à condition de prendre et de
continuer le titre .. de due de Sérant. 1) Celui-ci s'en alla
à Ploshedorf consulter son parrain, le Comte de Chambord,
qui le laissa libre d'agir à sa guise. Il ne prit pas le titre
de due de Sérant. mais sa descendance, gênée par des scrupules
d'héritier testamentaire, songea à se dégager de cette
obligation en 1930. 2) Bertrand de Charotte voulait qu'en
de son fils pris le titre de due de Sérant.

lisez.

que

de

un.

une

le

à la

savoir

comme

Seigneurie du Bois en Concoret.

La toponymie. — L'endroit pris son nom à sa situation géographique ou en raison de sa mise en culture la localité, à cause de son humidité, était courâtie par le bogera et les roseaux. C'est à cette dernière plante aquatique à tige lisse, droite et blanche, que le lieu a emprunté son appellation. Le fait n'est pas isolé dans la région. A Maron il y a aussi un village qui porte le nom du Bois parce que jadis l'endroit, avant d'être cultivé, produisait surtout des roseaux et des fougères. Il s'agit à St-Dizier de Maron en Haute-Saône « rosière », une lente et un terrain vague couvert de roseaux.

Le Domaine. — Vers 1140 Guillaume de Montfort, propriétaire de Gail et de Brez-Holléan - hauvres d'Holléan, fit ériger le château du Bois pour loger le châtelain de Pontus ou de Bellenton pour ce qu'il se trouvait dans un lieu isolé et trop exposé au brigandage, et transféra des religieux dans son château de Pontus qui devint le Moines, lequel fut détruit au temps de Bon de l'Étoile.

En 1679 le manoir noble était une maison à trois étages avec un porche, cour fermée de douves, portail, jardins, colombier, bois de fruitier et taillis à garrigue et chapelle privée. L'autel prohibétaire était dans la chapelle du rosaire de Concoret fondée en 1458 par Guillaume Couëtus de la Vallée. La seigneurie n'était qu'une moyenne juridiction comprenant le bâti à l'unitaire dans la circonscription de Concoret. Elle possédait 7 bailliages : le fief du Bois - le fief de Pempont - le fief de Mandecoux - le fief du Rocher - le fief de launay - le fief de Fouilloux - le fief du Bois de Maron ou Maron par acquisition. Ce domaine direct comprenait encore 8 métairies : le château et son parcours - la porte du Bois - la rue long - Mandecoux - la Haie - sous-la-Haie - la Chaudoye et le Bois ou Maron - 30 journées de lende près la chapelle de Saint-Ubalde ou Maron. À l'origine le domaine n'était pas très étendu, il s'est

avec des alliances heureuses et des acquisitions.

Les Propriétaires la plus ancienne famille que nous y trouvons est celle des Palmes dont une branche avait pris le nom de Roz n° 11. Elle démontait 3 grosses poses 2 et 1.

Rosel du Roz vivait au 1417 et ne laissa qu'une fille qui s'est:

Armette du Roz, mariée en 1415 à Guillaume Couëtus, 1^e de la Vallée en Campénéac et de Brandecouz en Cossacot. La Vallée portait ^{la vallée de la rivière palme}. Son Couëtus la Vallée portait: le queulo à 3 fermoirs d'argent. Il vivait encore en 1450 et laine: lequel a été vendu le 29 de juillet 1450.

Guillaume Couëtus de la Vallée, propriétaire du Roz, Brandecouz, qui épouse une d^e de Landuyan, d^e de Saint-Jouan de l'Île, laquelle lui apporta la seigneurie de St-Jouan. Il a succédé en Cossacot à la reformation de 1513. Il eut pour successeur: Jean Couëtus de la Vallée, 1^e du Roz, Brandecouz, le tertre en Cossacot, le St-Jouan, le quediillac, d^e Léfaud, marié à Honne Ghe 1^e de la Costardais. Il vit en 1542. Il ne laissa que deux filles:

1^e. Bertranne, qui fut;

2^e. Guillemette, alliée en 1580 à Charles Rosmadoe de Pontcrosin.

Bertranne Couëtus de la Vallée, dame du Roz, le tertre, Brandecouz, Léfaud, St-Jouan, quediillac, mariée: 1^e en 1568 à Charles de Rosmadoe, 3^e fils d'Alain de Rosmadoe, baron de la Chapelle et Molac, 2^e femme du Chastel, fille de Tangy du Chastel et de Marie de Juck - 2^e en 1584 à Charles de Lanlay 1^e d'ordaine, châtelain du Tholivet ou Poupart. Elle eut du 1^e lit:

Honorin de Rosmadoe, baron de St-Jouan et Gaël, 1^e de Comper, du Roz, quediillac, Léfaud etc... marié le 4^e juillet 1605 à St-Léry à Jeanne de Trogoff, baptisée à Nantes (St-Sauveur) le 16 octobre 1588, fille de Pierrre et de Gillatho d'Araygoer. Elle était dame des Fontenelles ou Lehon, de Pontglazet Ponton ^{en Allée} morte à Comper le 29 septembre 1638 et son mari mourut à St-Jouan le 16 avril 1644. Tous deux inhumés dans l'église de St-Jouan où leur tombeau était surmonté de leurs statues en granit. Mervent

plusieurs enfants et cinq vivaient encore au moment de leur décès :

- 1) Maturin, baron de Gaël, mort sans fils à Comptet en 1682 et inhumeé en l'église de Concoret.
- 2) Sébastien, baron de Comptet, marié en 1643 à Gillette de Noz-Jean, d^e de Coatlan, veuve de n... de la Mandevière, conseiller au parlement.
- 3) Charles, abbé du Tronchet ^{en 1640 bénit prieur au 1648 et nommé abbé de Coatlan jusqu'en 1670}, évêque de Tâtelles en 1648, mort en 1670, archéologue de Tours en 1671, mort en 1672 aux Eaux-bonnes de Bourbon.
- 4) Melaine, mariée à Jean-François Le Généal du Gouray, second de la Côte, 3^e de Caprado, fils de Guy et de Renée de Budes, seigneur maréchal de Guébriant. Ils eut 2 filles mariées l'une au comte de Plélo, Louis de Richard-Mauron, et l'autre au marquis de Langorou. Guy du Gouray de la Côte était lui-même fils de Jean et de Jeanne du Plessis-Mauron, et marié à Renée de Budes.
- 5) Perronelle, qui suit, d^e du Roi en Concoret.

Perronelle de Normadec, dame du Roi, du tertre Mandecœur, épousa en 1689 Pégay Le Ny, baron de Coatlaë, 3^e de Kerfrit, de Coatlaë, et de Kerangloff. Il s'armait : écartelé, aux 1 et 4 d'argent à l'écusson d'or, au coup de 6 armes de gueules rangés en soleil ; aux 2 et 3 de gueules à 4 têtes de zèbre coupée d'or. Il mourut : 11. Charles, père.

- 6) Mathurin Le Ny, second de la Côte, 1^e du Roi, du tertre Mandecœur, capitaine de cavalerie en 1678, admis au Roi vers 1694. Le domaine noble du Roi de Bourg en Mauron qu'il acheta à Jean de Boisgelin vicomte de Maynac, et vendit le Roi en 1688 au suivant :

Julien de Bégon, de la Landais en Mauron, 1^e de Kerguéz en Haute Bretagne, du Roi, lieutenant des marechaux de France, marié : 1) en 1683 à Carantec à Marie Madoe, veuve de Claude Huart 2^e du Porcherou Carantec, fille de Guillaume Madoe et de Marie Le Lise 1^e et 1^e de Guéret en assiette - 2) à Françoise Farocat, mariée à Jacques Bruiillard, mort au Roi en 1725. Il s'armait : d'azur à 8 ligures de gueules. Il eut :

- 1) François, qui succéda,

2) Marie, née en 1684, mariée le 11 février 1703 à son cousin Julien-Venu de Bégon de la Landais 3^e de la Grandvrière, fils unique de Gilles-Jean et de la marquise Françoise Gobert de Ronieu, né le 11 février 1683, décédé à Rennes le 22 février 1719 et inhumé le 23 sur carrière de Rennes.

Sa femme mourut à Remos le 1^{er} janvier 1704; il se remaria le 2 juillet 1704
à Remos à Elisabeth de Langé, baptisée à l'^e croix de Remos en 1684 et
morte à Remos le 1^{er} janvier 1719. Il acheta le 10 juillet 1707 la charge de lieutenant
du marché de France à Machecoul et le 28 juillet 1709 fut nommé d'au
office de conseiller au parlement.

François-René de Pégaçon de la Tordais s^r du roz, le tertre, Mandeville, Remos,
la Chapelle-Chaussée, né en 1685, lieutenant des marchés de France à quimperle,
marié à Pleuducque en 1710 à Anne-Marie de Grimaudet de la Lande, fille
unique de Charles d'Elisabeth de la Vallée de Brury, mort à Remos en 1759, gentilhomme
du Roi, qui succéda;

1) - Jeune, religieuse, née au Ror en 1720, morte en 1766 à 9^e yrs de Remos.

2) - Jacques, né en 1725, baptisé à Concarneau le 31^d juillet 1725.

Joseph-René de Pégaçon, comte de Pégaçon s^r du roz, né au Ror en 1729, marié en
en 1758 à Radegonde ~~de~~^{de} Beaucours, fille du comte Nicolas de ~~Beaucours~~^{en Bretagne} et de
Louise Berthelot de l'^e May, ^{langue de} anest à Paris en 1794, ses biens furent saisis, mais il fut
rayé de la liste des émigrés en 1796; mort à Paris en 1799. Lieutenant des marchés de
France à quimperle et devint à Paris (Toussaint). C'était un homme fort charitable et
et fut prié et un bienfaiteur de l'église de Concarneau. Il eut: il mourut en 1809.

1) - Julie, qui succéda; le nom de ses biens ayant été républiqué, son nom immigra.

2) - Françoise, marraine à Concarneau en 1764.

3) - Sévère-René, né à Remos en 1761; officier, marié à Françoise de
Langé de Beaumanoir, fille de Louis, baron de Bicharel, et de Catherine Avelot du Lou,

morte de fièvre et de vertu; mort sans postérité en 1788.

Julie de Pégaçon du Ror, née en 1759, mariée en 1784 au Ror
Paul de Clerc - aussi le Galliat de Vordier de Genouillac, né à
Angers en 1756, fils de Henri 1^r de la Bellière et de Louise de
Santony dame de la Toucheardière. Il émigra en 1791. Ils sont
décédés tous les deux à Angers en 1842 et 1844, clavant.

1) - Sévère, s^r du roz, qui succéda.

2) - Casimir, marié à Blathilde de Parc de Violleville,
dont le petit-fils, Paul Galliat du Vordier de Genouillac, aura le
Ror en 1914.

16 '00

3^e. Paul, marié à Gast. Hélo en 1856 à Eustache de Nijine
de Montcuray;

4^e. Olivier, vicomte de Gouvielle, mort à Rennes en 1898,
âgé de 67 ans et sous les bras de corps;

5^e. une fille, mariée à Hippolyte Rolland du Nodoy, 11 de
la Ville Drey en Ille-et-Vilaine.

Gaston Galliot, comte du Verdier de Gouvielle, 93 du 20e,
ingénieur, né en 1831, marié en 1866 à Claire de Margne,
mort à Rennes en 1906 laissant:

Anne-Marie Galliot du Verdier de Gouvielle, bientière du
rox, née le 5 avril 1867, mariée en 1898 à Paul
Grandin de Rainbouville, officier de cavalerie, morte
vers en 1914 sans postérité, laissant son fils au suivant.

Paul Galliot du Verdier de Gouvielle, capitaine d'infanterie;

- fils de Victor, ingénieur des mines à Rouen et près de Boulogne.
- petit-fils de Casimir susdit, porteur de l'aurier et de
l'action française; il a épousé à Angers en 1918
Marguerite de Grauville, née à Angers, fille du comte
de Grauville et de madame née Bayard de la Vingtrie.
Ils ont eu :

1^e. Madeleine

2^e. Michel

3^e. Olivier

note: Prigent le Ny époux de Peronneille de Rosmardec était le
beau-frère de Mgr. Thibault de Rosmardec, évêque de Vannes.
celui-ci fut sacré à Paris dans l'église des P. jésuites, le
11 octobre 1647 par Mgr René de Rozières, évêque de Léon. Il quitta
Paris au mois de décembre 1647 et s'arrêta au château de
Bompart pour y voir son frère ainé, Maturin, M^r de Gail et
rester au bout de deux d^es du Roi au Conciergerie. Au mois de mars
1648 il se rendit aux Pénitents en l'absence pour y voir son cousin
 Sébastien et le faisons fêter son entrée à Vannes.

L'état le plusain de Blerc le Ny de Trellié, son neveu, fils de sa sœur la
M^r du Roi au Conciergerie. Celui-ci devint archidiacre de Vannes
et mourut à Paris en avril 1687. Il avait un neveu, Maturin le
Ny de Trellié, fils de son frère Maturin M^r du Roi au Conciergerie, qui
fut son coadjuteur et recevait la dignité d'archidiacre. Maturin
le Ny devint lui nommé grand bâtonnier le 20 mars 1716 par le chasteau de
Vannes, sede résidente, en 1720; mort à Vannes le 18 septembre 1734 et
inhumé en la chapelle de l'^{Église}. Vivant dans la cathédrale. Il avait fait de
son bœufier pendant 47 ans.

François le Ny, abbé de Rosporden en 1579, se démit vers 1606, rade de Bignac.
La famille de Rosmardec était très attachée à la
religion, et elle réussit à effacer peu à peu autour d'eux
tous les vestiges de catholicisme implantés par le cardinal
d'Andelot et ses enfants.

Bran. Ecueux en Concreet

Nom de lieu

C'est un toponyme d'origine celtique. Le radical Bran indique que le lieu est situé sur une butte ; sa terminaison est le nom du fondateur.

La seigneurie comprenait Mandecaux et le Terte. Mandecaux. C'était la résidence du prieur de Comper et de Concreet.

Propriétaires

Henri Salmon, échevin, était à l'assassinat de son frère Olivier Salmon à Beignon en 1496, et était propriétaire de Mandecaux.

Olivier Salmon, 1^{er} de Mandecaux en 1400-1427, 2^{me} ép.

Pierre Salmon, parut aux réformations de Concreet en 1440 et 1444. Frère Salmon a l'hôtel de Branguez. Il y a unoyer exempt, arrêté en 1450, accusé ^{à Vannes & Rhuys} suspect de complot dans l'assassinat de Gilles de Bretagne, il fut décapité et ses têtes furent coupées en quartiers fut exposée sur le grand chêne. Ses fiefs furent rendus. Ayant été déclaré sur sa culpabilité à l'ordre des chevaliers de l'ordre de Saint-Malo en 1457, donna 100 francs pour faire construire une messe pour le repos de son ame au suffrage de l'État et versa 100L à Renal Jeal, de Plommel, grand bailli de Léon. Clémire Salmon, 2^{me} de Mandecaux, mort en 1475, laissant :

II. Blanche, qui eut :

1^{er}. Guillaume, mari à Saint-Malo en Plommel en 1479 et mort en 1506, continuateur de la race.

Blanche de Salmon, 2^{me} de Mandecaux, épouse Blanche de la Forest et mourut sans héritier vers 1490. Neut pour l'ordre de la suivant :

Guillaume Cossetus 1^{er} de la Vallée au Campioncier, de Noz au Concreet, fils de Guillaume 2^{me} de l'armée de Noz, épouse n° 2^e de Landegau d'au de Saint-Jouan de Lille. Décédé vers 1513. Sa signature est : « Guillaume de la Vallée a l'hôtel de Branguez ». Il eut deux filles :

II. Bertrande qui eut :

1^{er}. René, marié à Jean Arrouez, de la Caundaye.

2^{me}. Guillemette, épouse de Jean de Rosmadae.

Bertrande Cossetus de la Vallée, dame du Noz et Mandecaux, Saint-

Jean de Noz, Sébastien, épouse : 1^{re} en 1560 Claude de Rosmadae -

2^{me} en 1584 Charles de Langay 1^{er} de Théhouet au Poupont et de Rosmadae.

Claude de Rosmadae mourut Mandecaux au Noz et Charles de Langay

décéda en 1596 le tertre. Mandecaux au suivant :

Guillaume Gault, maître des eaux et fontes de Poupont, épouse en 1595 de

Marguerite de Poceron, demoiselle de Lanoy, fille de François 3^{me} de Lanoy et de Rose Pichotache. Mort vers 1619, laissant à titre de : ^{une femme et deux enfants}

Jean-Baptiste Thomas de la Reynorais, né à Plobelle en 1780, entré à 13 ans, le 2 juillet 1794, dans l'armée royale, à la division de la Baromais, commandé après quitteron l'avant-garde du corps franc du vicomte de la Mouysse dans la partie de Moncontour, rentré comme

chef de ~~la cavalerie~~ canton, dans la division de la Baromais, alors astropié au déviant de Nogent, officier à la division; bravement pris Ruisseau major et chevalier de l'E. Louis; en 1804, à la suite du procès de Cadoudal, il fut arrêté et exilé à l'île de Batz (moins de la fin).

24

mort en 1579.

Louis Haouen, s^e de Gueran, épousa une Bernad de Kermagaro-en-Ménez; il fut du parti des royaux et les équipes détruisent son château en 1592 et il rentra en fuite à Kermagaro. Gueran fut rendu en 1605 par l'autorisation de Grenaudet de la Lande à la famille de L'Age. (Gingreau de l'Age)

Benjamine de l'Age et ses deux frères reconstruisirent Gueran en 1605 et l'appelaient Rue-Nouve. C'est une curieuse hâtive de la Renaissance avec une belle façade. Benjamin II de Ghennais et Rue-nouve épousaient en 1626 Jacquette de Gibon qui mourut en 1649 et fut inhumée à Tréhorantec. Ils laissèrent :

1. René, né en 1622.

2. Marguerite, née en 1624, mariée à Gervais en 1651, morte en 1685;

3. Louis, né en 1625,

4. Simon, mort en 1649.

5. Jacques, qui suit.

En 1629 Benjamin de l'Age acheta de Henri de la Tremaille et de Berthelot de Bonne le Portzic-Haut, Folgoët, la Loïs de Rance ou val sans retour, de la Granavillière et de Gueran et se couvra à Rue-nouve qui devint une haute justice. Il laissa à son mort : dix-sept enfants épouse, moussec et becqué à l'âge.

Jacques de l'Age, s^e de Ruceneur, de Trézénod, Villeneuve, qui demeurait à Ruceneur, épousa à Néhou en 1659 Marguerite de la Houssaye dame de l'Epaille; il comparaît à la réformation de 1648 et fut déclaré à ancienne extraction noble et au 1682 au 2^e pal de la Cour de l'Amour de l'Amour. Il fut nommé à l'ordre de l'Amour et de l'Amour. Il eut quatre autres enfants : 1^e a Néhou à l'Amour.

1. Pierre, né en 1660, qui suit;

2. Marguerite, née en 1662.

3. Jeanne, née en 1664, épouse de Coëtbourg et descend de Kérion.

4. Etienne, né en 1667, s^e de Horcandal, marié à Louise-Julienne de la Bouazière qui bota en 1749; mort au Chêne en Néhou en 1744. Il avait habité Brégat en Néhou.

5. Anne, née en 1669, baptisée en 1676.

Pierre de l'Age, s^e de Ruceneur, Gueran, Tremour, fut baptisé à Plérinel en 1663, marié à Angan en 1673 à Justine Parault dame de la ville Martin, qui lui a donné :

17. René - Yvonne, qui succéda;
18. René - Yvonne de Lape, dame de Recouvre, Guernsey, France, née en 1685, mariée en 1702 à François, comte de Saint-Gilles 1^e de Nomville et de Plomarc'h (1. d. n.). Son mari blasmeait: L'azar, semé de fleurs de lys d'argent. Ils eurent quatre autres enfants:
- Gillette de Saint-Gilles, dame de Recouvre, Guernsey, qui épousa Jérôme Thomas de la Reignacaye dont elle eut:
- Jean-Baptiste Thomas de la Reignacaye 1^e de la Gaucelais, ^{rue de Pleboule, 1. d.} Recouvre, Guernsey, fut officier et se maria à Jersey en 1730 à Anne Louise de Léguen, fille de René de Léguen et de Jeanne Beaumot 1^e d. d. de Felque en Plomarc'h et de Kerouzant. Ils eurent Recouvre, Guernsey, France et la famille de Burnel, da Guernsey en Héaut et de Montorel en 1^{er} Haugan.
- Henri-Jacques de Burnel, comte de Montorey, 1^e du Burnet en Héaut, épouse 1^{re} Beaurepaire en Angers femme de Farcy de Saint-Lavient dame de Beaurepaire en Pontpont. Il acheta par retrait signe des Gouys de Tamble en Héaut et des Thomas de la Reignacaye en 1740 les seigneuries de Recouvre, de Frévière, la métairie de Follepensec, les lots de Bracq et de Guernsey. Il mourut tout à Beaurepaire, tantôt à Recouvre ou à Guernsey.
19. Henri-Marie, né à Beaurepaire en 1766, qui eut:
20. Louis, né à Beaurepaire en 1768, mort à Paris en 1784.
21. Auguste, né à Beaurepaire en 1771, emigra, officier royaliste et gouverneur de Versailles sous la restauration.
- Henri-Marie de Burnel comte de Montorey, 1^e du Burnet en Héaut, de Beaurepaire en Pontpont, de Bracq, Guernsey en Bretagne, emigra, échoué dans l'île chauve; marié à York en 1794 à Madame du Meil, marquise de Morat ^{gouverneur au Basque en 1782}. ^{partie avec son frère et conduis par la marine}. Menaçant toute ^{vers 1780} en roture. En 1821 il rebâtit le touche-rocher en Campénéac où il mourut en 1847, laissant:
- Henri-Paul de Burnel comte de Montorey, marquis de Morat
22. Anne-Louis de Longeon renaria en 1803 à Françoise de La Grange et ^{1. d.} à la châtelaine de Matignon; où il habita à la ville de Matignon par la grace

26

1^e de Brauc, châtelain de la touche. Larcher, né à Jorcy en 1794, marié en 1846 à Marie-Sainte Jutard de l'Ambois, mort à Auxerre en 1870 et à Vaucou en 1907, laissant Henri-Marie de Brunel comte de Montoray, né à La touche. Larcher en 1847, marié en 1872 à Eulalie Gaué de la Tremblaye; mort en 1927, ayant rendu les bois de Brauc, et laissant deux filles:

- 1^e. Anne, née en 1884, mariée en 1904 à Gaston Labille du Chene;
 - 2^e. Yvonne, née en 1882, mariée en 1911 à Yvan Rolland de Rosnay.
- Les Brunel étaient: d'argent à 4 équerres au naturel, longé et bequé d'or, posé sur un escut de sable.

Les Viard de Jussé

Alexis Viard de Jussé, 1^{er} de Jussé; la Rose aux loups, Féroux, marié à Marie de Saint-Pern de la tour, emigra à Wittenberg dans l'électorat de Frise; il avait une fille, Charlotte, minare en 1798. Ses biens furent vendus nationallement.

Or, il possédait une propriété en tréhorantais, la ferme de ~~trebont~~ ^{trebont} Elle fut achetée 8.200 fr. le 4 brumaire an 3 par François Thomas. Il est décédé en 2 formes au xxi^e siècle.

Les Chenaux

C'est un démembrément de nouveau porté sur dat dans la famille Gouyo de Tambois Notant par l'ermelle de l'age en 1708. Jacques Gouyo de Tambois ayant emigré en 1791, tous ses biens furent vendus nationallement. La métairie des Chenaux en tréhorantais fut estimée 12 200 fr. pour autres lots le 30 juillet de 111. Cepuis en 1808, comme ardent à main de tréhorantais et président du canton de Notant.

1465

Le prieur de tréhorantais ou Tude Housier qui porta peu de temps après à l'^e Bourdeau du Bois en Péruse. Il fut connu sous le nom de George, il devint prieur 30 sous pour faire de vœux à la fin de son pontificat. Tude Housier fit 19 ans pour son prieur de l'^e Bourdeau.

en 1846 à Marie-Sainte-Julard de Lannion, morte au
1870 et veuve en 1902. Ils laissaient :

Henri-Marie Lant de Burel de Montoray, né à la touche Lancer
en 1847, marié en 1872 à Eulalie Cucé de la Tremblage,
mort en 1927, ayant vécu les bois de Haucq, et laissant deux filles :

1. Anne, née en 1881, mariée en 1904 à Gaston Malbille du Chesne;
2. Yvonne, née en 1882, mariée en 1911 à Yvan Rolland de Ringerac. Burel d'orgue à 7 registres en naturel, long d'environ 1,50 m, pris sur
échafaud.

Seigneurie de Gaultro (de Malloville, jadis le Puyport)

Elle joint celle de Bouencare et son manoir existe encore avec une
tour polygonale, et un beau porche en plein centre.

En 1459 Guillaume Le Bouc a l'hôtel de Gaultro (1)

Gérard Le Bouc en 1513 est 3^e du clos du Gaët et de Gaultro et d'auvent.

François Le Bouc 5^e de Gaultro en 1526, marié à Yvonne Clodron

dame de Malloville ou il a une autre habitation et mourrait en 1549.

Ils eurent deux :

1. Françoise, qui suit;
2. Marguerite, mariée vers 1542 à Yves Cammo du Bois en Care;
3. François, chambellan de Gourthière en 1546.

Françoise Le Bouc, dite de Gaultro, femme de Malloville épousa
en 1548 ^{peut-être en 1547} Jeanne Picard de Noyan en Tanguy. Ils eurent : ^{peut-être en 1548}

Nicole Picard, ^{peut-être en 1549} mariée à Frédéric de Bréhault vers 1563, 3^e le

petit-fils de la rivière en Tanguy, de Malloville, de Gaultro. Ils eurent :

1. Renée de Bréhault, mariée à Claude de Lambilly mortes 1625.
2. Claude, qui suit;
3. Robert, né en 1565, mort à Malloville sans heirs.
4. Grégoire, né en 1566;
5. Yolande, né en 1570.

Claude de Bréhault, né en 1568, épousa vers 1595 Marguerite de Bourneuf de Cucé, dame de Lourme et Villéor, sœur de Georges de Talhouet de Kerzérion, en 3^e noces elle épousa Léonard Peschart et

11. la famille Le Bouc en originaire de Kerbore en Manche où la
croise de toute ancienneté.

fonda les seigneuries de Plérimel en 1624. Claude Laisne :

1^e- Henri de Brehaudt, 1^e de la Nivière, Hallerville et Gaultro, unit sans laisser de postérité, ses biens à son frère qui suit :

2^e- Charles de Brehaudt, prieur de Saint-Martin de Plérimel et de Saint-Martin de Josselin. En 1665 il céda ses biens à de Boisgelin son parent par les Nouzeuf.

cartels de
quarts et
d'azur. 1^e
à droite.
et à droite
de quart
droit d'un
moulté droigt
et Gaultro & filz au propriétaire de Hallerville ??
et 5 points,
chaume
entouré de
1^e sur pied.

Jean de Boisgelin, vicomte de Menneuf, marquis de Guézé, 2^e de Gaultro, de l'île de Braye au Rouzic en 1668, pour le comte de Poulrusch; vendit la Nivière en 1677 aux Lambilly qui l'ont encore en 1730, le l'île à Pouvre à Mathurin de Ny 1^e du Roi au Comte, moulté droigt et Gaultro & filz au propriétaire de Hallerville ??

Marguerite Louis de Boisgelin, dame de Hallerville, mariée à Armand en 1710 à Louis de Senechal, marquis de Carcado, vicomte d'Alaigné, n° 1^e du Roi, maréchal de camp, mort en 1746, inhumé à St-Geradec, laissant :

Louis de Senechal, marquis de Carcado, 2^e de Gaultro, lieutenant général des armes du Roi, marié à Marie de Montmorany-Hauville, mort en 1763, dont :
1^e fils à Marguerite de Senechal, marquise de Carcado, dame de Hallerville, Gaultro, mariée en 1753 à Corantin de Senechal, vendit en 1768 Hallerville et le terrain de quarts à Jean-Louis de la Fourdounie de Boisry au Sérent, marié en 1781 à Jeanne Houdalot 1^e de la Roche au Rognon. mort en 1790 laissant une postérité qui couvre : Louis et Louise. Leurs biens furent vendus et achetés par Louis Billard de Villeneuve, marié en 1793 à Elizabeth de Rue de Monfonds, mort en 1800, laissant : le quartier de guézé 1^e. vidul.

Louis Billard de Villeneuve, marié en 1798 au marquis mort de la Maladière-Pommie, député du Morbihan, né en 1766, remarié en 1814 à Françoise du Bois de la Ferrière, morte en 1842 et lui en 1846. Il eut :

1^e- Marie, née en 1810, mariée en 1829 à Louis Le Coup de la Félie.

2^e- Marc, marquis de la Féerie-Tomme, né en 1804, marié en 1841 en Belgique à Françoise de Thiamois de Cornillé, décédé en 1869 et elle en 1881, ayants :
3^e- Louis marquis de la Féerie-Tomme, né à Bruxelles en 1869, marié en 1889 à la comtesse Louise de Lamoye.

19

Seigneurie du Loc'h ou Saint-Léry. (ordre de 5^{me}) 1. socle.

Création — Le Loc'h est un vocable de deux origines. Il signifie « le long ». Le manoir est en effet placé près de deux étangs creusés par des extracteurs de minerai de fer.

Étendue de la Seigneurie — Elle comportait un manoir entouré de fortins murs, sergers, colombier, étangs et marais et diverses terres : celle de la Porte du Loc'h, celle du Poëme, celle du Plac'h, celle de la Ville Loc'h ou Saint-Léry, et celle de la Hottte sur Gaël.

Les six dîmes rapportaient en 1771 : 86 livres, 3 boissards de froment, 3 boissards de avoine (moisson de Bocuron), 7 corcés, 2 chapeaux et 1 poêle.

Propriétaires. — Elle a été le berceau d'une famille qui lui doit son nom. Mais nous ne connaissons que le nombré membre de cette famille.

Jacquette du Loc'h, dame du Loc'h, selon le dénombrement des terres de 1444. Elle était mariée à Pierre Thomas de la Hottte sur Gaël. La terre reste sous cette au suivant :

Alain de Kermeno, marié en 1488 à Jeanne de Calligron. Néanç, elle emportait à la répartition de 1513 qui indique qu'elle fut dame du Loc'h, qu'elle tint le Loc'h et la Hottte et qui fut à Alain de Kermeno, son mari. Ils laissèrent : de quatre à 3 mois d'âge. 201.

Louise de Kermeno, dame du Loc'h, mariée à Jean Le Gouvinne de Kerzit ou Saint-Nolff, morte 1538, laissant :

Mathurin Le Gouvinne, 1^e du Loc'h époux Portraire de Guifistre et mourut en 1540. La terre vintit au Loc'h, le 17 avril 1540, à Félix

Arvel de Kerzit et Tregant en Roquaine, ardent calviniste qui se maria 2^e fois : 1^e à Vincent de Mellabart - 2^e à Gillette Arvor de Languet de Gouédic et eurent : Simon Lavel, régisseur du Loc'h, fut bras d'Orfants :

du 1^{er} lit : 1^e Jean, 2^e de Kétho en Gaec, étant calviniste ; 2^e Joann le Nozivin.

du 2^{er} lit : 1^e Jeanne, mariée à René du Cambout en 1563. 1^e de Chédu Bois.

{ 2^e Gisèle, qui suit : femme de Jean Audit.

Pierre Arvel, du Loc'h, vallia en 1575 à Fillette de Cérouguer, femme de François le Creissen, fille de Claude de Pellenan - assagot et de Françoise Le Postre dame de la Solioie ou Solierel. Mort au Loc'h en 1603, et sa femme mourut en 3^e noces avec Pierre de Brogoët tout ayant Jeanne de Brogoët qui épousa en 1605 Mathurin de Rosmades,

248

Léon de Gaël. Il a laissé de son 2^e mariage :

Pierre II Avril, 1^{er} du Loué en St-Léry et de Courcelles en Guise, protestant et royaliste janséniste, fut prisonnier en 1590 par le siège de Roquines, ligueur, et incarcéré à Lamballe. Il fut sorti au sein d'une家庭
ramon, grâce à l'intervention de son oncle, Jean de Dauphiné de Saint-Laurent, général du duc de Mercœur. Emmanuel de Lorraine mari de Marie de Luxembourg, duchesse de Penthièvre. L'épouse à Brechard. Léon de Gaël, né en 1605, femme de Brechard dame de Glénocq et de Boët-Huau en Brechard, huitième principale de Bertrand de Brechard et de Marguerite de Boët-Huau, dame de Plaçais du Nois-Jayet, 2^e de ce siège en Clisson, protestant et catholique royaliste. Il mourut le 6 mai 1616, laissant deux filles :

v - Gilette, née à Saint-Léry en 1606, qui suit ;

v - Marie, née en 1607, qui suivra.

Gilette Avril, dame du Loué, épousa en 1627 Jean de Cosquer, né à Brechard, fils de Jacques et de Louise de Ty-Madec ; mort dans postérité en 1654. Elle en 1659, laissant tous ses biens à sa sœur.

Marie Avril, mariée en 1631 à Jean Desgrées, fils unique de Nicolas Desgrées 3^e de Léon en Gaël, de la Vallée et la Noë en Campénéac, et de Charlotte d'Angoulême dame de la Grisonnière en Yvignac. Mort à la Grisonnière en 1635, laissant 5 enfants :

1^{er} - Jean, qui suit ;

2^{er} - Jeanne, née en 1632, mariée en 1655 à Thuri Picard de Longuet en Tanguy et le Guéhéron près Plévenel, fils de Pierre et de Anne du Bois du Cray qui le tua-t-il en 1641. Ils habitaient la Charnie - Ribart en Gaël - 3^{er} en 1670 Jacques Machard de Villeneuve.

3^{er} - Marguerite, qui était 2 ans ;

4^{er} - Vincent, né en 1634, frère à Marguerite - Machard,

5^{er} - Sébastien, né en 1635, après la mort de son père, greffier fiscal des seigneuries de Corné et Bohigues en 1683, épouse à Pluvadeau Perrine Vaugrenard, dont postérité à questembert tombé en roture.

Jean II Desgrées du Loué, 5^{er} du Loué, de Léon, de la Vallée, de la Noë, de St-Hub, de Plessus, de La Gallistayz, né en 1634, adopté par sa tante Gilette qui lui laissa sa fortune. Il va habiter Le Loué

59

épouse à Rennes en 1659 Anne Jules dame du Houchet, fille de
Guillaume Jules du Houchet, 1^e de la Harblinière en Cornouaille. Mort en 1665
et inhumé à Rennes dans le chœur des Carmes, âgé de 31 ans. Sa veuve
se marie à Pierre du Bouëxic de Launay. 4 enfants :

- 1- Jean, qui suit ; d'après la ^{de Louïse Pirot} ~~façade~~ 1^e enfant née de Cormier, entourée de 3 enfants d'âge
2 et 4.
- 2- Jeanne, alliée à Jacques Le Melonel de Launay et de Bracay en Saint-
Gildas, inhumé à Rennes en 1709.

3- Louise, mariée en 1665 à Pierre Labbé de Pontavice.

Jean Mathurin Desgrées du Lou, 2^e du Lou, Laval, Noyen, Loc'h et la
lande en Gaël, né en 1664, marié 19- à Gaël en 1689 à Anne Henry de
Plessis. 1^e Pirot en Gaël, fille de Gaël, procureur au Parlement, et femme de
Rennes et pirot jésuite de Gaël, 1^e de Marie Lecôte de la Guénagère - 29 juil 1723
au Prieuré en Bars à Marie de Saint Malon, fille de l'abbé de Saint-Malo
2^e du Prieuré, 1^e de François de la Boëlinière. Mort en 1726, et sa veuve morte
au Lou en 1771, nuptie au 4^e lit.

4- Jean Hyacinthe, avocat et secrétaire de Plérinol en 1691, mort en 1723. Seigneur
se charge à son frère Portzand.

5- Portzand, qui suit.

6- Marie, née en 1696, mariée au Lou en 1715 à Thomas Le Douarin de
Lémo, fils de François et de Charlotte Cousin de la Roche en Cadou.
Mort à Lou en 1743.

7- Louise, maîtresse à Plérinol.

Mort du 2^e lit.

Alexandre, auteur de la branche cadette, dont la postérité aura le Lou en 1813.

Hortaint Marie Desgrées du Lou, 1^e du Lou, Laval, née en 1695,
maîtrise de Plérinol de 1724 à 1732, date à laquelle il vendit sa place
à François Gouault de la Bourtrie ; mariée en 1724 à Julian
Le Melliaud de Kerhuenou en Léonnière, fille de François Le Melliaud,
maîtrise de Léonnière, 1^e de Suzanne Lequeux de Guingamp. Il habitaient
tout le Lou, tout Kerhuenou. Mort au Lou en 1784. Inhumé aux
cannibales de Plérinol ; sa veuve décédée au Lou en 1784, laissant :

Jacques, comte Desgrées du Lou, né en 1725 à Kerhuenou
Président de la noblesse aux Etats de Bretagne de 1768 à 1772, avocat
à Rennes en 1748 ; marié à Rennes en 1767 à Marie Sainte du Hellay

de Bretagne, née en 1743, fille du tout honn. de Houlman et de Marie de Rijen du Lizard. Elle mourut au Loué en 1808.

Il eut un seul frère avec le nom de Trémorgat et un frère avec le nom de Duras qui l'avaient de succession; mort au Loué le 28 avril 1813, âgé de 88 ans, son testament, laissant ses biens à son cousin germain, âgé de 35 ans, qui suit :

Alexandre-Marie Desgrées du Loué, 1^e du Val et la Chatigneraie en Campénéac, époux de Guyonne Gaudin de la Berillaye dame de Landé, de la Nouantoie, de l'abbaye de Saint-Etienne de Montluc, de l'Hôtel, maifou Caro. Le père Gaudin fut guillotiné à Nantes le 18 avril 1793. Alexandre vint dormir à Vannes où il fut arrêté avec sa famille et déporté au Petit Couvent de Vannes, puis au bâton de Josselin, déporté le 9 Thermidor 1795; il revint à Vannes où il mourut en 1800; sa veuve décéda à Nantes en 1808, laissant 5 enfants :

1^e. Jean-Marie, qui suit;

2^e. Agnès, née à la Chatigneraie en Campénéac en 1785, mariée à Vannes en 1798 à Jacques E. Douarin de Léon, chef de bataillon dans l'armée royale de Bretagne, puis lieutenant-colonel, né au Léon en 1773, fils ainé de Jean-Marie et de Marie Beangeard; commandeur général du Morbihan. Il mourut en 1810. En 1815 il organisa l'ancien bataillon des chasseurs de Plérin et fut le commandant, mort à Léon en Augan en 1832.

3^e. Marie-annе, née à la Chatigneraie en 1767, mariée en 1789 à Armand Gondel du Trouédic, puis religieuse en 1806;

4^e. Catherine, née à la Chatigneraie en 1769, mariée à Nantes en 1804 à Antoine Espion de Penan, capitaine de Frégate.

5^e. Alexandre-Auguste, né à la Chatigneraie en 1775 et mort en 1792.

Jean-Marie-Jacques Desgrées du Loué, né au Val en Campénéac en 1777, émigré à la Chatigneraie, puis à Vannes, mort en 1813 à Loué et Léon. A son couvent susdit mort sans héritier; épousa à Vannes où il habitait, le 23 juillet 1813, Édith Fabre, fille de Jean-Pierre et de Sébastine Drouin, fille de M^e Drouin, avocat célèbre de Nantes. Il mourut à Nantes Vannes en 1828 ayant eu 8 enfants. Nauf, Jean-Marie

Dugres vendit le Bois et le Val en 1829 à Pierre Heurtel, armateur à Saint-Sorlin pour 82.000fr., et la terre de Corré à Gilles Lepout pour 37.000fr., et acheta à Thomas le Champgauchard qui il habita.

Pierre-Yves Heurtel, 1^{er} du Loup, échangea en 1832 la terre du Loup pour le bâti de la Vallée qu'il reçut de son frère Rolland de Noday de la Ville Dargy au Havre. Anne Rolland du Noday, 2^e du Loup, célibataire, était fille d'Alexandre du Noday (en fermier) de la Ville Dargy au Havre et d'anglaise de Normandie de Grouse. Il mourut au Loup en 1835, laissant ses biens à sa femme et une : Amélie du Noday de Penhoët sur la Côte-Nord. Hippolyte du Noday 3^e de la Ville Dargy au Havre - et anglaise, qui fut ;

Anglique Constantine Rolland du Noday, épouse associée avec sa propriétaire du Noday entre celle du Loup ; elle vint y transvaser et épouse en 1837 Yves-Brand du Prez de la Morlaix, ex-officier d'infanterie, fils de Louis du Prez de la Morlaix en Saint-Martin-d'Aubigné, et d'Anne de la Motte-Fablet. Il mourut au Loup en 1864 et sa veuve en 1880, laissant un fils : Bertrand du Prez de la Morlaix, né en 1843, marié en 1868 à Marie de Blanck de Boisrichoux qui lui donna 2 enfants. Il fit de multiples affaires et sa ruine. Le Loup fut vendu au docteur Edmond Aubrée, malade à Normandie, qui le céda à Madame de la Morlaix en 1885. Elle mourut au Loup le 11 juillet 1913, laissant :

- 1). Maurice, qui fut ; officier de la Légion d'honneur;
- 2). Paul, né en 1869, marié en 1896 à Adeline Chabot de Pachetvieu, capitaine, mort le 28 septembre 1914 à l'hôpital Royal de l'^{1^{er}} Claude.
- 3). Julie, née en 1870, morte 1878.
- 4). Bertrand, né en 1871, marié en 1902 à Bléa à Gabrielle d'Amoye de Montsart, mort à Cléry en 1907, dont un fils : Bertrand vivant en 1930.
- 5). Sophie, née en 1874, mariée en 1900 à Louis de Nicouart d'Hérouville, châtelain de la Vénérable au Hédelles ^{lui} et mort 1933.
- 6). Maurice, né en 1878, marié en 1909 à Anne-Marie de Bouart, ^{lui} capitaine, colonel aviateur en 1930 et général en 1933, commandeur en 1934 de la Légion d'honneur dont plusieurs : 4 gorilles et 2 filles. chef de décoration en 1940, commandeur de la Légion d'honneur en 1945.
- 7). Marguerite, née en 1879, infirmière, polyvalente des nouvelles infirmeries. + 20^e 1930 à Dinan.
- 8). Marie, née en 1880, mariée en 1905 à Hippolyte de Léguil, fils d'Edouard et de Louise Thosse de Daubat de Romananche.
- 9). Agnès, née en 1883, mariée en 1908 à Auguet, architecte à Dinan. (du Génest)
- 10). Hippolyte, ex-religieuse scolastique - 11^e juillet, morte sans enfant.
- 11). Maurice-Emile-Paul-Louis du Prez de la Morlaix, fils de Bléa

Saint Cyr
Léon Mordain, fut successivement capitaine, aviateur, chef d'escadrille à l'épinal, puis commandant à Toul, marié le 14 novembre 1912 à Paris à une Marie Violas de Vassillière, née à Paris en 1884, fille de René Louis Violas, docteur en droit et avocat à la Cour d'appel de Paris, et de Louise Nicieas-Gaillard, fille d'un avocat général à la Cour de cassation, petite-fille de René Charles Violas, juridconsulte célèbre et auteur astucieux de jurisprudence, président honoraire de la Cour d'appel de Paris et de Louise Sidonie Noël de la Touche femme de la Gaspinière en Saint-Brieuc-de-Mauron, et de Coquerier en Saint-Thomas de Coqueriers, canton de Plais (Mayenne).

M. de la Mordain pour conserver intact le patrimoine du Lou, racheta ses parts et secure leurs droits dans la succession maternelle au prix de 11.000 francs. Pour les salles, il a versé les rapatriées et le chêne de la Gaspinière pour une somme de 100.000 francs.

Il épouse un frère, Jean-René Violas, né à Paris en 1889, bâtonnier en droit, marié le 17 mars 1923 dans l'église Saint-Pierre de Dijon à maîtresse Carrelot de Loisy, fille de Philibert et de matraie née Grimaud. Ils habitent tantôt Paris, tantôt Dijon, tantôt St-Thomas de Coquerier.

Marie de la Mordain est donc la propriétaire unique des châteaux et terres du Lou, des fermes du Poëne, de la Ville Soie et du Plais en Saint-Cyr; son épouse est propriétaire de la maison de la Gaspinière, des matériels de la Gaspinière, de la Poste, du Pommard, de la Baie et des Landes en Saint-Brieuc-de-Mauron. Mont-de-l'Or:

1- Anne née à Paris en 1883, épouse, mariée à François Vignéris du Lou, fils d'Emmanuel, directeur de l'Énat. Eiffel et de Jeanne Hamano.
 2- Jacqueline, née à Paris en 1917.

Le Mordain est une terre située sur l'ancien Audeigne. Minimit la Mordain au XII^e siècle. C'est un toponyme français qui porte le nom de son fondateur: Mordet.

du Morday: escarboulli aux 1^e et 4^e d'argent, un cheval blanc de gueules au sautoir de 3 étoiles de même 2 en chef et 1 pointe; d'azur 2^e et 3^e aussi d'argent à l'épée et de gueules tenant une mirette.

des Proj: d'argent à 4 losanges de gueules en chef et 4 en pointe, et 4 croisants de gueules en oblique.

22 35 Seigneurie du Bois de la Roche

Quand on fait l'histoire d'un fief, il faut d'abord en indiquer sa nature, les vicissitudes, les particularités et prérogatives, au cours desquelles former la description. Après cela, on passe à l'histoire des possesseurs.

Dans l'institution féodale la terre est plus forte que l'homme, c'est elle qui règle le place, le rôle et la fortune de ses maîtres. Si l'on veut renseigner exactement sur les maîtres, il faut d'abord dire ce qu'est la terre, souscrivant à l'étatment féodal.

Dans toute seigneurie importante il y a trois ordres de droits et de biens :
1) le domaine direct - 2) le fief proche - 3) l'arrière-fief et les mousances nobles.

Le domaine direct est la partie dont le seigneur se réserve la propriété et la jouissance personnelle et immédiate. Cela comprend aussi la juridiction sur les tenanciers et vassaux de la seigneurie, les banalités, les droits sur les foires et marchés, les péages, les coutumes, les pôles et les droits honorifiques dans les églises.

Le proche-fief comprend les terres que le seigneur avait détritées de son domaine et réservées à perpétuité mais sous l'obligation perpétuelle imposée aux concessionnaires - tenanciers de servir au seigneur les redorances en argent ou en nature, et de lui rendre des services au cours pour l'exploitation de son domaine.

L'arrière-fief était la partie de la seigneurie concédée à des vassaux nobles sous l'obligation perpétuelle de servir noblement qui étaient la fidélité, l'hommage, l'assistance à sa cour, le service militaire et la aide féodale. C'était la mousance noble.

Domaine direct et droits généraux Le chef-lieu de la seigneurie était le château. Celui-ci a donné son nom à la paroisse. Yont bâti sur le territoire de Néant. Il détenait la juridiction sur les paroisses de Néant, de Gouarec, de Lampaul, de Guilliers, de Plévenon et Saint-Pierre-de-Mauron dont les seigneurs la loi de la Roche se disaient fondateurs et précurseurs.

Il avait droits de soule, de quintaine, de four à ban, de haut justicier avec auditoire, prison, cap et colline, fourches patibulaires

30 36

à 4 piliers, d'oufaut prohibtifs et de chapelles dans les églises
de Plant et des Camas de Ploërmel.

La seigneurie fut érigée en baronnie en 1451 au favoar de
Guillaume de Montauban, en vicomté en 1513 au favoar de
Philippe de Montauban, en comté en 1607 au favoar de Henri de
Volvire.

Philippe de Montauban reconstruisit le château au XV^e siècle ^{pro}
^{en granit} le remplacement du vieux château dit le Saint-Guinal. Les ruines
s'effondrent encore en 1682. Il était entouré d'un bocage ~~immuable~~ et des

Il fut brûlé en février 1592 par les ~~Anglais~~ qui, sous les ordres des
Mardons de Lannion et de Guingamp, brûlent les bois et les têtes, et
le conservèrent jusqu'à la pacification assurée 1598 avec le Baron de
Lannion comme gouverneur. Il avait du bie en Manic. Il était à
la Haute en Manic, de Montigny, de Grandville et de Lannion.

Le 15 novembre 1789 un débouchement de la milice de Ploërmel envahit et
pillé le château et en rapporta 47 obusiers et un baril de poudre.

Le 4 février 1790 le château fut assailli par les parisiens de Guillevoet
et de Saint-Briac de Lannion. La ville de Ploërmel, alerté par le
propriétaire m'de Saint-Pere, envoie un corps de troupes pour le
défendre. Les attaquants demandaient la livraison des têtes,
l'abolition des droits féodaux et le retrait des têtes de collecte.

Les commissaires de l'armée veulent parlementer avec les 600 personnes
accusées avec des fourches et des fusils. Tout fut inutile. Le
commandant donna l'ordre aux soldats de faire feu: deux personnes
furent tuées et trois autres blessés à la première décharge. Ce
fut alors une débandade générale. Les dragons poursuivirent les
fuyards et vainquirent 12 prisonniers. Mais le château était dégagé.

Le 1^{er} avril 1793 le Département ordonna la destruction des
restes du château pour qu'il ne servît pas de rebuste aux chevaux.
Ploërmel fit démolir une partie des murs de clôture et deux portillons.
En mai suivant, nouvel ordre de renverser les toits et les plateformes.
Le commandant des douanes et l'acheta la destruction des murs d'enceinte.
Enfin, l'année suivante, à la suite d'un combat livré au Bois de la
Rocke entre les Bleus, par les troupes Jean-Jacques et de Saint-Pere.

les républicains incendiaient sur le corps des bâtimens.

Le 24 janvier 1800, le général républicain Gougy allait de Lourdes à Lannus à la tête d'une colonne de soldats. Chemin faisant, il apprend que les Chouans occupent le Bois de la Roche avec la complicité du notaire, ^{auj.} Guig. Côté Ouest de la Poste. Il alla la y attaquer. Il perdit un homme et mit les Chouans en déroute, suivant le rapport du commissaire Gibier.

Le château, restauré depuis par les Magas de la Madel, ^{au 18^e}, est encore un des plus beaux du pays.

Le domaine droit, bas droit, les propriétés du Bois de la Roche étaient fort considérables. Nous en donnons une idée exacte en reproduisant la description incluse dans la déclaration de la seigneurie présentée au roi le 10 janvier 1682 par Joseph II de Volvire de Recoffec (ord. not. P. 1685).

Le château, forteresse et place de la Comté du Bois de la Roche, comme il se contient tant en bâtiments, forteresse et défenses, tours, portes à crenellées, croisées, machicoulis, anciennes fortifications, doubles portes, douves, fossés, pont-levis, que en dépendances, dédications et curiosités. Au dedans du dit château il y a prisons et boxes fises, granges, écuries et autres bâtiments avec jardins ouverts, fleurs, colorisées, situés dans l'enclos du parc clos de murs et contenant environ une lieue et demie de tout; au dehors et au bout duquel parc il y a emplacement et ruines d'un vieux château avec vieilles murailles tombées et même les portes, tours et fossés d'ici-haut; appelé Saint-Guinol, ou Saint Guibalaël.

Dans lequel parc, bois de hêtre feuillie et arbres où se retournent plusieurs bêtes faunes et bêtes noires, garennes et refuges à lapins, stangs, pêcheries, et emplacement de vieux moulins à eau brûlés et ruinés, prairies et landes, buissons pour le foin des corps, herbes et saugeuses.

Comme aussi dans le dit parc la motte ou le tumulus avec ses dépendances et barres; droit de pêche privilégié dans 4 arpents, allant du moulin de Madel au Saint-Prieur de Massou au moulin de Trégadoret en Loyat.

Au devant du dit château est une place où est la halle où se tiennent tous les jeudis le marché avec un auditoire où s'écoutent

aussi le jeudi la fumigation de la cité. Comté du Bois de la Roche.
Près de ce hameau est le cap et poteau à collier fermant à clef, et
les ruines d'une vieille église dédiée à Saint-Roch, ^(à maladives) ainsi que le
four à pain.

Le moulin à eau de Tremblé; le moulin à vent de Heret.

bloc du Bouvier contenant 500 journaux

les vîtrines de la Porte de la Gévaudan, en Hautevienne, du Taurin et de la Saône,
est comte et seigneur supérieur et fondateur des églises de Néac,
Guillens, Hauron, Saint-Priou de Hauron, Pibrac, et les
chapelles existant dans ces paroisses : chapelles de U. S. de Hernien
et de l'Assomption de la Vierge à ^{en face de} ~~à~~

11. de Saint-Firme au Bischwiller en Wéent - le Sainte Catherine, le Saint-
Eustache, ^{en Wéent} le Sainte Marguerite, le Sainte Marguerite, le Saint-
Justel, ^{procurateur du Roi} le Sainte Lazarus, ^{autel de} le Saint-Jean de Roilo, de Saint-Nicodème
de la grande touche et du prieuré de Poule en Bischwiller et l'Hardillange.
y.s. le Carnet et quelques autres de l'ordre de Bénitier au magasin.
Droits de bâtière, coûteure, armoiries dans les églises et châteaux, avec
dans ces paroisses fourches patibulaires à 4 pieds, assez épais et coller aux
dits bâtières.

Possède aussi le dit Comte deux églises des Carmes de Plérin et la
chapelle fondée de N. D. où sont les vicissimes sépultures des seigneurs
du Bois de la Roche, et entre autres de Philippe de Montauban et Dame
du Chastellier sa compagne, Dame de Gaillon du Lude épouse de
Philippe de Volvire de Rucque; de père aîné du dit seigneur
déclarant. En laquelle chapelle sont les tombeaux clos avec les armes
du Bois de la Roche, croisance et lisière étant autour de la tete chapelle
prohibitive à tous autres.

À cause de laquelle conte' appartenit au dit seigneur conte' Lise et rauz
à le servir aux Etats du pays de Bretagne prise et à côté du seigneur de
Gremontie' aux pieds du roi, duc, princes de ce pays.

Notre de mesme et comparution au premiére instance aux pleins généraux de la cour de Blois etant tous autres;

Et, de plus, à cause du rôle du Bois de la Roche, les hommes des villages de Pontac, de Lissac et de Coudray sont tenus d'assister, le matin de Noël au soléil couchant sur la grande salle du château, le trion de Noël ; et, quand il y a exécution de justice, d'assister les officiers supérieurs à l'exécution du criminel.

1) Le futur loi 942 est pour les H.A.S. loi-papa, et H.A.S. = générale - mais on trouve aussi (en Hollande) une taïga bâtie, près de Barneveld, bâtie de profession mortuaire à Bithorn, en Allemagne, dans la région de Hamminkeln, avec crypte, où sont enterrés 12 000 personnes. Il y a une autre bâtie à Zutphen le 286 à 303.

Paroiss de Létras et le coûteau, à cause du rôle de Tardieu, sur toutes marchandises passant sur la paroisse de Mauron.

À cause du rôle de l'abatricot, soit à une vingtaine courue et à courue par les mariés de Grambois en la paroisse, également au Chapelle de Néant et Tréhorontec, à l'issue de la grand' messe des fêtes de Noël et Saint Etienne pour Tréhorontec, et la jupe de la Ephaudelleur pour ceux de Néant.

À cause du jeu commun en Saint-Brieuc de Mauron, soit au moins le cours de quinze, à cheval et au galop pour tous les nouveaux mariés de Grambois ou Saint-Brieuc de Mauron; lesquels doivent courir trois gaules de bois d'aulne de 7 pieds de long chacune, et courir trois fois chaume des dites gaules, pour lesquelles courses sont obligés les dits nouveaux mariés à demander permission aux officiers pour prendre des équipons. La dite quinzaine est courue chaque année le 1^{er} mai au bourg de Saint-Brieuc de Mauron.

À la supériorité de la paroisse de Campénéac, et les fiefs et rôles du Bois de la Roche en cette paroisse, ont été rendus par le dit comte déclarant à François de Crozon R. du dit lieu le 5 juillet 1648.

À la possession desquelles choses, priviléges, exemptions et autres droits ci-dessous énumérés, le dit seigneur Comte déclarant est assuré par les documents à lui faits par Charles de Volvix de Scuffec comte du Bois de la Roche et perdame d'ans de Cadillac son épouse, sa femme et mère, et d'Anne de Volvix sa tante paternelle. Desquels documents les auteurs prédeceurs ont pris des dites choses et droits depuis plus de deux à trois cents ans, comme il se peut voir par les déclarations, aveux et mines fauves aux rois qui sont à la Chambre des Comptes de Bretagne; lesquels titres ont été brûlés ou emportés durant la guerre de la Ligue par le Baron de Coauz qui avec une forte garnison résida dans le dit château plusieurs de ces ans, au grand préjudice et fort notable du dit déclarant et de ses prédeceurs, propriétaires de la dite seigneurie, ainsi qu'il est justifié par le procès-verbal en fait le 16 mai 1598. 11)

Impossible de trouver un domaine plus riche et plus complet : bois, terrains, champs, meadows, parcs, cours, grand château féodal, rien ne manque.

Les droits seigneuriaux sont à l'avant: justice à 4 piliers et à deux étages, juridiction, droits de foires et assouplis, de vautours et de pêche, bau, brûche etc... rôles pour la chasse, franchises des sergents, droits honorifiques dans les églises, curéries dans toutes les paroisses; bref, tout ce qui caractérise les grandes seigneuries, les vîtes baronnières de Bretagne.

Le poche fief et les rentes féodales étaient au rapport avec ce beau domaine et ces hautes prérogatives.

Fief proche et rentes féodales. — Le fief proche était considérable. La déclaration de 1682 déclare que tous les bailliages de Guillier et Saint-Priest-de-Mauron payaient en signeur du Pois de la Roche des rentes féodales.

La perception se était schématique. Ces rentes étaient réparties sur plusieurs arrondissements que l'on appelait bailliages, dans chacun desquels le recouvrement était fait par un collecteur commissionné par le seigneur et qualifié d'agent baillager. Ces rentes se payaient en argent. Ces rentes en grains formaient un autre gros bailliage, dit de la graineterie, dont le rôle était public et remis aux mains des collecteurs.

La seigneurie du Pois de la Roche possédait les rôles suivants :

- 1) Le rôle du Pois de la Roche s'abordait au Héant, Plogorantec, Mauron, Saint-Priest-de-Mauron; 11.
- 2) Le rôle et bailliage de Cartrefij ou Guillier;
- 3) Le rôle de Lézoue ou Guillier;
- 4) Le rôle de Larginiac ou Guillier;
- 5) Le rôle de Garnoët ou Héant;
- 6) Le rôle de Toudine ou Héant, Plogorantec et Saint-Priest-de-Mauron (droit mangier)
- 7) Le rôle et bailliage de Malabroit ou Héant et Mauron
- 8) Le rôle et bailliage de Saint-Guinal ou Héant et Mauron
- 9) Le rôle et bailliage de Penfau ou Mauron
- 10) Le rôle et bailliage dit « le fief commun », ou Saint-Priest-de-Mauron,
- 11) La seigneurie de Branoc'h ou Guillier avec prélevances et étaings : laquelle paroisse de Guillier le dit seigneur tenait du Pois de la Roche tenu en parapanie et mariage du duc de Rohan tenue de Portbail, comme jursigneure d'ainé suivant la disposition de la coutume de Bretagne
- 12) Les rôles donnaient environ 300 livres d'argent, 192 livraisons de froment rouge, 139 boîteaux d'avoine, 7 boîteaux de seigle, 135 poules et une paire de gants.

10- le rôle et bailliage de Roucy sur Guillemins; (moulin)
11- le rôle et bailliage de Nanteuil sur Guillemins; *
12- le rôle et bailliage du Bas-Havart ~~sur Guillemins~~ au Plessis
ancien fief et moultance noble. — Les seigneuries et terres nobles
relevant du comté du Bois de la Roche étaient soumises à foi et
homage. Nous relevons les seigneurs:

- 1)- les Saint-Prieuré de Nanteuil: la Gapteuse, le Pommard et Malzé;
- 2)- en clairac: la Riege;
- 3)- sur Meuron: le Bois-Jagu, l'Abbaye;
- 4)- sur Nanteuil: Motel, le Bois, la mée, Vrisserville, le Caster;
- 5)- la trobriantue: Bressuire, le Gaultre;
- 6)- le Cambrigot, le rôle aux Bourgues, Villeneuve et le Vellejau.

les Propriétaires. — La seigneurie du Bois de la Roche appartenait au XIII^e siècle aux du Breil dont la famille fut aussi longtemps propriétaire en Montauban, qui fut représentée au XX^e siècle par les de Brail de Pontcristau. En 1288, Hervé du Breil fut au Bois de la Roche. (d. 1300). Il la posséda en 1305 aux Montauban par le mariage d'Annick du Breil avec Beaufort de Montauban, fille de Guillaume du Breil.

Les Montauban elle vint par alliance en 1511 aux de Volvire et de
ceux-ci par alliance en 1740 aux de Saint-Père, puis aux Magon de
la Valée qui l'eut vendue en 1884 aux Mandard.

11- les Montauban — Armoiries: de gueules à l'ourquinche d'or, au
gauleau d'azur bordé de 4 pampres d'argent. La branche ainée s'éteignit en 1443 fondue
en Rohan-Guémené — la branche du Bois de la Roche et de Kérino
s'éteignit en 1540, fondue en Volvire de Recouffle. — La branche moyenâgeuse
s'éteignit en 1630 avec Fournon et en 1650 en de la Houssière.

Josselin de Rohan 1^e de Stoyal, de Kérino en Auge, du Chastel en Guise,
fîs de cadet du breveté Alain IV de Rohan marié de Madeline de Langres, trou-
dure fîs d'Alain III de Rohan et de Constance de Bretagne, épouse
vers 1180 Géraud de Montfort dame partiellement de Montauban et Châtillon
fîs de Guillaume de Montfort-fîel et d'Annick le Porhiet dame
Montauban. Décédé fort tôt en 1251 laissant:

- 1)- Jean, archevêque de Narbonne 1222 et duc de Montauban.
- 2)- Noël, vivant en 1275,

3.- Hermine, qui suit :

Hermine de Rohan épouse Arnay de Montfort qui lui donne :

1.- Philippe, qui suit :

2.- Guillaume, bœ.

Philippe de Rohan-Montauban, 1^e de Montauban, du Pénis en Angoumois, le Louïsot en Guyenne, de la Gacilly, de l'Esparrou en Léon, de Boutevant, épousa vers 1200 sa cousine Geneviève de Montfort de la Gacilly. Par suite d'accord il eut la totalité de la seigneurie de Montauban dont il prit le nom pour lui et sa postérité en portant les armes de Rohan avec une briure ou marque de jumelle. Il eut :

1.- Olivier, qui suit ;

2.- Renaud, vivant en 1230.

Olivier de Montauban 2^e de Montauban, la Gacilly, le Pénis, Louïsot, ^{1^e de Margronnion en 1248} Boutevant, marié à Jeanne de Porhoët en 1226, fille de Baudouin 11^e comte de Porhoët et de Marguerite de la Ville jaque. Il eut :

1.- Alain, qui suit ;

2.- Guillaume, bœ.

3.- Marguerite, mariée en 1265 à Jean de Caillagon 3^e du que de l'ile.

4.- Anne, non mariée en 1286.

Alain de Montauban, 3^e de Montauban, Pénis, Louïsot, la Gacilly, Boutevant, Montfort, le fief de Caulon et Trémelin, scellé en 1249 à Mathilde de Montfort dame de Montfort, fille de Héraud de Roscoff, veuve de Josalle de la Roche. Baudouin. mort vers 1286 laissant :

1.- Olivier, qui suit ;

2.- Aliette, mariée en 1286 à Eustache de Brodogat 2^e de Brodogat, fils de Charles de Brodogat et d'Isabeau de Craon veuve de Raoul de Poerjais.

Olivier II de Montauban 3^e de Montauban etc... épousa en 1275

Louise de la Toraye dame de ce lieu ou Saint-Omer. Il eut :

1.- Olivier, qui suit ;

2.- Renaud, auteur des roches de Roche-de-la-Roche.

Olivier III de Montauban 3^e de Montauban etc... épousa vers 1307 Julianne de Courtemaine fille de Geoffroy de la Hanau et veuve de Raoul V de Montfort. Il eut :

11. Olivier, qui suit;

12. Jean capitaine de Charbo de Blois, arrêté à Paris dans un tournoi il eut la tête tranchée en 1343, sans postérité;

13. Alain, 13 de la Gaucilly, capitaine de Charbo de Blois, les Anglais reconnurent son château en 1350. Mort sans fils.

Olivier IV de Montauban, 3^e de Montauban, la Gaucilly, capitaine de Charbo de Blois & servit sous Bertrand du Guesclin, épouse Jeanne de Malboscaine. Mort en 1388, laissant :

11. Olivier, qui suit;

12. Guillaume, marié à celle du Chastellier, mort sans postérité;

13. Comte, mort en 1383;

14. Guéraud, 13 de Craon en Comblance en 1385;

15. Jean religieux à Beaufort mort en 1384;

16. Jeanne, dame de la Ferte, mariée à Jean de Tille, décédé en 1388;

17. Juliana, mariée à Jean de Chastellier, vicomte de Commerac, vécu 1418.

Olivier V de Montauban, 3^e de Montauban &c... assista aux siège de Pécherel et de Mart, épouse vers 1360 Renaud d'Albigny, mort en 1399, laissant :

11. Guillaume, qui suit;

12. Robert, qui vélera la branche du Bois de la Roche;

13. Renaud, 1^e d'Albigny, tué à Azincourt en 1415;

14. Renaud, 13 de Marigny, mort sans postérité;

15. Isabeau mariée à Jean Boutier;

16. Marie, épouse en 1480 Alain de la Houssaye, 1^e de Neuprémein, f° en 1415.

Guillaume de Montauban, 3^e de Montauban &c... chancelier de la reine de France en 1387, gouverneur de Toulouse de 1392 à 1420, se maria : 1^e en 1382 à Marguerite de Lachéac, morte en 1407. 2^e en 1411 à Blanche Visconti de Milan. Mort en 1432, laissant du 1er lit :

11. Jean, qui suit;

12. Béatrix, dame des Fourques, la Gaucilly, mariée à Jean de Perigne entouré d'un grand nombre de enfants.

13. Marie, mariée à Jean Malet;

Huit du 2^e lit :

11. Béatrix, mariée en 1435 à Richard d'Esparnais 1^e de Lendicourt, seigneur de Marigny le Gouyon;

51- Ysobert, marié : 1) en 1436 à Isabeau du Perrin 2^e de Quinton - 2^e à
Perrine du Harle.

52- Louis, dame de Coitroux, mariée à Guy de la Flotte, Vicomte de Vaudreuc.

53- Etienne, un des assassins de Gilles de Bretagne, archevêque de
Bordeaux en 1463, mort à Paris vers 1478. Il fut quitté lorsque les électeurs furent pour
Armagnac par l'Archevêque d'Amiens, abbé de Périgueux, mais il fut rappelé à la prière du pape.
Jean III de Montauban 2^e de Montauban et 3^e vicomte de France et
gouverneur de la Rochelle en 1463, gardeien de Gilles de Bretagne,
épousa Anne de Kerouzio en 1480¹¹, mort à Tours vers 1466, laissant :
Anne de Montauban dame de Montauban¹², mariée : 1^e en 1443 à
Louis de Rohan, Général fils de Charles et de Catherine du
Gueldre dame de la Roche - 2^e en 1461 à Georges de la Tremoille ou
de Brancion, Rochefort, comte de Pigny ; morte vers 1476.

René Montauban du Bois de la Roche. Guillaume du Breil 1^e du

Bois de la Roche, épousa en 1383 Danielle d'Anjou ou Marie, dame d'Anjou, de
Vauvillers comtesse, le Montauban¹³ de Tournay¹⁴; il était fils de Guillaume du Breil et de
Marguerite d'auvergne, mort vers 1378. Ses enfants : René à la Vauvillers en Espagne.

Olivier du Breil dame du Bois de la Roche, le Brocéassot, 1^e duchesse de
Tournay, épousa en 1306 René de Montauban 2^e du Perrin, dauphin,
d'Brocéassot, de Tournay, fils d'Olivier II surnommé le Loup de la Forêt selon les
uns, ou de Alain et Mathilde de Montfort, selon les autres. Il laissa :

1- Jean, mort jeune;

2- René, qui suit;

3- Guillaume, le valeureux vainqueur du combat des Trente, mort à la
bataille de Cravant en 1352, au château de Braubilly.

4- Blanche, femme de Brézanceau et Brignac, Abbé de la Châtre en 1350
et Abbé de Puy-Saint-Vincent en 1363.

5- Jeanne, dame du Perrin, mariée en 1335 à Geoffroy de la Blanche dit de
Saint-Domme, qui suivra;

6- Marguerite, mariée en 1340 à Pierre de Cravant.

7- Catherine, mariée en 1336 à Jean de Trécesson;

René II de Montauban, 3^e du Bois de la Roche, le Bois d'auant, de
Tournay, Bischastel, capitaine de Plérin en 1370 pour Charles de Blois et
gagna sur les Anglais la bataille de Cravant en 1353, épousa Jeanne de
Montfort, fille de René VI et d'Aliénor d'Anjou, qui le renonça
en 1387 à Grand de Cossémes. René II mourut sans postérité et fut

¹¹ Anne de Kerouzio épousa : 1^e Charles, vicomte de Coitroux - 2^e en 1420 Jean de Montauban,
qui était frère d'Isabeau de Kerouzio mariée à Jeanne de Plessis d'Uzès et Plessis de Tournay -
petit-fils de Pierre de Lapeyrière de Vayres marié vers 1369.

fut inhumé dans l'église de Montfort en 1386; il laissa tous ses biens à son neveu
Robert de la Planche en Béonvalhan.

Robert de la Planche dit de Saint-Dommeul. Jeanne de Montauban
épouse de Geoffroy de la Planche, laissa un fils qui porta le nom de la Roche :
Rodand de la Planche, sr du Bois de la Roche, Puisie, Baudouin, Tancarville,
mourut en 1398, laissant :

1. Olivier, mort sans postérité en 1415, laissant son héritage à sa sœur;
2. Jeanne v. de la Planche.
3. Marie, qui suit;

Marie de la Planche de Saint-Dommeul, dame du Bois de la Roche en 1415,
avait épousé en 1405 son cousin Robert de Montauban 1^e de Gouyerville,
de Guinerville, 2^e fils d'Oliver et d'Alainet d'Alaigne, à qui elle porta 60
seigneuries. Il fut officier de Richmond et de Richard de Bretagne,
Duc de Bretagne. En 1420 il laissa à Plessis-lès-Tours la succession de son beau-
frère Olivier de Saint-Dommeul : ce le manoir du Bois de la Roche avec le
bois contenant 300 journées, etc. Il mourut en 1426 aux réformations
de Montfort pour le Bois de la Roche, au Havre pour le Boisasset l'Aunay -
en faveur pour Baudouin. Il fut au siège d'Orléans avec Jeanne d'Arc en
1429 et mourut en 1448 et fut inhumé dans l'église de Montfort. Il eut :

1. Guillaume, qui suit;
2. Guillaume, sr de la Planche en Béonvalhan en 1443, mort sans heir;
3. Marie, mariée : 1^e en 1444 à Philippe de Verville de Crowley, comte de
Guines de Malabroit dame d'Orléans et de Paugardet - 2^e en 1454 à
Jean de Herardreux des Culnays ou Lanouë, fils de Jean et d'Oliva de
Prestat.
4. Jeanne, mariée à Jean de Saint-Gilles du Bregeoffroy.

En de Montauban. Guillaume sr de Montauban, sr du Bois de la
Roche, ^{1^e femme : Jeanne de Brochesoul, née en 1451} 2^e femme : Jeanne de Brochesoul, fille
de Robert de Montauban le Jeune, et de Marguerite de Montfort. Il eut :

1. Guillaume, qui suit;
2. Robert, qui fut au Normandie;
3. Guyon, partagé au Normandie;
4. Jean, 1^e du Gouet, auteur de la branche qui suivra.

Guillaume v de Montauban, 1^e du Bois de la Roche, épousa : 1^e

40 10

jeune de Montauban du XV^e siècle, fils de Jean de Montauban,
de Sainte-Cécile de Périgord, et de Cécile de Montauban, veuve de Jean de Montauban
qui épousa vers 1454 Marie de Montauban, tante de Guillaume Malis.
20 - vers 1450 Ursule de Périgueux ou Périgueux, fille de
Jean et de Jeanne de Commeau ou Nieuve - 3/ vers 1463 Françoise de
Vassal dame du Baso et le Torie, veuve de Guillaume de Vézere et de
Françoise de Plantier. Mort au 1^{er} lit : mort en 1486.

1- Philippe, qui suit ;

Sa 1^{re} lit :

- 1- Olivier, 1^{er} du Hac, capitaine de Sol, maître de l'artillerie de
France vers 1502. Mort en 1512, marié à Louise Hingant dame du Hac.
Leur fils mourut sans héritier.
- 2- Marguerite, mariée à Georges Vesprivier.
- 3- Anne, mariée en 1460 à Bertrand du Boisroux ;
- 4- Marie, mariée : 1) à Guillaume Tarant de Céillac en Périgord -
2) à Gilles de Comteau de la Motterie.
- 5- Hélène, mariée à Jean d'Albret 3^{er} de la Gré;
- 6- Bertrand, capitaine de Geingamp en 1467 ;
- 7) Françoise, mariée en 1465 à Jean Audre.

Philippe de Montauban, 3^{er} du Roi de la Roche, de Bédée en Saint-Brieuc
le Clamor, du royaume de Bretagne, baron de Gouesnou, de Poer, de
Briant et Guilliers, etc... né en 1447, chancelier de la Justice
dame, construisit ses splendides châteaux du Roi de la Roche
qu'il flanqua de 9 tours à marlouins et par il entoura de douves
profondes. Le roi Louis XI, exigea sa réconfession au Roi de la
Roche. Il mourut à Vannes en 1514 et fut inhumé aux Carmes de
Plévinel. Il avait épouse : 1) Marguerite le Borgne reine de Roland du
Lescouet, grand veneur de France, fille de Robert et de Catherine de
Kerouzéré - 2) vers 1502 Anne du Chastellain, veuve de Gille le
Ricau de Blatzenouaf; morte en 1515 et le 1^{er} juillet 1514; leur tombeau se voit
encore dans la cour du cloître des Carmes de Plévinel. Une laisse qui
dans folles : du 1^{er} lit :

1- Marguerite de Montauban, dame vicomtesse du Roi de la Roche, de
Pénio, Bédée, etc... née vers 1495 à Jacques de

Beaumanoir, toute de Pléthen, 1^e de Tremoarc, et mourut en 1540 dont un fils, qui suit ;

& 2^e et tant :

Catherine, qui aura et héritera trois bâties du Bois de la Roche.

1^e. Le Beaumanoir. — François dit le Beaumanoir, épouse de

Marguerite de Montauban, eut un fils qui mourut avant sa mort.

François de Beaumanoir, 1^e du Bois de la Roche qui mourut sans alliance en 1530. Il laissa son héritage à sa sœur, qui suit ;

Catherine de Montauban dame de la Chorée, de Bodéz, du roc, de Chastelot, vivante au Bois de la Roche en 1540, avait épousé René de Volvire, baron de Rouffac, fils de François et de Marie d'Amboise. Il mourut en 1545, & son épouse courut en 2^e noces avec Perrine de Salignac dont il n'eut pas de postérité.

— 3^e de Montauban 1^e du Gouët.

Jean IV de Montauban, 2^e du Gouët, du May, de la Plaine, 4^e fils de Guillaume et de Joanne Brocherel 1^e du Gouët, du Louroux (monts) épouse Valence de Saint-Père. Il mourut en 1454. Il laissa :

Jean V de Montauban, 1^e du Gouët, marié à Catherine de Vinsque dame du Houlme en Luceul, fille de Héderv de Champdallan et de François le Pore. Il mourut :

1^e. François, qui suit ;

2^e. Claude, dame du Moulin, mariée à Mantes à François Loisel 2^e de Poie et de Chambière.

3^e. Olivier, abbé de la Châume en 1556, mort en 1564.

4^e. Louis, abbé de la Châume en 1564 à 1575.

François de Montauban 1^e du Gouët, époux Marguerite de Flotier :

v- Jean II de Montauban, 1^e du Gouët, François Huguenot, gouverneur de Plais et de Gâtes en 1590. Il eut une fille, mariée à Charles de la Moerbie et qui vitrait encore en 1680.

vi- Olivier, abbé de la Châume en 1608 à 1616.

vii- Charles, qui suit :

Charles de Montauban, 1^e de la Haie. Mathias, marié à jacquette de la Rante dame de la Haie. Mathias en Saint-Etienne de Montluc où il mourut en 1610, laissant,

- 42 nt
1. Claude, décédé en 1602;
 2. Charlotte, mariée à Thomas Forman de la Biennardie en Bretagne en 1620;
 3. François, mort jeune;
 4. Marguerite, née 1799, mariée à Naudou 1622;
 5. Anne, morte jeune;
 6. Marie, morte en 1621.

La famille de Montauban a cessé d'exister.

✓ . V. i.

Famille de Volvire du Bois de la Roche

René de Volvire, baron de Ruffec, commandant la noblesse d'Angoumois, époux de Catherine de Montauban suedite, honneur du Bois de la Roche en 1540 et morte en 1545, avait eu plusieurs enfants et descendants : un fasceau bordé d'or et de gueules de 70 pieds :

1. François, qui succéda;
2. Françoise, baronne de Lons en 1550 et mariée : 1) en 1548 à François de Baupoil de Saint-Aulaire - 2) en 1552 à René de Volvire de Bougouin, fils de François 1^e de Bougouin et de Renette Gourjault, dame de L'ordre du roi, mort au 1584.
3. Anne, religieuse de Fontenay, abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.
4. Philippe, 1^r du Bois de la Roche, qui suivra;

François de Volvire, vicomte du Bois de la Roche - Bâgé, 1^r du Bois, 2^e de Chateauneuf, épousa en 1535 Gabrielle de Pochechaut dame de Mortemart, et mourut sans postérité en 1550, laissant ses biens au suivant :

Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, vicomte du Bois de la Roche, 1^r de Saint-Bris, de Bâgé, Chateauneuf, le Bois etc. né en 1530, gentilhomme ordinaire de la chambre des rois Henri II, François II et Charles IX (de 1557 à 1569), chevalier de l'ordre du Bois pour le dauphin à l'âge de 17 ans en 1558, capitaine de 100 hommes d'armes; le 25, François II, le gratifie de 500 livres en polement de ses services au roi Henri II dans ses guerres; se trouva en 1569 au siège de Poitiers qu'il défendit contre les protestants et fut nommé conseiller d'Etat le 4 juillet 1570. Il reçut en 1571 une somme de 2.500 livres pour un voyage que le Roi lui fit faire en Allemagne près de l'empereur et de plusieurs autres princes; le 15 janvier 1570 il fut promu de la charge de lieutenant-général en Bretagne, et le 26 juillet de la même année il obtint encore celle de gouverneur de l'Angoumois. Le duc de Montpensier en fut jaloux et tenta

N

meis vainement de s'en faire pourvoir à son exclusion. Le seigneur de Ruffec fut ^{abstenu} par la reine-mère et le duc d'Anjou qui le soutenaient de leur crédit. Les protestants dans ce temps-là étaient rois eux-mêmes dans leur gouvernement. Le 1^{er} de Duffec s'était acquié dans le tiers l'anvers et frontière du peuple. Pour le défendre il écrivit au roi : « sire, je fus blessé à la bataille de Saint-Quentin ; je l'ai été depuis trois fois à Jarnac, à Moncontour et à la Rochelle ; ma vigilance et quelques batailles combattues contre vos sujets de la nouvelle religion m'ont attiré leur haine ; ils l'ont signalée en ravageant mes terres à un tel point que de Bruges je ne puisse en tirer quelque chose. Si quoi ! sire, un simple jugement dans un de mes procès, prétendra qu'il faut commençer par lui faire son procès avant de lui ôter son office ; et, au jugement prononcé de notre race serait déplacé d'un moment à l'autre quelque sanglante et faidette mort de tout français demandée ! J'aspire, sire, que votre justice me protégera contre eux de mes ennemis, considérant nos ancêtres, leurs songez et le mien répondre pour la patrie ; je ne pourrai point de la brisez sans des héritages que je n'aurai jamais. » Cette lettre obtint l'effet qu'il en attendait. Il quitta son gouvernement, et, à l'occasion de la réprise de l'Orléanais aux Huguenots et d'une rencontre où il se avait battus, le roi lui donna les félicitations, et en 1577 il sera sa beroune de Ruffec ou marquisat. La même année il assista au siège de Brouage et fut député en Allemagne pour refuser le mariage du duc d'Anjou avec la 2^e fille du duc Auguste de Saxe, et à voir à son retour le lendemain de Noël et le duc de Westphalie pour le ramener dans le parti de l'ordre. Celui-ci lui accorda le 2^d juillet 1578 une gratification de 2000 livres et en 1580 il reçut aux Etats de Bretagne pour la réformation des coutumes de cette province ; enfin, le 23 juillet 1583 le roi le nomma gouverneur de la Rochelle et de l'Aunis et de la Saintonge, et lui accorda l'inspectoire du premier état de maréchal de France qui rendrait à vaquer. Mais sa mort l'empêcha de faire de cette dignité. Il fut assassiné à Paris le 6 janvier 1585, âgé de 55 ans.

Il avait épousé le 2 mai 1558 Anne de Daillon de Lude.

Le marquis de Ruffec avait guerroyé toute sa vie contre les Huguenots et il maintint fidèlement la religion catholique dans ses gouvernements. Les habitants d'Angoulême, qui avaient apprécier sa protection,

- 52
41. Jean-Philippe, né en 1656, fils du sieur de Puge Corde (Espagne) en 1710.
 51. Marie-Charlotte, née en 1657, mariée à Paul-Gaspard de Lemois
 61. Hélène-Augustine, née en 1658, veuve en 1675, vautre en 1676, professe à Muzillac en 1680 où elle meurt en 1678; fut la supérieure de la communauté de Muzillac de 1684 à 1724; y morte en 1743.
 7. Henri, baptisé en 1663, abbé de Lavaur en 1712 et mort en 1747.
 8. Béatrix, née en 1663, veuve à Muzillac où elle professe en 1683 et y meurt en 1727.
 9. Marguerite, née en 1666, professe à Muzillac en 1687 et y meurt en 1732.
 10. Charles, né en 1667.
 11. Louis-René, né en 1670, religieux carme; fut prieur de la suivante.
 12. Agathe, née en 1670, mariée en 1691 à ^{Charles} Sébastien Colliviet de Lochrist en Février, comte de Saint-Honoré en Février, fils de Pierre et d'Anne de Rosmadec, né en 1671 et baptisé à Poncetan en 1678, mort à Paris en Janvier en 1703, capitaine-major au régiment des royaux-cavalières. Son fils Charles le Bois de la Roche en 1748 ou plus tôt a été fait abbé.
 13. Clément-Josaphin, baptisé à Ploudal en 1672; religieux carme jusqu'en 1691.
 14. Clément, baptisé en 1673, capitaine de vaisseau en 1726.
Joseph de Volme, né en 1654, comte du Bois de la Roche en 1678, marquis de Ruffec en 1692, de Binic, de Landraie, Belzé, le Roc; marié en 1678 à ^{dans le régiment de milice paroissiale.} Adélaïde de Beau de Saint-Trigue; rendu en 1684 à René de Loprice, marquis de Gâtinaise, les terres de Kerabant et Bremenay sis en Ploudal, Tanguy et Rost; colonel en 1686 il vendit à René de Rieu, marquis d'Asserec ses propriétés de Kermoniec, Keroual, Tréorzh en Piziac, Lordage de son ouïe, Hyacinthe surdit, mort en 1680; gouverneur de Pléirmel en 1688 il vendit à la famille Béron la seigneurie du Roc en Ploudal. Tout indiquerait la gêne si l'on avait acheté à cette époque la vicomté de la Gaptioù en St-Brieuc de Plauron à Gilles de Trouer qui mourut à Illifaut en 1713. Mort en 1745 et enterré aux Carmes de Pléirmel; sa veuve mourut en 1745, âgée de 90 ans, laissant 4 enfants. 11
 15. Joseph, qui succéda;
 16. Philippe Auguste, qui suivra;
 17. Charles, baptisé en 1684, mort en 1732, inhumé dans l'église de Saint-François, baptisé en 1694, officier, mort de la variole au camp de Moyenne le 16 juillet 1732.
 18. Il avait vendu aussi le 7 avril 1690 la terre de Menorq au nom de René de Loprice qui le vendit en 1691 à Guillaume Le Gall de Cunffion qui a acquis le nom de Goffrin.

Joseph de Volvire, marquis de Ruffec, comte du Bois de la Roche, né en 1681, fit ses études à Louis d'Orléans, officier, élève à l'école des officiers de l'artillerie en 1709, nommé à Bellec en 1711 à Marie-Anne de Guimard, fille de Jean-Baptiste, gouverneur de Plérin et de Guiverné. Briant et d'Albret de Callac et Cadoudal en Pluméliau, commandant du corps breveté, lieutenant-général des troupes de Rennes, Dol, Lézardrieux et Guingamp; mort au Bois de la Roche en 1731 et inhumé aux Carmes de Plérin. Il laissait :

- 1/- Ingéolaine, qui succéda;
- 2/- Marie-Joseph, morte jeune.

Ingéolaine - Joseph de Volvire, baptisé en 1718, marquis de Ruffec, comte du Bois de la Roche, vicomte de la Gapeière, baron de Callac et de Tremart et Kernic, porté du Bois de la Roche en 1744 pour rejoindre son poste de brigadier aux armées du Rohan. On était en pleine guerre de la succession d'Autriche. Il mourut dans un duel misérable à Dörfeld dans le duché de Hesse. Darnetad pour une querelle d'étiquette au mariage du Dauphin, fils de Louis XV. Il avait 28 ans. Il laissa la Lorraine et le Dauphin - morte en 1738 (mariée 1741 - veuve 1742 - Bruxelles 1743 - Potsdam 1744) - son épouse à son fils qui fut : Puffendorf, Président (1744 - Habsbourg 1745) - Plaisance (1746) et auquel

Philippe-Auguste de Volvire, né en 1683, marié en 1732 à Marie de Nollier de Chauvinville d'au Bâtiment au Bâle, fille de Louis et de Marie de Glymes de Brabant née à Gravel et morte au Montcaix de Josselin en 1783, il fut lieutenant-général des armées et briant le Bois de la Roche en 1747, y mort en 1751 et inhume dans l'église de Kéaet. Il eut qu'une fille, Françoise, née à Bâle en 1733 et y morte en 1740. Il se démit en 1748 des terres du Bois de la Roche en faveur de sa cousine-germaine, Marie-Philippe de L'Estocq de L'Estocq, fille de Sébastien et d'Elizabeth Volvire, née à Kéaet le 10 février 1691. Il avait vers cette époque à 200 000 livres seulement parcequ'il avait été obligé de payer les dettes considérables que le Comte de Volvire avait contractées. Pour les terres en partie il avait vendu les dépendances du Bois de la Roche sur auges au Marquis de Neuquaire et du Pont de la Guignoënaie pour 3 000 livres. La terre de la Gapeière en St. Briac-de-Mauron pour 114 580 livres au marquis Jules-Vincent de Saint-Père de Chempalanne. Et il restait encore des dettes à écouler : 45 000 livres à Charles Comte de Montmore et 20 000 livres à M. de Villaine. Les dettes qui gavaient cet héritage. L'avarice domine.

3

2. 18.800 f. de cette somme brûlée en 1730. Mais elle ne dépendait pas d'avoir avec le comte de Ligny, époux de la baronne, règle aussi les intérêts. Il était lui-même le successeur de l'acquéreur de la fiefé de la Roche qui fut lassé et banni à la mort en 1767.

— Les de Saint-Pons et le fief de la Roche. —

Jean-Baptiste-Hyacinthe de St.-Pons époux de Julienne de Béthelot de Quintin avait eus trois garçons :

1. Pierre Bertrand, qui suit ;

2. Jules-Vincent, né en 1692, acquéreur de la fiefé en 1748, et de Champaublanc et tuteur en 1725 des enfants de son frère aîné. Il était capitaine d'infanterie en 1720, devint lieutenant-général des armes, inspecteur général d'infanterie, commandant le corps des gardes de France, commandeur de St-Louis, et mourut à Francfort sur le Rhin le 8 mars 1784, sans le point d'être nommé maréchal de France, laissant ses fortunes à ses neveux.

3. Bonaventure, marié à Louise de Derval dont naquit Jules fils de Saint-Pons, colonel de la gendarmerie royale, né à Dinan en 1726, capitaine d'infanterie, marié en 1749 à sa cousine germane Adélaïde de St-Torn, fille ainée du comte de Ligny et héritier de l'ancien fief de la Roche en 1748 ; mort à Dinan en 1796, laissant une fille, Adélaïde, mariée en 1808 à M. de Léunay, de Corseil en Saint-Samson, pair d'Anjou. Au portage de 1766 à Dinan elle lèvra une partie des biens de la fief de la Roche et de la fiefé.

Pierre Bertrand de Saint-Pons surnom s'épouse en 1748 Marie-Joséphine de Derval, 1^e de Bouellan en guerre, fille de Jean-Baptiste et de Catherine Hay de Bouellan. Il mourut en 1785 et ses enfants furent mis sous la tutelle de leur tante, Jules-Vincent de St-Torn, le sieur de Champaublanc et de la fiefé.

1^o — Anne, qui succéda ;

2^o — Louise-Bonaventure qui fut offerte.

3^o — Emmanuel, offert.

au portage nôtre de 1766 il devient le seigneur de Ligny, de la ville d'Erquy, la ville Gilloard et différentes rentes.

4^o — Hélène-Sophie, mariée à René-Jean Bonin, vicomte de Hauguenau en 1784 et le fréquenteur, baron de Chateaumort et de Billot et marquis de Normandie en Saint-Briant, conseiller au parlement.

5^o — Anne-Jeanne-Marie, mariée en 1790 à Armand-Louis Poisson à

55

Jean-Baptiste-Claude de Rénis de Granetan, conseiller au parlement.
Les deux seurs reçurent au partage en 1751 les terres de la Ville Geffroy au Rôlé.
René-Bertrand Bertrand de St-Pons-Ligny, marquis de St-Pons, comte du
Pois de la Roche, vicomte de la Gaspigne, baron de St-Jouan, 1^e de la Hardouinai,
de Brondineuf, Caudan, Morbihan et naquit à Brondineuf dans les Côtes du nord le
4 septembre 1716. Qualifié d'abord comte de Ligny, il devint marquis de St-Pons
à la mort de son oncle et fut alors peu s'état courant de gloire pendant la guerre
de Fous. Bertrand de Berneuvre (son père mourut en 1708) et être pris cet oncle, il
serait d'abord très à tout comme lieutenant dans les gardes Françaises et dans
le régiment du roi. Il épousa à Rennes en 1741 Marie-Philippe de Colloriet
de Cochrist, âgée de 16 ans, comtesse de St-Maur en Morbihan, 1^e duchesse
unique héritière de sa maison, née à Cochrist en 1725, fille de Sébastien et d'Anne
de Volnay. Ils retira alors du service. En 1748, l'on vend à la reine de Bretagne,
Philippe-Auguste de Volnay, les côte de la Pois de la Roche. Possesseur par sa
femme et par lui-même d'une grande fortune que plusieurs hérédites
devraient encore accroître, il vit tout au Pois de la Roche, tantôt et
préférait au château de Coullan ou quitta qu'il avait restauré et
agrandi.

En 1751 il partagea volontiers ses biens et parts. La division de leurs actes
comprendait :

- 1). les terres et seigneurie de Coullan, la Haye, la Gaspigne, Morbihan avec édifice
12 métairies, 4 moulin, faire à Caudan, quintaine, grange et 49 rôles ventiers.
- 2). la Seigneurie de St-Jouan de l'Île avec 5 métairies, 1 moulin, 6 bâtiages et grange.
- 3). la Seigneurie de la Chapelle Blanche avec 1 moulin, 7 bâtiages et 1 grange.
- 4). la Seigneurie de Rost-Giffard avec 4 métairies et 13 rôles ventiers.
- 5). la Seigneurie de Ligny avec 9 métairies faire, 1 moulin, 1 grange et des granges.
- 6). la Ville Geffroy au Rôlé avec château, 2 métairies, 2 moulins et diverses dépendances.
- 7). la Seigneurie de St-Lamerc avec le château en ruine de la Hardouinai, 2 métairies,
une partie de la foie de Bataille et la foie de Brannion en Languidou, 1 moulin et 16.
- 8). la Seigneurie de Guaynor en St-Vran, Morbihan, Langourla avec 3 métairies, 3 moulins,
3 dépendances, 7 rôles de rente au partage et 1 grange.
- 9). la Seigneurie de Champolanne avec 4 métairies, 1 moulin, 1 grange et 7 bâtiages.
- 10). la Seigneurie de Brannier avec 2 moulins, 1 grange et autres au partage.
- 11). Le Foie de Vauclerc sur la limite de la foie de la Hardouinai que
Gaston Hay comte de Coullan avait acheté en 1674 à François d'Artigues à la
cheneau d'Offendic.

C'est à Guerlesquin que en septembre 1758 il apprit le débarquement des corps d'armée
anglais sur les côtes de Bretagne à Saint-Cast. Il partit aussitôt pour se mettre à
la disposition du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, auquel il servait une
compagnie de volontaires, très gentilhommiens, dont il avait été le capitaine. Sur
le théâtre de l'action où il avait accompagné son cousin, le comte de St-Pois, du
17 au 29 juillet, il allait retrouver son frère, le général de St-Pois, colonel
du régiment de Pontchâteau. Infanterie. Avec lui il fut fait le 26 septembre au
combat de St-Cast où les anglais subirent une sanglante défaite. Il vint
ensuite auprès de sa famille à laquelle il continua à se consacrer.

En 1761, son oncle, le marquis de St-Pois, mourut laissant sa fortune à ses neveux et
en 1778 il la partagea entre ses frères et sœurs et son neveu, branche des gendres, Jean-
Grillot de St-Pois.

L'aîné de ces enfants avait 15 ans quand Madeline Morice, sa petite fermière du
Vauclusier en Haut, la future mère de Poerier, entra dans sa maison. L'aile droite
du château du Bois de la Roche était alors occupée par Sébastien Bernard, de la Pardinière
en Haute, par le Coudray-Baillot, marié à Anne Solle, fille du seigneur de Solle
des contrôles. Il était procureur fiscal et le fermier général de la plus grande partie des
terres et bâtiments d'exploitation, et recevait des droits seigneuriaux de Bois de la Roche.
Mme de Légoigny était une femme de tête, énergique, aimant et affichant volontiers
les prêts et les chicanes. Ses contemporains insinuaient qu'elle était vicente, très astuce
et autoritaire à l'égard. Madeline Morice vécut avec elle pendant 4 ans, tantôt
comme fille de cuisine, tantôt comme femme de chambre. Elle souffrit beaucoup au
milieu de la valetaille innombrable et des jeunes seigneurs quelquefois affrontés et
sans vergogne qui fréquentaient la maison. Elle demanda et obtint de l'en aller.

Le marquis et la marquise eurent la fin la plus triste. Ils furent injustement impliqués
dans la fameuse conspiration Masson de la Bélie, arrêtés le 12 octobre 1793 au château
de la Gravelle et incarcérés à St-Malo. La marquise, disait le rapporteur, « fit
que elle était d'un caractère furieux et dépité », fut condamnée à la concurrence de
Paris où elle arriva le 29 juillet 1794. Condamnée à mort le 27 thermidor au 26 juillet
1794, elle fut exécutée le même jour, âgée de 71 ans. Le marquis, faisant partie d'un
autre courroux, n'arriva à Paris qu'après la chute de Robespierre. Peu après il épousa
la guillotine. Melet, hospitalisé dans une maison de santé, il mourut de douleur
l'année suivante, âgé de 79 ans.

Il mourut pas au moins de 19 enfants. Mais le mort ayant épousé son valet de chambre
et cette dernière liquide, elle ne comptait plus que 6 fils et 3 filles. 5 de leurs fils

appartenait comme officier aux armes de cette ville natale. Il fut échancré maréchal-ferrand des couers, & comte de l'É. Porc-Bordinonf, fait au comte de la Chabotais, fils du célèbre procureur du parlement de Rennes, et le 3^e au fils d'Alphonse de la Bade. En 1793 il mourut.

1) Bertrand-Auguste, vaquier de l'É. Poix, marié à Françoise Allegre de la Bille, né à Laval en 1746 et fille de Jean-Baptiste Allegre et de Perrine Le Franc, fille unique d'un contrôleur des fermes du roi. Son père, banquier à Paris, avait une fortune évaluée à 90 millions de notre monnaie. Ils se réservent à l'amiante.

Il réside à Tours, à St-Malo et à la force en Saint-Vincent. Il résidait à Paris chez son père avec ses deux enfants : fils et fille. Il mourut arrêté et emprisonné à St-Malo sous la Terreur, et relâché après le 9 thermidor et mis sous la surveillance de la police comme étant suspect de sa noblesse. Il fut arrêté à Paris chez son père avec ses 2 enfants, condamné à mort et exécuté le 19 juillet 1794. Pour avoir témoigné en 1795 à une personne, Marie Varnier, originaire de Landigoin, fille de Guy, laboureur, et de Madelina Gourdel, et avait habité la Prudre en St-Lunaire où il s'est succédé en 1806. Mort du 1^{er} lit.

a) Marie-Bertrand, arrêté à Paris avec sa mère le 17 avril 1794 et exécuté à la place de son père, père veuf, le 19 juillet 1794, âgé de 19 ans.

b) Marie-Léontine, mariée en 1788 à l'abbé de Cornulier, marquis de Châteaufrémont. Il fut arrêté aussi à Paris le 17 avril 1794. Il mourut exécuté le 19 juillet 1794, âgé de 23 ans. Incanté, elle vit une exécution différée jusqu'à 44 exécutions. La chute de l'Assemblée législative et elle vainement appela de ses 3 enfants : 2 filles et 1 garçon. Son grand-père maternel, le marchand banquier, avait été aussi arrêté à Paris le 1^{er} octobre 1793, né à St-Malo en 1713, il résidait à la Force, à l'hospice de Popincourt jusqu'au 5 mai 94, transféré à la prison du Luxembourg et condamné à mort pour avoir prêté de l'argent aux amis, ses clients, il mourut le 19 juillet 1794 avec 12 membres de sa famille.

2) Aimé-Marie-Polycarpe de l'É. Poix, marié à Adrienne Allegre de la Bade en 1785, fils de Jean-Baptiste susdit et fait chevalier. Il résida dans les environs de Cormeilles-en-Parisis dont il était conseiller municipal. Il ne fut pas inquiété. Il émigra de la France en 1806 et y vivent depuis. Il étoit notaire et inspecteur d'Instruction. Il mourut à Paris en 1819 et est enterré au cimetière de la Roche le 13 février 1819, âgé de 2 ans.

3) Eugénie-Laurance-Vincente, née en 1764, mariée à Gabriel de Faradon de la Chabotais dont une fille mariée à Joseph de Hornare de Trauraut.

- 68
- 4) - Laurence Adélaïde, mariée à Jules-Gilles de St-Pern-Bondonneuf, demeurant à Dinan où il est mort en 1796.
- 5) - Amastase, né en 1760, Lieutenant de vaisseau, marié en 1792 à La Martinique à Marguerite de Longvilliers de Poincy de Bellebrune, fille de Jacques et de Marie-Jeanne White-Le Blanc, mort aux colonies laissant un fils, Joseph, né en 1793 à l'île de la Trinité, et marié en 1816 à sa cousine Adélaïde Allegarde de Belle, née à Saint-Henri d'Eschais, fille d'Adrien, propriétaire du Bois de la Roche, et d'Anne-Marie de Saint-Pern-Ligouge.
- 6) - Paul-Henri, résidant à St-Pern-Breiz des Côtes du Nord.
- 7) - Philippe-Vincent, marquis de St-Pern au décès de son frère aîné; vicomte de La Gépétairie en 1806, inquit à Remire en 1753, épousa en 1784 à Lamentin (Martinique) Marie de Longvilliers de Poincy de Bellebrune, veuve de l'abbé Armand de St-Pern Arredit; en 1817 il fut à Dinan, capitaine de vaisseau en retraite; fut à Jugon en 1834 et son épouse agente en 1833. Il avait vendu la vicomté de La Gépétairie en 1817 au général Bonaparte à M' Hocel de la Touché, un invalidesmaire assagist-maître.
- 8) - Jean, 1^{er} de Bouillon en Guillo, marié à Charlotte Huan-Brenier, fut fait chevalier et 1^{er} maistre des 1800 dans la légion de la Trinité-Porhoët, voisinisé par Sénéchal le Maistre de Chelle, des Alouettes l'année de l'entrée de l'empereur de la Trinité le 4^{me} juillet 1815. Ses dernières volontés : 1^{er} faire de munitions. Il mourut le 23 juillet 1815 à l'âge de 58 ans.
- Ces lieux de la paroisse Saint-Pern-Ligouge furent séquestrés par la nation et les révoltés ne furent admis à partage qu'après une sentence de Tribunal rendue le 23 juillet 1805. Ces lots furent tirés à Dinan le 1^{er} avril 1806 et le partage, fait sous serment, fut déposé au Etat de M^e Gaëtan à Dinan et est daté du 12 janvier 1806.

L'Assemblée nationale dans la nuit du 4 aout 1789 avait voté la suppression des titres et des droits seigneuriaux. La nouvelle se tarda pas à faire parvenir jusqu'en dernier moment au pays. Au mois de Janvier 1790 on vit dans tout le pays courir entre Lannion, Plévenon, Guer et Redon des bandes de paysans se lever comme dans une nouvelle Jacquerie, parcourir les campagnes en armes et se livrer à toutes sortes de déplétations.

A Ruzan, Guer et Roquiniac il contraint leurs seigneurs à renoncer à leurs droits féodaux et à signer l'acte. À Louivet, les farouches de Penpont incendièrent Cormor pour avoir une destruction certaine des bâties des propriétaires. Le château du Bois de la Perche vit aussi l'incendie autour des ses remparts.

Le 4 février 1790, le commandant de M^e de Saint-Porn, leur habitant des communes paroisses de Guilliers et de Saint-Brieuc de Lannion, se présentent au château du Bois de la Perche et demanderont à voir le propriétaire. Ils délivreraient une autre une qui furent reçus : Jean-Baptiste Petitjean de Bourg de Guilliers, Marcel Varet de Roquiniac ou Guilliers, Joschim Caudé de la Dornion au Saint-Brieuc de Lannion, époux de Françoise Plessix etc... Ces délégués obligeraient m^e de Saint-Porn à écrire trois lettres : une à M^e de Blouet commandant les dragons à Pléven pour lui dire de renvoyer la bâtie de la maison dont il était saisi - une autre lettre à son père et mère m^e de M^e de Saint-Porn pour leur enjoindre de se trouver le lendemain à 10 heures au Bois de la Perche - une troisième lettre à M^e Louis Courte, notaire et procureur de plusieurs jurisdictions, habitant au bourg de Saint-Brieuc de Lannion. Cette dernière était ainsi libellée : « Les habitants de Saint-Brieuc sont avisés de se trouver à 8 heures du matin, au fond de la cloche, au Bois de la Perche. »

Au départ des délégués, le commandant de Saint-Porn écrit au Maire de Pléven pour lui apprendre sa situation et lui demander de recours et dépêcha un rapet pour porter la lettre. Le Maire de Pléven comprit. A 11 heures du matin, le 5 février, il convoya chez lui les commandants des régiments et les gardes nationals stationnant à Pléven, leur lut la lettre de M^e de Saint-Porn et les pria de se

mettre en mesure de protéger le château.

Les commandants choisirent aussi 15 hommes du régiment d'Orléans, 20 hommes du régiment d'Orléans, 32 hommes de la Garde nationale de Rouen et 34 hommes de la Garde de Picardie. On leur adjoint Horace et Gouland comme commissaires afin d'empêcher la troupe de se faire à bras le regrettable. Le 9 heures du matin, la petite troupe arrivait au château. Le commandant plaça des sentinelles à toutes les issues pour signaler les attaquants en rive.

Gobinet, une sentinelle n'eut dès que un groupe de hommes de 50 hommes arriva à la porte du château et cherchait à y pénétrer. Les commissaires virent avec 45 hommes parlementaires vers les attaquants. Ils ci répondirent : « La libération des titres, l'abolition des droits féodaux et le retrait des têtes de collecte. » Ils ne purent pas sortir, et, les commissaires n'eurent aucune peine à les persuader que ce n'est pas au milieu du désordre qu'ils pouvaient retrouver leurs bons droits. « à tous [peux] un mauvais moyen d'obtenir justice, leur dirent-ils, .. L'assemblée nationale s'occupe de vous et elle va rendre des décrets qui vous donneront pleine satisfaction. Pour le moment, patientez un peu, faites agir les députés que vous avez envoyés à Paris et prenez la résolution d'obéir entièrement aux décrets de l'assemblée nationale. » C'est au gôts de Saint-Priac que ce discours si odieux fut. Malheureusement pour cette parangue ils se retournent, sans doute parce qu'ils s'étaient aperçus que la force n'était pas de leur côté! Il ne s'attendraient pas à bloquer le château garni militairement. Puis d'assez courrant plus tard, menaçant de brûler les titres et allié sur leur battant des commissaires qui, le considrant comme un membre de la bande, le firent arrêter. Il était Mathurin Grude, de Guillot, francier de la fin du village de la Houssaye. H. de Saint-Priac le reconnut tout bien les attaquants de la veille. Interrogé, il déclara que c'était Joseph Grude de la Devision en Saint-Priac de Rouen qui lui avait appris la convocation de l'assemblée de ce jour et qui lui dit qu'il fallait absolument venir avec toute la force à 8 heures du matin.

Au départ des manifestants les soldats sortirent pour faire une

se trouvait dans le village et si assuré qu'aucun rassemblement n'y se produisait. Dans un cabaret portant une enseigne qui dit aux soldats : « faites attention à nous, voilà le paroisse de Guilliers qui arrive », et, si vous ne nous retirez pas, nous allons venir faire assoummer. », le commandant entendit ces paroles et donna l'ordre d'arrêter Catherine et de l'amener au château pour être interrogé. C'était Mathurin Gernigon, de Cauchay-Mariellet en Mayenne, cultivateur et élève de procureur. Il déclara être venu pour demander à M^e Dolle une place de commis chez M^e Lanjous, et, il avait refusé de quitter le cabaret, c'était enfin de boire une chope de cidre.

L'interrogatoire de Gernigon terminé, on appela Mathurin Bouloqué, du Bourg, porteur d'un fusil. Il déclara à 1^{er} en tirer en disant que la veille, il était venu au Bois de la Noche pour acheter des légumes au jardinier du château ; et, si l'est revenu ce jour c'est curieux ; et, si là un fusil, c'est évidemment qu'il avait l'intention d'aller à la chasse.

Toutes ces réponses étaient peu rassurantes. Effectivement, à 11 heures une sentinelle vient prévenir que les collines au midi du château étaient courtes d'une nuée de paysans.

Le 4 février, les monarques souhaitent donc clôturer avec l'intention de soulager les paroisses de Saint-Brieuc et de Guilliers, toutes deux assujetties aux droits féodaux du Bois de la Noche. Ils font sonner la tocsine, frappent à toutes les portes et engagent leurs compatriotes à se joindre à eux. Pour les déterminer, ils inscrivent plusieurs raisons. Aux uns, ils disent que le château était au feu ; aux autres qu'il fallait aller le défendre contre des ours ; aux hésitants, ils leur漫ceront de 50 livres d'amende si ils ne viennent pas. Ces gens, ne voyant aucun mal dans cette démarche, se décideront à partir. Mais auparavant ils assistent à la messe et au salut du saint-Sacrement. Puis reçoivent leur recommandation de ne faire ni bruit ni mal. C'est ainsi que 60 gars de Saint-Brieuc se trouveront.

Ces gars de Guilliers viennent plus nombreux, armés de bâtons et de fusils. Ils suivront trois cent personnes. Bientôt, le commandant ordonna aux Dragons de monter à cheval, et, sous la conduite de l'aide-major Pierville, il allie une renseignement au devant des attaquants. Pierville s'avance vers eux avec armes et les harangue : « la loi martiale dépouille les rassemblements et

Démolition du château de Bois de la Roche.

But 1793, l'ancien maître de l'école, et le prévôt général du Bois de la Roche. Les républicains déclarent de placer une garnison au château sous le commandement de Joseph-Louis Houze, ancien notaire dont il reste alors 56 sapeurs à Guéville et qui aspirait à redonner son caractère public pour n'importe quel moyen. Cette garde nationale de Guéville était forte de 400 hommes de Guéville ayant comme capitaine Justine Begot du Poer, comme lieutenant Joseph Paille, 100 bers, 100 wagons, un tabellou de 100 hommes) et comme sous-lieutenant Josephine Ruaud. On ne tarda à voir frénétiquement le paradoxe attaqué par les fanatiques. On vota le 4 avril 94 à Riom la démolition du château et Maillard, l'ancien maître du Bois de la Roche, administrateur du district, demanda le remplacement de Houze par le citoyen Robert, le 6 avril des citoyens de Guéville firent un pétition pour empêcher cette destruction pour sauver à leurs occupations agricoles aux environs de Guéville. Le 2 mai 93 l'organisateur Boulez communiqua la démolition du château. Il a 14 voixes à sa disposition, menées par le citoyen Robert et surveillées par Paille. On demanda de faire les 2 tourrilles d'accompagnement

à l'entrée de la grande cour formant une espèce de redout, on continua par la démolition des deux derniers murs et plateforme irrégulière, saillante devant des tours pour arriver aux tours-mêmes. Ces deux dernières furent démolies.

En 1796, le chanoine subtilisa les plans de ces deux tours pour faire des balleins. Joseph-Louis Houze, patriote anticonstitutionnel de Guéville, demanda à être notaire public et dans ce temps il affiche des opinions extrémistes qui le classent parmi les combattants de l'époque... et voter pour que ce refus soit à un citoyen qui sans craindre les révoltes a fait subir des coups à ses amis devant le village, méchant comme un tigre, ... à un citoyen dont le frère est mort pour la patrie dans l'battleau du Mort-House... à un citoyen qui était au service de l'empereur et qui est aujourd'hui prisonnier dans la dévers, et qui quand il sera libéré dans la dévers devrait également : « il faut que ça sorte ! ».

3

ordre de les faire meure : par la force, si tout n'arrive. Épargnez-moi l'obligation où je suis d'être habilité cette loi ; je vous ne vous dirigez pas. Si vous avez faire des identifications, nous nous trois d'entre nous pour être mis porte-parole.

les paysans figuraient de se rendre à cette ville, et désignaient trois députés. Le lieutenant donna sa parole d'honneur qu'il ne leur ferait aucun mal. tout semblait s'arranger, et les députés traversaient le chemin du château, quand les manifestants entouraient les Dragons et couraient sur eux pour leur commandant. Devant cette attaque, les soldats se repliaient en bon ordre sur le château emmenant les trois députés comme otages. arrivés au château, ils entrent prestement à représenter la ville. Il fait longue filee foule de 600 hommes de Guillotin et Saint-Pierre de Mauron qui trouvaient et cherchaient à force la porte. Les commissaires essayaient vain de parler avec eux cette foule, puis firent faire la sommation d'usage. Puis tombée. Alors, ils ordonnaient au commandant de faire son bonheur. Celle-ci ordonna le feu. A la première décharge deux hommes furent tués et trois autres blessés. A ce spectacle la foule se confit. les Dragons chargèrent et poursuivirent les fuyards. et ramenèrent 12 prisonniers. Au nombre de ceux-ci se trouvait Mathurin Brûlé, propriétaire, laboureur au Bourg de Saint-Pierre, époux de Marie Blébou, fille de Nicolas Brûlé et de Michèle Charnard, de Nolac. tous les autres étaient de Guillotin.

Les interrogatoires des prisonniers commencèrent et démontrent que ces braves gens ne seraient pas le but véritable de leur démarche qui était d'abolir l'abolition ou au moins la diminution des droits féodaux, et la rançane des blets qui les concernaient. L'audiace précise ce fut un traité : « depuis 6 ans il y a un traité entre M. de Volvic et Guillotin sur ce que le siegneur prétendait recevoir des rentes aux 2/3 au lieu de la 1/2. En 1772 M. de Saint-Pierre fit publier que le parraine lui payait la rançane aux 1/3, et nous étions chargé de demander à M. de Saint-Pierre l'arrêt mettant cette quantité ou la diminution du 1/3 boisseau exigé depuis 1772. »
Ensuite, suivant le manuscrit de Mauron l'hostalibre valait 2 boisseaux et un 1/2. le boisseau valait 45 litres 66. les rassas ne voulaient pas 1/2 à Mauron l'hostalibre valait 2 boisseaux et un tiers. C'est à un tiers que les rassas ne voulaient pas payer.

payer le 4^e. En somme, ils demandaient un dégrément. Celui obtint fut tout autre : 2 morts, 3 blessés et 12 prisonniers.

La nuit suivit les commissaires avant la fin de leurs opérations et se coucha au château dans la crainte d'un retour offensif des manifestants. La nuit se passa sans incident, et, le lendemain, l'après-midi, voyant que tout était calme, ils rentrèrent à Plérimel avec les prisonniers, les armes et les munitions qu'ils avaient saisies : 3 fusils, 2 pistolets, 4 boîtes à poudre, 4 sacs à plomb. La municipalité félicita les vainqueurs, puis s'occupa des prisonniers, elle les administrera séparément et les relâcha. Tout fut bien qui finit bien.

Mais les Administrations, se voyant impuissantes contre l'anarchie qui montait, se réunirent à Pontivy le 10 février 1790. On occupa de l'agitation des campagnes, on en rechercha les causes qu'on attribua à l'arriéré de l'égime féodal, au mode romain de la collecte des impôts, à la usurpation des seigneurs et certains vagabonds. On pris les recteurs d'obliger les églises et les paroisses à se séparer le 1^{er} février. On mit 500 gardes nationaux à la poursuite des pillards, mais les dérastations continuèrent. Ce qui les provoquait surtout, c'était les mouvements d'incendies courant les foires et les assemblées, excitant à la haine contre les nobles et les prêtres.

Dès le mois de juin, Gaillard de Touché de Plérimel informa le département que, quand les recteurs avaient annoncé la levée des taxes pour cette année encore, les pauvres s'étaient réfugiés dans les églises, et le peuple affirmait qu'il ne payerait pas. Le département demanda à l'assemblée nationale de décider. Le district de Plérimel répondit : « il faut que la force publique se mobilise, ou bien tout est perdu sans ressources ; à Gaël, on vient de renouveler jusqu'à fin juillet le fameux Nogent, fabricateur de billets de convocation pour le bruké des châteaux et qui a été chargé des prisons de Roannais. » Cette lettre fut longue à l'état de l'esprit public. Cependant il ne faut pas au force les couleurs. Dans son rapport au roi, Rollin de la Faye, commissaire du département écrit : « nos campagnes du Morbihan sont remplies de gens bons et honnêtes. Mais souvent trompés et toujours misérables, ils sont devenus méfiant. Cependant qu'on leur fasse entremise un

malgagement réel, et l'avocacie disparaîtra bientôt pour toujours. Ils sont aujourd'hui de très mauvaise humeur, mais ils feront tout si l'on daigne enfin s'occuper d'eux sérieusement. Voilà la voie nette.

- La Conspiration Hagon de la Value. -

La famille Hagon sous le terrour fut littéralement détruite par le tribunal révolutionnaire sous le prétexte d'avoir comploté contre la République et au profit de la Royauté. Ce complot n'a jamais existé; il fut forgé de toutes pièces dans le sein du Comité de sûreté générale pour justifier l'arrestation des malheureux dont on accusait les amis. On les arrêta, hommes et femmes, au nombre de 25 et 12 d'autre eurent allégié à la guillotine avec leurs prétendus leurs complices à qui leur étaient inconnus.

La maison Hagon de la Value, une des banques les plus considérables de Paris, était située place Vendôme. Le fondateur mort Jean-Baptiste Hagon de la Value, ancien fermier général. Il était né à Saint-Malo en 1713. La famille y avait un rang considérable, enrichie par le succès de son et ses arrières. Elle s'armait d'or au clou de dor, accompagné du chef de 2 étoiles de cuivre et au pointe d'un lion aussi doré, couronné d'argent. Elle a pour devise : tutus Hugo.

Hagon de la Value que sa situation sociale faisait regarder comme le personnage le plus important de la famille, était presque octogénaire lorsque éclata la révolution. Son caractère, la dignité de sa vie, ses probits et sa grande fortune estimée à 9 millions, ^(multipliée par 10) avaient contribué au succès de sa banque. Il était le banquier de la cour et des plus nobles familles de l'aristocratie française. Entre tant de nobles clients le trône d'Artois tenait la première place par la fréquence et le chiffre de ses emprunts. Cette circonstance constituera contre Hagon une charge accablante. A la fin de février 1792, la dette du trône d'Artois envers sa banque Hagon s'élevait à 2.319.000 livres. Elle se grossira encore de 600.000 livres qui à sa demande le

banquier lui fit faire prudence à Collonges sur Vaucluse. (1)

À ce moment Magon était riche depuis longtemps. De son mariage avec Perrine de France, fille unique d'un contrôleur des finances du roi, lui restaient deux fils et deux filles, tous mariés. L'aîné, Adrien Magon, qui le secondait dans la direction de sa banque, avait épousé Marie-Anne de Saint-Pons de Ligny, qui sera dame du Bois de la Noche. Cette jeune femme avait un frère, Bertrand Auguste de Saint-Pons, mort à la fille ainée du banquier, et dont le mariage avait précédé le sien. Il portait comme son père le titre de marquis et on le désignait sous le nom de Saint-Pons-Magon. La fille cadette de Magon était la femme de de Meslay, président de la chambre des comptes de Bordeaux.

Le marquis de Saint-Pons-Magon n'était pas heureux en mariage. À la suite de dissensions dès au caractère et aux prodigalités du mari, les époux étaient séparés à l'amiable. Le marquis vivait toutefois à Paris toute, toutefois à la ^{maison} de la Présidence. Son épouse était revenue chez son père à Paris avec ses fils au bout d'un temps et sa fille qui épousa en 1788 le marquis de Cormelier, jeune magistrat de Paris.

Le banquier tenait à Paris un grand état de maison dont l'étude des comptes nous révèle ce que contenait sous l'ancien régime l'existence d'une famille qui, sans être seigneuriale, appartenait à l'aristocratie. Pour l'année 1791 sa dépense totale dépasse la somme de 100.000 livres. Il avait des réceptions qui entraînaient l'élite sociale dans son salon dont sa fille, la marquise séparée de l'^e Pons et sa bru, m^e Adrien Magon, laidaient à faire les honneurs.

Le rang que J.B. Magon occupait à Paris, son frère cadet, Magon de la Plinière, honorait à Saint-Malo, leur ville natale. Mais il n'était pas marié et vendait à l'étranger des toiles de Bretagne : autour de lui, fixé à Saint-Malo ou dans les châteaux voisins, il emplait Magon de la Tente, Magon de la Villebushet, Magon de Boëtizac.

Riches et intimes de concordation, il n'est pas étonnant que ce Magon se fût allié à des meines nobles et notamment à celle des Saint-Pons, l'une des plus anciennes de Bretagne. Elle était représentée alors par Bertrand-Béatrice Bertrand de Saint-Pons, né en 1716 à Montreuil dans les Côtes du Nord. Qualifié d'abord comte de Ligny, agent d'armes, était devenue marquise de Saint-Pons à la mort de son oncle qui s'était

couvent de glorie pendant la guerre de Cent Ans, décédé au moment où il allait être promu maréchal de France. Ospitalier de Lorraine, heurté et dévasté par cet oude, René Chastellain avait servi tour à tour comme lieutenant dans les gardes Bourguignons et dans le régiment du roi. ayant épousé à Bourges en 1471 Françoise Porcée de la maison de Lorraine de Lochrist de Saint-Malo, il n'était alors plus au service. Possesseur par sa femme et par lui-même d'une grande fortune que plusieurs héritages donnaient encore accroître, il vivait tantôt au château du Bois de la Roche, tantôt et préférablement à celui de Cauchieux en Guitté près de Dinan, qu'il avait restauré et agrandi.

C'est à Paris en septembre 1458, il avait appris le débarquement d'un corps d'armées anglais sur les côtes de Bretagne. Il partit aussitôt pour se mettre à la disposition du duc d'Alençon, gouverneur de Bretagne, auquel il associait une compagnie de volontaires, tous gentilshommes, dont il avait été le capitaine. Sur le théâtre de l'action au Limait accompagné son cousin le comte de Saint-Pern de Letay, il allait retrouver son frère, le chevalier de Saint-Pern, colonel du régiment de Pontchardon-Torfantais. Avec eux il put part le 2 septembre au combat de Saint-Cast où les anglais subirent une sanglante défaite. L'hostie survit auprès de sa famille à laquelle il continua à se consacrer. Il n'avait pas au moins 10 enfants. Mais la mort ayant été ses rois à travers cette nombreuse lignée, elle ne comptait plus que 6 fils et 3 filles. 5 de ces fils appartenaient comme officiers aux armes de terre et de mer. Ses filles furent mariées, l'une à Claude de Rohan le comte de Saint-Pern-Mordalif, frère du comte de la Châtelais, fils du célèbre baron de Poulain de Noyers, et la troisième au fils Hugues de la Bâtie. Celui-ci était donc toutefois allié aux Saint-Pern par sa femme ainée et possédait 12 fils.

De tout ce qui précéde il est aisé de conclure que tant à Paris qu'à Saint-Malo, la famille Hugues par les biens considérables qu'elle possédait et ses alliances constituait une puissance sociale et financière, mais que la révolution voulut d'abattre afin de s'enrichir de ses dépouilles.

Le violent effort du terrorisme pour dominer la France inspira de part pris de révoltes à la débauche du trône public en y faisant affluer les

ressources dont il serait possible de s'empêcher, et ces législatives par des décrets contre les richesses des moines qui n'étaient que des actes de brigandage. C'est l'origine des mesures énigmatiques édictées contre les logou et leurs alliés quand les terroristes furent devenus les maîtres du pouvoir.

En mars de mars 1793, un italien nommé Magonthies se déclare à l'imposture. A publiquement le récédez de J. B. Magon depuis 1788 d'une somme de 9 millions. Magon refuse de payer. Magonthies porte sa réclamation au Comité de Salut public qui lui proposent, si il voulait obliger le débiteur à la remise, non faire don à la nation, ne se réservant que 600.000 francs pour dégarnir ses prétentions et suffire à ses besoins personnels. Magon aurait peu de preuve à prouver qu'il ne devait rien. Le Comité fit incarcérer Magonthies. Mais les bruyantes demandes avaient révélé au Comité qu'il y avait à la portée, résumé dans les mains d'un même homme, famille, plusieurs millions bons à prendre, mais qu'on ne pouvait s'approprier qu'avec débarras des possesseurs.

À ce moment, les poursuites contre la Magon sont arrêtées au principe, et, pour les justifier devant l'opinion, on imagine une conspiration dont ils seraient déclarés auteurs et qui aurait pour but le rétablissement de la royauté. On leur imputera de s'être concertés avec les émigrés dans un but contre-révolutionnaire, de leur avoir fourni des fonds et d'avoir favorisé leur projet libéricide. Ce complot n'a jamais existé. Mais on ne leur laissera pas le temps de le démontrer. quand ils rendront garde, on leur impose silence, et, comme ils vont pas d'avocat, ils seront condamnés sans avoir été autorisés à se défendre.

Il n'est que trop vrai du reste que souvent leurs imprudences contribueront à favoriser les tentatives détestées dont il soutient les victimes. J. P. Magon fournira lui-même des éléments décisifs à l'accusation cette contre lui en conservant ses registres de banque dans lesquels il tenait la preuve qu'il n'a pas versé, au mépris des lois, d'entreprises des rapports avec les émigrés. Il n'a pas besoin d'attendre plus pour expliquer le secret d'accordation déclaré contre lui le 14 octobre 1793, et les poursuites dont, dès le mois de septembre, auront été l'objet à Paris. Mais plusieurs membres de sa famille.

Évidemment, au moment où le Comité de sûreté générale ordonnerait les meurtres qui rouvraient fatallement ces infortunes à la mort, il

montrait contre eux aucun charge qui put légitimer cette décision. Mais le 7 mai, en levant les scellés qu'on avait mis chez Hagon au moment de son arrastation, on découvrit parmi les papiers des lettres d'origine, et dans ses comptes la preuve qu'il avait envoyé de l'argent à plusieurs émigrés. Tous ces avoirs, sauf les 600.000 francs du Comte de Robe, constituaient des remboursements auxquels il ne pouvait se soustraire, et tout malhonnêteté pour lui il aurait eu le tort de encourager les procureurs, ils l'aurait fait tomber sous le coup de la loi. Mais il fallait la volonté de le perdre pour y voir une conspiration contre la République.

L'appréciation de Morotot pris est donc exact : la poursuite dirigée contre Hagon n'eut d'autre cause que la désir de l'empereur de faire blesser.

Le secrétaire du Comité, le siège Héron, participe aux poursuites dirigées contre Hagon. Né à Saint-Evain, près de Saint-Malo, ancien marin, il connaissait la puissance financière de Hagon. Aussi va-t-il multiplier ses efforts pour provoquer des mesures de rigueur contre le banquier de la place Vendôme. « Je démissionne pour la 3^e fois », écrit-il le 1 octobre 1793, le nomme Hagon de la Blaie, banquier de la cour d'Espagne qui n'accapare des richesses immenses, ce qui lui donne des facilités pour favoriser l'opinion publique au détriment des principes révolutionnaires et patriotiques. C'est un ancien admirateur de Louis XV et de Louis XVI et des ci devant rois de cœur. Ce qui ne peut laisser aucun doute qu'il ne soit dans le parti coalisé contre la souveraineté du peuple français et coupable de complicité du traître Taporte, intendant de la liste civile, son ancien ami. La Blaie a une grande partie de ses pouvoirs que tout bénigie, peut-être même en de ses fils. Il est d'une aristocratie pure et dans le cas de la députation. Cette démission française eut des effets immédiats pour Hagon de la Blaie. Il fut décreté d'arrastation le jour même où elle avait été votée et renié au Comité de sûreté générale.

Héron fit envoyer à Saint-Malo deux agents pour arrêter les poursuites contre la famille Hagon. L'un d'eux, Coulangeon surnommé Capo-Ber, était son complice de longue date. Il fut arrêté à Saint-Malo Hagon de la Blaie et Hagon de la Lande et il ne sortit pas les mains vides.

Gonart l'amusait d'être allégué ses victimes et de partage avec Horion. Horion fut accusé d'indoléttance et dénoncé à la Cour révolutionnaire, mais il se sauva d'affaire grâce à la protection de Robespierre et de Couthon qui disaient qu'en ce vil faimais maillant républicain.

Horion fut donc presque personne le dénonciateur, le persécuteur et le bûcheron des Héros. Mais il n'était pas le seul. Il avait un collègue dans l'Assemblée, un homme abominable. Nodet le devint et de jour dans les couloirs, les chambres et les cabanous des prisons, il écouta aux portes et prend des notes, il dressa des listes qu'il fait passer à Fouquier-Tinville et les têtes tombent. Horion était lâche de ce personnel inhumain, rônal et cupide. Tournés dans leurs mains les Héros étaient perdus. À Saint-Malo ils firent agir contre eux le citoyen Fabre, muni des pouvoirs de Garde et organisateur de la terreur et le représentant du peuple de Carpentier. C'est par les ordres de ce domino que l'assemblée de Rennes de la Mairie et de l'Assemblée Législative expédia à Paris peu après leur arrêtation vers la fin de 1793, ils furent envoyés leurs alliés au mois de mai 1794 pour être traduits au tribunal révolutionnaire.

Acte 1^{er} : Héros de la Basse était déjà incarcéré. Son arrestation date du mois d'octobre. A ce moment il n'avait auprès de lui aucun membre de sa famille. Sa fille, la marquise de Saint-Pons, était avec ses enfants chez sa sœur, la comtesse de Montay, aux environs de Chateaubriant. Quant à son fils, Adrien Héros, il résidait à Cormeilles-en-Parisis avec sa jeune femme récemment accouchée. Il possédait une ferme dans cette commune et faisait partie de la municipalité. En apprenant le malheur qui frappait sa famille il ne bougea pas. Après le 9 Thermidor seulement on le mit interné pour entreprendre la liquidation de la succession paternelle et demander la réalisation des capitaux confisqués.

J.-B. Héros de la Basse comptait parmi ses connexions un homme de confiance qui lui était néanmoins attaché. Il se nommait Jean Courant. Recouvrant des rentes à l'hôtel de Ville à l'âge de 78 ans, il occupait un emploi à la banque Héros. La veille de son arrestation, le courrier et exécuta son décret. Il mit tout en œuvre pour le tirer de sa prison et cela le rendit suspect. Il fut signé par l'Assemblée l'attestation suivante : « nous déclarons, nous rejetons de la section de la Montagne, que le citoyen Héros est une bon républicain et nous l'ordonnons toujours au temps avec zèle les soins de

de citoyen. Nous nous joignons donc avec plaisir à sa famille pour demander avec elle l'émancipation du dit citoyen. » On ne fit pas droit à cette demande. Dans la séance du Comité de sûreté générale les Magon étaient reçus à la mort. Quant à Courcier il fut exécuté aussi.

Le banquier, ses valises sur ses biceps, fut conduit à la Force. Sa santé, affaiblie déjà par l'âge, se révolta de l'inique traitement qui lui était imposé. À peine emprisonné il tomba malade. Le 14 novembre 1793 les médecins Chirry et Soupié demandaient à la Convention son transfert dans une maison de santé. Il fut transféré à Charonne sous la responsabilité du citoyen Belhomme, propriétaire de la maison. Il y resta que deux mois, et le 26 janvier 1794 il fut transféré dans celle du citoyen La Chapelle, section de Ropincourt. Il y resta jusqu'au 5 mai 1794, date de sa translation au Luxembourg.

- Arrestation des Saint-Pern -

À Saint-Malo la terreur ne chômait pas. Le 23 septembre 1793, sur des ordres venus de Paris, on arrêta Magon de Costizac, un de ses fils, son beau-frère et sa belle-sœur, le collagiste de la Villebache, leur fils âgé de 34 ans, leur neveu François Girardin, leur cousin Marie Collin, sœur Magon de l'Opinay. On les incarcéra dans la maison d'arrêt de Saint-Malo. On ne s'en tint pas aux Magon. On arrêta 200 personnes. Sur la liste des détenus, au commencement de 1794, on y voit figurer le marquis et la marquise de Saint-Pern-Ligouzer, père et mère de la marquise de Saint-Pern-Magon et de Mme Adrien Magon de la Blaue. Ces deux vieillards le mari avait 77 ans - avaient été arrêtés le 12 octobre à leur château de La Gielais, dans les environs de Saint-Malo. La mesure qui les frappa fut motivée en ces termes: « relations avec la ci-devant noblesse, caractère froid et intérieur, n'ayant de proches constantes et bien marquées d'ascendance & nous connues ni de vertus virgines. » Ces griefs sont allégués à la charge du marquis. Mais, par voie de conséquence, ils motivent l'arrestation de la femme. On les enferma d'abord dans le prison de Saint-Pierre jusqu'au 5 novembre. Ce jour-là on les sépara. Le mari est conduit à Saint-Malo et 312 sa femme le rejoint. Envoiée à Paris, la marquise sera à l'échafaud, et son épouse mourra de douleur à une séparation dans la maison de Santé où la maladie l'oblige de s'allonger et où on semble l'avoir oublié.

Autour d'eur les poursuites se multipliaient. Magon de la Blinière et Magon de la Lande, fils, étaient emprisonnés au Fort. Mais ce n'était qu'un répit. Le trois décembre 1793, au milieu de la nuit, le citoyen Morin du tribunal militaire de Saint-Nazaire, se présentait au château de la Chignaudière en Carentan et arrêta Magon de la Lande. Il l'emmena à La Flèche où il fut condamné à Paris. La femme courut à Paris et Marat l'aide à lui faire rendre la liberté. Leurs enfants furent recueillis à Parayé chez une ancienne servante où elle les retrouva après la mort de son mari.

Le 4 décembre 1793 on arrêtait Magon de la Blinière chez lui, puis on l'incarcérait les perquisitions à son domicile avaient amené la découverte de 200.000 francs assignats et de 10.000 francs en argent qui furent expédiés à Paris.

Le Comité tenait maintenant les trois principaux membres de la famille Magon. Le Valuer, le Marquis de la Lande. Celui-ci était déjà parti pour Paris. Un ordre analogique fut donné pour Magon de la Blinière et son employé Gardès, arrêté le 27 décembre 1793. Arrivé à Paris le 19 janvier 1794 il fut tout incarcéré à Sainte-Pélagie, puis la mairie de santé du citoyen La Chapelle où il retrouva son frère Le Valuer, et dans leur malheur, ils eurent du moins la consolation d'être réunis.

L'avocat Berryer voulut intercéder en faveur de Le Valuer le citoyen Héritier des Sables qui était le voisin du détenu à la mort de Bretagne et qui était un personnage important de la république. Mais il se heurtait à un refus formel : « en vain intérécier à mon avantage, dit-il, je me compromettrais en vain ; je ne le sauverais pas ; je ne pourrais pas. » Cette dernière chance de salut échappait donc à Le Valuer, et il ne put que se abandonner à son sort.

Voici donc la situation de cette famille à la fin de 1793 : trois de ses membres emprisonnés à Paris, plusieurs autres à Saint-Nazaire comme les vierz Saint-Porcs. L'opposition contre lesquels on ne peut rien alléguer. Ordre de la Cour d'assise, le marquis de Saint-Porcs Magon : « relation peu étroite, mais caractère philhellène et orgueilleux, entiché de ses anciens priviléges et de ses titres. » Elisabeth de Saint-Porcs-La Tour, sa cousine, fille aînée de Magon de la Lande : « elle est d'opinions secrètes. » Pion n'a pas arrêté un plus grand nombre des membres de cette famille, c'est qu'il

60

ont émigré ou se cachent.

A la date où nous sommes arrivés, la marquise de Saint-Pern-Magen, sa sœur, et sa fille ^{Mme} de Cornulier, et son fils et son gendre étaient encore en France. Mais ils sont déjà marquis pour partager le sort de leurs parents.

Le moment de l'arrestation de son père, ^{Mme} de Saint-Pern-Magen était à la campagne chez sa sœur la comtesse de Hartley. Ses enfants y résidaient avec elle et n'avaient son jeune fils, Marie-Nicotrad. C'est de là qu'il partit en avril 1794 pour venir à Paris où, victime de la plus épouvantable erreure et de la criminelle infamie du tribunal révolutionnaire, il allait mourir une fin tragique. Le 27 avril 1794 nous trouvons la sœur installée à l'Hôtel de la place Vendôme avec ses fils, sa fille la marquise de Cornulier et le mari de celle-ci, bravant les prêts que présentait alors pour les nobles le séjour de la capitale. La tourmente battait son plein. On avait décreté qu'aucun noble ne pouvait habiter Paris sous peine d'être mis hors la loi. Voir à Paris en un tel instant, c'était braver la foudre. Le lendemain du jour où avait été votée cette loi, la marquise de Saint-Pern-Magen était chez elle avec ses enfants quand on présente une bande d'hommes armés. On mit sous les yeux de la marquise un ordre d'arrestation qui désignait : « Les seigneurs Saint-Pern, son fils, Cornulier et sa femme », « Les seigneurs Saint-Pern un seul abrit à Paris : la marquise. Son mari avait été arrêté à Saint-Malo le 20 juillet et y était détenu. »

Ce qui était monstrueux, c'est qu'on eut compris dans cet ordre d'arrestation un enfant contre lequel on pouvait porter aucune charge et que ce fut fatal. Tout seigneur comme âge de trente et cinq ans et célibataire. On dit qu'il est doué, ayant montré aucune opinion, n'étant rentré chez sa mère de la prison où il était que depuis 15 jours. ^{Mme} de Saint-Pern-Magen et sa fille la marquise de Cornulier étaient des femmes énergiques. Leur attitude fut digne et courageuse. Mais devant la force elles ne pouvaient rien. La marquise de Cornulier était grosse de 7 mois. Dans l'intérêt de ses trois enfants dont l'aîné n'avait que 5 ans et de celui qu'elle portait, elle demanda à rester dans sa maison sous la garde d'un gendarme. On refusa. Les brigands ne se laisseront pas attendrir. Une femme de chambre de

chargea des enfants et leur assura son aide. On amena les autres à la prison des Amphis. Ils aspiraient leur parfum avec l'agonie de la Mort. Pour les femmes et le jeune Maréchal de Saint-Pern, c'était monstrueux. C'était aussi injuste pour le marquis de Cornulier, âgé de 23 ans, frêle et maladif, qui avait donné des preuves de son innocence. Mais sa tête était promise au boutreau. quand on l'arrêta, il était déjà condamné.

Le Massacre des Innocents.

Le conventionnel Le Carpentier terrassait Saint-Malo. Il apporta à Fougeres la ville Hagon de la Villebûche père, m^e Hagon de Cézéac, simple âgé de 35 ans, son épouse Marie Gardin, et la veuve marquise de Saint-Pern-Ligoyez qui était septuagénaire. Le Carpentier l'avait arrachée aux bras de son mari à qui des soins que elle seule sait lui donner étaient nécessaires. Il le réservait pour une autre expédition. Le maire et les officiers municipaux de Guille, sur laquelle est située le château de Baisillan, résidence préférée du marquis et de la marquise de Saint-Pern, relâchèt d'elles en apprenant leur arrestation et avaient écrit à Le Carpentier : « il n'ont jamais fait de peine à personne, ils ont toujours été charitable aux pauvres et obligeant à tout le monde ; il n'ont point émigré ; il n'ont quitté notre commune que pour aller s'établir à Saint-Malo le 22 décembre 1792. », à cette déclaration dont les signatures déclaraient avoir été pendre plus de 50 ans les ténors de l'existence du marquis et de la marquise, Le Carpentier répondit que le marquis était d'un caractère furieux, violent et despote, accusé de la révolution et qu'il ne songeait qu'à renverser la constitution. Elle fut même accusé d'avoir fadi tué d'un coup de pistolet une de ses maîtresses.

Il mourait de se mettre en route, ces infatigables rouleront emporter le nécessaire pour une longue route. On leur dit : Vous marchez pas lessive d'un si gros bagage, vous trouverez à Paris tout ce qu'il vous faut. Ce qu'il allaient y trouver, c'était la mort. Ils partirent à 3 heures du matin. Le voyage fut pénible : ils étaient en charrette, escorté de gendarmes qui les traitaient sans ménagement. Le 29 juillet il arrivèrent dans la capitale. Conduits à la Conciergerie, ils y passèrent deux jours, et le 2 mai (28 juillet 1794) ils comparaissent devant le tribunal. L'acte d'accusation ne relève contre eux que des délits d'opinion. Sur 27 accusés

un seul fut acquitté. C'était un ministre. Les 26 autres furent condamnés sans débat et décretés le même jour.

A quelque temps de là un nouveau courrier portait de Saint-Malo, comme par le Carpentier : « Voici encore du gibier que je vous envoie. En arrivant à Paris il apprendra bientôt vos décrets de l'Amirauté. Ils étaient saufs. »

C'est dans ce courrier que se trouvait le marquis de Saint-Pern-Ligauze. Il ignorait encore que sa femme avait fait quelques jours avant. Il ne le sut qu'à son arrivée. Il était déjà malade, et son état, aggravé par cette nouvelle comme par les fatigues du voyage, le fit retomber dans une maison de santé où il mourut l'année suivante.

Deux jours après l'assassinat de la marquise, séparé, le Saint-Pern-Magon et deux enfants, à la date du 6 mai 1794 arriva contre une dénonciation contre elle signée du citoyen Hauptron se disant caporal de la section de Mon-Concile. Elle disait : « Je suis sans pitie pour les ennemis de ma patrie. » Le dénonciateur accusait le marquis de Cornulier d'avoir pris à l'étranger chargé d'une mission par son beau-père, le banquier, et d'avoir pris diverses mesures pour que son voyage fut ignoré. Par conséquent, le banquier était son complice, le citoyen de Saint-Pern également. « Cette écrasante faute a conspiré contre la souveraineté du peuple ; si j'ai entendue cette scélérate souhaiter la mort de Marat, et c'est elle qui est la cause de tout le mal que son père et son gendre ont pu faire ... je les dénonce au Comité de Salut-publique qui trouvera dans sa sagesse les moyens de leur faire subir la peine due à leurs forfaits. » Tout porte à croire que cette dénonciation avait été inspirée par des domestiques qui servaient chez Magon de la Blaize, et au même temps qu'il aimait les maîtres, il détestait les gens de la domestique qui sont « de vrais patriotes. » Cette lettre fut activer les poursuites dirigées contre eux. On brisa les scellés de la maison à Paris et on perquisitionna. Les citoyens Honoré Toulon et Jean-Louis Baillou, accomplirent cette mission le 7 juillet. Le procès-verbal de la fouille indique l'imprudence qui avait communiqué le banquier de conservoir sa correspondance et ses livres de compte. De l'examen des registres il

raconte que de 1790 à 1792 il avait fait des envois d'argent à des émigrés à Londres, à Francfort, en Suisse, en Italie et en Espagne: 18.000 livres au Barentin - 450.000 livres au duc de Laval - 130.000 livres au marquis de la Vaupastière - 550.000 livres au prince de Condé - 500.000 livres au Baron de Brocoulie. La liste est longue, et c'est une charge accablante dont on le servira contre l'accusé! (il faut un tel fil pour faire varier la valeur actuelle.)

Sa correspondance n'est pas moins significative. Son copie de lettres contiennent de fréquents traits d'intrigue. Le baron de Brocoulie avait conservé des armes emblématiques pour lui-même. Sans se rappeler de donner des sommes considérables cachées dans sa maison ou la guilla pendant une semaine de haut en bas. 493 francs la perquisition est suspendue. Il est relâché le 14 novembre. On interroge à nouveau les employés. On arrête des voleurs à deux d'entre eux. L'un prétend que Magon a emporté dans la maison d'arrêt 674.000 francs. Les agents ne trouvent que 310.677 francs en assignats, en or et en argent, et ne verseront au trésor que 292.444 francs. Berryer dans ses Mémoires, raconte les basses intrigues dont Magon fut l'objet. Il reçut un jour la visite d'un incomme qui proposa de faire délivrer Magon et de faire lever la frontière. A l'appui de sa proposition, il montra trois passeports signés par Holopierre, Couthon, Carnot et Marat. Pour prix du service il demandait 300.000 francs. Magon fut en état de payer puisqu'il possédait en assignats roulés dans sa robe de chambre 1.500.000 francs. Berryer répond que il versa Magon dans sa maison de Santé. Quand il se présente, les portes s'ouvrirent comme par miracle. Magon de la Blaie revint en bientôt et se rappela qu'en émigration plus qu'à la cache dans ses vêtements, une somme considérable. Peut-être, le sait, mais qu'il a été trahi par un de ses employés. Il avait été déjà pris par son cuisinier qui avait indiqué la cache de l'artillerie de l'hôtel. Magon et la Blaie consulte son père de la Blaie, et les deux frères prirent conseil avec leur avocat. Ils refusèrent de se prêter à ce qu'on leur demandait d'eux. Ils ne voulurent pas qu'on puisse les condamner, puisque ils sont innocents et en état de le démontrer. D'ailleurs l'offre ne présente aucune garantie et peut être cache-t-elle un piège. L'effort de Berryer fut vain et il trouvaît à l'incomme le refus de ses clients.

Qui était cet incomme? Peut-être Holopierre, on ne sait rien de plus sur la longue détention des frères Magon. Mais sommes-nous plus sûrs renouvelés sur celle de leur cousin Magon de la Lande. Il était à Paris

depuis le mois de juillet 1794. Incarcéré à Sainte-Pélagie, il fut transféré à la Force. La femme se prodiguait pour obtenir sa mise en liberté. Le 30 novembre il est à la Conciergerie. Il y rencontre tous les amis, et parmi eux Hagon de la Malte qui sortait du Luxembourg où il était depuis 2 mois. Au Luxembourg il fut fouillé par Dupommier et dévillé de tout ce qu'il avait. Il ne lui laisse que 90 francs.

Le 4^e thermidor de l'an II (19 juillet 1794) 17 accusés comparaissent devant le tribunal révolutionnaire. Parmi eux figuraient plusieurs membres de la famille Hagon : Hagon de la Bélie - Hagon de la Bliaize - Hagon de la Lande - le marquis Saint-Père-Hagon, son fils Marie Bertrand de 16 ans, son grand-duc et sa fille M^e et M^e de Cornulier; puis Jean Coquerel, Christophe Gardie, le comte Hagon fidèle des Hagon.

Cette exécution est accablante pour Hagon de la Malte. On l'accuse d'être à la tête d'un comité de peuple, de faire la guerre à la révolution, d'avoir fourni aux immigrés des armes les plus redoutables pour suivre leurs projets liberticides. C'est l'homme qui a fourni le plus de secours aux monarchistes, à tous les conspirateurs qui ont fait le mal à la patrie pour y rester 12 années à la main.

Les raisons qui sont alléguées contre Hagon de la Bliaise .. qui a correspondu avec les immigrés de Jersey et d'autre île et leur a fait passer de l'argent .. contre Hagon de la Lande .. qui a précisément conseillé aux amis de la bête radicale les préparatifs de la tyrannie féodale .. pour le faire reparaître au moment où Cobourg et York arrivent auquel la France ..

Tous sont faits sur lesquels se fonda l'accusation. Tous sont auteurs de la conspiration dirigée par la Bretagne. Dans le même acte d'accusation se lisent les noms des marquis et marquises de Saint-Père-Hagon, le leur fils M^e de Cornulier et du mer de celle-ci. Le marquis de Saint-Père-Hagon était alors incarcéré à Saint-Malo, mais on l'ignorait, et c'est son fils, âgé de 17 ans, qui comparaissait à sa place. Saint-Père et sa femme sont des chefs de plus de contre-révolution., Cornulier et sa femme sont aussi complices

de la compilation Uragon et l'un des accusés du peuple dans la foire de
septembre. C'est Fouquier-Tinville qui avait rédigé le terrible requérant.

La réunion de la Conciergerie donna lieu à des scènes émouvantes. Uragon
de la Blaive était venu tout son courage et ses deux heures affreuses il
s'efforçait de consoler ses enfants. Nous pensions tous, leur disant d'ailleurs, mais
des mots nous mourrions immortels. L'audience fut émouvante. Le jeune
Bertrand de Saint-Père voulut se défendre à cause de son âge : on
lui imposa silence. Les autres accusés ne furent pas mieux traités. La
marquise de Cornulier, échappée seule à cette boucherie, déclara
plus tard que le tribunal a refusé la parole à son mari et à son frère.
Tous auraient pu en dire autant. Les débats furent très courts rapides et
déclarés clos. Fouquier-Tinville prononça son réquisitoire, les jurés
déléguèrent, les accusés attendaient la sentence. La marquise de
Cornulier se déclara accueillie : ce qui obligeait à s'asseoir pour elle
à l'exécution du jugement. Les documents sont unanimes sur l'attitude
des autres accusés. Ils entendaient prononcer leur arrêt de mort. Le
jeune Bertrand de Saint-Père n'y était cependant pas. Il mourut four, à
4 heures, tous les condamnés étaient conduits à la guillotine, à
l'exception de M^e de Cornulier dont l'exécution était ajournée
jusqu'à ce que la chute de Robespierre sauve définitivement. Cette
exécution portait à 11 le nombre des personnes de la famille Uragon
Saint-Père qui périrent sur l'échafaud dans l'espace de quelques
semaines.

La grande grâce à laquelle la marquise de Cornulier eut la vie sauvée
ne vint pas à terme. Elle eut du moins la consolation de retrouver ses
enfants et de prier pour les disparus.

le 28 mars 1795 Fouquier-Tinville et ses accusés au procès du 27
comprennent à leur tour devant le tribunal révolutionnaire. Un des
graves imputés aux accusés était la condamnation du jeune Bertrand
de Saint-Père. La marquise de Cornulier y vint en qualité de
témoin. Le 4^{me} thermidor, déposa-t-elle, j'ai passé ici mon
jugement avec mon grand père, ma mère, mon frère et mon mari.

66

Mon père, âgé de 47 ans, a été condamné à mort pour meurrie
âgée de 55 ans, qui a retrouvé la liberté le 9 thermidor. Il est mort et
moi je n'avous pas reçus d'acte de accusation. Nous l'avons demandé.
On nous en apporta un dans lequel il était dit que nous avions
assassiné le peuple. Le 10 aout.

J, Androme, qui siégai au ministère public, confirme son témoignage
des juges et les faits, sit J, devait s'opposer que le fils âgé de
47 ans n'était pas pour faire meure à mort âgée de 48 ans. Ils n'en
ont pas moins condamné le fils pour le père. Au milieu des
procès-méritoires d'indignation de l'auditoire M^e de Cormelier
écrivit : Mon père m'est passé Paris le 10 aout, il était incarcéré à
Saint-Malo. Mon père n'y était pas non plus : il résidait depuis le 1er
juillet 1792 à Nostay, et lorsque il fut arrêté, il n'y avait que trois
jours qu'il était à Paris. Cette déposition était accablante pour
Brugnon. Tous les autres juges qui avaient condamné Brugnon, Picot,
Bocaudin et Châtellet, dirent qu'ils ne siégeaient pas ce jour-là. Mais
le juge Jeanne fut alors opposé au décret d'insécurité. Il ajouta, dit-il,
que c'est l'obstination qui l'a arrêté le 28 germinal ; j'étais prisonnier de
7 mois ; il ne voulut pas que je reste chez moi sous l'œil de un
gendarme. Je déclare que Bocaudin, Châtellet et Picot siégeaient lors
de notre jugement. J'offre de présenter la liste des juges qui nous fut
signifiée ; elle est chez moi. On alla la chercher et l'androme fut
donnée lecture.

Le docteur de Cormelier, après avoir entendu la sentence de mort prononcée
contre les descendants de ses parents, il rentra dans la salle principale pour
se rappeler de ses enfants et recréer sa fortune dont le Comte s'était
approprié. Il avait vécu longtemps encore et voit s'établir son fils et
ses deux filles au début de la Restoration. Quant à son père qui on
venait d'avoir concordé la hauteur des crânes devant classe nobilitaire,
on redouta que il y eût lieu de le surveiller.

Le mal ne se déroulant dans l'absence de 12 de ses membres que
la famille Lagou soit défrappé ! Il avait été mis dans l'air,

fortune. Il fallut bien des fois pour que les deux remettent les débris. Pour assurer ses faits avant 1792 au Comte d'Artois, les héritiers de Languier obtinrent une première satisfaction. Ils parvinrent à se faire inscrire sur la liste des créanciers du Prince auquel l'Etat s'était substitué pour les débiteurs. Leur créance fut liquidée en une inscription de rentes de 177.844 francs représentant au moins vingt ans le capital qui leur était dû. Mais, par suite de la conversion des rentes en 1800 consolidé, leur rente se trouva réduite à 45000 francs. La nécessité où ils se trouvèrent ensuite de vendre portait leurs titres, alors que les cours étaient très bas, le réduisit encore. De ce capital initial il ne restait plus que 426.000 francs. (multiplication p. 71).

Sur les 600.000 francs touchés par lui à Coblenz ? les héritiers firent valoir leurs droits après la mort de Louis XVIII. Le Comte d'Artois reçut la succession de Cornulier et le reconnut sans hésiter le débiteur de la somme réclamée. Mais, au vu des difficultés de sa situation, il l'invita, elle et ses cohéritiers, à prendre patience. Cela qui ils consentirent. Ils s'assurèrent ainsi sa protection qui leur valut diverses autres avantages : de maigres pensionnements, les bourses de collège pour les enfants et la nomination du fils Cornulier comme officier, faveurs qui ne coûtaient rien à ceux qui les accordaient.

Quand le Comte d'Artois devint Charles X, les héritiers de Languier renoncèrent leurs revendications. Il fit la seconde moitié. On dirait que Charles X a oublié les engagements du Comte d'Artois. On écrit au ministre des Finances qui ne répondit pas. quand le royaume de 1830 rendra Charles X, ces dettes n'étaient pas encore remboursées. Il ne le fit qu'en 1832 à la suite d'un jugement qui réduisait la créance faite au tiers à 592.592 francs et non intérêts. Ce jugement condamne l'apologie de la conspiration Uragon. Pour l'honneur de la mémoire de Charles X, on voudrait un autre dénonciation à ce tragique périple.

(voir Bruant Dardot, revue des 2 mondes 1911.)

François Funck-Brentano dans son livre "L'ancien Régime et nous en 1926", page 170, parlant des dépenses du Comte de Provence et du Comte d'Artois, dit : « il eut à son passage au contrôle des finances, l'abondance au Comte de Provence, le futur Louis XVIII, 560 millions d'aujourd'hui ; et au Comte d'Artois, le futur Charles X, 250 millions (dont tout que le cadet). C'est à faire tresser. »

Les courts Saint-Pern de Ligayeur patraquent en 1806 et le
Bois de la Roche échut aux successeurs.

Adrien-Dominique Magon de la Malbie, né à ^{Castres, l'Espagne} Saint-Saturnin en 1744, fils de Jean-Baptiste Magon, le longtemps quillotiné, et de Perrine Le Franc, épous depuis 1785 de Marie-Anne de Saint-Pern dame du Bois de la Roche, fille du marquis René de Saint-Pern et de Marie-Léonie de Lorraine de Larchet, quillotinée en 1794. Adrien Magon était un disciple de Voltaire et de Rousseau, auteur du *Philosophie de l'Encyclopédie*. Il était péénétré d'irréligion et d'impiété jusqu'à saturation. Il fit tout ce qu'il put pour empêcher sa femme de bâti ^{en 1788} la chapelle Sainte-Anne du Bois de la Roche qu'elle construisait sur le terrain des parcs du château pour détruire les lieux religieux de la contrée. Il ne voulait pas, disait-il, loger le Bon Dieu chez lui. Mais la propriété du Bois de la Roche étant à sa femme, celle-ci passa autre chose que les morts rebattables d'amir son papaïance au niveau d'ici et la région a été dégagé sur paroisse. Il mourut à Dinan en 1819, il décida au Bois de la Roche le 1^{er} février 1856, âgé de 92 ans, laissant:

1) A Blaïda, née à St-Rémi d'Échaz, mariée en 1796 à Joseph de Saint-Pern, né à l'île de la Trinité en 1743, fils d'ambassadeur, officier de marine et de Marguerite de Longvilliers de Poincy de Bertrame.
2) Adrien-Jean-Baptiste, qui suit;

Adrien II Magon de la Malbie, 1^{er} du Bois de la Roche, né en 1792 à ^{environ} Caen dans la Manche; marié en 1834 à ^{environ} Nanoy, cette Magon du Bois, ^{en} mort au Bois de la Roche le 2 mai 1856. Elle décida le 1^{er} février 1889 à Naufrage sur Seine, âgée de 86 ans. Son mari était un original, un révolutionnaire amateur de facettes, et de plus comme son père complètement irreligious. Il fut baptisé, se maria à l'église et fut si peu religieuxment. Ce fut toute sa religion. Il accompagnait sa femme chaque dimanche jusqu'à la porte de l'église, mais n'y entrait jamais. Ses histoires drôlatiques à propos couvraient encore le pays. Un rire quelqu'un, sans telles que je les ai trouvées écrits dans un manuscrit contemporain. Grand seigneur, il avait bien appris de la révolution, considérant toujours le peuple comme brillalement et coriace à morci et d'une autre essence que lui. Ensuite, il était débauché, sans foi ni loi, une piquouille dans toute la force du terme. Le pays est rempli de stèles bouffonnes jusqu'au burlesque, hontantes jusqu'à l'indécence auxquelles il se adonna. Il avait les

1^{er} épouse, j.-P.^e mago acheta en 1844 château et ses dépendances à Rennes. Philippe du Bois de la Malbie épousa de Blaïda Léonard de Berthaud. En 1848 il était sans les finances à court. Son parent, Félix de St-Pern, officier retranché, fut le régisseur du bois de la Roche.

vers, brisait les vites, les glaces dans les auberges et les cafés, faisait grande démonie, sacreur effronté... mais il n'aimait pas payer ses dettes.

Magon et son maréchal-ferrant

Un jour, son maréchal-ferrant du Bois de la Roche, vient lui apporter la note des fers qu'il avait mis aux sabots de son cheval noir, cocher infatigable sur lequel il parcourait la région à toute allure.

Magon fait un signe à son domestique, jasset surnommé Prince, son ami truand, qui lui apporta incessamment deux pistolets. Magon les armé et les braquèrent sur la poitrine du maréchal, lui intima l'ordre de passer par le feuille, sinon il lui brûlera la cervelle. L'infortuné maréchal sonde l'abîme où il va se précipiter si il obéit à cette instruction, il hésite... Magon le presse et invite Prince à se joindre à lui pour se payer le plaisir d'un spectacle inédit : voir le maréchal, le truand, se torturer de toutes sortes après sa chute dans le ruisseau, et repêcher les deux bras contractés qui il fera pour sauver. Mais le maréchal est doué d'une force peu commune ; c'est d'une agilité étonnante... il se retourne soudain, bondit sur Magon qui l'aurait roulé à l'autre bout de l'appartement, lui arrache ses pistolets. Prince s'enfuit en un clin d'œil. Quand Magon eut repris ses sens, il se releva. Le maréchal-ferrant, lui tenant à son tour les revolver sous le nez, le sonna d'acquitto et note sans il fait feu. Magon, redoutant aussi raison que c'était flambard et violent, paya sans mot dire.

En 1820 Magon tire un coup de fusil à bout portant sur un paysan qui dérangeait sa chasse aux environs du château de Lambilly au temps

Magon et la vendange de bourse.

En 1821, Magon choisit en compagnie de son inseparable Prince sur les bords de la route de Néant à Flavigny, quand il fit la rencontre d'une belle fille des villages voisins qui portait son linge au marché. Magon conçut immédiatement le projet d'une humiliation ignoble à infliger à cette personne. Pour bien la bousculer, ma mie, lui dit-il, - Horsa pour 3 francs, répondit-elle. - Très bien, fit Magon, ampute-la au château et je te donnerai le double.

La pauvre fille sans défense se dirigea vers le Bois de la Roche. Quand elle arriva, elle trouva Magon et Prince qui l'attendaient et

A introduisirent dans la belle cuisine. — Déshabille moi cette fille, ordonna Magon à Frise, pendant qu'il tirait un pistolet dirigé sur la jeune fille si elle voulait faire sa rebouteuse. Frise déclara toute à la jeune fille spontanément de faire force. Cette opération accomplie Magon fit induire le corps de cette fille avec sa moche de bourse. Toute la moche y passa. Frise était un exécuteur réel et complaisant ilaida aussitôt la fille à se déshabiller. Humiliée jusqu'aux larmes, celle-ci renonça au plastrant. Comment, leur fit Magon, mes toutes belles, tu as portés tout : la bourse et l'argent... et ta perruque aussi !...

Magon et les huissiers.

Magon n'avait pas payé ses dettes. Voici comment il reçut une paire de deux huissiers, porteurs des contraintes des créanciers de Magon. M^r. Gabord, huissier à Plomodié, et Coutard, huissier à Lannion, vinrent ensemble au château du Bois de la Roche offrir à Magon des assignations. Chouin faisant les deux hommes se demander quel accueil leur ferait le châtelain qui pouvait pour être intraitable. Ils furent à leur grande surprise fort bien accueillis, et invités à dîner. On fit grande répailler. On trinqua, on retrinqua. Puisque se disaient les deux huissiers, tout ce qu'ils racontaient sur ce Magon fut légendaire. C'est le plus aimable et le plus accueillant des hommes. Avant de quitter leur hôte, ils lui présentèrent leur créance. Pour en gêne de Magon, Frise apporta 4 pistolets. Le noble châtelain en put deux, la arme et les dirigeant vers les deux huissiers. Tout les mains leur criait-il ou je fais feu. Les deux huissiers s'interrogeront se demandant ce qu'il allait advenir. — Frise, dit Magon, M^r Coutard a une belle caducette de cheveux, j'en veux une parcellle. A cette époque le genre bien mis ne se couraient pas les cheveux et on faisait une pose qui pendait sur leurs épaules. En un clin d'œil Frise coupe la caducette de Coutard et puis lui rase la tête. — Frise, poursuivit Magon, M^r Gabord a une belle moustache et le bruis favorit, j'en veux la moitié. Frise rase la moitié de la barbe de Gabord. Il tirait frise, Magon le emporta dans cette tenue en leur disant : « ne rebenez, sacré bleu, je ne aime pas vos grimoures, les deux huissiers si en allèrent prononcer et tout l'autour de leur déconvenue pendant que Magon et Frise riaient à gorge

déployée.

Le bonhomme de l'île porteraient plainte devant le procureur du Procèsoral qui, sachant Hagon fort protégé à la cour, trouva l'affaire. Hagon insuivant des attaques judiciaires continuait à parcourir le pays, monté sur son beau cheval arabe, toujours lancé à toute vitesse, ses pistolets aux arçons de sa monture et son espingole en bandoulière, suivie de son chien "Dogue", la terreur du pays.

Hagon et son journalier.

Hagon ne payait pas très régulièrement son aide-journalier. C'était une journalière du visage. Le bonhomme voulut un soir faire un jeu de manipulation occulte. Pendant le dîner il fit sur la table un beau morceau de bœuf, l'arrangeant pour se l'approprier et le rapporter à sa bonne femme. Le bonhomme était coiffé d'un bonnet à écharpe en laine bleue que il portait à la goulue. Pendant que Hagon était occupé avec Frim à tirer à bâton dans le coin, le bonhomme vit le bœuf, le mit sur sa tête et le cacha dans le bonnet qui lui servait de caisse. Hagon chercha à dénicher la disposition secrète de son morceau de bœuf, et finit par découvrir la stratagème. Quand le journalier, après avoir secoué son cou et son allor, Hagon s'opposa. C'était un hiver. Il fit faire un grand feu, plongea le bonhomme dans la cheminée le plus près possible du foyer pour le mieux chauffer. Hagon pris lui-même place sur le siège du journalier pendant que Frim démantelait toujours le brasier. Au bout d'un certain temps, sous l'influence de la chaleur, la laine fondit, la chevelure et le sang du bonhomme furent déversés de gracie. Hagon et Frim se étaient malades de rire.

Adrien Hagon mourut sans plus de regret et sans regretter. Le clergé, invité à son enterrement, fut généralement défaut. Son épouse s'efforça pour ses bonnes œuvres de faire culte et perpétuer les eccentricités vandales de son mari. Ils eurent deux fils :

i) Arthur, mort le 15 mars 1875, âgé de 38 ans.

ii) Adrien, qui suit;

^{Jules-Hugues} Adrien III Hagon de la Blaie, né en 1835, fut d'abord un honnête distingué. Il fut enseiller général du comté de Mauron pendant 28 ans. Il fut conseil en botanique pendant 2 ans. Il fit un mariage morganatique : il épousa une dentière, Marie-ange Saiget, le 24 septembre 1870, au N. à Rennes après sa démission de son abbey.

Bois de la Roche, fils de Jean Saigot, lieutenant de douane, et de Marie-Louise Guillou, née à Morlaix ou à Saint-Goustan de Léon. Il hérita sa fortune. Ruiné, il vendit le Bois de la Roche en 1885 à Angé Bassard, marchand de bois à Brest. Il mourut à Boulogne-sur-Seine en 1888, à 58 ans, décédé à Neuilly le 5 mars 1896. Il eut :

1- Adrienne ^{Louis-Léon-Arthur}, née le 20 mai 1871, mort sans postérité;

2- Gabrielle ^{a Grand-Mère}, née 12 mai 1875, qui suit;

3- Georges ^{Marie-Albert}, né le 23 septembre 1880, mort sans postérité.

Gabrielle Margot de la Roche, bruëre de sa branche, épousé à Paris le 18 octobre 1886 Grades, horloger de son métier, et dépourvu ^{de} l'origine de l'héritage. Il eut une veuve, une fille, âgée de 16 ans en 1928. Il ne fut pas heureux au mariage, elle divorça, et vit à Paris au n° 110, rue Turboulay 5^e. Ses deux fils sont Dinard et Georges, le frère de sa tante, n° 20 de la Féerie, rue du Temple.

Les Bassard 3^{me} du Bois de la Roche. Le nouvel acquéreur du Bois de la Roche avait fait une grosse fortune dans le commerce des bois. Habitait Brest, avenue du Mail-d'Oranger, mais avait des succursales commerciales à Saint-Malo, Rost et Huelgoat. Il était franc-maçon de la loge « La parfaite Union » de Brest. Il avait épousé Élina Aubréé, et s'appelait alors René-Marie Bassard, né à Vannes (elle et René) fille d'un industriel brestois et décédé à Brest le 21 oct. 1895, âgé de 55 ans, laissant :

1- Alexandre, négociant, juge au tribunal de commerce de Brest, membre de la Banque de France, conseiller du commerce extérieur, mort à Brest le 4 avril 1925, avenue du Mail-d'Oranger n° 44, complètement malade comme son père, sans postérité de m^e Hélène Eugénie Hélène Maruelle, âgée de 73 ans qui, elle, pratiquait sa religion, et entraînait par son exemple ses deux sœurs à la voie quand elles étaient en villégiature au Bois de la Roche.

2- Ange Bassard, qui suit;

3- M^e Hélène Bassard, mariée à M^e Émile Duplessis, notaire à Brest, et décédée à la Pointe en Bourg-du-Boscq, le 24 septembre 1928, laissant une fille, Hélène Duplessis, mariée à Paul Hauclin, avocat à Brest, fils de M^e Hauclin président de la cour d'appel de Brest.

Paul Hauclin est un politicien de profession et un abominable sectaire à Paris marié, il vint habiter le château du Bois de la Roche où il se sépara d'avec les Bassard, seuls, où il ne tarda pas à instaurer une

4- M^e Joséphine Marius, Prados, horloger à Paris. 420 av. 1897 de rive droite 5^e étage que madame avait louée de loué.

politique qui suit la ligne macommaise. Il fait du succès, son succès facile, dans une région dont le cœur est à gauche depuis toujours. Il soutient M. Hauroc maire et grand administrateur, et sont attachés la population de ce pays en y créant des routes et en mettant tout le monde à l'assistance municipale de Hauroc. (100.000 francs par an, sans que pour payer les vétérans médicaux et les frais pharmaceutiques il n'y ait contribuable et ne rencontre aucun concurrent électoral à Hauroc. Il est élu Conseiller général de Lorient de 1920 à 1924, maire de Hauroc de 1919 à 1924, député du Morbihan de 1919 à 1924. Il est fait pour être député en 1924, et fut battu aux élections sénatoriales partielles de 1927; en 1928, chassé du Morbihan, il est alors nommé au comité socialiste-socialiste, au Rœmy, au Seigno et ouïe où il obtint gain de cause avec une minorité de 1100 voix. Lorient entre un siècle et un siècle de révoltes. Ainsi vaincu, il devient en 1928. Il finance sa retraite avec ses deux enfants, Pierre et Hélène Martini. La même, les Comte Bernard vont habiter le Bois de la Roche. Il vient consulter ou se renseigner sur une affaire avec laquelle il vit à Paris et où il tient un cabinet d'affaires. Il est l'ami du gouvernement et ministres de travaux. Cela lui assure une retraite paisible. Il meurt au Morbihan le 16 octobre 1932 au 2^e étage pour 535 francs.

Les Brossard ont eu l'acquisition du Bois de la Roche en commerçants et sous prétexte de réaliser de gros bénéfices, ils ont débaillé la propriété et vendu toutes les propriétés et terrains à Eugène Martin, de Loyat, gros commerçant en résidence à Plaisir, il n'eut que la possession du château, du parc, des jardins muraux et de la ferme du château. Ils n'y résidèrent guère.

Emile Brossard, héritier du Bois de la Roche depuis 1925, auparavant tenait la ferme Brossard à Saint-Hilaire. Il vécut au Bois de la Roche depuis 1928. Son fils Jean Brossard est complètement archéologue. Il épouse une actrice, Mme Emilia Brossard, née actrice, de Dijon. Mort d'un cancer au Bois de la Roche vers 1932 à l'âge de 68 ans.

III - Jacques Brossard, fils de Jean Brossard, vit maritallement avec une coquette à Nantes. Il épouse une femme de Paris en 1930 avec Thérèse Picard fille d'un marchand de bois de Nantes, qui fut le père de l'ancien maire de son père. Jacques Brossard a fait des poèmes et des romans trop-légers, trop libertins, de nouvelles à un inventeur offrant une récompense. La récompense : il faut la lire et la vendre, le vendre dans toute la France et vivre de la vie. Il épouse cette femme à Paris en 1932 et vit avec elle à Paris. Les Brossard ont aussi vendu le château et son étang à Gouy, de Loyat, en mai 1923, mais ont vendu le vignoble de 16 hectares.

IV - Eugène Martin, + ap's de 65 ans le 29 juillet 1932 à Plaisir, offrir des morts à droite, au sud de la commune le cimetière du Morbihan.

24 25

Louis-Marie Dolle. (ord. municipal Plérin)

La famille Dolle était secrète des contrôles des biens du Bois de la Roche avant la révolution. Le dernier receveur, Louis-Marie, ne manque pas à l'instar des robinsonnats de l'époque d'adopter et d'utiliser les idées nouvelles. Il vont progresser, la crainte de la survie de ses anciennes maîtres subit brisant son élue. Il s'affranchit et cultive son passe dans l'ombre.

Depuis plus de cent ans, cette famille occupait ce poste au Bois de la Roche. Elle se tient à peu près de l'ancien le fermier général des prêches et des domaines de l'ordre et réussit à se dégager en leur faisant produire le double de ce qu'ils fabriquaient. Elle s'installe au château dont elle occupe toute une aile et bâtit aux familles Chardoré, Morin et de la Pardière qui débourraient des charges de procureur fiscal; elle acquiert ainsi une bonne situation. Mais elle attire par sa réaction l'animosité des personnes qu'elle favorise et qu'elle n'attire au contraire régulièrement.

Le 11 juillet 1790 Louis-Marie fut délégué par la garde nationale de Louron pour venir à Plérin célébrer la fête de la fédération. Après s'être assent au château de Bois de la Roche par les paysans avoisinants, il réussit par nécessité de transférer ses parents à Plérin où il fit pour le logement de belles acquisitions nationales.

Il acheta le monastère des Ursulines de Plérin en deux lots : 19 - le 10 juin 1791 les bâtiments pour la somme de 9.075fr. - 2 le 30 juin 1795 une grande partie de l'enclos et les dépendances pour 17.796fr.

En juillet 1791 il est élu président du comité de Plérin et reçoit son fauvage (91 voix) et 800. Son acte de décès porte : « M. le sieur, fils de Joseph Dolle et de Marie Blanchard, épouse de Marie-Louise Baron, décédé place de l'église. »

Marie Blanchard était de la famille propriétaire du manoir de Condren. Marie-Louise Baron était la fille de Rodolphe Baron la tante de Hébert et Mme de Plérin, personnage d'une famille issue d'idées révolutionnaires.

Les enfants vendirent le monastère des Ursulines à l'abbé Jean-Marc Camousais en 1824, et il fut devenue la maison mère des Frères de l'instruction chrétienne. Celle-ci fut chassée en 1903 et leurs

- Les Orieuix de la Porte. -

Mathieu - Anne Orieuix de la Porte, propriétaire de la Porte - Bergaud en Plœmvel, receveur des deniers du roi, épousa à Plœmvel en 1727 Anne - Yvonne Robelot, d^e de la Malothière en Mlohon, fille de Mathurin - Raphaël Robelot de la Malothière mort à Mlohon en 1733.
Il était notaire et fermier général de plusieurs grandes seigneuries, en particulier de celle de Bodagat en Mlohon. En mourant il laissa sa charge à son gendre.
Il avait un fils, Mathurin Robelot de la Malothière qui épousa en 1739 Anne de Langourla de la Houarière fille de Jacques 2^e de la Houarière et de Julienne Hardy, de la Ville Férou en Brignac, petite-fille de Jean de Langourla et de Guillaumette Barre. Ils sont morts sans postérité; elle a Josselin en 1759, laissant son bras à son cousin Joseph Robelot, de Hiniac en Mlohon. Les Orieuix remirent la succession actuelle des Robelot de la Malothière. Mathieu - Anne l'ainé : Yvonne Robelot mourut en 1783 en laissant à son Perrine Orieuix, mariée en 1754 à François Le Breton, procureur au parlement.

1) - Jacques - Léon Orieuix, né en 1733. Aucun autre renseignement.

2) - Mathurin - Joseph, qui succéda :

Mathurin - Joseph Orieuix de la Porte, fiancé en 1748 dans la Chapelle St. Marc en Mlohon à Jeanne de la Ghernais de Fau, fille de Marie - Louis et de Jeanne Rolland de St. Péian en Melrand. Veuve, elle se remaria en 1761 à Jacques - Pierre Nodinard de St. Regent en Lanrelas, veuf de Françoise Morin de la Longuivrière. Ils eut des enfants des 2 lits.

Du 1^{er} lit naquirent 2 garçons :

1) - Jacques, qui accepta les idées révolutionnaires, fut substitut du procureur à Josselin ; il entra ensuite dans les douanes. On dit que sa profession, établie dans la marine marchande, a surtout travaillé dans le cabotage au long cours. ?

2.- Ange-Léon. Bonaventure, qui suit.

Du 2^e lit naissent 2 filles et un garçon qui fut célèbre,

3.- Pierre Robinet de l'st. Régiment, officier de marine, colonel dans l'armée chouanne de Mortibœuf, ami de Cadoudal, guillotiné à Paris le 21 avril 1804, âgé de 35 ans, auteur de l'attentat de juillet en 18 contre Bonaparte (la machine infernale).

Ange-Léon Bonaventure Risbuk de la Porte, né en 1753^à Uzès, recueilli le chagrin paternel de notaire et de régisseur de propriétés nobles, s'intitule du bailliage de Uzès et épouse le 8 juillet 1782 Marie-Mélanie Robert de Laval, d.^e du quichy en Normandie, fille d'Antoine Robert et de M.^e Hélène de Légeron. Elle avait un frère, Sébastien, avocat, chef d'académie, recueilli à la cour pénitale de Paris, marié à Marie-Anne Vauvau. Elle avait une sœur, Marie-Anne, mariée en 1783 à François O'Neill, né à Québec, et chirurgien à Toulon. Il fut médecins de marine, il laissa une fille, religieuse de la Visitation à l'hôpital civil et militaire de Bourbon - Vendée, qui fut chez elle son cousin, Alphonse Guérini, et lui donna le goût de la médecine. Ce religieuse était la tante du général et du contre-amiral O'Neill. mort jeune.

Ange-Léon Risbuk eut une existence assez agitée. En 1791 il fut élu procureur syndic de Uzès, il connaît avec le maire, l'ancien, et l'ensemble de la municipalité il fit la gare au cours d'asserrments de Uzès, le géoréfais Van der Gracht (du bailli de Tournai). Celui-ci s'en plaignit à l'administration du district de Josselin et Uzès fut nommé à aller se défendre à Toulouse devant l'administration départementale. Le 28 juillet 1791 il réussit à se dégager devant l'accusation publique qui lui recommande d'être plus circumspect et à vaincre. Il pensa alors à la servir de la révolution, devant administrateur du district de Josselin et reçut plusieurs missions avec cette qualité. Mais il ne tarda pas à redouter un suspect à cause de ses relations avec

son ml. père.. Pierrot, de l'^e-Rejet, s'offrit chansons et fut vaincu
incarcéré. Il finit alors par gagner dans le chauvinage. Enfin en VIII il mourut
souffrant avec chansons quelquie tout faire, il y fut blessé et resta tetraplégique.

Après coup d'état de Napoléon au IX, la femme fut à Paris pour défendre
son beau-père. Mais elle fut arrêtée et libérée seulement le 6 floréal an
IX. En 1808 elle avait été incarcérée pour cambriolage au profit des
chansons. Habitait alors le château du Bois de la Roche dont son
mari regnait les domaines, elle y tenait un vrai quartier-général
insurrectionnel et pouvait pour l'aider de camp de son beau-père
qu'elle avait secondé dans toutes les occasions. Elle combattait pour le
cause royaliste dans le nom de ses forces et suivait les moyens que
lui donnaient son sexe et sa situation.

Auge-Cécile Tricule était revenue à le faire nommer notaire del Héaul
et acheta aussi le notariat du Bois de la Roche à Noël-Joachim Etore
qui avait été notaire impérial en résidence au Bois de la Roche.

Il mourut au Bois de la Roche le 17 septembre 1830 ayant eu 6 enfants.
qui partagèrent le 3 juillet 1832 entre m^e Le Bret, notaire à Mauron.

1- Désiré-César-Henri-Bonaventure qui succéda à
son père dans le notariat de Rost et du Bois de la Roche. Il épousa
une d'elle Houët de la Brousse et fut propriétaire du Bois du
Héaul. Indit qu'il fit de mauvaises affaires, laissant un patrimoine de 80.000fr.
ette déception le obliga à vendre Bois à M^e le Gruillard et son
étude en 1856 à M^e François Vallée, fils de Hyacinthe Vallée,
conservateur des hypothèques à Ploërmel.

Il eut une fille, Adèle, qui épousa Joseph ^{Pierre-Henry} Jégo de Kerboquet.
Ces deux eurent aussi une fille, Marie-Suzanne-Josephine Jégo
née à Ploërmel, qui épousa son oncle Ernest Charles Tricule de
la Porte. Voir plus loin Ernest-Charles Tricule.

2- Jules, né le 1^{er} novembre au 211 (1804) et mort le 6 vendémiaire
an X III.

3- Thérèse ^{Julie Sophie} Tricule qui épousa en 1815 à Plérin ^{Pierre}

Marie Guérin, notaire. Celui-ci décide faire, laissant 2 fils :

1) - Alphonse Guérin, né le 9 juillet 1816 à Pléirmel et mort à Paris le 21 février 1891, neuf rue de l'Annonciation de Pommereul, châtelain du Gouveneau à Pléant et seigneur de Montaub de Bais en Ille-et-Vilaine. Pas de postérité. (mère née au Gouveneau en Pléant).

2) - Frédéric, 1^{er} président de la cour de cassation à Paris, époux de Marie Fortunée Elvire Trincart ou Trincart, mort à Paris en 1899, ^{le 13 juillet 1899}, 1^{re} rue Gallié n° 39, épouse en deux fois :

i) - Alphonse-Fortuné Marie Paul, notaire à Paris, marié à Marie-Augustin-Jeanne Le Roux le 17 juin 1897 à Paris en l'^e mairie de Madrid n° 22.

ii) - Frédéric-Pierre-Marie-Louis-Alphonse, dit Gaston Guérin, marié à Louise ^{François} Domenach, ^{née} résidente à Paris; loueuse de lettres, rue Faubourg 80. Ils ont hérité des biens de leur cousin, Ernest-Charles Tricula, mort le 1^{er} mars 1816. Ce héritage comprenait le quai du Louvre, le Palais et la maison notariale du Bais de la Roche, bâti en 1737. La reuvre du légataire en avril 1816, au profit de sa veuve durant. Elle a été morte en 1819, ^{13 ans} et en 1820 et 1821 les Guérin ont liquidé la succession.

iii) - Hippolyte-Marie-Jacques Tricula, connu à Rennes aux contrats indirects à Vannes, propriétaire de Kermagors qui a été vendu en 1838 à Jean-Marie Le Royer, du Bas-Tamé à Pléant. Sans postérité.

5) - Ernest-Louis-Eugène Tricula, marié en 1834 à une demoiselle Bayenne, Sophie Éliane, née de parents inconnus en 1815 et morte le 26 juillet 1852 au château du Poëme, 5^e rue (Angers) en 1852. Au Bais de la Roche en 1846, âgée de 31 ans. Son mari lui a succédé et mort au Bais de la Roche, âgé de 49 ans, laissant :

a) - Hippolyte, né en 1838, mort en 1859 au château du Poëme, âgé de 21 ans, chez son cousin-gendre, le docteur Alphonse Guérin.

b) - Ernest-Charles-Alphonse-Marie Tricula, né en 1835, officier d'infanterie à Rennes, marié : i) - à Marie-Josephine-Désirée-Jeanne de Kerlaquet, sa nièce à la mode de Bretagne, fille de Pierre-Henri Joseph et de Adèle-Marie-Gabrielle-Désirée-Désirée Tricula de La Porte.

Née à Plézinel et morte au Bois de la Roche, âgée de 78 ans, le 6 novembre 1863. - Y a Marie-Augustine Chenuot, née à Plézinel le 18 août 1847, fille de Jean Chenuot et de Françoise Guérin. Mortent le 10 mars 1886 et a été inhumé au Bois de la Roche, âgé de 50 ans, suivant ses désirs à son cousin Frédéric Guérin et à sa femme qui, devonne folle, est morte à Rennes le 15 avril 1919 âgée de 75 ans et inhumée au Bois de la Roche le 17 avril. Sa sœur, Louise Chenuot, née en 1837, est morte le 4 janvier 1919, âgée de 81 ans, veuve de Jean-Marie Le Nitouard. Sans postérité. Les Guérin ont liquidé la succession en 1920. 17000 F rendu à l'aule la maison matérielle.

(1) - Jean-Marie - Pierre Orient de la Porte, né à Cancale ^{en 1785} et décédé au Mans le 28 mai 1867, âgé de 82 ans. Son frère également et fourrier conservateur de l'hypothèque à La Flèche, marié en 1814 à Josephine-Jeanne-Marie Rimbaud, née en 1799 à Hédé (Ille-et-Vilaine), fille de Jean-Marie et de Michelle Leprince, décédée le 31 octobre 1844, ayant eu 4 enfants :

1). Adeline - Bravaine - Josephine - Jeanne-Marie, née à Hédé le 23 octobre 1819, décédée le 17 août 1881 ; mariée en 1839 à Esprit-Clair-Germain Lécard, né le 12 aout 1802 à Caen dans l'Orne, ancien garde du corps de Charles X. Il eut une postérité.

2). Ferdinand, qui suit.

3). Charles-Joseph-Marie Génier, né le 9 avril 1824 à Sol, journaliste, fondateur de la Chronique de l'Orne, mort le 10 février 1903.

4). Ernest - Eugène - Louis, né le 26 juillet 1826 à Sol, percepteur, mort le 18 novembre 1903. - marié le 7 mai 1855 à Jane-Marie-Josephine de Royer de L'Isle-Jacob, née le 14 aout 1833 à Ferrey et morte le 17 septembre 1894. Ils ont une fille, Marie-Jeanne-Joséphine, née le 26 novembre 1877.

Ferdinand Orient de la Porte, né le 6 mars 1818 à Hédé, décédé

637 X^e 1873, conservateur des hypothèques à Châlons-en-Champagne dans la Marne, épousa le 2 octobre 1849 Marie-Céleste Henriette Georges de Chenevais, née le 30 juillet 1826, décédée le 7 septembre 1903, ayant eu 4 enfants :

1) - Marie-Thérèse-Céleste, née le 7 août 1850 à Thionville dans le Luxembourg, morte le 14 mars 1931, mariée le 31 juillet 1872 à Louis-Joseph-Ferdinand de Barruel, marquis de Barral, né le 16 novembre 1839, mort le 11 mars 1909 sans postérité. Elle résidait à la Fliech, 38, rue de la Tour d'Auvergne le 14 mars 1931, âgée de 80 ans. L'indication sur la carte à son père, qui suit :

2) - Marie-Joseph-Ferdinand, qui suit ;

3) - Jean, né en juillet 1855, mort le 17 avril 1888.

4) - Marie-Marthe-Jeanne, née le 19 mars 1857 à Saint-Vincent (Lot-et-Garonne) au cours du mariage de son père avec une femme nommée Laval.
Marie-Joseph-Ferdinand Tricelle de la Porte, né le 22 juillet 1857

Spouse Delphine-Anne Pauline-Marie Pascal de Réal-Mornac, ^{à Guingamp (Côtes-d'Armor)} ingénieur des mines et Mme le 22 juillet 1857 à Paris. Il a eu 10 enfants : mort à Nantes en janvier 1932, âgé de 78 ans.

5) - Joseph-Marie-Augustin-Léon, né le 7 août 1884 à Nantes, ingénieur chimiste, marié le 19 septembre 1917 à Paule Chaplain de Kerorville. Mort 6 enfants en 1931.

6) - Marie-Delphine-Louise, née le 25 mars 1876 à Guingamp. Fille de 1^{er}-François de Sales.

7) - Jean-Louis-Marie, né le 7 novembre 1887 à Ezeladz en Pologne russe, ingénieur, marié le 2 octobre 1912 à Madeleine Le Roux de Bretagne, dont 5 enfants en 1931.

8) - François-Xavier-Marie-Marie, né le 7 août 1889 à Ezeladz en Pologne russe, ingénieur et marié : 1^{er} - le 2 octobre 1912 à Madeleine Chomut, morte le 12 septembre 1928 - 2^{me} le 9 novembre 1929 à Marguerite de Bruchard.

- 5) - Gouzeque - Marie, née le 6 juillet 1891 à Neuv.-les-Mines Chartreuse.
- 6) - René - Vincent - Marie, née le 1^{er} septembre 1893 à Neuv.-les-Mines. Jésuite missionnaire à Madagascar.
- 7) - Marie - Cécile - Sophie - Guidette, née le 18 octobre 1895 à Neuv.-les-Mines ; mariée le 9 février 1929 à Pierre-Jean Renaudier, directeur de banque. Postonière.
- 8) - Marie - Thérèse - Anne - Renée, née le 3 novembre 1897 à Neuv.-les-Mines.
- 9) - Anne - Marie - Emma - Roland, née le 19 juillet 1899 à Neuv.-les-Mines ; mariée le 26 avril 1927 à Jean Volain, colon en Guinée.
- 10) - Marguerite - Marie - Joseph, née le 8 juillet 1902 à Neuv.-les-Mines et décédée le 13 juillet 1902.

au 18 - En 1800, elle avait été incarcérée pour cambriolage au profit des Chavans. Habitante le château du Bois de la Roche dont son mari était notaire, elle y donnait un vrai quartier-général insurrectionnel et partait pour le siège de camp de son beau-frère qu'elle avait secondé dans toutes les révoltes. Elle voyait souvent Alliot, de Mon, ex-administrateur des bijoux qui partageait leurs principes. Elle combattait pour la cause royaliste dans la mesure de ses forces et suivant les moyens que lui donnaient son sexe et sa situation. ^{en juillet 1812}
 Ensuite leurs enfants n'avaient pas connaisance.

septembre 1830

1) - Julie, née en 1804; le 15 novembre au xii; b) - Jean-Marie, frère
 v) Ernest, qui suit; h) - Hippolyte - 5) Denis Léon. H^e. Bonnenture.
 3) - Adèle Oricule, mariée à m^e Guérin, notaire à Pléneuf en 1855, dont
 un fils, Alphonse Guérin né en 1856, marié en 1874 à Clémie de Penmarc'h,
 dame du Poerz en Riant, dirigeant de l'Hôpital Saint-Louis, morte
 à Paris en 1895. Le modeste Goupiel, maire de Pléneuf, lui fit élever un
 buste le rappelant sur la place d'armes de sa ville natale.

Ernest Oricule de la Porte, marié à Sophie Etienne, née de parents
 inconnus en 1815 et morte en 1846 âgée de 31 ans, qui lui donna :

v) - Hippolyte, né en 1838, mort en 1855 au château de Groze au Riant,
 âgé de 17 ans, chez son cousin garde-marie le docteur Guérin.
 v) - Ernest Charles, ^{alpiniste breveté} né en 1835, officier, marié à Marie Chauvet, mort
 en 1886, ^{en état de la marine} âgé de 50 ans; sa femme mourut à Rennes en 1918, âgée de
 75 ans, fille de Jean et de Françoise Deneux.
 3) - Marie Louise, mariée à Anne Jégouez, décédée en 1863.

(Arch. dép. Ille-et-Vilaine et reg. paroisse)

m) - Oricule de la Porte, autour en 1898 de la vie d'Alphonse Guérin.
 Désiré-Basile Mathurin Bonnenture Oricule de la Porte succéda à son père,
 Denis Léon, comme notaire de Riant. Né à son étude après une discontinuité
 à M^e Vallée, fils de Béatrice Vallée, conservateur des hypothèques à Pléneuf.
 Il posséda un patrimoine de 80 000 francs. M^e Vallée lui succéda vers 1870 ou 1880. cette
 succession dut amener la vente de Kermeagro. La vieille maison paternelle
 des Oricule, située au bout du Bois de la Roche, a été vendue en 1925
 à la famille Poule par les héritiers d'Ernest Charles Oricule.

h) - Jean-Marie-Léon Oricule, né le ^{18 juillet}

4) - Henri-Louis, né à Plénée-Jugon (1850-1920) lequel épousa
 Ferdinandine Oricule de la Porte, née à Léon. Céleste Georges le bonvain, bras:
 5) - Marie-Léone, née le 1^{er} juillet 1850, née au mariage Louis de Barral-Barral, le 1932.
 5) - Marie-Joséphine Ferdinandine, ingénieur à Paris le 1^{er} juillet 1853. (Proc. de casier)

Seigneuries de Néant.

Le fief de Vendôme

Le bailliage seigneurial de Néant se levait sur tous les paroisses des paroisses de Néant, de Tréhorantec, de Hauron et de Saint-Priat de Hauron. Voici les propriétaires :

Les premiers propriétaires connus sont les de Lohéac. Le territoire de Lohéac fut cédé en baronnie en faveur de Bertrand de Lohéac qui vivait entre 980 et 992. Ses descendants conservèrent cette propriété jusqu'à la mort de sonne, baronne de Lohéac, qui épousa en 1279 Eudes de la Roche-Bernard qui fit le armes de Lohéac (voir Comptes).

Isabeau de la Roche-Bernard, dame de Néant, fille d'Eudes et de Marguerite de Grasse, se maria avec Pélart, Mécilie et Néant, et en 1354 suivant D'apres elle épousa Raoul VI de Montfort-Gaël, fils de Raoul et d'Amélie de Coëtman.

Jean de Montfort-Gaël épousa en 1404 Anne de Laval. Leur fille, Jeanne de Montfort-Laval épousa en 1424 Louis de Bourbon comte de Vendôme et lui apporta en dot Lohéac et Néant. On a vu que les Bourbon-Vendôme sont descendus propriétaires de Néant. Il mourut le 21 décembre 1446 et elle s'épousa le 18 décembre 1468, le suivant : Jean de Bourbon-Vendôme, marié en 1454 à Elisabeth de Beaujeu, morte en 1474. A l'ordre de sa mort, en 1469, il vendit avec pour sa seigneurie de Néant : ce qu'il eut tous que donnant nous, maistre comte de Lohéac à Néant, a comparue Jehanne de Bourbon lequel confesse avoir baillé à Olivier Naud, receveur, le vin et bière du terroir, rentes et obéances que souloit tenir dame Jehanne de Laval sa paroisse de Néant, Tréhorantec, Hauron et Saint-Priat de Hauron et le Marquet en 1478, l'ayant avec filo, qui suit :

François de Bourbon, né en 1456, marié en 1487 à Marie de Luxemburg, morte en 1546. Il hérita Pélart et Néant et en fit avec : « pour ses paroisses et sujet, pour brevetes et obéances qui il diront partie à foy et hommage, partie à foy et à rentes sur chaque un ou plusieurs de Néant, Tréhorantec, Hauron et Saint-Priat de Hauron,

aux termes d'août, Noël et Pâques. Il vendit Pôlen au baron de Lohac, Louis de Montfort-Laval, et mourut à Vercel en Picardie en 1495. Il fut le dernier bailliage 1^{er} de Noyant. À sa mort, le fief de Noyant fut morcelé et vendu. La partie de ce fief qui s'étendait sur les paroisses de Noyant, Brechoultanc et Saint-Michel de Lavaur fut vendue aux seigneurs du Bois de la Roche. En 1502, Philippe de Montauban 2nd du Pois de la Roche, chancelier de Bretagne, en fit l'acquisition et conservait toute le rôle de Vandome-Noyant. Les propriétaires du Bois de la Roche en ont fait jusqu'à la révolution.

L'autre partie du fief, qui se trouvait sur Lavaur, fut achetée par le bailliage 1^{er} de la Folie qu'il revendit en 1622 à Jeanne de la Haye 1^{er} de la Ville Dary, elle fut ensuite par mariage aux Scoland du Venday 1^{er} de la Ville Dary en 1710 qui la conservèrent jusqu'à la révolution.

Ce fief avait une grande étendue. Son siège était au château de Lohac et il était ordinaiement géré par les officiers de cette terre et les notaires de cette juridiction. Il rentrait dans ce qui concernait Saint-Michel de Lavaur dans la forme du droit angevin conservé ou bien amoville établie suivant la coutume du pays. On connaît pour exemple que les héritiers de Jean Blandin devaient le 1^{er} janvier 8 sols et 4 deniers.

En Lavaur la taxe prélevée montait à 87 boisseaux d'avoine au Noyant et 40 boisseaux et 10 poches. Le moulin de Tremblay ^{au bout}, à lui seul, devait fournir 28 quintaux de blé et 2000 anguilles et 5 têtes d'or. En 1877 le revenu du fief accusait la perception de 74 boisseaux d'avoine, 28 quintaux de blé, 17 boisseaux d'avoine et 1000 anguilles.

Les taxes tendues au roi ou au bailli de Bretagne sont très économiques et seulement par le biais de la tenu à percevoir. Elles indiquent seulement la localité où les droits étaient fixés sans même en donner le montant. Ce fonctionnement s'explique par le fait qu'elles étaient les seules à être chargées de percevoir au fief une dette devant la succession. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Ces clauses fiscales, les franchises à propos des taxes successoriales étaient alors assez courantes aujed'hui. Mais plus cela se faisait avec le complaisance des fonctionnaires et des officiers royaux.

Pour avoir une idée exacte de son avantage, il faut retrouver la minute du rôle tel quel était dressé par les officiers chargés de son recouvrement et remis aux mains des collecteurs des villages. La perception devait être laborieuse. En 1746, un de Volpini disait : Quelque rôle pourrait petit, soit cependant composé d'une quantité prodigieuse de maisons et terres,

Seigneurie du Fresne. (ord. de Rome)

Daniel du Daniel.

La seigneurie porte le nom du Fresne - Daniel pour la distinguer sans doute du Fresne en Corse. Il est probable que la famille du Fresne est la fondatrice du lieu, que la famille Daniel qui lui succéda y ajouta un autre nom pour éviter la confusion avec d'autres seigneuries du même nom.

Élendue de la Seigneurie. au XV^e siècle le domaine comprenait l'Hôtel des deux métairies du Fresne et la ferme de la grande touche au Néant.

Un aveu de 1744 enumère les dépendances à cette époque : « la maison, manoir, écuries, granges avec les cours, jardins devant et derrière, chapelle, fontaine, abreuvoir, four, usines et dépôts, le tout à journal et 1/2 - Le bois ancien de haute futaie et le taillis du Fresne de 8 journées de grande taille telle que : 2 journées - une grande prairie de 4 journées - un vorge de 2 journées etc... »

Vassalité. Elle reliait à l'obligation de foi et vassalat de la seigneurie du Meschat en Néant.

La métairie d'abondance a un établissement de 10 pieds de largeur sur un terrain de 8 cinquantes... lesquelles métairies et terres reliaient au Meschat.

La chambre Mourasse de 24 pieds de largeur contient un cinquante. L'ouverture Follerille contient 25 verges. Pour ce, le sieur du Fresne doit au sieur du Meschat, le 8 septembre, 11 deniers de rente avec obéissance... Cett' obéissance au Meschat était-elle à titre de paroisonne ou à titre d'acquisition ? Le Meschat à cette époque appartenait aux marquis de Valois de la Baie de la Rocca - du Prog.

Tenues relevant du Fresne. 1 métairie de Boisbilly qui devait 9 sols 40 deniers à mesme et à la sainte Sylvestre, et 5 deniers de rente mangière « à peine de 60 sols d'amende », rendue sous le manteau de la châsse de la Vierge du Fresne.

Trois autres tenues de Bois-Billy et 2 tenues de la Ville aux Fourrs devaient 31 sols 18 deniers.

Les parcelles de terre du Bois-Billy et de Courrais devaient 56 sols et 83 deniers.

La dîme du Prieuré.

La dîme est d'origine ecclésiastique. Les moines de Poupart, fondateurs de la paroisse de Néant, possédaient cette dîme depuis la concession de 1199.⁽¹⁾ Les droits des religieux furent reconnus par plusieurs arrêt, notamment le 14 août 1435 qui déplaçait au vicar recteur de Néant de ces trouilles dans la possession de ces biens - du 5 juin 1640 qui maintenait ces droits et ordonna aux religieux de donner 200 livres comme portion congrue au recteur et 100 livres au Chapitre de Saint-Malo.

Les moines de Poupart rendirent tout part aux biens du Prieur Jauvo au XV^e siècle. Puis de Prie Jauvo faisait l'objet de ce trait de dîme en 1445 à Yvonne de Laval, comtesse de Vendôme, propriétaire du fief de Néant que elle avait hérité de son frère Guy XIX^e de Laval. Elle réunit ses fiefs de Néant, Tréhorantec, de Néant, de Saint-Briac de Laval en un fief commun appelé fief de Vendôme. La dîme relevant à la 1^{re} garbe au XV^e siècle. Le Montauban du Prie de la Roche fit l'enquête de la partie de ce fief qui relevait de Néant et Tréhorantec et la communiqua à la révolution.

Comment ce trait de dîme tint-il aux puissances de France ? Un procès engagé en 1665 en donna la clef. Les religieux de Poupart, en qualité de fondateurs de la paroisse de Néant, prétendaient percevoir les 2/3 de cette dîme, l'autre restant au Chapitre de Saint-Malo, et ce en vertu d'un accord passé entre les dits religieux et l'évêque de Saint-Malo en 1199.

Yvonne Gouyo, dame du Prieuré, soutenait avoir la propriété des 2/3 de cette dîme comme étant héritée en bonne et due forme de son père qui les avait reçues et fait sans contestation.

Le cœur noircira deux enquêteurs pour enquêter sur ce cas : M^e Pierre de Tocry 1^{er} de la Grévalay, et le juge Pierre Caffura qui, accompagnés de M^e le Roy, huissier, et Notarié, notaire, se rendirent à Néant le 1^{er} octobre 1665 et logèrent chez jacquette Lannay. Là, ils trouvèrent M^e Pierre le Goasnebe, avocat de la dîme du Prieuré, et M^e François Dore, procureur des moines de Poupart.

M^e le Goasnebe demanda et obtint que la dame du Prieuré soit confirmée dans la possession des 2/3 de ce trait de dîmes dépendant jadis de l'abbaye du Prieur Jauvo qui l'avait acquise des moines de Poupart, et il prouvera une possession franquille de 200 ans.

(1) - en 1199 les chanoines réguliers remplacent les bénédictins au monastère de Poupart. L'évêque de St-Malo leur fit une concession pour le dûment des prières confiés à leur église.

Jean de Bois-Jagu fit l'acte de cette dîme en 1445 et
Hobert du Bois-Jagu en 1502. François du Bois-Jagu, époux de Ysouane
le Brechand, fit le jean et Marguerite de Huelo, femme et trai de
dîme en fief à Marguerite Salmon, épouse de Pierre Guillet
sieur de Saint-Halo au Plérinol, Roguedas en droiture, et Lazuelles.
Cette Marguerite Salmon était la fille de Claude sieur de Saint-Halo
époux d'une des filles de Bois-Jagu.

Marguerite Salmon laissa cette dîme à son fils François Guillet
marié à Marie de Poyet. Or Pierre Guillet, son mari, fit l'acte
de cette dîme le 12 juillet 1607 au château du Bois de la Roche en
qualité de possesseur du fief Vaudouine, not à dire de l'uperie.
François Guillet, son fils, & nudit & trait de dîme, le 10 aout 1624, à
jean Gourre sieur de la Barbarinaie en Saint-Just, père d'Ysouane
Gourre, la dîme de la dîme.

Ysouane Gourre le vendit à Bertrand de Largé sieur de Rue-
Naune en trobanteuse en 1628.

Bertrand de Largé le céda en 1642 à François de la Corbinerie
sieur du Prone, mari d'Ysouane Gourre, dame du Prone, qui rebâtit
la propriété de la dite dîme.

Elle fut maintenue en possession le 20 octobre 1665. Depuis lors, elle est
devenue à maré à la maison du Prone jusqu'en 1790, date au
touts les dîmes furent supprimées en France.

Dès lors un peu de 1744 elle se trouva sur les terres de La Pllandais
de Gaultroou trobanteuse, du Bois-Jagu en Levron, et du Prone au
Kanal qui a cours aux environs des villages du Prone, du Prainilly,
Le Villzime, Le Muiilly, la ville aux Fourc, la ville aqueduc et
la Tendraie. Originairement elle ne se trouvait que sur le Prone
Prainilly et la ville aqueduc, ce sont les seigneurs du Prone qui l'étendirent
aux terres de Le Villzime, Le Muiilly, la ville aux Fourc et la Tendraie.

En 1790, le propriétaire, Gilbert Martin. D'autant, déclare
qu'elle se trouvait sur 187 poivrières de terre dont les 4/3 au
sieur déclarant et 1/3 au Chapitre de Saint-Halo.

Le 28 aout 1792 Gilbert Martin présente au Directoire de Plérinol
le compte de cette ame (mesure de Naune): 9 mines et 2 boissans de

voile, 5 boissards d'oraine, 10 minots et 2 boissards de l'avoine, le tout valant 312 livres. La mire valait 8 boissards et le boissard valait 48 livres 66. Daniel, les propriétaires. Les propriétaires, les du Frêne, sont incomis, leurs successeurs les Daniel, ou Daniel conservant en 1670 à la réformation et furent maintenus dans leur collège, ayant comme armoiries : d'azur à chevaux de gueules imperfets. Puis vinrent les Jolivet qui nous l'avaient par la réformation du XVII^e et XVIII^e siècle.

Olivier Jolivet et sa femme au Frêne - Daniel, et à elle appartenait, dès la réformation des terres en Néant en 1426. M^{me} Jolivet était donc à cette époque la propriétaire. Quel nom avait-elle ? Sans doute une Daniel. Née sans doute en 1459, la réformation de cette année la reconnaît ; à Olivier Jolivet et sa femme à l'Hôtel du Frêne y demeurent tous-mêmes.

Le père de Jolivet s'appelait : d'argent au chevron de gueules, au chef de gueules chargé d'une base d'argent.
Rene Jolivet, nant et possédait la terre et métairie du Frêne avec la métairie de la grande de la grande touche., dit la réformation de 1513; marié à Alice du Plantis Mauron, fille de Jean et de Bertrande de Pestanc. Ils eurent :

André Jolivet 1^{er} du Frêne, mort avant 1589 (prob. 1540)

Pierre Jolivet 1^{er} du Frêne, marié à Anne Guillaume 1^{re} de la Ville Agan ou Guillot, fille d'Olivier 2^{de} Plantis et sœur de Jacques Guillaume de Plantis. Ils eurent deux filles : 1^{re} Guillemette, baptisée à Néant en 1585, 2^{de} de la touche en 1619, qui fut ;

2^{re} - Juliennne, 2^{de} de Costere, née en 1644,

Guillemette Jolivet, dame du Frêne, épouse Jacques de la Corbinie, sieur de la Presseige en Roquessiac, des Porges et de Gaillard en Poupon. Il mourut au Frêne en 1634. Il était fils de François de la Corbinie, sieur de Gaillard en Poupon, receveur de Breciliva, et de Marie Jolivet, dame du Breil en Plélan. Ils eurent :

1^{re} - François, qui fut ;

2^{re} - Suzanne, mariée à Jean Rieu 5^{de} du Paschat ou ~~de la Gouenne~~ ^{du Gouerne} (mort 1670)

3^{re} - Isabelle, née en 1625.
4^{re} - Marie, dame de la Chauvise née en 1639, mariée à Yves Daniel et dont à la Ville Agan ou Guillot

5^{re} - Marie, dame de la Corbinie, vit concubine en 1671.

François de la Corbinie 1^{er} du Frêne, né en 1612 au Frêne, 1^{er} de la Ville Agan ou Guillot, époux Yvonne Gouyou, fille de Jean 1^{er} de la Barbarie en 1^{re} - just, du tayat en Néant, et de Suzanne de Prague. Mort à Néant en 1666, laissant une fille qui suivra.

6^{re} - Jacques de la Corbinie, son frère, 1^{er} de Gaillard en Poupon, fut

chéval de Gué, épouse en 1603 Louise Larcher d'Étacq la touche au Campinac. Leur fille fut :

Pernette de la Corbinière, dame de Guérande et de La Touche Larcher
mariée en 1650 à Jean Duchaine sieur de la Noë au Campinac.

Anne de la Corbinière, dame du France, fille de François seigneur
de Guérande Goues, née en 1651, mariée à Mathieu de la Haie sieur
du Portier au Bois Logon, mourut en 1714, laissant son hérédité à son
petit-fils qui va suivre. Elle avait un frère cadet, né en 1649, Jean de
la Corbinière, 1^e de Motelle au Héant (Motelle était en 1644 à l'abri de
Chateaubriant en 1513 à Jean de Chateaubriant). Celle-ci eut deux fils :

1. Marie, 1^e de Motelle;

2. Françoise, mariée à François Daumel, 1^e du Faï.

Cette famille portait : d'argent à 3 bandes de vair en arrière de soleil.
Elle fut débarrassée de ses protestations à la volonté à la réformation de
1688 et à l'intendance en 1699.

de gueules à
3 brûles
d'argent.
François-Joseph de la Haie du Carrier, 1^e du France aîné de sa
grand-mère, rendit le France en 1752 à Constance Le Breton, veuve
de Claude Martin sieur de Huison, pour la somme de 15000 livres.
La famille de la Haie marquait : de gueules à 3 bandes d'argent. La
seconde propriétaire fut sa fille, qui fut :

Gilbert Martin-Dumont, fils de Claude et de Constance Le
Breton, 2^e du France, habitant Guillac, était avocat au parlement,
mentionné dans les actes d'état : du bailliage de Porhoët, maire de Josselin,
commissaire des états de Bretagne, marié en 1748 à Marie-Louise
Le Prince de Tréogadoret en Loyal, mais domiciliée à Josselin, fille
de François, seigneur au bailliage de Porhoët, et de Marie Le Guillou de
Tréogadoret. Son père, Marie-Joseph Le Prince se maria aussi à Josselin
en 1754 à Jean Le Novenaud, bailli de Porhoët. Il eut deux fils
et trois filles :

1. Louis-Jean, pasteur, marié à Marie Alix;

2. Marie-Joseph, marié à Josselin en 1787 à François-Pierre Galliot
sieur de Bran, avocat à la cour, dont elle eut deux fils : Jacques
et François;

3. Jean, baptisé à Guillac le 1755, épouse une de Pommereul, veuve de son beau-père
capitaine de compagnie et fondatrice des compagnies de la France et d'Inde à Madras. Il
retourna en juillet 1803 il fut pris par les anglais, déporté en prison pendant 6 mois. Il servit à
Pommeraule de l'Prince que ce fut un régiment de la France établi pour le service administratif de 2500

et ancien officier de marine. Il avait trois maisons à Josselin et la maison de la Sandraie au Héant, de l'égard dont on l'appelait. C'étoit le village d'Ille au Héant.

La Sandraie avoit été achetée en 1755 et 1756 sur deux lots par Gilbert Martini: le 1^{er} lot de Jean-Marie Pochier marié d'Anne Gauvre et le 2^{me} lot de Marguerite ^{de Josselin} à son épouse à la ville Gautier au Lantillac. Le 2^{me} lot de Louise Gauvre, mariée à Jean Baptiste de Hellouin 1^{er} du Faouët en Bretagne, et de Anne Gauvre vivant avec sa mère Anne Petitot au manoir de Bodicouer au Héant, furent enfants de Joseph Gauvre et d'Anne Petitot. Gilbert Martini fut bâtonnier en 1784 à Henri de Kervaud de Montoray 1^{er} du Bouc'h au Héant. Elle fut vendue par la dame du Faouët.

41- Anne-Josephine, mariée à Saint-Martin de Josselin en 1773 à François de Pommereul, 1^{er} de Jossé, officier d'artillerie, né à Fougerêts en 1746, mort à Paris en 1823, général et baron d'Empire, écrivain distingué et inséparables, encyclopédiste ardent; préfet de l'Indre-et-Loire en 1800, professeur au Nord en 1806, conseiller d'Etat en 1809, directeur de l'Institut impérial en 1811; protestant en 1815, réfugié à Bruxelles en 1816, rentré en France en 1819; a laissé trois fils:

42- Louis-Marie de Pommereul, né à Fougerêts en 1776, officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, qui suit.

43- Gilbert de Pommereul, maréchal de camp d'artillerie, né à Fougerêts en 1777, cessa la bibliothèque de son père à la ville de Fougerêts en 1838;

44- Jacques de Pommereul, né à Fougerêts en 1778, prisonnier à la bataille d'Eylau et d'Altona, sous-préfet de Clémont dans l'Aisne, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Mayenne en 1833.

45- Geneviève, qui suit.

Emmanuelle Martin-Dumont, dame du Faouët, épousée à Josselin

le 27 octobre 1779 Auguste Baneulle de Lièze, capitaine de vaisseau, originaire de Dinan. C'est elle qui acheta en 1809 la Sandraie au Héant pour la somme de 9.665 francs 95 centimes. Malheureusement une fille, qui suit:

Virginie Baneulle de Lièze, dame du Faouët, née en 1785, mariée à Héant le 11 novembre 1812 à son cousin Louis-Marie de Pommereul surnommé qui mourut au Faouët en 1842, elle décéda le 22 novembre suivant, laissant une fille:

Anais de Pommereul, née au Faouët le 16 décembre 1815, mariée le 1^{er} juillet 1837 à Hippolyte de Montcaut le Boiscaillé né à Brest en 1798, domicilié à Plélan, fils du baron Pierre et de Thérèse de Gravandel du Boistellant - 20 en 1854 à Alphonse Guérin, né à Angers Guérin avait un frère, Gabriel, qui fut procureur général à la cour de cassation.

Alphonse Guérin naquit le 9 aout 1816 dans une maison située pris des halles de Riom, au centre de la ville; puis après la mort de son père sa famille s'installa au quartier de la porte d'en haut, pris de fous, pour un plaisir campagne. Son père, un ^e Guérin, était notaire, et sa mère, une ^e Guérin de la Porte. Margaud était la fille d'Aug. Léon, notaire au Bois de la Roche et de Thérèse Robert, de Loyat.

Son père mourut en 1822, âgé de 37 ans, après une longue maladie, laissant 2 enfants: Frédéric et Alphonse. Ils allèrent d'abord à l'école au collège de Riom, puis au collège de Varenne où la famille s'installa. Là il connut Jules Grimaud. À 15 ans il partit pour Lyon afin de se préparer à l'école matelot, mais son oncle matinal, Hippolyte Grimaud de la Porte, lui montra qu'il arriverait plus vite en faisant de la médecine. Une de leurs cousines-fréres, Mme O'Neill, religieuse de l'Asyphie à l'hôpital civil et militaire de Bourbon-l'Archambault, lui donna une place d'interné pour étudier la médecine. Il accepta. Pendant les vacances il séjournait souvent chez son frère au Bois de la Roche et faisait visite à la famille de Pommereul, châtelaine du Fresne en Nivert.

Sa cousine O'Neill, la religieuse, mourut à 37 ans. Il demanda à continuer ses études à Paris. Comme il était bachelier il entra au service à la faculté de médecine et se lia avec le prieur Hippolyte Moreau. En 1840 il fut nommé interne des hôpitaux; en 1842 il était levaillé et fut le 1^{er} prieur de l'internat; en 1843 il obtint un concours le poste d'aide d'anatomie à l'amphithéâtre des hôpitaux. À 33 ans il était professeur à la faculté et son frère, entré dans la magistrature, devint docteur conseiller à la cour de cassation et 1^{er} président. Docteur le 30 janvier 1847 en médecine et chirurgie de Paris avec une thèse sur la fièvre purulente; en 1856 il fut admis au bureau central des hôpitaux. En 1857 il épousa une de ses amies d'enfance, Amélie de Pommereul, veuve du baron Hippolyte de Montaut. Bien malade, il était avare pour le salaire. Son père pour l'épouser, et devint vétérinaire à l'amphithéâtre de Clamart; il passa successivement aux hôpitaux de Provence en 1858, de Gaspari et de St. Louis où il fut nommé en 1863 et devint le chirurgien-chef en 1868, et à l'Hôtel-Dieu.

En mars et avril 1863 il séjourna à Rome et fut le pape, Pie IX, qui le consulta pour sa famille malades d'ulcères variqueux et d'eczéma. Il le guérit. Il versait pour M^e Guérin un chapelet ou cornaline et pour lui de précieux indulgences. Il ne

1) - employé des contributions directes et propriétaire de Hormagor en Nivert
2) - Ernest Louis Eugène Grimaud de la Porte n° de Paris au Bois de la Roche et de quily en Loyat, marié à Sophie Léonie.

voulut recevoir aucun honneur, refusa même le titre de comte romain et accepta que la décoration de commandeur de l'ordre de Pie IX en 1865.

En 1868 il entra à l'Académie de médecine par 51 voix sur 63 votants et en devint président en 1874. En 1870 pendant le siège de Paris il fit un double service à St-Louis et à St-Martin. En 1871 il inventa le pauvrement ouvert et antiseptique qui mit fin à la puericulture à l'hôpital dont mouraient des milliers.

Républicain, même sous l'empire, il fut conseiller général du Morbihan en 1864 pour le centre de l'heure et comme délégué de la Seigneurie de Léoncourt le 12 juillet 1864 et officier en 1874, commandeur en 1884. Il fut ami de Pasteur, de Lisier et de Jules Simon. Il a publié de nombreux et plusieurs ouvrages cliniques de chirurgie opératoire. L'Académie des sciences lui donna le prix Montyon en 1875 et le prix Godart en 1879. Il perdit sa fortune dans deux entreprises qui ne réussirent pas. La première, atteinte à l'hépatite, mourut au France le 5 février 1890 et il fut inhumé dans la cathédrale de Béziers. Le 15 février 1895, il fut pris d'une pneumonie grippale et le 21 février, après avoir pris une trop forte dose de morphine, il fut transporté à Paris. La veuve, qui le veillait, essaya de chercher un religieux assomptioniste auquel il donna des signes d'assentiment par des poignées de maïs et vingt tractines. On tira et le siège de Béziers auquel il tenait tout près sa dernière heure.

Il pratiquait peu sa religion. Mme de Martel (Gyp) a dit de lui : « qu'il devait croire comme un brevet, mais sceptique comme un paria ». Apres un service funèbre à Chabillat, son corps fut enterré en Bretagne. À l'agonie le Paris il gouta les discours des docteurs Lecocq, Chambonnière et Auger, de Payron de l'assistance publique, le Jules Simon, frêcheur, malade et souffrant, offre des morts à Nantes, puis le sarcophage de granit de la cathédrale de Béziers. L'association des bretetons de Paris eut une souscription pour lui ériger un monument commémoratif sur la place du diamant de Plaisance. L'inauguration de son buste, œuvre de Georges Barreau, sculpteur, et de Pierre Guimard, architecte, fut le 13 septembre 1896. C'est une stèle à 4 côtés qui supporte le buste en bronze du grand chirurgien. Au-dessus une gloire tient un

200

porcheur et sur le piédestal sur les deux rebords représenté Guérin appétissant un personnage ouaté dans une salle d'hôpital militaire; une inscription rappelant ces titres à la postérité!

Cette occasion, discours du commandant Sayat, président des Amis de Paris, qui fit la révision du monument au maire de Plomelin, le docteur Goupil; discours du docteur Martellon de Paris, thermos de l'Académie des sciences, futur éléphant - remerciements de Théodore Guérin, son père.

Hippolyte de Montaut de Boissieuille, s^e du Frane, né en 6 mai 1842 et mort : 1^e à celle Adèle Audren de Hordrel, d^e de la Gratiotinaie en Malansac - 2^e à celle Yvonne de Pigoz, de la maison de Lannuguer St. Vincent sur Oust. Il n'eut pas d'enfant. Il mourut subitement à Vannes le 3 février 1896, âgé de 53 ans. Il légua le Frane au fils aîné de son cousin-germain, et la Gratiotinaie à sa 2^e épouse qui mourut en secondes noces en 1901 avec un capitaine au 116^e régiment d'infanterie de Vannes, m^e franco - Boisseguin, mort à la guerre de 1914.

Noël de Montaut de Boissieuille, s^e du Frane, épousé le 6 février 1876 Thérèse Rolland de Roscoat, fille de Evariste et de celle de la Metherliere s^e et d^e de la Metherliere en Tigy près Orléans, à l'autre de La Golque, petite-fille de Robert de la Metherliere, née en 1870. Il a été maire de Riant pendant longtemps. Son épouse, d'une caractère débordante, s'occupa d'euros, surtout de la ligue patristique de France, dont elle fut une propagandiste infatigable. Ils eurent un seul enfant, m^e Guérin, « La fauvine », monté 3 fils et 2 filles.

1) Emmanuel, qui suit;

2) Madeline, née en 1903, mariée le 16 novembre 1926 à Riant à Louis Marie de Kerdoret, fils de Charles et Louise Boüan du Château du Bois, n'a tragiquement dans le Finistère.

3) Yvonne, née en 1907, religieuse bénédictine ^{en 1937} Abbaye de Douyenne

4) Gérard, né en 1906, bénédictin en 1933, père jésuite du suivant.

5) Bernard, né en 1906, séminariste de Marseille, mort au Frane lorsqu'il fut 1926 le 29 mai dans sa 21^e année.

Il a été très accapteur envers son recteur, l'abbé Jean Guiguet. Il le dénonça pendant 5 ans à l'évêché dans le dessein d'obtenir son changement. Il avait à ce sujet été incapable de manquer de zèle pour que il se contente de l'abbé Pernaud qui offrit une autre place, mais il y gagna

de la
montagne
de la
Forêt

Paris,
qu'il
s'empêche

à mai
immobile
l'Europe
nous a
les aînés
comme
telle de
mari
la
autres
70.
tient
François
comme

Louis
Lafayette

Forêt

Le
mont
et la
forêt

Emmanuel de Montaut de Boiscaillé, 33 de Forêt, né en 1901, mariage
environ 1925 à Plaqueresse à Suzanne de Lorgesil. Héritier pour
de Montaut. Le château de Forêt est magnifique et entouré d'un beau parc
marqué plusieurs édifices et jardins divers. C'est une des plus belles habitations
du pays. Montaut :

- 1) - Paul, né en 1926;
- 2) - Michel, né en 1927;
- 3) - Noël, né en 1928.

Armoiries de Montaut : blason est sur porte : au 1^{er} de gueule à 7 étoiles
d'argent posées 2, 2, 1 et 1, astérion de 6 croissants de même - au 2^e d'azurant à
7 hermines de table, 2, 3 et 2.

Venise : incandescence vive, la force dans la candeur.

Suzanne de Lorgesil née en 1900, est la fille du vicomte Paul de
Lorgesil, châtelain de la Vette. Beaumanoir en Plaqueresse, né en Vauclerc
en 1870, docteur en médecine, ancien externe des hôpitaux de Paris, et de
Marguerite de Vernot de Joux, mariée à Paris le 4 août 1897.

La seconde née de la épouse Sabine le Jumau de Kergradec et au troisième
mariage il a épousé Geneviève Picot de Gouberville morte en 1930.

Le vicomte Paul de Lorgesil était lui-même fils du vicomte Paul Marie de
Lorgesil, chef de la branche du Vauclerc, né à Plaqueresse en 1830, docteur en
médecine, chevalier de l'ordre de Pie IX, propriétaire de la Colombière en Plaqueresse
et des Landes Guibert en Plessix et Ernac, maire de cancale, châtelain du
Vauclerc en Saint-Malo. La bourse. Sa spécialité était les marrons d'yeux ;
marié en 1859 à Marie-Françoise Casselin de Villeneuve, née à Paris en 1830
et morte à Plaqueresse en 1920. Mort au Vauclerc en 1904.

Ce mariage était fil de Louis-François comte de Lorgesil, de la Vette Beaumanoir
et de Julie de la Vette d'armaille née à la Bourgogne en Plaqueresse
mariés en 1805 ; morte à la Vette Beaumanoir en 1862 et inhumée à Plessix
près de son mari. Louis-François naquit en 1778 à la Vette Beaumanoir, passa le
révolution en Angleterre. Maire de Plaqueresse de 1821 à 1830, député d'Ille-et-Vilaine
de 1828 à 1830, occupa beaucoup d'agriculture. Mort à Orléans en 1842.

Louis-François comte de Lorgesil fut le fils ainé de Jean-Thomas de Lorgesil, né en
1709, capitaine de marine, marié en 1737 à Anne-sur-Vilaine à Louise de
Hornarec, née à la Dame Villa en Plessix en 1750.

Jean-Thomas de Lorgesil fut le fils unique de Louis-François de Lorgesil et de
Louise Géraldine. Le ..

88 89.

Seigneurie du Bois-en-Hébertot.

toponymie ou topologie. C'est un nom de l'île d'origine latine. On rencontre cette appellation sous différentes graphies: le Bois, le Bois-en-Hébertot, le Bois-en-Hébertot, autant de formes évoluées du Buritum romain dont le radical est *Nuru* = buis. Les colons romains auraient alors établi la halle au Buis. Cela suffit pour lui donner une haute antiquité. Le Bois-en-Hébertot fut alors donc un domus gallo-romain avant de devenir le berceau d'une race féodale. La famille qui s'y implantait sous le féodalisme prit le nom du lieu comme nom de famille. Malheureusement nous ne savons que le nom de la dernière héritière:

Anne du Bois-en-Hébertot, dame du Bois, mariée à Jean Olivier du Bois-Jagu, née vers 1340, veuf de Françoise de Beaumanoir en 1374. Il épouse vers 1375, il fut fait prisonnier à Saint-Malo en 1387. Il était seigneur de la Buffardais en Bretagne, et fils de Jean du Bois-Jagu 1^{er} du Bois-Jagu en Hébertot et de Perrette des Forrières dame des Forrières sous Andou et de la ville Doné en la Chapelle sous Plévin. Il laissa un 1^{er} lit:

a) Olivier, frère des de la Buffardais en Bretagne;

du 2^{me} lit, issus:

1) Raoul, auteur des du Bois-en-Hébertot, qui suit;

2) Floridus, allié à Jeanne Crozier, de la Garette;

3) Anne, épouse de Jean de Coëtquen.

Raoul du Bois-Jagu ou Jagu, sœur du Bois-en-Hébertot, marié en 1398 à Anne de Morvan avec laquelle il fit encore en 1427-29 Jeanne Gervais dame de la Flée. Il laissa:

1) Raoul, qui suit;

2) Jean, 1^{er} de Telokan en Hébertot en 1456.

3) Isabeau, auteur du manoir de Kerguegan.

4) Françoise, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Temple de Glénan en 1451.

Raoul II du Bois-Jagu, 1^{er} du Bois, Lannay, la Flée, épousa une fille de Coëtquen, dont il eut:

1) Robert, qui suit;

2) Jeanne, qui suivra.

3) Jean, continuateur et héritier des du Bois-Jagu de la Buffardais en Bretagne.

Robert du Bois-Jagu, ¹¹ du Boisy, Launay, se maria à Louise Bernard, de l'ermé en Néant, et mourut sans postérité, laissant son bien à son neveu cadet, qui fut :

Jeanne du Bois-Jagu, dame du Boisy après son frère, mariée : 14-
à Pierre Gervais ¹² de la Châlonnaie, secrétaire de Charles VIII en
1496 - 24-¹³ à Berthelot Josse, ¹⁴ de la Gréz. Ils ont au Boisac
en 1513 et vendent en 1515 le Boisy à Jean Jarrot, Jean du Bois-Jagu, et
laissèrent Nicolas Josse, marié à Marguerite de l'Aincourtaine
dont la fille, Thérèse Josse épousera Georges de Naville. Les de
cendans acheta le Boisac le 29 mai 1624.

Jean du Bois-Jagu ¹⁵ ¹⁵ du Bois-Jagu en Hauron, ville dénié en la
Chapelle sous Plérin, à Bois-Helle en Plérin et Lantecouët, acheta
en 1515 le Boisy en Néant; marié vers 1510 à Françoise Le Morat
qui lui donna :

- 11- Jean, qui succéda;
- 11- Anne, recteur de Concoret en 1562;
- 31- Françoise, mariée à Jean le Vicomte.

Jean du Bois-Jagu, ¹⁶ du Bois-Jagu, ville dénié et... épousa en 1550
Marguerite de Budos, fille de Bertrand et de Françoise Le Morat. Il eut :

François de Bois-Jagu, ¹⁷ du Bois-Jagu, le Boisy et... capitaine royaliste
et gouverneur de St Privé. Il fut célèbre personnage protestant
et son immoralité attestée par les registres de catholicité de Larmor.

Il ne croit pas à la présence réelle de Dieu dans l'eucharistie. quand
le prince de Donbas souilla l'église de Hauron, il sortit à l'horloge dans
l'église et s'avançant face au tabernacle il écrivit : ce voile à l'heureuse,
si tu as envie de mourir, monte le ! Il mourut en 1595 Jean de
Brehaud d^e de Glénac et Cdt. Huan en Brehaud-Loudéac. Il mourut
en 1602 misérablement, rougi par la venusine, dit-on. Sa veuve se
remaria en 1605 à Pierre Arvil, ardent calviniste et ¹⁸ du Lou en Saint-¹⁹
Lory. Il rendit le Boisac en 1624 au suivant:

Jean-Pierre Guillot, ²⁰ de Saint-Malo en Plérin, de Roquedas en
Arradon, et de Loquelras, époux de Marguerite Salmon, fille de Claude II
de Saint-Malo et de Vincente du Bois-Jagu. Ils furent retraités
par le suivant qui fut le Boisac:

1. Bertrand de Neuville : de la Turbe, fils de Georges pucéte et de Charlotte Josse, épouse de Jeanne Morice, obtint le Boisay le 29 mai 1624 et le Laisne :
Pommelle, femme de Neuville, d^e de La Roche et du Boisay, mariée à Alain-Antoine Farigot de la Ville Gobet dont elle eut :

Yves Farigot de la Ville Gobet, sⁱ du Boisay en 1676, marié à Rose agn^e de la Moreraye qui lui donna :

1) Pierre, qui suit ;

2) Agn^e, mariée en 1683 à Sébastien du Breil sⁱ de Pennaleau, de Raiss en quimpé Lugo avec dont Louis, René, Jean du Breil de Raiss, né en 1692 et sⁱ de Bousc'hine en Ille-et-Vilaine, de Keranillon et Kergadegen.

Pierre Farigot de la Ville Gobet et le Boisay, né en 1676, vendit le Boisay le 13 juin 1737 pour 16000 liras à Jacques, René et Toussaint Brunel de Montoray, ces créanciers pour 11000 liras. Le moins valait 15000 liras pour le Boisay et 600 liras pour le fief du Bois-Jagu en Ille-et-Vilaine. Il mourut en 1750 au château de Bois de la Roche, laissant une fille, Marie-Jacqueline, mariée en 1724 à François le Venant sⁱ de la Haye en Henne.

Toussaint-Jean-Marie de Brunel, de Montoray, sⁱ de Bousc'hine de 1737 à 1749, avait épousé à Breiz (dior de Bousc'hine) Henriette-Nicole-Annette de la Boudonnaie du Bois de Blasac, femme de son frère Charles, fils de Jean et de Gabrielle Brunel de la Retardarie, fille de Charles et de Henriette de la Motte de Blasac, d^e de Blasac en Goron. Ils eurent :

1) Henri-Jacques, qui suit ;

2) Joseph-René-Charles, baptisé en 1741.

3) Renée-Morice, née à Goron en 1744, mariée à Jeanne Cauçalan de la Ville Morin, décédée en 1784.

Henri-Jacques de Brunel de Montoray sⁱ du Boisay, épousa à Beauvoisin en 1765 Anne de Flacy de St-Laurant d^e de Beauvoisin-Peyron. Mort à la Guerre de També en Ille-et-Vilaine en 1810. Ses terres de Beauvoisin et de Flacy en Retzontaine, de Pold, possédées en Ille-et-Vilaine, et ses biens de Beauvoisin et de Flacy en Retzontaine. Il eut :

1) Bertrand de Neuville, fils de Georges et Charlotte Josse, petit-fils de René et de Jeanne-Bonduel, gouverneuse de Montfort, et de Charlotte Ruffier. Le dernier fut son fils, Roland abbé de Montfort de 1770 à 1813, décédé en Ille-et-Vilaine en 1862. Son neveu, Jean de Tannay lui succéda à Montfort de 1813 à 1863, mort en Ille-et-Vilaine.

11. Henri-Marie, qui suit;

12. Louis, né en 1768, mort à Vauvert en 1774

13. Amador, né à Beauvais en 1771, chevalier; officier distingué et gouverneur de Versailles.

Henri-Marie de Bressel comte de Montoray, sr du Boisay, de Beauvais, né à Beauvais en 1766, marié en émigration à Jersey en 1794 à Madoeuvre du Freil, marchouise de Heret, colonel dans l'armée chouanne. Les biens furent confisqués sous la révolution et vendus par la nation. En 1831 il acheta la touche Larcher en Campanie où il est mort en 1847, laissant. En 1825 il résidait au Havre.

Henri-Paul, comte de Bressel de Montoray, marquis de Heret, détenteur de la touche Larcher, né à Jersey en 1794, marié en 1818 à Marie-Sainte Jutard de Lannion; mort à Auxerre en 1870; sa veuve est décédée en 1902, ayant eu:

Henri-Marie, comte de Bressel de Montoray, né à la touche Larcher en 1828, marié en 1872 à Eulalie Coïc de la Translaye; mort en 1927, laissant.

14. Anne, née en 1884, mariée en 1904 à Gaston Nobille du Chesne.

15. Yvonne, née en 1882, mariée en 1911 à Jean Holland de Rengorre.

Le Boisay en Heret et ses dépendances furent divisés ~~pour la vente~~ et vendus. Le château fut acquis par 3 ou 4 propriétaires qui en ont fait leur habitation. En 1825 le principal acquéreur était Bonamy, directeur des contributions directes à Vauvert. Il avait acheté la touche Larcher avec les armoiries de Paris en 1889. Le Bressel de la Retarderie portait: d'argent à 4 aigles empêtrés de sable, membrés et becqués de gueules. En 1825 le Bressel hébergea le Boisay.

Note — Il y eut un Ferdinand de Marville, né à Rome en 1608, fils de Charles marquis de Villary, et oncle de Mgr de Harlay, évêque de St. Malo, qui devint son coadjuteur et son successeur à St. Malo en 1644. Transféré à Chartres en 1657. Était-ce un membre de la famille de Marville, propriétaire du Boisay? En tout cas cette coïncidence a fait dire que le Boisay avait appartenu aux évêques de St. Malo. Nous n'en avons eu aucune preuve.

Seigneurie de Bodegat en Uzon.

Topologie Bodegat = Bogâ = Botgarth. La forme sinistre du mot est Boqaz ou Botgarth que les personnes nobles ont transcrit en Bodegat. Les paysans (ils ont toujours raison) prononcent encore Bogâ. St. Botgarth est un vieux nom celtique qui signifie la demeure de la Haie. En effet, Stot = buisson et par extension résidence seigneuriale ; gatz, garth, aujourd'hui gâ, qui correspondent au Fraya = haie des temps anciens, désigne une habitation palissée, défendue par une haie élancée sur un bûisson énorme. Ce bûisson était toujours précédé d'une douve profonde et d'un bois de décoration. Cette protection artificielle était le rempart des maisons anciennes dans les localités qui n'avaient pas de pierres massives. Cette protection était surtout nécessaire contre les invasions des pillards et l'invasion des bêtes sauvages qui sortaient des fourrés de la forêt voisine. Le manoir était bâti sur la colline-nord de la forêt de Lanouée.

Etendue de la Seigneurie. La seigneurie de Bogâ avait son siège dans la paroisse de Uzon (aujourd'hui dans la commune des Forges) à un kilomètre au nord-ouest du Bourg. Son manoir, bien fortifié au moyen-âge, était placé dans un bas-fond sur la rivière du Nivian. L'abandon et les invasions du temps en ont assuré la destruction. Les murs étaient écroulés ^{à l'époque de la révolution} 1789-1792 et les pierres en ont été disposées depuis. Le terrain en passe même à la fabrique de Uzon. Elle était fort seigneuriale et toute en feux appartenait dans 8 ou 10 paroisses : Uzon, Méziac, Plunioù, Plurac, La Torcra, Coadegon, Guillac, Crédin et Royal- Pontivy. Quelques.

En 1594 elle avait droit de haute, moyenne et basse justice dont les trois potesaux s'élevaient dans la prairie située entre le manoir et la forêt de Lanouée — droit de feu profitatif dans l'église de Uzon avec prééminence et émoluments, bons profitables à 7 places des deux côtés du maître-autel. — droit de chapelle privative dans l'église de la Trinité fondée par les Prostiers, dans cette chapelle étaient

un orfèvre et des écaillons aux armes des Brodegaat, de Tréval et des Seigné, tantôt seuls, tantôt en alliance. Cette chapelle sous le vocable de Sainte Anne avait des vitraux magnifiques.

De tout temps droit aux 2/3 de la coutume sur les foires et marchés de la Trinité, l'autre 1/3 était aux Comtes de Porhoët. Cela faisait qui précédait la fête patronale de la Trinité, et qui durait plusieurs jours, et qui était une des plus suivies du pays, Brodegaat y avait tous les droits, ses officiers y étaient les maîtres. Chacun payait. Les brasseurs donnaient une soupe de cochon avec son oreille. En 1772, l'abbé, officier de m° de Gréistan, faisait encore valoir tous ces droits, et aux offices et processions de la fête patronale il assistait au manteau de cérémonie et il avait le pas sur les officiers de m° de Brohoët.

Les Propriétaires. — Elle fut possessionnée par une très ancienne famille, fondatrice du lieu, celle des Brodegaat, dont les armoiries sont : de gueules à 3 barres ou tourtoires d'or et d'azur, posées 2 et 1.

On la voyait dans la maîtrise vêtre de l'église de Brignac, dans la chapelle Sainte Anne de l'église de la Trinité. Il n'y a plus rien.

Le prénom Charles = Carolus, donne Caro et même Caro, fut donné aux aînés de cette famille, et il est donc presque toujours suivi pour elle. Le premier membre connu est le suivant :

Guedes de Brodegaat qui était avec Jean le Roux à la croisade de 1248. Mère à une de l'abbé. (de Bourg, histoire de Bretagne, t. II, p. 18) dit qu'il fut intronisé à Brogoat à Damiette sur le nom de Guedes que Philippe de Jauquio, futur empereur. (Ancre, t. I, p. 99 et 96) dit qu'il eut au moins 2 enfants :

1. — Caro, filius Eudoride Brodegaat qui assuta un portage des environs d'Isleau ou de Porhoët et aux Brodegaat dans la muraille des barres de Pougy.

2. — Perrot, époux de Robin de la Roche 1^{er} de la Gaudinie au Plessival.

Charles ou Caro de Brodegaat, fils ainé de son père, Perrot 1^{er} de la Roche au Plessival, époux d'Isabelle de Craon, fut gratifié de plusieurs biensfaits en avril 1255^o. La forêt de Lavaucé brachait à son manoir de Brogaat. Raoul de Pougy lui accorda l'usage des bois de huit feufas pour les réparations de sa maison ; du bois sec pour l'entretien de sa cuisine ; la permission d'y mettre 60 cochons pour y faire la glande ; des coupes de lardo pour ses écuries et 1/2 tonne ferme à la bellejague.

ses fiefs. Ces dons étaient faits à "perpetuité" et ne pouvaient être révoqués qu'au échange des prairies qui séparaient le manoir de Bodgeat de la forêt de l'auvée, et d'une route annuelle de 10 livres (monnaie, t. 910). Isabelle de Gramalle di auvée et femme des Roche.

À la mort de Guillaume de Pougères, sa femme se remaria à Charles de Bodgeat en 1257. Jeanne de Pougères, leur fille, se maria à Hugues de Lusignan qui fit la dot de sa belle mère et de son nouveau mari aux deux fiefs de la forêt de Pothoët, sauf la forêt de l'auvée. (Monnaie t. 918). Cela fut toute une fortune pour Charles de Bodgeat. Charles de Bodgeat eut un fils d'Isabelle de Gramme, et une autre fille de sa première femme. Il mourut en 1282.

v. Eudes, Ainsi que des acquisitions du comte de Rohan en 1286 doron.

Monnaie t. 1025:

v. Pierre ou de Porret de Bodgeat, qui en décembre 1288 est tenu au 1304
d'accord passé entre le vicomte de Rohan et Hervé de Léognac (monnaie t. 1138).
En 2^e lit, inut:

34. Charles au Bois, qui suit.

Charles de Bodgeat, marié en 1286 à Aliénor au début de Montauban, fille d'Alain 2^e de la Gouze, bârisse et Coquard, et de Mathilde de Rockfort, veuve de Josselin de la Rock - Boraud; tenu au partage donné par Alain de Rohan à ses enfants en 1298 et qui fut fait avec Jeanne Beaumanoir, dame du Poer en 1298 (Monnaie t. 1, p. 1119). Robert Boraud de Bodgeat fut témoin du mariage d'Aliénor de Rohan et d'Alain de Rockfort en mars 1307, fils de Richard et d'Amélie de Maurille 2^e d'A. de Rockfort, accusé d'hostilité, et en l'avoir pour la partie de la dot de celle-ci. Néant donc aux ducs de Rohan, ce qui explique la présence de son fils dans la curate de l'église de Rockfort en 1357; en 1368. Pierre de Bodgeat fut l'objecte d'un accord entre Hervé de Rohan et Thomas de la Rock, sa femme. Charles fut cédé dans cet accord entre Hervé de Rohan et son nouveau époux et Aliénor de la Chapelle. On lui accorda 25 livres de rente reversibles à sa mort aux Aliénor de la Chapelle, moribulle Bretagne.

(dom H. t. 1, 1251-1278). Son épouse en 1286 fut portagée au comte de Rohan de 100 l. de due personnelle.
marié en 1298 et de 1320 suivant.

v. Yves de Bodgeat qui en trouve à Maost en 1348 (monnaie, 1405);

v. Charles au Bois, qui suit;

Charles de Bodgeat, fut un des bras du comté des Baudets qui fut pris le 27 juillet 1351 à mi-voie entre Josselin et Glénan entre les soldats de Beaumanoir, gouverneur de Josselin, et ceux de Hervé de Rohan, gouverneur anglais de Morbihan. Au premier choc il reçut

un coup de maillet qui le renverse et le fit prisonnier des anglais. Homme ayant été fait par Geoffroy du Bois, Charles de Bodagat, d'après les usages du temps, recouvrera la liberté et reprend rang parmi ses compagnons; il se battit comme un lion jusqu'à la fin de la bataille. trois mois après il est à Dinan et fait partie des soldats de Thibaud de Rochefort (mort 1, 1470) Marié épouse Catherine de Kerouanton dont deux:

ii - Olivier 1 de la Riege en Ille-et-Vilaine, époux de 1^{re} coul.

ii - Guillaume 2^e son qui signa le traité de Guérande en 1388 (d. Marie, 2, p. 276).

Olivier de Bodagat, 1^{er} de Bodagat, la Riege, marié vers 1388 à 1^{re} coul. Vauravres sont dans la maîtresse-vie de l'épouse de Rochefort dont il eut les fondations du tout. Ils ont deux:

ii - Jean qui fut: 1^{er} son, dont la fille Gillette = femme de Languy vassal de Bodagat en 1416.

ii - Marie, épouse de Jean de Montrouen 1^{er} d'Aulnay en Lassac.

Jean de Bodagat 1^{er} de Bodagat, la Riege, marié vers 1388 à Catherine de Caffre de Callac en Ille-et-Vilaine et de Pauvres en Ille-et-Vilaine, mort à la Riege en 1452, laisse à Marie de Bodagat qui porte Bodagat dans le nom de Jean de Bodagat, 2^{er} de Bodagat, la Riege, marié vers 1452 à Isabelle de Bodagat qui porte Bodagat dans le nom de Jean de Bodagat, 3^{er} de Bodagat, la Riege.

Les de Tréal On trouve des traces de la famille d'el dans le cartulaire de Redon, dont le nom plurielle est allié et allié. Elle a donné son nom aux possessions de Tréal, de Breal et de Botal. La résidence à Botal était à Villeneuve en Pléniadeau, au Plaisir ou Tréal.

Jean de Tréal était à Bodagat en 1419 et il avait le titre de grand bailli des gars de la friche en Ille-et-Vilaine (part de la Riege). Il avait 32 000 livres de rente, somme considérable pour l'époque. En 1403 il était le maître d'hôtel du duc Jean V (mort 11, 736); en 1431 il est gouverneur de Pierre de Bretagne (mort 11, 1233); en 1433 il est nommé gouverneur de Saint-Malo (mort 1440).

Il laissa son fils: Olivier de Tréal qui vit de 1441 à 1460.

Bertrand de Tréal, dont on ne sait rien, sinon qu'il laisse un fils:

Jean de Tréal, sieur du Plaisir-Tréal et de Bodagat; il vit à Bodagat en 1450, tout au début maître d'hôtel du duc de Bretagne (mort 11, 1614 à 1602). En 1484 il est à Tréal recevant le service de ses vassaux.

Il avait épousé une riche héritière, Marie des Rameaux, dénommée de son nom, dame du Perron ou Vigneau, des Bleus ou Haute-Goulaine, de Landigore et la Bidrière en Ille-et-Vilaine, de la touche Gerbaud en Saint-Cyr-en-Brois. Parce, elle se remaria à Christophe Chabot sieur de Lire. Elle mourut en une folle, Gillette qui épousa un Gaigné.

Il vivait à la Riege en Ille-et-Vilaine avec son fils, Bertrand de Tréal, sieur de Bodagat, lequel épousa Jeanne de Guillaumes de Rameaux en 1478.

10

à son mari et à ses enfants ; de bons contrats de rentes constituaient pourtant la famille maternelle, les financiers de Coulangas. La longue liste des domaines de Henri de Lépine ne représentait pas une fortune solide ; son marquiseat était particulièrement fragile. La terre de Lépine avait été érigée en baronnie. lorsque Henri parut à la cour, il ne fut pas le titre de baron, puis un usage au XVII^e siècle, et il n'eut garde de se dire chevalier bennard, qualification que les parisiens auraient trouvée provinciale et « gothique ». Conformément à un usage fort répandu à cette époque il s'octroya le titre de marquis. Il ne demanda pas au roi une confirmation légale qui aurait été refusée. Mme de Lépine fut toujours le titre de marquise, mais elle s'amusaït souvent à appeler son fils le baron et ce titre paraît lui avoir été donné lors de son début dans l'armée.

Le coup le plus favorable du sort qui arriva aux Lépine fut ce mariage. Le jour de cette alliance ne fut pas le plus heureux de l'vie de l'adorable marquise, mais il fut le plus glorieux de l'histoire de la maison de Lépine. La nouvelle épouse friguait à une dot magnifique la réputation de bel esprit ; son nom brillaït au contraire dans les annals de la sainteté. Elle était la petite-fille de Françoise Preuylot de Chantal, la vénérable fondatrice des Visitandines, et la plus illustre de Saint-François de Sales.

Marie de Rabutin-Chantal naquit à Paris en 1626 et mourut au château de la folie-Véole en 1696. Son père, celle de Rabutin-Chantal, dévoué à l'ordre, était le fils de Sainte Chantal, marié à Marie de Coulangas. Il mourut à 3 ans à l'île de Ré dans une affaire contre les Anglais de Buckingham, ayant eu trois chevaux tués sous lui et frappé de 27 coups de lance.¹¹ Il avait 15 mois quand elle perdit son père et 7 ans quand mourut sa mère. Elle fut d'abord confiée aux soins de ses aïeuls maternels, les de Coulangas ; puis de sa grand'mère Sainte Chantal et de son oncle André Preuylot, évêque de Bourges ; puis, à leur mort, à ceux de son oncle « le bien bon », abbé Christophe de Coulangas. Il l'emmèna à son abbaye de Liry et lui donna pour maîtres Chapelain et Monier qui lui enseignèrent le latin, l'italien et l'espagnol, et à qui elle aurait pu apprendre le français. Il l'envoya beaucoup les autres les plus sages et aussi volontiers le bras solide que le bras friable, allant tous deux et aussi volontiers le bras solide que le bras friable, allant tous deux

11. Le 28 juillet 1627, le baron de Chantal, après une lutte de 6 heures dans laquelle il avait reçu 27 blessures et vu 3 chevaux tués sous lui, eut les os de ses bras et des muscles fracturés à coups de tronçons et brûlés par Oliver Cromwell. Il fut très amputé de ses deux bras.

effet et gaillardement le Saint-Augustin aux contes de La Fontaine. Elle fut une des parures de la cour d'Anne d'Autriche qui était fort littéraire et un des joyaux de l'hôtel de Rambouillet.

Elle épousa, à 18 ans, Henri de Térigué qui ne la rendit pas heureuse. Il fut tué en duel au ^{vers d'abord le 3 Février 1651} 27 ans. Ses qualités et lâcheté de raison elle apprit que son père était mort glorieusement au service du roi, tandis que son grand-père, Christophe de Broglie, baron de Chantel, avait trouvé une fin tragique dans un accident de chasse : double tourment bien cruel qui accablait encore le troisième deuil provoqué par le duel mortel de son mari. Bédeée vingt à 25 ans et très décida à ne pas se remettre parque quand on a eu un mari comme le marquis de Térigué, on n'apprécie aucun autre digne d'en épouser un second. Lurene, Fouquet, de Conté, Mazarin, Bussy-Rabutin lui furent épousant la cœur, mais elle fut les éconduites tout au conservant leur amitié. Elle se consacra à ses enfants qu'elle aimait fort, non pas également, et lorsque beaucoup de moins elle avait une préférence pour celui qui ne l'aimait pas, mais enfin qu'elle aimait tendrement, et elle se partagea entre eux et la société polie de Paris.

Henri de Térigué, son mari, était un gaillard à l'égard duquel il est permis d'avoir quelques préventions. Ce coureur affranchi, allant de Nîmes à Lolo (m^e de Gondran) et sans doute à beaucoup d'autres, avait le physique de l'empereur. C'était un agréable personnage, aux yeux foncés, aux sourcils arqués, à la bouche charnue et colorée, avec une ombre de mustache sur les lèvres, brig un garçon solide, sanguin, bien fait pour plaire aux dames, sans cependant le charme ou la distinction que certains appelaient avant tout. Les contemporains le signalent comme un parlant intarissable, un importun, un fâcheux, pour tout dire, en langage moderne, un raseur. Bien doué physiquement, pourvu de solides qualités de noblesse, on a pour lui la considération qui est due à une haute naissance, et même temps qu'à une fine lame sortant facilement du fourreau; on n'a pas cependant l'estime que conquériront facilement certaines droites et sympathiques. À l'égards, son incertitude (il aimait portant, dit Bussy) sont sévèrement jugées; il avait éloigné de lui-même sa femme, moralement tout au moins, car si elle continuait à l'aimer, elle ne l'estime plus; alors que lui estime sa femme et ne l'aime plus. Il fut

enterré à Paris au cloître de Sainte-Marie-de-la-Visitation. Il laissé deux enfants : Charles, fut ami du Plaix, qui entra dans l'armée et ne permit pas à se faire une situation. Après son mariage il le retira en Bretagne et mourut une vie paix et réglée.

Sa fille, sa fille et fronde, Mme de Grignan rapporta à la cour les plus grands succès. Sa mère en faisait autant qu'elle. Cette fille, qui était l'enfant qui ne l'aimait pas, épousa le comte de Grignan, veuf d'une des filles de la marquise de Flambouillet. Elle le suivit en Provence où il fut nommé lieutenant-général faisant les fonctions de gouverneur pour le duc de Toulouse.

Mme de Torigé écrivait à sa fille des lettres passionnées, pendant 25 ans, qui ne laissent pas de être délicieusement écrites et qui sont touchantes et un grand intérêt historique : car elles sont chroniques de Paris et témoignent sur la société du temps. Ses autres correspondances elle écrivait de même, mais avec plus de liberté d'âme et de gaîté. Le tout est d'une lecture qui pour certains est un peu difficile. Son amie la plus intime et la plus fréquentée était Mme de la Fayette, sans les plus éclat le duc de la Rochefoucauld et le vieux cardinal de Retz. Le fond de Mme de Torigé est la terre gauloise, la vivacité naturelle, la franchise et saine gaîté. C'est une bonne humeur presque constante, soutenue d'une très fine connaissance des hommes, de leurs défauts, leurs travers, leurs ridicules et leurs qualités qui fait déjà le charme de ces lettres si elles n'étaient d'un certain étonnement par la richesse et la complexité du style, l'originalité du tour, et une surprenante imagination dans l'expression. Ces lettres furent publiées en 1734 par sa petite-fille Mme de Tivianie et ne commencèrent à être beaucoup lues et proclamées chef-d'œuvre que vers 1770. Voltaire la jugeait infiniment. Il était l'un des extractions préférées et l'un des régalés les plus délicats des plus honnêtes gens.

Prisée de ses enfants, mais entourée d'amis de cœur, elle visitait à Paris dans son hôtel de Bernavall ou en Bretagne dans sa ferme des Rascloz et du Guion. Cette bourgeoisie fut même très insensible aux charmes de la campagne et elle a trouvé de bons accords pour parler de sa terre bretonne, elle était cependant irrésistiblement attirée par son pays natal et restera toujours fidèle à son vieux quartier du marais où elle habita

ce sa caravelle n'ayant pas pendant 20 ans. Elle avait été bâtie par une bretonne, la comtesse de Corné de Kerponceny, sœur d'un émigré de Henri IV, dont les pensionnaires ont fait ce caravellet. Elle mourut à Grignan, le 17 avril 1696, où après avoir signé sa fille dangereusement malade, elle fut prise elle-même de la petite vérole. Elle avait 70 ans.

Mme de Sévigné était remarquable par sa beauté et encore plus par son esprit. Elle avait le caractère ravi, gai, arien, sociable, plus porté à la joie qu'au chagrin. La conversation faisait ses délices et son triomphe. Souvent cependant elle cachait les qualités les plus sérieuses. Elle ne donna jamais aucune grâce à la médisance : c'est le type de la femme vertueuse au milieu du siècle. Elle était fortement attachée à Port-Royal ; elle avait même pris dans la doctrine des jésuites un certain abracadabre pour la fréquente communion et une sorte de fatalisme. Ses relations montrent qu'elle a aimé la Fronde avant de se rallier à la cour où elle conserva toujours une pointe d'opposition.

Mme de Grignan, si l'on en croit sa mort, lui écrivait des lettres incomparables. Il n'y reste que un petit nombre. Mme de Sévigné, sa fille, supprime les autres. Celle-ci a laissé elle-même des lettres remarquables.

La terre de Sévigné. — Elle comprenait 6 fiefs dénommés sur 11 pensionniers et un domaine proche réduit à 2 moulins et à 2 meuniers. Les fiefs rapportaient 1000 à 1500 livres pur au de 1669 à 1679. Les redorances seigneuriales étaient pour la plupart payables en bourseur d'ancine et en poules, ce qui rentrait la perception salariale. Les moulins donnaient un francage de 400 à 500 livres chacun ; les 2 meuniers, seuls épaves du domaine utile de la seigneurie, ne donnaient aucun profit parce qu'un ancêtre de Henri de Sévigné avait emprunté au chapitre de Nîmes la somme de 11000 livres qui fut gagné sur ces terres et il s'était engagé à payer plus tard 695 livres de rente. La moitié de la somme était payée à la branche de Montluçon. Les siens des Noëls restaient évidemment de 347 livres par an.

Un des premiers actes administratifs de l'^{ame} de Sévigné fut pour objet d'assurer le paiement de la rente, enlevant ces fiefs à condition que les pensionnaires s'engageraient à remettre au chapitre l'intégralité du francage.

La vente du Plessis-Trézel en 1649 provoqua aux époux Sévigné la grosse somme de 62 000 livres. Une partie fut employée à rembourser le chapitre qui reçut 5 580 livres. Cette terre de Nîmes s'étendait en Trézel, Truffiac,

Roumire, Augan, Saint-Laurant, sur out etc... Il fut acquis par Jean de Houz du Bouadec, mari de Joanne de Ferges, par Pierre de la Pronarie et Gilles de Bellouan, par Henri Émard de la Gréa. Ballac.

Le domaine de Lézigné fut dès lors libre de toutes charges. On peut penser que il fut bien administré. De 1669 à 1675 les terres rapportent 1200 livres par an. Mais le revenu brut était diminué par les inévitables réparations. En 1761 le revenu du domaine utile donnait au nouveau propriétaire, le Prieur de Châtelagiron, 1658 livres d'ain de la Seigneurie atteignant 425 000 francs. Lézigné était le moins important des terres que la famille possédait en Bretagne. En 1696, le marquis lui confiait cette courte note dans l'ordination de sa fortune : « La terre de Lézigné tout le principal revenu est en maudis, 2 meubles & quelques friches ne sera quasie plus vendue que 18000 livres. », Nous savons qu'il fut payé un peu plus cher en 1715.

Administration de M^e de Lézigné

À l'exception d'une seule, la Haie de Corcé acquise en 1629, les terres possédées par Henri de Lézigné appartenaient depuis longtemps à sa famille. Les roches avaient été apportées en 1610 à Guillaume de Lézigné parame de Melhofelon ; Bodege le Plessis-Trel, le Plessis rouaint en 1480 de Gellat de Trel ; la Mandore était un héritage de François de la Charronnière etc... Toutes ces terres étaient plus ou moins lourdement gérées d'hypothèques. Ce fut pour procéder à une opération d'assainissement financier qu'en vendit le Plessis-Trel. M^e de Lézigné employa même sa fortune pour améliorer la situation de son mari. Mais le marquis continuait à faire de dettes ou à mal gérer ses biens.

Joanne tutrice, M^e de Lézigné réussit à sortir la maison de Lézigné de la faillite, où elle la trouva plongée. Toute sa correspondance prouve qu'elle était une administratrice attentive et exacte. Elle était économie et peu occupée de ses habitudes, n'achetait ni meubles ni objets d'art. Elle fit aménager les jardins des bergeries et faire des慎重nes et planter des arbres aux roches, pris de ces longs silences, parmi moins de fêtes et des bals, elle vivait simplement, mangeant « des châtaignes rôties ou bouillies et de grands ossements », Son seul plaisir était de recevoir chez elle quelques personnes d'esprit et de son monde dont la conversation la préoccupait de la « moissone » de la Province. Après 18 ans de lutte intelligente

Le patrimoine financier des Sévigné était libéré de ses charges. Baudouin n'avait pas de dettes. Charles de Sévigné aimait cette sorte et il y retira en 1675 pour ne pas avoir la sévère réputation de la révolte du papier timbré. Il y rencontrait son fidèle ami de Tonquédec et y demeura. tous deux rendus aux seigneuries de Baudouin ont suivi de maintenir l'obligation des vassaux de les assister dans leurs charges et à la paix, dans les lois.

En 1671, les Sévigné furent contraints de vendre le fief de Baudouin au Saint-Sidier. Par contre, ils héritèrent en 1680 la seigneurie de Chassapie en Anjou qui ils vendirent en 1687 pour que M^e de Sévigné devint 5000 livres à la retraite. En 1683 ils achetèrent plusieurs seigneuries aux environs de Quimper pour 80.000 livres. L'une d'entre elles fut la Guénadec dont le comte d'Orcot.

Il rendit ses comptes de tutelle en 1674, mais ses papilles lui conservaient une confiance entière et continua jusqu'à sa mort à diriger l'administration de la fortune de la famille et de son douaire de Bures.

Embaras financiers et dettes. — Grâce à sa bonne administration, aux conseils et aux liberalités de l'abbé de Boulanger, la fortune fut tirée de l'obscurité, mais en 1669 elle fut de nouveau compromise par le trop brillant mariage de M^e de Guignan. La mère promit une dot de 300.000 livres, or, elle n'avait que 200.000 livres. En 1670, elle emprunta 180.000 livres à son cousin, Guillaume de Harouys, trésorier des États de Bretagne. Cette dette devait jusqu'à sa mort lui causer de grands embarras. Le 18 avril 1671 elle rendit la Baudouine 40.000 livres à Jean de Neogelin de Maynau et la remit à Guillaume de Harouys. En 1677, les 50000 francs impayés étaient réclamés au-tours des actes presents. Le 16 juillet 1684 elle les paya.

Il ne faut pas trop accuser son fils, Charles de Sévigné, bien que les débuts de sa mère portent de ses écarts de conduite et de sa négligence dans la gestion de sa fortune. Ce débuts les plus forts de Charles de Sévigné, mais d'origine parfaitement honnable, furent nécessaires pour l'achat des charges de Guidon en 1669, d'assujettie en 1676, de sous-traitant en 1677. La charge de Guidon fut payée 25.000 livres et remboursée un peu moins cher en 1677 ; celle de sous-traitant coûta 120.000 livres, et fut remboursée avec bénéfice en 1683. L'équipage qu'il fallait constituer au jeune marquis à chaque de ses sorties en campagne entraîna aussi des frais, mais tout cela n'était rien auprès des dépenses qu'il

comte de Grignan était obligé de faire à sa femme. Le ruine de celui-ci était inévitable. Mme le Poigné envoia de l'argent à sa fille toutes les fois qu'elle avait des sommes partitives. Elle s'agissait à faire perce en Provence le plus clair de sa fortune et à imputer à son fils des dettes contractées au profit de sa sœur. Charles le Poigné avait souvent inquiété sa mère quand il paraissait avoir le désir de se marier, et elle jugeait insupportable les filles qui lui plaisaient. Ce fut pourtant lui qui sauva la fortune de la famille en faisant un mariage excellent sous tous les rapports. Jeanne Marguerite le Marchand du Poisat-Mauron avait un dot de 200 000 livres.

6 février 1695 elle écrivait : « Je mourrai sans aucun argent comptant, mais aussi sans dettes ; c'est tout ce que je demande à Dieu et c'est assez pour une chrétienne. » Cette affirmation est inexacte, car elle s'était dépouillée de ses biens au profit de ses enfants, mais elle se déclarait au même temps des charges qui les geraient. En tout cas, elle laissa à son fils le soin de payer une part qui fut bien forte : 67 000 livres qu'il qualifie « dettes de ma mort », dans son bilan de fortune dressé en 1695.

Les besoins d'argent de Mme de Grignan coïncidaient avec l'appauvrissement général qui suivit les longues guerres de Louis XIV. À partir de 1690 « l'année des grands infamias », les lettres de Mme de Poigné sont pleines de doléances sur ses fermiers qui ne paient pas parce qu'ils ne peuvent pas payer : « Je vois des gens qui me doivent de l'argent et qui n'ont pas de pain, qui couchent sur la paille et qui pleurent. Que voulez-vous que je leur fasse ? », tout le monde connaît la cette qui disait « La belle petite fermière de Blodet avec sa robe en tapis de Hollande et aux manches taillées », qui lui doit 8 000 livres. Le greveur chargé de ses renseignements au tout 30 francs. Le 29 février 1690 Charles le Poigné écrit à sa sœur que si les deux équipes de Grignan ne veulent pas la servir, c'est aussi dans l'impuissance de le faire : « Je suis entouré de gens que je puis faire mettre en prison, qui m'en prient tous les jours, qui prient Dieu pour moi à ce qui ils disent, et qui me disent que pour de l'argent, je n'y dors pas songer : voilà mon état. »

Le Baron en Vigneau prie Mantes. — Le château avait grand air et ses propriétaires l'aimaient. Il leur admirait la solide structure au milieu des bois. Charles le Poigné estimait qu'il valait 100 000 livres malgré

1. — mme au melle Lemoine dont le mari un le pris était notaire à le triomphé.

étot de ruine dans lequel se trouvait bâti. Le domaine était considérable et orné de beaux droits. Les bois l'entouraient alors comme aujourd'hui d'un vaste enclos de ferme. C'est sous leur ombrage que M^e de Seigné aimait goûter la solitude de sa maison, les rumeurs de la verdure et la reueille de l'automne. Elle les a chantés et elle sera pleure la mort en poète ami de la nature. Ce lieu fut son domaine, et à la mort de son mari, elle y fit un long séjour qui lui permit de mettre sa fille en pension à la Visitation de Nantes. Puis, elle le quitta pour aller à Paris où elle confia à un garant qui était un ancien payeur Charles de Seigné le vendredi 28 juin 1700 à Jean Baptiste du Breil de Chancerteau pour 90.000 livres et 2.600 livres d'apingle. Ces sommes devraient 4.000 livres. Il remboursa les sommes empruntées en 1693 pour acheter la charge de châtelain au roi dans le comté Nantais.

M^e de Seigné, réfugiée au Brion, allait voir Guillaume de Harouys, depuis 1657 trésorier des états de Bretagne. Il avait épousé en 1668 Marie de Coulange, 3^e fille de Philippe et de Marie d'Orléans, tuteur de M^e de Seigné. Elle lui emporta une grosse somme. Il avait un gros défaut, il ne savait pas compter. Arrêté en 1687, conduit à la Bastille, il se trouva débiteur de 6.600.000 livres. Ce fut une clamour dans toute la Bretagne. Son successeur Guy de Coëtlogon de Méjissacum pria M^e de Seigné de verser à payer. Le fils de Harouys et Charles de Seigné resteront unis jusqu'à la mort. Ils se retrouveront chez les Prieurs de l'Oratoire à Saint-Jacques du Haut-Pas. Charles de Seigné y mourut le premier en 1713, son cousin A. Harouys fut son exécuteur testamentaire. Ils étaient tous deux taintés de faméisme.

Une autre veuve, parente de d'Harouys, que M^e de Seigné a trompée de ses traits, c'est à la longuédotte, Sylvie du quoq^e de longuedoc qui fut un instant l'objet des recherches de son fils, lassé de la cour et qui voulait être un gentilhomme campagnard. Il voulut s'établir, mais son cœur hésitait entre deux filles d'une belle maison, M^e de Gouray de la Coste et Sylvie de longuedoc. celle-ci avait les préférences. Il fit pour elle des folies. Cela n'était pas l'affaire de M^e de Seigné qui avait élevé son fils pour qu'il brillât à la cour et non à quinze. Il faut voir comme elle en parle : « tous les longuedoc sont ici à Vitré », écrit-elle en 1680. « le goût de mon fils est infâme : c'est ce qui me fait croire qu'il ne nous aime point. » - Elle ajouta : « Partez à Nantes et fait cette équipée pour la longuédoc. Il sera bien

embastement, car un ^{de} m^e de la Coste n'en fût pas sa part aux chevaux, le roidement entre l'orge et l'avoine, les plus mauvaises que il put jamais trouver. Parlant de m^e de la Coste, elle dénigre ce qu'il fut et est ironisant ridicule, pour une fille de roau sans deau^s et sans future. Elle appartenait d'ailleurs à la meilleure noblesse bretonne. Il devint le bello sene de Chabot de Léognan. Quant à m^e de Tonguetae, c'est bien autre. Son oncle était archonque de Paris après avoir été le précepteur de Louis XIV. Il était la fille de René du quongo de Tonguetae, cheval de l'ordre de l'infante Philomé de Placemont, baron de Volac. On voit qu'elle était la parente de m^e de Léognan. Il ne leur rendonnait pas d'être bretons et étrangers à la cour; surtout elles avaient le tort inopiable de ne pas être de riches propriétaires.

m^e de Léognan était ouillière : il ne se souvenait plus que le marquis de Tonguetae lui avait fait faire à Paris et qu'il l'avait marqué plus regard que pour le duc de Rohan. Chabot. Mais, depuis qu'il s'était retiré en Bretagne, il ne comploit plus dans sa province, et ne compionait pas son fils qui allait le voir à Brest-mou, le contempler sur son pailleret breveté, au lieu de trimer pas dans les couloirs de Versailles, l'avait vuille comme l'habiter la campagne. Il fit son possible pour entraîner sa mère à Tonguetae, prison perdue, la marquise Léognan signa qu'elle aurait faire, même pas pour y voir le neveu de M^r de Harouy.

La marquise de Léognan avait un oncle, Renaud de Léognan, marié à Isabelle Poëla, mère de m^e de la Vergne, future m^e de la Fagette. Il allait le voir à Champire-Baratou en Grugé-l'Hospital. Il mourut en 1680. Ses biens en 1687 voulurent Champire 10 000 livres à Louis de Lantier. Charles de Léognan, l'un^e de Grignan recevraient 25000 livres dans la succession de leur oncle.

^{m^e Paris en 1645}
m^e de Grignan. — Françoise Marguerite de Léognan, baptisée à Vigneux, épouse le 29 juillet 1669 François de Castellane d'Adhémar (comte de Grignan, ^(2 fois veuf et 45 de 37 ans) chef de une fille de la marquise de Ramelouillet. Il n'eut pas la plus belle fille de France, n'icelle personne incomparable douée des plus brillantes qualités. C'eust une femme distinguée sans plus, et sans le domaine du cœur une indifférente, une mondaine gâtée par les flatteries, une grande dame plus occupée ses devoirs de se charge que de ses obligations familiales. Le comte de Grignan n'eut pas le plus joli garçon, mais un des plus honnêtes.

bonne du royaume. Il avait une face large et des épaules robustes. On ne peut s'empêtrer de songer aux plaisanteries de la Belle-mère sur son double madras et la méchante Bouriffée de son gendre, comme aux insinuations inquiètes sur le matou qui il est à ses yeux, sur ce griffonnier audace trop ardentogant, qui grattie la terre de ses ergots, signal d'autrefois galantes.

Mme le Jonglé leur donna tous ses biens en Bourgogne. Leur fils, le jeune marquis de Grignac, s'il vivait par la grâce de son père, était dans d'une bien charmante figure et l'on comprenait l'enthousiasme de l'heureuse grand'mère recevant Paris, le petit comte, le petit frêpe, le petit matou. Rentes.

Charles de Sérigné, 1^e de Broglie, les Noches, le Bureau et... ^{rempart 8 meurtres} épouse en 1683 Jeanne Marguerite de Brehand-Mauron, fille de Chaville et de Louise de Guzman. C'était une riche héritière qui lui apporta 200 000 livres de dot.

C'était une frêle personne : toute accablée de vapours. dit sa Belle-mère, elle chouge tout froid le jour de visage, sans en trouver un bon. elle est d'une extrême délicatesse ; elle ne se promène quasi pas, elle a toujours froid ; à l'heure du soir, elle est toute claire, les journées sont trop longues pour elle. Elle appelle sa fourberelle. Sa santé délicate lui faisait dire : « matou, la dame du coton. » Elle ne parle pas brevet, écrit auvergne M^e le Sérigné, elle n'a point d'accord de brevet, je l'ai trouvée pleine de raison, entrant dans nos affaires du temps passé comme personne et viens que toute la Bretagne ; n'est pas mal que de n'avoir pas l'esprit fechtu nide brevet, et de voir les choses comme elles sont. En 1689, pendant la fin de l'état de siège à Brest, elle vit aux Broglies voir sa belle-mère qui en fut touchée. Elle lui disait à sa fille : « Elle voulut me arriver, tout le monde me tourmentait à Rouen sur l'heure que j'avais de venir aux roches, mais quand je l'ai fait sourire que c'était pour être auprès de nous, ils ont fort bien compris que j'avais raison. » au fil, le voilà ; j'ai cru que ce petit bout ne la brisaillerait pas avec vous. quelques jours plus tard son mari lui répondit... que toutes ses amies le regrettent fort et qu'il est bien fâché que sa delicate poitrine l'empêche de prendre part à tous les plaisirs de Brest. Elle lui répond en colère que ce n'est pas sa faute qui l'a fait sourire, n'est uniquement pour le plaisir d'être avec moi ; que si sa poitrine elle aurait la poitrine du meilleur porteur de chose de brest, elle en ferait autant. Je lui ai suis très obligé sans qu'il me reste aucun scrupule de la voir ici. Nous lisons fort, et le temps passe si vite que ce n'est pas la peine de tant le

l'avenant, m^e Jeanne de Brocard vivait à M^e de Grignan : « je suis si petite et si délicate... La santé de M^e de Taigné n'est pas de tout comme moi : elle est grande et forte ; j'en prends un soin qui vous feraise. Vous me ramenez de me dire que M^e de Taigné m'aime, j'ai le plus assez bon pour reconnaître le prix de son amitié et pour l'aimer aussi de tout mon cœur... » M^e de Taigné ajoute, en rappelant sa lettre interrompue : « je voulais vous dire que je trouve fort bon ce que vous écrivez ma belle fille... en vérité je reprends le plaisir à Argel, car elle disait fort bien... »

Charles de Taigné était un gars de Bléfort avec des yeux à fleur de tête, peu vif, il devint le roi des bagatelles, l'amant (oh ! si peu !) de Mme de Lenclos, l'admirateur de la Chambordière. Mme disait de lui : « C'est une citrouille précieuse sous la neige... C'est surtout un gentil garçon, un peu grose, mais non dépourvu de charme. Il ressemblait à sa mère avec un peu plus d'entraînement. » Comme il a de l'apétit, disait sa mère, ce qui l'est divertissant. La culture, son goût délicat, faisaient de lui un compagnon charmant au voyage et aux heures moroses des Noctes. Lorsqu'il envoie quelques-unes de ses lettres à sa mère, elle lui signifie que même dans la chose malheureuse il y a de l'honnêteté à découvrir. En 1673 il fut blessé à la tête durant la bataille de Seneff. Il hérita des terres de Bretagne. Il accepta avec une très noble générosité les avantages faits à sa sœur, sa lettre de juillet 1676 égale au beauté des plus belles lettres qu'ait écrites à mère. Il n'en avait pas d'autre : il aimait tout ce Grignan ! le 16 septembre 1696 il donna un état très précis de sa fortune afin de la mettre en état de la réaliser dans de bonnes conditions. Voici le résumé de ce bilan :

Cetij.

10. Terre des Noctes, valant 6000 livres, acheté au prix	120.000 livres.
7. Plogast, louée 4000 livres	120.000 livres.
7. Taigné	18.000 livres.
40. Terrain Taigné, loué 4000 livres	80.000 livres.
59. Lurem, loué 4.000 livres	100.000 livres.
69. Chag de Loutourne de rai à Monts	<u>180.000 livres.</u>
total.	598.000 livres.

Passej.

10. dettes de ma mère	67.000 livres
-----------------------------	---------------

Françoise-Marguerite de Terigne

Elle laisse trois enfants :

1^{er}) Louis-Florence ^{de Terigne}, capitaine à 17 ans et colonel à 18 ans, épouse une dame de l'empire en ~~1676~~¹⁶⁷⁷. mort sans enfant. marié le 2 février 1695.

2^e) Marie-Blanche de Grigny qui épouse le marquis de Tencinane en 1696 Louis de Tencinane de Blivet. Elle écrit Boderol et publie les lettres de la marquise de Terigne. morte sous le voile en 1735.

3^e) Pauline, née en 1674, renonçait au grand'mari qui l'interdisait beaucoup de ses lectures et à son éducation. Heure, elle aura de la descendance. ^{Il est de son devoir} on peut lire les fils dont il est question à la page 128.

Il déclara Charles de Sevigne à payer aux héritiers de sa femme pour le remboursement de sa det, et prêts consentis pour l'achat de la charge de lieutenant d'Orsi 274.816 livres.

Le total du parif montait à 342.816 livres.

Il avait acheté cette charge en 1693 pour aider le gouverneur du Comté d'Uzès, Sébastien de Brionne, marquis de Molac, époux de Mariee Brudes de Fay, veuve du maréchal de Guébriant. Fils d'un père très instruit et fort habile, Molac manit d'autres qualités que sa grande richesse; il était gauchi et ridicule. Personne au seuil de la veillée, dominé par la maladie, le marquis qui gardait encore un reste d'ambition n'était plus qu'une ruine. On le trouvait au-dessous de sa situation. L'intendant résolut à lui donner un lieutenant de roi pour faire sa charge: ce fut Charles de Sevigne. M^e de Molac avait alors pour lieutenant Charles Bonin marquis de Cholivet, époux de Mariee Bourauel. Il réserva les difficultés à Charles de Sevigne dans ces fonctions de suppléance de M^e de Molac. Vieux, cassé, impotent, à peine capable de se soulever de son fauteuil, mais toujours jaloux de ses droits, il ne lui pardonnait pas de le supplanter dans la présidence de la maire d'Uzès, lors de l'installation des échansons et de la cérémonie des enclichs.

Charles de Sevigne avait épuisé sa fortune avec beaucoup de malversation: la charge de lieutenant de roi fut vendue 210.000 livres; Sevigne et les terres de Quimper atteignirent 100.000 livres. Les héritiers de sa femme étaient croiseurs de la succession et le 4 aout 1715 ils s'adjugèrent les fiefs et le titre de Sevigne pour 106.000 livres, et les céderont à leur frère ainé, Jean-Paul Fay des Nétumières. Il y eut des descendants, le comte de l'Orney, ence de la propriété en 1730.

Les terres de Quimper furent achetées par René de Prestre de La Jonnot de Châteaupin, ancien trésorier des Etats de Bretagne, enrichi pendant les embarras financiers de la fin du règne de Louis XIV. Le temps des guerres et les périodes difficiles qui les suivent sont toujours favorables aux financiers hardis. A Marseille, le trésorier des Etats de Languedoc, Saint Amant, devint assez riche pour marier sa fille au jeune marquis de Grignan, petit-fils de M^e de Sevigne, le 2 janvier 1698: ladit de 400.000 livres causa la ruine de la maison de Grignan. Cent ans auparavant, d'honneur traficado sur les offices des galères avaient procuré aux de Coulanges des

110

111

trois ci-joint dont une partie était venue rendre un acte spéculaire à la fin de la
vieille race des Hauts et de l'origine.

Bodegat et les Grignan - Limiane.

Pauline de Castellane - Adémarie de Grignan, fille du Comte de Grignan et de Françoise de Sérigné, au partage de 1715 eut les biens de son oncle, Charles de Sérigné, situés en Bretagne. Mais celui-ci par testament avait stipulé que le domaine de son épouse, Jeanne de Melrand Mauron, serait divisé par moitié sur Bodegat et sur les Rochers, soit 5700 francs de rente annuelle. Morte il suivait 300 livres à prendre sur Bodegat au profit de ses deux domestiques Jacques Grignot et Jean Claret, surnommé "Orange". Bodegat se trouvait donc grevé de 2 800 livres. Elle avait épousé en 1696 Louis de Limiane de Claret, marquis de La Garde à Illerville, de L'Esparon, Baron de Bourdilly, de Chalcocon, de Baume, 1^{er} de Truchetet et... premier gentilhomme du duc d'Orléans, régent de France, et avait succédé à M. de Grignan, son beau-père, dans le gouvernement de la Provence, détenant pour ce maître Louis XIV. Dès lors, elle vendit Bodegat le 15 décembre 1732 par les notaires du châtelet de Paris pour la somme de 95 000 francs et 5 000 francs de pot de vin, soit un million de notre monnaie de 1731 à Charles-Marie du Plessis de Grenéhan comte de Restinie, 1^{er} de Gréaudan en Bléhaut, et de la Bièze en Moniac, associé au Colonel César, marquis de Coctlogon ou Plumiard. Ceux-ci l'apportèrent le 30 décembre 1732. Le marquis de Coctlogon regarda que les feux de Bodegat en Plumiard qu'il acheta à Coctlogon et qu'il paya 45 000 francs soit 15 000 francs en 1731.

La marquise de Sérigné, retirée à Paris, rue du faubourg, paroisse de Saint-Jean du Haut-Pas, à moitié paralyticée (hémiplégie) félicita les acquéreurs et leur pointa que son domaine était ainsi par moitié sur les Rochers et sur Bodegat. En conséquence les notaires du châtelet exigèrent de M. le Comte de Gréaudan le remboursement immédiat de 49 000 francs, soit 16 000 francs qui devront plier sur le Régis général de France dont le ventre servira à frayer les arriérages qui hypothéquaient son acquisition. Au delà de la mort de la marquise de Sérigné le capital serait récupéré par M. de Limiane ou ses héritiers. Des autres 50 000 francs qui restent devront être versés à M. de Limiane dans le délai de 8 mois.

Charles-Madeleine, marquis de Boëtlogon, maître de camp, époux de Blanche de Baigne d'Avanguier en 1721, quitta l'armée pour devenir propriétaire à l'indie des îles de Madagasc. Il ne laissa qu'une fille, la marquise Perrine de Boëtlogon, mariée en 1740 à Gilles de Lamoignon de Tencin. La fille de ces derniers, Gillette de Lamoignon de Tencin, épousera en 1769 Charles-Augustin du Plessis de Granidor qui deviendra ainsi propriétaire de la totalité de Bodogat.

Le marquis de Linière mourut ^{sans enfant} avant sa tante la marquise de Lépine. Elle avait tout à vie le 22 juillet 1736 et son testament fut ouvert le 9 août 1737. Elle laissait trois ~~petits~~ ^{petits} neveux qui partageaient sa fortune.

1) Sophie, sœur, héritière principale, était l'épouse de Alvarado de Villeneuve, marquis de Vence, baron de Grandlieu, 1^{er} de Puget, 6^{me} baron de Bodogat. Sophie, résidait au Marais de Paris.

2) Julie, marquise de la Garde à Clerville, mariée à Jean-Baptiste ^{Baptiste} de Castellane, major de cavalerie. Le testament du marquisat de la Garde et les arriérages de Bodogat dont le montant faisait la moitié du douaire de la marquise de Lépine. Son grand-tante, et la pension d'ingénier des 2 équipes du service de celle-ci.

Jean-Baptiste de Castellane, marquis de la Garde, demanda en 1738 au comte du Plessis de Granidor de lui verser les 4 000 livres non touchées du prix de la vente de Bodogat lorsque faute de Richard Mervin, la marquise de Lépine, était morte à Paris le 29 avril 1737. Il se sépara par entente de l'abbé Racine et on fut quitte le 1^{er} juillet 1740. Jean Maret, dit Orange, mourut le 22 mai 1740. Le marquis de Castellane reconnut avoir au bascu de centaine de trente virgines, soit 4 275. Jacques Grignet vivait encore en 1745, maître mandelier à Paris.

L'acte de vente de Bodogat constate que la propriété consistait en terres vaines et labourables, mais surtout en rentes foncières et en redouances nouvelles. Depuis bien longtemps le seigneurie était entre les mains d'un fermier général qui payait pour elles environ 4 500 livres chaque année. Une seule charge pesait sur le propriétaire, une somme de 25 livres chaque année à la fabrique de Melun pour un service religieux. Les archives de ce seigneurie devaient arriver aux mains du seigneur, mais il est constaté qu'elles étaient presque nulles par suite de l'incurie des fermiers généraux. Il était ainsi au fort de subir

de Pontmain Mathieu armé
les mains du fermier en concier, l'Hospitalier de Monz, et de ~~Hauterive~~ Bricole
de la Porte, notaire de Pontgat et fermier du château et vaste de la seigneurie,
père de Anne-Yvonne Roblet de la Malterre au Monz. Il s'occupait
surtout des trouves chez la Dame de Matin. Sébastien Roblet de la Malterre
mort vers 1775 dont les ancêtres avaient gardé longtemps la seigneurie. Ils sont
encore au XX^e siècle au château de la Braye au Ménezac.

Le Comte du Plessis de Graslin nous en 1732 que Bodet relâchait prochainement
de Phicot et sans rachat pour la plus grande partie. Les domaines considérables
de Bredin, Gueltas relâchaient à rachat de Roblet, le rôle de la Vallée au-
cours au Monz à rachat de la Trinité-Pochet, et la maison dite de Vallée
à la Trinité. Pochet relâchait du prieuré de la Trinité. Le domaine d'Orléans
avait été à peu près entièrement afféagé par les Géorgine qui se contentaient
ainsi de bien mauvais administrateurs, il ne restait plus que le manoir de
Vallée, l'auditoire au bas du Monz, les moulins du Bas du Monz et de
Gauze et les prairies de 200 hectares, rachetant de Bodet à Bodet
dite d'Orléans, qui étaient alors intégrés dans le parc du château, et
150 journées de lents socles de Saint-Honoré. Quant au château il était
inhabituel. Le pionnier même en ayant été dépossédé à son emplacement
donné à l'évêque de Monz. Le Comte du Plessis continua cette mauvaise
gérance : il afféagea les prairies d'Orléans.

Les fiefs de Bodet étaient donc nombreux. Voici une description exacte :

- 1) Le rôle des Véniers donnait 113 lînes 7 sols tournois et valzans, valeur de 10.000f. de notre monnaie.
- 2) Le rôle des Froments : 22 boisseaux de froment 3 meules 1/3 de rentes foissables et 7 boisseaux de froment en rentes roturières. Cela valait un capital de 90.000f. de notre monnaie actuelle en 1730.
- 3) Le rôle des avrines donnait 57 boisseaux 4 meules 2/3 d'avrine grosse, 18 poules, 12 corvés devant et 32 chevaux, cela représentait un capital de 92.000f. actuel.
- 4) rôle de Cambodin : 7 lînes 7 sols 7 deniers tournois au moins et 12 boisseaux de froment, 36 boisseaux d'avrine, 7 poules et 2 chevaux ... 94.000f. de notre monnaie
- 5) rôle de Boudart : 8 lînes 4 sols 3 deniers tournois au moins, 13 boisseaux de froment, 19 boisseaux d'avrine 1 meule, 2 chevaux, 10 poules, 10 corvés à pauches. cela valait un capital de 66.000f. de notre monnaie.
- 6) rôle de la Malterre : 2l. 4 s. 1 d. tournois ; 4 boisseaux 1/2 meules 1/2 de
corvés 11 meules de graine avoine ... 31.000f. de notre

- 1) rôle de Hiniac en Ille-et-Vilaine : 4 l. 9 d. tournois, 6 boisseaux d'avoine de froment,
6 boisseaux d'avoine grise ... 70.000 f. de notre monnaie
- 8) rôle de Penquily : 9 l. 12 d. 4 d. tournois, 8 boisseaux de froment, 3
chapons et 4 poules ... 78.000 f. de notre monnaie.
- 9) rôle de Plaisir-Jauvin en Lannion : 10 l. 4 d. 3 d. tournois, 5 boisseaux 1/4 d'avoine
7 poules, 7 corvées d'avoine ... 120.000 f. de notre monnaie.
- 10) rôle des Touches en Ille-et-Vilaine : 14 l. 8 d. tournois; 4 boisseaux d'avoine, 4 corvées
de bras, 1 chapon, 4 poules ... 44.000 f. de notre monnaie.
- 11) rôle du Temple en Guéret : 5 l. 6 d. 3 d. tournois; 6 boisseaux d'avoine et
6 poules ... 8.000 f. de notre monnaie.
- 12) rôle de Kergoat en Morbihan : 5 l. 6 d. 1 d. tournois; 8 boisseaux de froment rouge
et tout autre végétal au capital de 8.000 f. de notre monnaie.
- 13) rôle de la Ville d'Armenonville : 6 l. 6 d. ... 2000 f. de notre monnaie.
- 14) rôle de Bredin : 56 l. 3 l. 8 d.; 44 boisseaux d'avoine, 1 boisseau de seigle,
30 poules et 6 chapons ... 85.000 f. de notre monnaie.
- 15) rôle de Cléguer en Quimperlé : 7 l. 16 d. 8 d. tournois; 12 boisseaux d'avoine
et 7 poules ... 20.000 f. de notre monnaie.
- 16) rôle de Plumelec : 37 l. 8 d. 3 d. tournois; 36 boisseaux 1/3 de froment, 8
boisseaux de froment noir, 20 boisseaux d'avoine, 3 boisseaux de seigle, 14
poules, 10 corvées d'avoine ... 166.000 f. de notre monnaie.
- 17) les moulins de Boët-Moré : 60 boisseaux de froment ... 140.000 f.
- 18) les dîmes de l'abbaye St. Jean en Ille, du Plessis, de Poularc, de
Féthmonvel et Cléguer ... 145.000 f. de notre monnaie.
- Le total des rôles de Bodagat montait à 1.120.000 f. de notre monnaie.

Charles-Marie du Plessis de Granetan, nouveau propriétaire, avait épousé dans le
Nantais en 1722 Elizabeth de Montaudouin, fille de René II de la Châtre,
la Rabastellière, la Brie, ville où il fut armateur nantais, et de Marie
Portrand. Il était fils de René du Plessis, vicomte de Granetan et d'Elizabeth Hurlot,
de la Nédogère en Talennec, qui le fit religieuse au couvent de St. Cy de 1728,
qui devint une moniale assidue à la prière pour le succès malveillant
du père de cette dernière, Charles, procureur général, et surtout renommé pour son
opposition au roi et son jacobinisme irréductible et outrancier. Son fils, Rose
Plessis, aura même le don des convulsions à la Nédogère et récidivera
sa famille. Enfin la comtesse de Granetan et sa femme nommée la favorite de
Montbazon chercheront à gagner pour eux un jacobinisme. En 1794 M^e de

191

Grenidan reçut l'ordre du roi de ne plus faire faire à la Mademoiselle. Mais à Grenidan en Ille-et-Vilaine elle recevait Gobert, l'animateur de l'ordre, accompagné de m^e le fermier général et de sa femme M^e de Montbarnet. Il fut difficile de dire laquelle des trois donnait le plus dans la fantaisie des temps.

Le comte de Batisla, vicomte de Grenidan avait été chef 56^e régiment. Colonel de cavalerie il fut blessé à Fontenoy et mourut accidentellement de l'administration de la grande fortune. En janvier 1744 il obtint l'élection au marquisat de la tour de Grenidan, Bredet et la Rive, mort le 8 juillet 1776 et elle à Rennes le 22 avril 1784, laissant une veuve portante.

1) Charles-Coutance, colonel de dragons, mort âgé de 23 ans au siège de Lauterbourg, 1747.
2) Jean-Charles, né en 1726, mort en 1747 sans alliance.

3) Elisabeth, mariée en 1752 au comte Henri de Boulainvilliers 1^e du Chappoë et de Pauvert, capitaine de vaisseau à Brest, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

4) Flavie, mariée à M^e de Motoullas de Cochon, comte de Chars, Lieutenant de vaisseau, tué à l'affaire de Solent en 1792 il se réfugia à Brest avec Plounoguer.

5) Charles-Augustin, qui suit.

6) Agathe, mariée en 1769 à Joseph Victor de Bueil de Pontcraud comte de la Caumale et de la Morche, Montfort et Vauclusan, capitaine de corvette, mort à Brest le 19 octobre 1784, âgé de 60 ans et elle à Rennes le 1^{er} juillet 1794, âgée de 48 ans.
7) Tournante, mort sans alliance à Brest.

8) Marie-Aurore, mariée à René de Tinguy, fusillé à l'île de Noirmoutier 1794 pour républicain; morte sans descendance à St-Gervais-en-Touraine.

Charles-Augustin-François du Plessis de Grenidan, marquis de Grenidan au début de son siècle, né le 23 juin 1734 à Ille-et-Vilaine, épouse le 1^{er} décembre 1752 à Saint-Lys Louis-Gabriel de Maillé-Crescen, sa cousine, fille de Donatien mort à Saint-Domingue ne laissant aucun héritier de son nom. Elisabeth d'Angélus de Laigay de Pierrefonds, veuve de Jean-Louis d'Albret comte d'Houïs-Listard, marquis de Saint-Pal. Il reçut au mariage d'Elisabeth les terres de Grenidan, la Rive et Bredet. Il fut aussi l'apprenti au grevage sur bois des forêts de Laigay qui comprenaient celles d'Authie et de la Vallée aux Bois en Brocéliande et une partie de St-Gerbert. Cela devait lui donner 70.000 francs. Il épouse décédée en couches le 9 juillet 1767. Il se remaria le 1^{er} juillet 1769 à Gillette-Françoise-Hélène-Célestine de Corné, trésorier, fille du

comte Gille et de la marquise Perrine de Blétagon, laquelle était fille du marquis Louis de Blétagon, coquainier de Proléguet en 1732. A l'issue de son mariage ses parents lui donnaient 19.000 livres. Il dépensa 80.000 livres à réparer la Biage de Proléguet. La modicité de ses revenus le détermina à emprunter de l'argent. Ces emprunts se renouvelèrent singulièrement à l'occasion d'un voyage à Montpellier où il alla soigner une santé délicate et débile. Ya^{ce} femme médita à Montpellier une séparation de biens et elle l'effectua à son arrivée à Nîmes le 14 juillet 1749. Il mourut âgé de 47 ans le 26 mars 1781 et son épouse lui survécut jusqu'au 31 janvier 1795. Il eut deux enfants de ses deux épouses. Il eut de sa 1^{re} épouse une fillette née au berceau en 1761, nommée par le prince de Condé et la marquise de May.

2) François Fortuné, qui suit;

3) Louis Joseph, né le 2 juillet 1767, courant la mort de sa mère, mort à Nîmes le 18 mars 1842, y marié le 14 janvier 1795 à Jeanne Louise le Gonichal du Tachello de Fréjard, fille de Guillaume, avocat procureur au parlement et de Jeanne Tatet, y née le 4 octobre 1762 et y morte le 14 février 1836. Il fut jurement conseiller le 14 février 1787 au sein de l'Oratoire décreté et désigné d'âge. Injunction en 1789. Il fut signalé le 1788 pour son adhésion aux idées nouvelles; tout de la compagnie, il espéra un arrêt de la cour renouvelant celle qui avait précédemment rejeté des magistrats récipiendaires au parlement des premiers de noblesse. Ses idées égalitaires, manifestées dans une lettre rendue publique, lui valurent d'être élu maire de Nîmes le 10 décembre 1792. Il fut arrêté et déporté à l'île d'Yeu en 1793, mais fut libéré en 1795. Il fut nommé au conseil de l'état public, il a été, pour sauver sa tête mise à prix par Carrere à 200 francs, sauf, se cacher et vivre déguisé jusqu'au 19 novembre en 1811. À cette époque, il a pu se montrer et députer au fisc le sieur de sa famille. Le district de Nîmes avait mis en route Perriguet au Melon. Nommé conseiller de préfet de l'Aude le 18 avril 1810, conseiller à la cour le 14 avril 1811 et 5 juillet 1816, pendant à la même cour en 1823; député de l'Aude de 1815 à 1830, lorsqu'il revint à son siège d'a la vie politico; marié le 5^e octobre 1816 au sieur au 3^e étage du château de Longe. Il mourut ruiné au portage de 1864 il reçut de

130

abandonna plusieurs lieux suite autres les malheurs de Napoléon, de l'Europe et la
guerre des Tuiles à la Trinité. Porcheët et le journal évoquaient de nombreux événements.

4) Hippolyte, sous-lieutenant d'infanterie en 1799, marié en 1801 à Thérèse
Jouneau du Plessis-Bourré - Vers 1810 à Novelle. Hyacinthe de la Motte. Vieux
métier au portefeuille : Juin 6 juillet 1840.

5) Emmanuel, mort en 1789.

6) Marie-Anne, née le 16 Sept. 1800 à son cousin Marie, page de Pontchartrain,
née à Paris en 1777, 4^e fille d'agathe du Plessis de Grenodou. Elle fut dame de Margan,
Lestrelle, Margantel en Plouguenast et de Kerredien près Broz.

François Fortuné du Plessis de Grenodou, marquis de Grenodou, 3^e de Grenodou, le Roi
d'Angleterre, Pouilly, Pateller entra dans un régiment de dragons en 1773, sous-
lieutenant de chasseurs de l'Armée de l'Ouest en 1775; marié en mai 1787 à La Cousine
Anne-Marie, comtesse du Plessis de Grenodou; emigra en 1792 et fit la campagne des Prise
et résida à Echternach en Luxembourg, puis se fixa à St. Hélène dans l'île de Jersey, à la
suite de l'expédition de Napoléon, quitta l'île de Jersey en 1815 et fit la campagne des Prise
à la Révolution, fut démissionnaire en 1816, vint à la Révolution et mourut à Grenodou qui avait
été incendié par les révolutionnaires, conseiller général du Marbihan de 1816 à 1830,
colonel de la 8^e légion du Marbihan, député de 1824 à 1828, mort le 21 mai 1835.
"La Lise" entre autres enfants :

1) Fortuné-Jean du Plessis, marquis de Grenodou et de la Motte de Grenodou

2) Jean-Baptiste, comte de Grenodou et de Motte en Illyrien

3) Anne-Thérèse du Plessis de Grenodou, née en 1812, dame de Callot, de
Pat. callot et de Pouilly en Napoléon épousa en 1834 le marquis Louis de
Lambert de Broc, Jean 1^r de Broc en Cornouaille, fils de François-Ulric
et Madame Le Chaffu de Chelle. Elle rend Pouilly vers 1840.

Fortuné-Jean-Baptiste du Plessis, marquis de Grenodou, né en 1789, épouse le
9 avril 1824 Caroline de Kermarec de Tremont qui lui donna :

Jules-Philippe du Plessis, marquis de Grenodou, né en 1826, marié en 1853 à Julie de
la Haye de Plérimel, conseiller général du Morbihan de 1874 à 1901. En 1868 il tente
de récupérer les 140 journaux des Landes de St. Hélène en Napoléon. Il s'assure sur la loi de
1792 du tribunal de Plérimel qu'il a demandé et obtenu définitivement ces
landes aux environs de Napoléon et la Trinité. Porcheët a chargé Léandre Guimard
de remettre à Plérimel de les partager. C'est le dernier débat substantiel de

Seigneurie de Bellouan en Hénac. (archevêché de Rennes)

de table à l'angle éployé de argent à simple tête.

Crononomastique — L'ancien nom était Bélovan, puis Belouan devenu Bellouan que la famille a porté jusqu'à son extinction. Le nom s'est contracté depuis 1675 en Blouan dans les pièces officielles et tend à donner le nom usuel du lieu. À Hénac cependant ondit toujours Bellouan. C'est un nom nom celtique. Il est difficile d'en dire davantage.

Étendue de la Seigneurie — Le domaine direct comprenait le château, une chapelle, un jardin mure, une cour muree, la pourpre et trois métairies. Le fief proche était considérable et divisé en 6 bailliages.

- 1/- Le grand bailliage ou rôle de Bellouan;
- 2/- Le petit bailliage de Bellouan;
- 3/- Le bailliage de Gouët;
- 4/- Le bailliage de Bruguet;

Ces quatre bailliages ont toujours dépendu de Bellouan.

Deux autres furent amovis :

5/- celui de l'Étang, situé sur Brehand-Camballe et acheté en 1545 par Michel de Bellouan à François Hengron et Marie Boudier, sa mère. C'était la dot de Marie Boudier. Il s'étendait sur Hénac, Brignac, La Trinité et Clisson.

6/- Celui de Vaucouleurs, amovu en 1648 par François de Laval, sieur de Vaucouleurs.

Les autres deux morcelles à l'ouest de Gouët, Brignac, Camballe à forter le droit. Droit de moyenne et bane justice sur les vassaux ; haute justice sur les vassaux de Vaucouleurs.

Les dîmes infobées à la 12^e gerbe d'abord, puis à la 18^e gerbe ayant été réduites de 1/3. A partir de ce moment on ne lava plus que les 2/3 de la dîme primitive.

La seigneurie redevait en service fief du Porhoët à fai; hommage et 12 sole de rente.

Les de Bellouan. — Les premiers propriétaires portaient le nom de Léon. Cette famille blasonnait : de table à l'angle éployé d'argent, angle à ~~compte~~ tête. Le plus ancien membre connu est le suivant :

Olivier de Bellouan, croisé en 1248. Il laissa :

Etienne de Bellouan, qui eut deux fils :

v. Gilles, qui eut :

v. Guillaume, seigneur de Coat-Bily au Moréac, auteur du roman le "Contes
Gilles de Bellouan", ^{en 1397} 1^e de Bellouan, ^{en 1397} veuve à son père Etienne et Léonie;
Pierre de Bellouan a qui Bertrand de Coat-Bily fut remis en garde, l'a
laisé le suivant, & alain, Jeanne de Couët.

Norrand de Bellouan 2^e de Bellouan, marié : 1^e en 1383 à Blanche
de Molac, fille de Guy de Molac 1^e de Tréméoc en Bigorn, des Brois du
Loup en Augan, & de Blanche de Rochefort. Elle lui apporta en dot le
prie du Loup - 2^e à Marie de Chastellin. Il eut :

1. Pierre, qui eut :

1. Aliet, mariée à Geoffroy Desgrées de la Villerie en Augan en 1454.

2. x de Bellouan, marié en 1402 à d'elle Le Norrand dame de Tricau dame
de Bluffy en Augan.

3. Jeanne, mariée à Roland Norrand, et vit en 1443;

+ 4. Alain, 1^e du Breil, marié à Jeanne de Couët dame du Val et la
Norrand, vivant en 1378 et 1380; ^{à son père le prie du Loup} veuve à son père.
Norrand, vivant en 1378 et 1380; ^{à son père le prie du Loup} veuve à son père.

5. Jean, 1^e de Fay, marié à Blanche d'Augan dame de Kergrois
ou Arvengol, veuve d' Olivier de Blaeny comte de Châteaillé. Il la
condition exigea que la moitié de leurs enfants prendrait le nom et les armes
du d. Arvengol. Ce qui fut bien comme nous le savons plus loin. Elle
mourut en 1462.

Pierre de Bellouan 2^e de Bellouan et Bois du Loup, officier du duc,
capitaine de Plérimel en 1420, épouse : 1^e Jeanne Tiroc'h en 1419
dame de Noiseguer en Campanie, veuve du 1^e de Tiganec - 2^e en
1427 Marguerite de Comenan en Riec. Mort à Augan en 1435.

En 1419 il eut procès avec Jean Quicke et Jeanne des Brieux sa femme,
1^e d'e de la Hesse pour bafou au château de Blaeny. Les de
Bellouan étaient accusés d'avoir fait ouverture de terre au bafou du
1^e de la Hesse dans l'emplacement où fut enseveli Guillaume des
Brieux 1^e de la Hesse & ses predecessor. Ils protestèrent qu'il n'eût pas
touché. Mâma :

Guillaume de Bellouan, 1^e de Bellouan, le Bois du Loup, la

Vilofif, pape de Richard de Bretagne - de 1411-1420, sauf

note : Jean de Blaeny, était de la 1^e de la Hesse toujours au profit de richard de Bretagne. Il fut tué à la
bataille de Cravant, moins de 1^e. au bout d'augus, de 1^e Jean de Blaeny ; il mourut en 1389 à 1^e Jacques de
Pomme qui l'eut. Le bénéfice était tout à 550. soit 22 000£. en 1930.

de la maison du duc, montable et capitaine de Ploméz en 1435. Il fut sauvé en 1454. Il épousa Marie Mahaud de Scépeaux de laquelle il eut :

1) Guillaume, qui suit; 2) Isabeau, abbesse de la Joie en 1469.

3) Benoît, auteur du raméau de Villefief et la Ménestier, qui suivra;

Guillaume de Bellouan 1^e de Bellouan, le Bois du Loup etc... marié : 1^e

à Catherine de Preux dame du Vaujouan en Allaire, morte en 1461 -

2^e à Aliette de Guingy. Le procès d'enfer recommença en 1453. Jean Guillo 1^e de la Housse en Allaire, échoué dans son espoir, fut décapitné. On accusa les Bellouan. Le 10 octobre 1453 Sébastien de Carné et Martin de la Landelle, commissaires du duc, vinrent pour enquêter et faire réintégrer le corps du défunt en son enfer.

Ils arrêtèrent le jeune Guillaume de Bellouan et le citèrent à comparaître devant eux et le duc le 29 octobre 1453. Il se prétendit malade. Mais, après audition des témoins, son excuse ne fut pas admise, et on donna mandat d'arrêt contre lui. Le procès se termina en reconnaissant aux deux parties leur droit de... un enfer et on leur désigna l'emplacement. Il s'aine.

1) Jean, qui suit;

2) Guillot, dame des Preux en Brieux, mariée à Guillaume Gollo 1^e de la Diacraie près Saint-Nicolas-en-Brieux;

3) Éonnette, mariée à Jean de Brécéhan en Béganne.

Jean de Bellouan, 1^e de Bellouan, le Bois du Loup, le Vaujouan, chevalier de l'ordre, épousa en 1454 Jeanne, Charlotte de Bogier, fille de Guillaume de Bogier 1^e du Vaujouan en Allaire et de Marguerite de Chézillac dame du Plessis-Peillac, de laquelle il eut :

1^e) Bon, qui suit;

2^e) Jeanne, mariée à...

Éon de Bellouan, 2^e de Bellouan, Bois du Loup, Vaujouan, etc... marié :

1^e) en 1490 à Jeanne de Saint-Gilles du Pordor dame de Clerice - 2^e) en 1528 à Isabeau de Châteaurie en Brehat. Léont:

1^e) Michel, qui suit;

2^e) Jeanne, mariée à Jean Bernard de Léoncé en Héant et fut en 1550.

3^e) Jean, ^{1^e de Villefief} marié à Françoise de Otagon dame de Guinielly en Baud,

4^e) Claude de Bellouan épouse de François de François de la Fresnais en Broonsinian. Celle ci fut ouverte en 1611 et fut déposée le même jour de Bellouan.

5^e) Philippe, 1^e de Villefief en Avran, canonisé par les royaux en 1594.

Guillotette, comtesse de Ploméz
Natalie, comtesse de Ploméz { fondatrice en 1625}

- 5). Marguerite, mariée à Michel Caffou de la Gucuère
 6). Gillette, mariée à Fabien de la Ponnerais
Michel de Bellouan 1^e de Bellouan, Bois du Loup, Vaujouan etc.
 marié : 1^e. à Perrine d'Urgignac vers 1525 - 2^e. à Guyonne de Coëtquen
 dame du Bois de la Motte en Trigavou (or. de St. Hilaire) et de Tremoreau vers
 1530. Mort en 1546, laissant :
- 1). Gilles, mort sans postérité en 1549 ;
 2). Bonneutier, qui suit, dernière héritière de sa branche. Sa mère,
 Guyonne de Coëtquen, se remaria à Jean de Châteaubriant, baron de
 Guémené. Mort à Bellouan de 1559 à 1589 où il mourut et fut enterré en
 l'église le 1^{er} mars 1589.
- Bonne de Bellouan, dame de Bellouan, le Bois du Loup, le Bois de la
 Motte, Vaujouan, de Tremoreau, etc... née en 1532, mariée : 1^e à Gaspard de
 12 ans, en 1546, à Robert d'Avaugour, fils de Julian d'Avaugour de
 Grossac en Perçay et d'Anne de Sainte-Flurine dame de Saint-Laurent-en
 Auger. Il était gouverneur de Nantes. - 2^e. en 1564 à François de
 Montboustan en Vigac (or. de Sol), protestant, chef de famille de
 Malouinière, 1^e du Portage, Morizès, Charné et Chappesigne - 3^e. en
 1558 à Guy de Briongou 1^e du Châtelouze. Elle mourut en 1578, âgée
 de 46 ans.
- 1^e. Jean d'Avaugour de Saint-Laurent, né à Trigavou vers 1550,
 perdit son père en 1557, se mit dans la Ligue du due de Mercœur, fut
 capitaine de sa compagnie, gouverneur de Dinan, Josselin, Moncontour,
 Lamballe, Châteaubriant, le Plessis-Bordrand; mort en 1617 au Bois de
 la Motte. En 1580 il céda à sa sœur la seigneurie du Bois du Loup en
 Auger. Il se rallia dans la suite à Henri IV qui le nomma en 1605
 gouverneur de Moncontour.
- 2^e. Jeanne d'Avaugour, dame du Bois du Loup, mariée en 1580 à La Motte
 en Trigavou à Jacques de la Roche 1^e de la branche d'Albret, gouverneur
 de Moncontour, qui vendit en 1600 le Bois du Loup à Jean d'Albret,
 fils de Jean d'Albret 1^e de la Villeaubert et de Glénilly en Campénéac
 et de Jeanne de Docovic de la Toulaise, veuf de Guillaud de Febvre
 de Glénilly (sœur de Mily. St. Mily, comte de Faunes, maire de Redon
 originaire de Moncontour, avait du bien à Campénéac.)

Sur 2^e lit écrit :

2^e Guyenne de Tremigon, mariée en 1776 à Charles de Courtenay de Pojet.
et 1^{er} Huon

Sur 3^e lit écrit :

Gabriel de Montbouchet, 1^{er} de Tremereuc et de Bellouan, né en 1555 et mort à Nantes en 1627. Membre d'abord protestant comme son père, mais au décès de celui-ci il abjura et suivit le parti de son mi-frère de Saint-Laurent. En 1597, Saint-Laurent marchait de Dinan sur Châteaubriant quand il fut surpris en Haute-Vienne. Poncet, garde sous les ordres de Tremereuc se replia sur le gros de l'armée et une bataille eut lieu à Nivelle Haute-Vienne. Tremereuc fut fait prisonnier et pendu à Nivelle.

Combat de Bovel.

Le duc de Mercœur Emmanuel de Lorraine, avait des partisans dans cette région, mais il avait aussi des adversaires. René de Rohan, comte de Porhoët, mort en 1586, et Henri de Rohan son fils, mort en 1638, seigneurs supérieurs du pays, étaient huguenots et royalistes.

Jean Arzel de la Grée - Lourmarin, baron en Lavaur, et la bruyère en Haute-Vienne. Jean de Grasidou châtelain de Réfet. - Pierre Arzel 1^{er} du Coupan Saint-Léger. François de Poës-Jagu en Haute-Vienne, capitaine royaliste et grand maître de Saint-Pierre. Le d'Antigné de la Châtre en Haute-Vienne. Guillaume Galet 1^{er} du Turbost - Grandesse en Confolens - Arthur de Châtelaune - Gérard de Buet maréchal de Richemont dont le marquisat fut détruit en 1592, par les Ligueurs. Coligny et Condé 1^{er} de Corupet en Confolens. Étaient des protestants ardents et des royalistes fanatiques, ainsi que le marquis de Pocéwood, J. Trouvez, ou Saint-Pierre de Haute-Vienne.

Dans le camp adverse on trouvait Jérôme d'Aradaud 1^{er} de la Haute-en-Lavaie, René d'Aradaud 2^{er} de Kerdrean, abbé des Barres de Lavaur, Grandmont et Montpeyroux - Jérôme de la Roche de la Roche - Robert de la Haute-en-Lavaie, Jean d'Assagout 1^{er} Laurent au prieur de Périgord. Gabriel de Montbouchet 1^{er} de Bellouan et Tremereuc - de Valire du Poës de la Roche sur mer et le curé de la Roche - Jeanne de Poës de Lavaur fut la maîtresse de Coligny de Lavaur et fut exilée. Les barons de Lavaur et d'Aradaud furent garnison au pris de la Roche. Julius de Poës de Lavaur fut fait au siège de Clisson en 1598.

En juillet 1597, Saint-Laurent qui commandait pour Mercœur la place de

Dès au mois de septembre de 1598 l'armée, dirigée à cette occasion par le Prince l'Amiral de Montmorency qui voulait empêcher l'attaque d'Orléans, avec une partie de sa troupe, une compagnie de chevaux-légers commandée par Gabriel de Montauban, son neveu, l'Abé de Tresserve et de Bellouan en Vendée, avec les compagnies de Le Toullec, de la Valière, de Plumaudan et de Pontlebon. Cette armée coucha le soir àiffondié. Le lendemain, l'armée voulut traverser la Vilaine à Nantes. Mais le pont fut quitté par un feu pour la reprise et les siquens le rebroussent sur Ille-et-Rance. L'autour de Saint-Léonard quitta Nantes vers 4 heures du matin. Tresserve gardé était commandé par le Montauban. Les régiments de la Tresserve et la rejoinquirent près de Nantes et la bataille fut pendant une heure et demie. Arrivé à hauteur de Brest, Tresserve fut vaincu et profitant de l'abri des anciennes fortifications romaines de la lande d'Anant, tint tête aux royaux. Il toucha le long coude qui permit aux cavaliers de St-Léonard de gagner le château du Louc, puis celui du Bois de la Park. Acculé par le nombre, le régiment de Tresserve céda après une vigoureuse résistance. Plusieurs de ses officiers, dont la Vieuxville et le Hure, furent tués, et Tresserve fait prisonnier par les troupes anglaises qui le laissa en liberté moyennant une rançon de 6000 livres. Ses régions démantelèrent le château de Nantes. Ce combat fut le dernier entre les deux armées avant la paix qui fut signée le 20 mars 1598. Nous retournons à la liste des propriétaires de Bellouan pour continuer la généalogie de la famille de Bellouan.

Ré de Bellouan de Belléac et la Ménierie.

Agnost de Bellouan, fils puîné de Guillaume 1^e de Belléac et de Bellouan, épouse, dit 1^e de la Ménierie en Beuvignac, de Rousouze en Plémeur, Marie Boutin en 1430, fille de Jean 2^e de Roherman en Augan et de 1^e de Grimbriac née au Pommord en Saint-Malo de Nantes. Il mourut en 1457; son mari mourut Roherman en 1475 à la mort de son beau-père, et il mourut en 1480. En 1449 il était Lieutenant de l'Île de Bretagne. Il eut:

Guillaume de Bellouan 2^e de la Ménierie, Roherman, marié: 19-
a. Richard de Chauvel - 20-^a Guillotette Niel. Il eut:
Robert de Bellouan, 3^e de la Ménierie, Roherman, marié a

Marquise de Arangoir et mourut en 1530 ayant eu:

19- Jean, fils de la branche du Tauriel fit avec en 1540 à Guy de Lévis 2^e de
Lévis et Moratay, époux de Renée Camo.

20- Julian, qui fut:

Julien de Bellouan, 1^r de la Monière, Bohoruan, marié une 1^{re} de
la Touche qui lui donna:

Jean-Pierre de Bellouan, 2^r de la Monière, Bohoruan, marié en 1570 Jeanne
de Coullebois dame des Griffins en Boffiac, de laquelle naît:

Guillaume de Bellouan, 1^r de la Monière, né en 1578, marié à Jeanne
Le Corin qui lui donna:

Jean de Bellouan, 2^r de la Monière, né en 1602, vendit en 1648 Bohoruan et
à son frère à Charles Bouchot sieur de la Touche et du Puy, qui les revendit en 1653
à Jacques Savineau sieur de la Bûche en Poupart. Mort sans postérité. La Monière
vint dans la main de la Savineau en Normandie.

Claude de Bellouan, fille de Jean de Bellouan, petite-fille d'Éon rapportée dans la
branche aînée, s'allia à François de la Primaire 1^r de la Primaire. Elle lui apporta
en dot la Vaujouan en Aillaire. Ils eut:

Guise de la Primaire 2^r de la Primaire, de Cormotarie, le Vaujouan, marié en
1629 à Guyonne de la Roche fille de Louis 1^r de Coët-Héau en Breland et de
Guyonne Courteval de Poëz. Il eut:

20- François, marié à Jeanne Carlier de Villeneuve dont le fils mourut sans heir
de Guyonne Carlier. tout l'héritage passa au suivant:

21- Louise de la Primaire 3^r de Coët-Héau, reçut tout l'héritage de la Primaire et
de la Monière. Elle épousa Jean Le Cog dont la descendance survit encore.

Les Bellouan de Tauriel.

Jean de Bellouan, fils de Robert et Marguerite d'Arangoir ci-dessus rappelés, vit
en 1550 époux de Renée Camo dame du Poer en Corse. Il eut:

Julien de Bellouan marié à Marguerite de Vancelle, de Moracalle, dont:

François de Bellouan, époux de Louise de la Touche qui eut:

Mathurin de Bellouan 2^r de Tauriel en 1643, marié à Renée de
Courrèges, qui lui laissa:

Jean-Baptiste de Bellouan, ^{marié à Louise Cléry, auteur de:}
20- Julien, époux d'Anne Marie Parquette en 1709, fille de Mathurin et de

Anne Touchais 2^r de la Poer en Liéuron. Il eut:

- 11- Jean Baptiste, qui suit; ^{4e} comte de Lémoel-Robay, 1^{er} de l'ordre et d'armes.
 21- Alexis, né en 1714;
 31- François, né en 1715 { le seul aux armes postulato.
 41- & Louis, marié en 1758^{4e}¹⁸² à François de Lémoel-Robay, ^{1er} comte de Marlot.
 51- Marie, épouse en 1730 à François de la Haie de Berlois.
Jean-Baptiste de Mellouan, ^{4e}¹⁷⁸ du Faureil, marié en 1736 à Marie
 de Derval dame de Cy-Moreau. Il avait 1756 à Louise Gouze,
 fille de Joseph et d'Anne Petit Dame de Moreau-en-Montagne. Il eut:
Marie-Maria de Mellouan ^{13e}¹⁷⁸² ^{de Fébuson} demoiselle de son nom, mariée en 1769 à
Elisent de Guédon, fille de Joseph et Jeanne du Moreilly.
 Au XIX^e siècle un autre rameau suivit. Nous ne savons pas les noms des qui
 enforça la tradition. Mais véritablement il descendait à Alexis ou à François
 précités. Nous savons que les derniers avaient connexes:

Gaud de Mellouan, 2^e dauphin de Guer, marié à Marie-Louise
Le Provost de la Voltais, fille de Joseph et de Jeanne de la Touche-
 Linusinière, marié en 1808, 2^e d.d. de la Voltais-en-Montagne. Il eut en:
Anne-Marie de Mellouan-Avanguier, demoiselle héritière du nom, mariée
 en 1868, 1^e dame de Fouley, à Prosper de l'Estourbeillon de
 Porcier, dont postérité, morte en 1924.

La de Mellouan-Avanguier de Kergris. A l'agent au chef de guerre
Jean de Mellouan, ^{4e}¹⁷⁹⁰ de Fay, fils de Bonnard rapporté en la France
 aîné, épousa Blanche de Avanguier dame de Kergris en Daucourt,
 veuve de Guénoc comte de Plouyé, ^{épouse 28 mai 1421} à la condition sapropos que leur fils
 aîné prétendrait les noms et armes des d'Avanguier. La subtilité tient à ce
 que, à l'époque si radiale qu'elle a absorbé dans les papiers officiels
 le nom de Mellouan. Il eut en plus mésame vain de dire que ce sont
 les authentiques Mellouan par descente masculine. Ille mourut en
 1462, laissant 4 en faveur de son 2^e mariage :

Louis de Mellouan-Avanguier 3^e de Kergris qui vit en 1482, marié
 à Blanche de la Tour-Andry, dont:

Grégoire de Mellouan-Avanguier de Kergris, marié à Jeanne de
 Landivou du Collier, qui lui donna:
 1^e- René, qui fut;
 2^e- Justine, qui mourut.

Honoré de Bellouan. Vaugour le Herrois époux Marie de Gloucet,
dame de Gaffel et la datchecoul; il vint dans le calvinisme et fut un des
chefs les plus écoutés du parti des réformés en Bretagne; capitaine royaliste en
1588 et 1598. Il meurt.

11. Charles, calviniste comme son père, qui ne laisse que une fille qui épousa Margrave à Gabriel de Machault sieur de Villerouge, calviniste ardent.

12. Louis, calviniste, auteur du roman des Bellouans. avoué sieur de Pois de Margrave est Carquefou. En 1582, le prêtre protestant eut lieu au château de Margrave. Cette branche est éteinte, mais nous ne savons pas quand. ? Louis et Béatrice, fils, s. de Pois de Margrave et de Marie ~~marié en 1668~~, épousent.

Julien de Bellouan. avoué, sieur de Froment ou Sérent, naissance 1510 à Amboise de Sainte-Blaise femme de Saint-Laurant-en-Anjou, fille de Louis et de Marguerite d'Orvalleme. Il eut :

13. Robert, auteur des Bellouans avoué de Saint-Laurant;

14. Claude, tige des Bellouans avoué de la Chèvre.

Robert de Bellouan aragonais de Saint-Laurent.
Robert de Bellouan aragonais sieur de Saint-Laurent épouse en 1545 Bonne
de Bellouan dame de Bellouan et la soixante de la flotte dont il eut:

Jean de Mellocq, chevalier de Saint-Laurent, officier des plus roturiers, ardent ligueur catholique, lieutenant général du duc de Berri, marié à Françoise de Coëtquen, dont la père, ardent royaliste, vient combattre son gendre sur les landes de Loudéac. Il est:

Jean de Bellouan, seigneur de Saint-Laurent, marquis de Bell de la Flotte en Tiganou; mort sans postérité en 1665. (v. 2 vols d'Imitation C. d. 4. 1933)

Les Mellanaos - évangélique de la Cohorte.

Claude de Belliune, arqueur, 12 de Saint-Lau, sposa Françoise Le Prat de
dame de la Châtre au Loupcelot, près Guet. Mourut.

19. Gillette, mariee : 19. a Pégant de Bremon - 29 dec 1575 a Pierre adoré du Lou en Saint-Lary, calviniste - 39 a Pierre de Troyoff.

99- Robert, qui suit;

Robert de Bellavent-ancêtre de la Lébie est un fils:

François de Bellavaux avouezor, baron de la Châtaie, marié en 1600 à
Claude Novet; Grand Caudrier en Guise à René de Montbouches sieur
du Nordage. Il fut encore en 1660. 29 Jeanno Frain avant 1639. En 1639 les
achetèrent Peillat en Guise à Pierre de la Gravaye époux de Guyonne de la Voisin et le comte
de L'Isle-Verte Grand foy auquel le héritier en 1660 a Marie Mangard, veuve de Guillaume de
Mornière. Il eut de sa 2^e femme : Honoré-Jacques d'avouezor, marié à Anne de Poteroy,
fille de Guillaume et de Françoise Troussier.

Suite des propriétaires de Mellacien.

Gabriel de Montbouchet : le Bourreau et le Mellouan, fils de François, le tailleur, et de Bourne de Mellouan, dernière héritière de la branche aînée de sa famille, eut en héritage la seigneurie de Mellouan en Ille-et-Vilaine ; il épousa : 1^e) avant 1613 Suzanne Huguet dame du Lezien 2^e) Françoise Martus. C'est lui qui amena par un échange en 1615 la seigneurie de la Huze à celle de Mellouan. Vaut du 1^e lit.

Guyonne de Montbouchet dame de Bourreau, Mellouan, Le Bois de La Motte

Le cohéritier fut né en 1613 à Mellouan, marié en 1633 à Sébastien René de Châtillon fils d'Arthur, né à Bréziers en Pignerol en 1605, marquis du Bois de La Motte. 2^e du tabouret en
affinité n° 2
deuxième et troisième :
René de Pignerol
de de Beaufort +
en 1615 - 2) en 1618
et Jeanne de
Brandt + 1618.
tendant Mellouan le 27 décembre 1648 à François de Derval, mort en 1688.
François de Verval sieur de Tancourbe, avait épousé : 1^e) vers 1625 Guyonne Bouchet, morte en 1636. Ne fit évidemment propriété de tous considérables en Ille-et-Vilaine. 2^e) en 1638 Gillette de l'Etang en Ille-et-Vilaine. Il a laissé du 1^e lit : d'Alger à son frère d'orgueil, fette de quatuor.

1^e Louis, qui suit ;

du 2^e lit issue une fille aussi :

1^e) François, qui fut paroissien ailleurs.

Louis de Derval, né vers 1628, était 1^e de Mellouan du Roi de son père et de Boët. Bily en Ille-et-Vilaine pour sa mère ; il épousa en 1655 Hélène d'Aiguillon qui se remaria en 1669 à François de Lastic sieur du Boët. Il mourut à Mellacien en 1668, et sa femme y décéda en 1683. La liquidation de sa succession fut difficile, parce qu'il n'avait pas réglé complètement ses biens et dettes. Le domaine d'Hélène d'Aiguillon fut mis aux deux Mellouan et la Huze, mais Gillette de l'Etang conserva via la jumisonne de Mellouan. Il laissait un fils.

Pierre de Derval, né en 1656, entra dans l'armée, épousa à Domrémy en 1684 Renée de Saint-Gilles de Porromay qui mourut à Mellouan en 1688, âgée de 28 ans. En 1685 on fit une adjudication entre les deux Mellouan, de la Huze et de Boët. Bily à Jean-Louis de Derval sieur d'Espinay en Ille-et-Vilaine. Pierre de Derval fut appris et une nouvelle adjudication fut faite en 1687. Jean Picquet de la Motte, greffier au Parlement, déjà acquéreur des terres du Chauchi en Morbihan en 1681, acheta ces seigneuries et les revendit en 1689 à Jean

Louis de Laval qui en resta définitivement l'acquéreur. C'est ainsi alors que Pierre de Laval acheta le Chauchin en 1689 à de la Motte-Piquet. Il mourut subitement en 1703 à l'auberge des trois rois, ne laissant à Chateaugiron, ne laissant qu'une fille :

Marie-Anne de Laval, dame du Chauchin (4 enfants), de Bellavon et la Motte, née à Bellavon en 1688, mariée à Georges de Talhouet, baron de Moréon en Erdouen, R. de Léddy en Queson, la Ville d'Uzine et les Combes en Guehennec, Montauban en Bigorn, la Baie et Kerizoué en Tréb, fils de Jean et de ~~Isaac~~^{Isaac} de François de Lopriac. Il fut exilé à Vich en Bigorre en 1718, puis relâché sous la promesse de ne plus faire d'opposition séditionne. Moréon était un esprit fait et renouant qui avait envie de gouverner tout l'ordre de la noblesse. Pendant la tenue des Etats il établit la soupe aux deux, pour protester contre la concupiscence des tables de la Cour. A ces réunions chose sa femme à Grumio en se concertait pour avoir un avis commun sur les questions agitées le Vendredi. Il reçut l'ordre en 1724 de ne plus paraître aux Etats.

"C'est un homme ~~affe~~^{fame} ~~pour~~^{pour} la paix, dit l'Intendant, mais qui n'est pas sans esprit, cherchant à mettre du trouble partout, exigeant de tout ce à faire des propositions extraordinaires ou tâchant de ne pas paraître. Pendant les Etats de Duras, où à Duras chose sa femme que se reniaient les concordats. La conduite depuis ce temps a toujours été aussi mauvaise et aussi dangereuse que par le passé, excepté qu'il a choisi d'cocher son jeu, ne s'est pas fait expatrié, et a fait parler les autres au grand péril lui-même. On voit à ce trait que Moréon était né pour la politique."

Il mourut à Moréon en 1761, âgé de 81 ans, et sa femme à Saint-Gilles d'Auray. Il laissait :

- 1) anglaise, mariée à Pierre du Cambout-Cordelin;
- 2) Françoise, qui eut :

Françoise de Talhouet. Moréon dame de Bellavon et de Léddy, née à Moréon en 1715, épouse en 1734 Louis-Marie Huchet, marquis de Cintrel en Blou, ancien page du roi, fils de Joseph et de Catherine Crombie de la Portaudière, était comte de Montfort, vicomte de Tréguil en Tiffanie, no à Saint-Malo en 1695; mort à Paris en 1752, et elle à Saint-Gilles d'Auray en 1761.

Les marquis de Closlin et de Cintrel portèrent la succession de leur aïeul en

1763. On prisa l'héritage à 719. 176 livres 19 sols 6 deniers. La marquise de
Caudin étant veuve avait droit aux 2/3 de la succession des biens nobles et
en conséquence le port de ses enfants fut de 478. 45 livres 6 sols 4 deniers; les
héritiers de la marquise de Cintre ne possédaient que 1/3, soit 239. 785 livres
tournois 13 sols 2 deniers, pour lesquels ils reçurent les terres de Caudigny
Guégon, de Hordaniel en Névezan, la Haie-Hordaniel en Bille, Blouan et le
Chuchet en Blavincé et des frêts en Plouarne. Il eut entre autres enfants:
10. Théodore-Vermande, né en 1737, qui fut curé au Guégon où il mourut en 1834.
11. Marie-Camille, née en 1742, qui fut Blouan; morte à Guégon en 1831.
12. George-Louis, qui mourut;

Les deux soeurs résidaient ordinairement à Couilly, mais renâçaient souvent au
Pérou. Sous la révolution elle resteront chez elle et montreront souvent
beaucoup de courage et d'énergie, et rachèteront plusieurs biens de famille.
renâceront nationallement sur leur frère unique. Elle furent le portefeuille de
deux biens entre les enfants de leur frère George Louis.

Georges-Louis Huchet, marquis de Béthécourt épousé en 1763 Julie de Grimaudot de Gasco, il mourut en 1812. Le blason de ses armes portait ces devises : Il laisse sept enfants. Le second de ses fils, ^{au 1er et 4 d'argent à 3 huchets au cornets de sable posés 2 et 1} fut Bellacour en déiseur : aux 1er et 3 d'azur à 6 billettes posées d'argent 3, 2 et 1.

Charles Auzet de Cintre fut ses emmigrations et épousa : 19 juillet 1800 à Jersey dans la paroisse de Beaumer - 29 juillet 1800 Marguerite de Poblet fille du M^r de Poblet et de M^{me} Henry de la Haizelais.
Il habita d'abord le Vergor en augez chez son beau-frère le Poblet, puis à Bellouau en 1810. Il y est mort, capitaine de vaisseau en retraite, en 1831, laissant 11 enfants dont la suivante qui suit Bellouau :

Edmée-Marie-Henriette Huchet de Cintre, née à Plouan en 1812, mariée en 1841 à Névez à Armand Marie Apuril de Lourmais né à Barabec, fils d'Alexandre et d'Amélie Nathalie Le Chauff de Ciellec.¹¹ Armand était un ancien colonial vendémier, choriste de Saint-Louis, puis sous la restauration capitaine d'infanterie et choriste de la légion des Invalides. Armand Apuril fut maire de Névez de 1847 à 1874 et de 1876. Il décida en 1874 à la Pouysmeuse au quai du port à Plouan où il mourut en 1880, âgé de 78 ans. À la mort de M^e Apuril -

Victor, tout la maison versa les protestants religieux. Sa sœur des Alouettes à avril = 19 - en 1798 mariage de Bertheau - 9 en 1811 armand et chauff de belles : mal & la poupinerie en 1854 et se marie en 1855. Il était fils de Christophe April, veuve à Berne, épouse de l'héritier Arot, mort en 1788. Il était fils de Christophe April et d'Anne Marie le Marchand de la Poupinerie - arrivée peut-être de ~~la~~^{Antoine}

121

calvinistes mal convertis. Mme Apuril était très religieuse, son mari accompagne par curiosité à la messe, mais là il arrêtait sa dévotion.

Le Baudier échut en 1841 à Charles Lorie de Baudier, Blouan et la Hune et le Fort à M. Apuril. Le reste de la seigneurie de Blouan avec le Vauversonoir fut le portage de Bouri de Baudier, officier de marine.

Il n'eut qu'une descendance catholique peu pratiquante.

1) - Bernadette, née en 1842, morte âgée de 6 ans à Rennes en 1904, célibataire et peu religieuse;

2) - Edmond, né en 1844, fut au Brésil au Paraguay avec son père Huot où ils firent du débroulage. Il fut rentré en 1916 receillie à l'hôpital de Blouan au décès de sa dernière sœur. Celle-ci en mourant légua ses biens à M. L'abbé Huot, vicaire à Rennes, en lui laissant l'obligation de l'accompagner à son père Edmond si ce dernier devait mourir en Amérique ou prendre possession. Il vit encore à Bellouen jusqu'à sa mort survenue en 1928.

L'ancien ~~le 28 juillet 1931~~ ^{le 3 mai 1931} âgé de 87 ans et suivant sa volonté à ~~l'abbé Huot~~ ^{le 3 mai 1931}.

3) - Arthur, né en 1846, célibataire, très élégant et couronné aux fêtes floraux de Toulouse; a laissé un tas de notes historiques sur l'abbé Huot qui fut utile pour en faire un registre paroissial que j'ai remis au recteur pour être déposé aux archives paroissiales. Ses autres notes, surtout poétiques et d'ordre généalogique sont la propriété de M. de Raynal maire de Guer.

Il avait caractère et indifférent en religion, trouva des signes assez étranges de dérangement cérébral, se couchant ayant son fusil sous la tête de son lit. Ses deux, éprouvant de la gêne à vivre avec lui, lui imposaient leur intention d'aller vite au pensionnat. Cela mit le corable à sa morte, et sa psychose entra vers le suicide. Il sortit un jour pour aller faire sur les puits à la Hune à l'appel de la femme de la fermière. Il fut profité pour se faire un coup de fusil en plein front: sa corolle grida sur le sol. C'est le vicaire de la paroisse, l'abbé Jean Huot qui accourut en premier amortissant, ramassé lui-même la corolle et se batte vaincue dans un litte et mourut à l'heure religieusement le 3 juin 1910, âgé de 63 ans.

4) - Edmée, née en 1848, morte à Rennes 24 avril 1935.

5) - Marie-Thérèse, née en 1850, morte à Blouan en 1905, âgée de 65 ans, célibataire. La mort de son père l'avait convertie. Elle avait un frère

le Néf Apuril né à 1^{re} croix de Rennes, avocat à Rennes, morte à Saint-Léonard de Matoudaye en 1681.

jeuneau, qui suit ;

80° Henri Louis, né en 1850, rachitique, ex. soldat de cavalerie, mort paralysé en 1908, âgé de 58 ans.

70° Henri, né en 1852, fut au Paraguay en 1861 où il tint un concubinage avec une créole ^{espagnole âgée de 12 ans} qui lui a donné sept enfants. Il y est décédé. A-t-il régularisé sa situation avant de mourir ? Non. Les enfants ne sont pas français et on ne connaît pas comment ils se nomment. Il possède une petite ^{américaine} héritage de Bellacour. Naturalisé espagnol.

Edouard Apuril, mort le 27 Janvier 1931 à Bellacour, âgé de 87 ans, fut son testament 3 fermains armés de mousquet pour la cinture de l'Orne, tenant : 100- 10000 fr. en mandat d'ordre - 10000 fr. aux éts de l'Orne - 5/- le vote de plusieurs voix. Personnalité secrétaire du Syndicat agricole de l'Orne. Cela : n'est pas une personne interposée au favor de M. de la Roellinger qui a acquis ^{américain} en 1932 à Bellacour ^{une chaumière}. La Ville Jourdan p. n. le Notaire de Caen en 1930.

— Seigneurie du Pomerard en S. Brieuc. —

topologie — Des auteurs des cartes des ministères de la Guerre et de l'Intérieur, les géomètres du cadastre se basant sur l'ancienne cinture : le Pontmenard. Autrefois on s'irritait et aujourd'hui encore on prononce : Pomerard. Nous adoptons cette dernière graphie du mot, et nous pensons que l'auteur doit son appellation à un Renard qui y établit sa demeure. Celle-ci, encore plus qu'aujourd'hui, était entourée d'eau. Cette ceinture d'eau était une défense naturelle très efficace qui rendait le manoir à peu près inviolable vers l'est, le sud et l'ouest, et qui alimentait la roue d'un moulin. Pour sortir il fallait se servir d'un bûche ou dérivaient amarré à un potau. Ce potau entra dans dans la désignation de l'auteur. En effet, Pomerard = Po = Renard ; Po = pie, pieuvre, pilier, piquet, pilote, colonne, potau et même rame à godille. Tous d'autres linguistes, Po = pagus = pays. Le bûche et son potau ont disparu depuis bien longtemps, et des irrigations bien insuffisantes dépendent tout degré, un peu l'infiltration et l'ont assainie. Enfin les plaines qui entourent la demeure se transforment encore facilement en marécages — cause du faible débit de l'eau dont le débordement est autrefois

par le peu de déclivité du sol et l'assèchement des irrigations.
À l'époque féodale un magnifique étang était au cœur des possessions
dont la taille était limitée par la cour de la ferme.

Etendue de la Seigneurie — En 1680 elle comprenait un corps de logis de
30 pieds sur 22, une cour, une grange de 50 pieds sur dix, un
jardin, une étable, l'emplacement d'un vieil étang, un bief avec
écluses et moulin à eau (un petit pêcheillard), des douves et remparts,
des châtaigniers et autres bois de décoration et 100 fourneaux de terre.
Le rôle rentier valait 33 livres 7 sous tournois au terme de Saint-Gilles,
plus 10 boissaux d'avoine, 20 trebuchets d'avoine, 19 bûcheaux de
foin vert rouge au terme de Noël ; plus 23 corvées à bras, 2 chevaux et
6 poules — à tout pris sur 26 tenures. Perception occasionnelle et laborieuse.
L'enfant prohibé était dans la chapelle du Rosaire de l'église de Saint-
Briac-de-Mauron.

Les Propriétaires — La seigneurie du Pommard était possédée dès le
XIII^e siècle par la famille de Saint-Briac. Cette famille est la fondatrice
de la paroisse de Saint-Briac-de-Mauron, jadis intégrée dans l'ancienne
Plaine de Mauron. Cet anciennement fut lieu au début du XIII^e siècle.
Les moines de l'abbaye qui dévoraient la région établirent le
siège de la nouvelle paroisse sur le territoire de la métairie de
la Ville-Couais qui était le plus vaste et qui appartenait à la
famille noble des St-Briac du Pommard. Ceux-ci loueront
le terrain nécessaire pour ériger une chapelle entourée d'un
cimetière, et des terres pour ériger le presbytère et la priorale, et
le datat. Tous ces terrains sont aujourdhui à l'église de Saint-Briac et
sont encore encloses par les champs de la métairie de la Ville-
couais. La chapelle, en souvenir de la famille fondatrice, fut
érigée sous le vocable de Saint-Briac. Puis à peu près un village
eut constitué au tour de la chapelle, à pris son appellation au
point de faire toucher deux bocages celui de la Ville-Couais.

Ce titre de fondateur entraînait des priviléges : banc, aspes, armoirie,
patronat, prières immunité. Les de St-Briac eurent tous ces priviléges.
Dans leur château se trouvait un tombeau à leurs armes. (?)
Leurs horizons ne manquaient pas de se prolonger de ce titre.

11 — Le 1^{er} du Carpentras servait les fondations de l'église et un tiers de St-Briac en
900 (Arch. Brest. nationale). ?

Bertrand de Saint-Brieuc est le plus jeune membre de cette famille que nous connaissons. En 1369 il était marié à Marguerite de Lannilly.

II - une fille, qui écrit;

21- Jeanne, épouse d'Alain Gambert de Malleville en Plérin

Il- Louis, marié à Jeannine de Guerry en 1810 au temple, et mort le 20 mai 1889 à Paris.

Guillaume 5^e du Plantagenet en 1154 et 1155, auteur du roman de Fabrice

Il fut nommé en 1415, avec ses frères à Poquer ou Stenac et condamné à la mort pour
les deux de Poquer; marié à Jeanne de la Rintenai et à la Gicquelleuse en
Partonneau en 1440. Enfin, alain, assista à la réformation de 1513 comme maître
de la Gicquelleuse.

51 - une fille, mariée en 1390 à Jean Béthancourt 1^{er} de Provence en duché; décédée en 1419 et
mort sans descendance en 1440. Ils ont un fils :

Guillaume Postanc s'installe à Pontcouverd en 1671 (acte de la vicomté). Il épouse une fille qui s'unit à Sébastien Trouzier, seigneur de la maison de la Gaptière, et lui offrit son château de Pontcouverd et la Ville Loay.

Pierre de St. Pierre : de Guern en Talence et boulleau en Suzac comprenant avec l'information
et sur maintenance noble d'ancienne extraction le 18 Jan. 1669.

Armoiries de Saint-Priest: d'azur au renard rampant couronné d'or tenant une clé de lys.

les Trouxier — La seigneurie du Pommard fut annexée aux Baudouins de la Gapetière et elle s'y trouva encore au XII^e siècle. Raymond Trouxier en porta le titre.

Jean Trouxié 1^e de Pommard, et de quinzième au Mans, où il loge,
épousa Suzanne April, protestante, fille de Jean April 1^e de
Pommard, et de Anne le Pommard, et de la Grec. Lourmarin en Vaucluse. Veuve, elle se remaria
à Nicolas de Brionne de Hergoulland. Il laissa :

10) François, né à Meaux en 1599, fils ainé de Jacques le Vicomte de la Vieuville et de Françoise Joublain dame de la Gatzelie;

27. Porcée, marié en 1810 à Julie de Porcée de Silz,

M. Jacques, qui suit :

Jacques Touchet, 2^e de Pommard et de Coëtbo, épousa Louise de Guincampois. Il fit du service dans les armées du roi au régiment de

Castillon. Le 27 juillet 1621 il passa à Guipry devant de Saint-Louis. Plus tard il fut en Allemagne à la tête d'un régiment. Mort au 1632.

La succession des trêves, protestants acharnés, donna lieu à de grandes difficultés avec de bons dotés et à un procès qui dure longtemps.

Suzanne Alpujat, dame de Pommard, mourut à Cröttel le 17 septembre 1644, recommandant à ses enfants de continuer le procès.

Qu'à défaut de sa mère, Jacques Troussier fit la suite des affaires et la garda jusqu'en 1620, anné où il fut démis, épousa Julianne de Porcero 12 du lieu de ce nom.

Par acte le 1625 Julianne de Porcero se chargea de purger les冤anciers afin de gérer les affaires de la succession à condition de faire des donations de Cröttel et de laisser la possession de Lourme ainsi que Villars et de Rethouvert en Margeride à Jacques Troussier. Il gagna si bien les affaires que Jacques Troussier fit du service dans les armes et 1.000 francs en Allemagne. Celui-ci mourut en 1632 ne laissant qu'un fils, Jacques, connu sous le nom de marquis de Pommard. après sa mort, il fut convenu que Julianne de Porcero continuait de gérer les affaires. D'autre part, celui-ci voulut rendre compte, aidé par Charles du Guesclin, marquis de Chastellux. La veuve de Jacques Troussier fut couronnée défaiseuse l'autant Paschard 12 de Lourme en Margeride.

Julianne de Porcero essaya de prouver que sa gérance avait été de 70.000 francs de dettes. Ses chiffres ne furent pas acceptés pour ce qu'ils manquaient de références et de pièces justificatives. Son arbitre le recourut à Nodouz sous la protection du Comte de Gontchakov qui déclara que Julianne de Porcero fournit des revenus de Cröttel et Jacques Troussier aurait Lourme et la Gres et Rethouvert. Cet accord fut le 12 juillet 1642.

Jacques II Troussier, marquis de Pommard, 12 de la Gres, Lourme, Rethouvert épousa en 1654 au Plessis-Joso-en-Thier, Louise de Rosmadec, fille de Sébastien et de Julianne Nomier de la Coquerie. Il fut très célèbre. 10^e de Pouigné en parle comme d'un plaisir et d'un original. Il eut le meilleur de l'adversité au jeu. mariage. Son château de la Gres avait une chambre souterraine qui fut le repaire de son ouillage et de ses complices. Il fut condamné à mort pour fabrication de faune monnaie et pendu en effigie. Mourut à l'âge de 60 ans et mourut au Cröttel en 1681. Les Rosmadec, héritiers de sa femme, vendirent Cröttel en 1685 à Jacques Nomier venu initialement en 1660 de Bouille-Vigne dont il eut plusieurs enfants.

Julien de Morvillie époux de Marie du Bois - Baudy, seigneur de Gouz.
Les propriétaires du Pomerard furent ensuite les frères de la Gapetière, les de
Tolue, les de Saint-Prix, les Massel de la Frache, les Thobie de
Prayillière; les de la Molai. On vit troubler la succession à l'entière de
la Gapetière (ord. de Frache).

Prise de la terre de Comptot en 1798.

(Archives du Pomerard)

Les moulins de Comptot

Les grands moulins de Comptot sont affermés le somme de 1850 à 1900 et dont
4 tournants. Le moulin d'Argouet a 2 tournants et est affermé 1100f.
Audonier 18, valant 53.100 francs $\times 10 = 531.000$ f. en 1930.

Les domaines audoniers 25.

Le château de Comptot et sa retenue valent 300 francs $\times 10 = 3000$ f. en 1930 {
la pêche des 6 étangs est estimée à 160 francs de rente; $\times 10 = 1600$. En fait en 1930.
La retenue du grand moulin appelé paro est payé pour vingt 30 francs d'affranchissement.
La moitié du lac vaut 190 francs.

La moitié de Lanceron affectée au titre clérical de l'église de Pabla'sarie
vaut vingt 180 francs d'affranchissement.

Le gref de Gaël est affermé 250 francs.

Le gref de Gaillardet au Breuil est affermé 66 francs.

L'abbaye de Saint-Martin doit chaque année de rente féodale au
Seigneur de Comptot vingt livres.

Le total des domaines audoniers est de 1.000 à 23.100 francs.

Fiefs ou Enclos et le Peupont.

Le domaine de Comptot, fief solidaire, vaut aux domaines audoniers 453 francs.
Le domaine de Haligon vaut audoniers et environ 383 francs. 14 francs, 3 deniers
et fief temporel de Saint-Martin, denier amondable, se payent sous le chapitre
de Comptot certain faire vaut 19 francs.

Le fief de Gaillardet et de la Ville d'Anet avec les terres adjacentes qui y
sont audoniers vaut 500 francs environ couronne.

Le terrains forestier de Haligon a rachat vaut 6 francs de corone annuelle.

Le lieu noble du Pont-Riguet doit le rachat.

Le cours de la rivière dans la région de son, le Grand Comptot, vaut 30 francs.

- Le domaine de Haligon fut acheté pour 1/2 de rommades et de temps à un 1/2 de Mayenne et de Tréhouette.
- En fief de Gaillardet et la ville d'Anet furent achetés par la Rommader au prix de 4 francs.
- Le rôle de Comptot a été mis en vente de 15 francs en 1750 dans le temps que le monastère fut obligé de payer une taxe de confirmation au roi.

La métairie de Rennihal composée de 100 journées de force à rodat dont 5 jours de repos.

La métairie de la Haie composée de 100 journées de force à rodat dont 5 jours.

Récapitulation : le moulin affermé 2950 l. ans valut 53 000 f.

les deux rizins au denier 25 affermés 948 l. l. ans valent 23 200 f.

les fiefs au denier 35 seulement affermés 1394 l. l. ans 19 r. 8 d. 7 deniers valent 48 834 f. 60.

Les coupes de bois.

80 journées de force en coupes de 9 ans ; ce qui donne chaque année une coupe de 9 journées ; s'ajoutent le journal. Cela fait un volume annuel de 360 l. l. ans ; estimé au denier 20, cela donne un capital de 1200 f.

290 journées de force dans le bois de haute futaie. Les tailles sont en coupe de 36 ans ; le journal ne rapporte que 3 l. l. ans de volume : cela donne 810 l. l. ans d'affermage. Le fonds vaut 17 400 f. estimé au denier 20.

Total : le volume monte à 6428 l. l. ans 19 r. 8 d. 7 deniers et le capital à 150 224 francs 5 r. 8 d. 5 deniers.

Droits honorifiques.

Fondation et supériorité de l'église de Concord.

Seigneur supérieur des églises de l'abbaye de Saint-Maur et de l'église Saint-Jean de Saint-Maur.

Seigneur fondateur de la chapelle Saint-Aubin en Régisole abbatiale de Pont-l'Abbé qui tient aux usages, avec le droit de présentation de l'oratoire de la dite église. Ce fief a un porcail des dîmes en plusieurs paroisses : celle du Cléguer en Ille-et-Vilaine qui est spécialement affectée.

Droit de chasse dans le fief de Bréchien et très bruyant de cette localité sont obligés d'y assister. droit de chasse dans les landes.

Landes

la lande de la Crinière blanche à 200 journées,

la lande de douaf à 80 journées,

la lande de Rennihal à 100 journées ;

la lande de Concord à environ 80 journées.

Tenues de Comper en baëöl.

Les Moulin

Le moulin à eau de la Haie et le ruisseau de la Tortoise tout offert 351 000 f.

Le moulin d'eau de Gaël affirme 475 livres.

Le moulin d'eau des Châtelots affirme 525 livres en Huel.

Les moulins donnent un revenu de 1350 francs où valent au capital estimé au denier 18 la somme de 24.300 francs.

Domaines au denier 25.

La prairie de Gaël est louée 190 francs;

La prairie du Plessis-Guérin ... 90 francs en Huel

Le pâturage, apice de l'île se tenant sur le grand et le petit lac au 60 francs.

La courture en Gaël avec le droit de halle ... 50 francs.

Le pré ... 180 francs.

Total des domaines : 500 francs, estimation de capital : 12500 francs.

Propriété Gaël, en Huel, le Bran.

La Prévôté de Gaël vaut 246 francs

Le petit domaine de Conquer en orgeut et avoine donne 610 francs.

Le pré de Mr. Guillaume vaut ... 845 francs : 177 crus de avoine.

Le pré de Changois ... 510 francs : 120 crus de avoine et 3/4 de 1/4

Le pré du grand domaine de Gaël ... 863 francs : 183 crus de avoine et 1/8 de 1/4

La ferme du Vileu ... 28 francs en partie perdue : 28 crus de

Le rôle de la graineterie ... 60 francs en partie perdue : 17 crus de riz pour le riz.

Le pré du Prieuré ... 10 francs. et l'abbaye 72 francs de rente fixe.

Assentation ; les domaines donnent 4963 francs.

Le 1350 francs de revenus ou moulins sont estimés valoir ... 24300 francs.

16500 francs sur domaines au denier 25 ... 12.500 francs.

65.715 francs au pré au denier 35 ... 10.903 francs.

Total du capital vaut à ... 145.831 francs.

Droits honorifiques.

Supériorité et fondation de l'église de Gaël.

Supériorité et fondation des écoles de Huel et du Bran en Gaël

Fondation de la chapelle du Louget en Gaël

Présentation des chanoines à St. Symphorien et St. Lac au Gaël

Supériorité sur toutes les paroisses de Gaël, de Kervaud et de Locoal

Le droit de four banal ne s'exerce plus;

Le droit de scolaire et de bauhord est aboli

Le droit de quintaine le jour de St. Jean-Baptiste.

Dans les paroisses de Gaiel, l'une le jour de St. Symphorien, l'autre le jour Saint Luc.
Landes en Gaiel.

La lande de Gaiel a environ 70 journées;

les Landes du Hays envoient 600 journées, mais ces journées ont été au sein de la seigneurie de Hayez, au propriétaire du Plain-Hayez; depuis 50 journées ont été offertes à M^e de Rodes et de la Ville pour 150 journées au propriétaire de quiliac. Il reste à l'ouest environ 300 journées.

Les Landes de Coquille, de Penthot, les Niés en due

la lande de Illud, environ 200 journées proposées à l'affûtage.

Le château de Comper est très ancien, à entouré d'un fossé, possède de très belles écuries couvertees avec un pont-levis, un beau grand fondis, colombier assorti, de très belles terrasses et bosquets dans lesquels le fermier actuel recueille environ 30 charrettes de foin.

Le fermier général actuel est le sieur Poulon pour gainement environ à raison de 190.000fr. par an. Il y a plusieurs appartements du château qui sont réservés et non compris dans la ferme actuelle ainsi que la pêche du grand étang, les landes et les Gallics (forêt sans abusculter).

Les 260 journées de grand bois et les 10 journées en taille de Pas Renant furent louées en 1636 par M^e de la Tremaille à M^e de Boscuduc.

Le rôle de Comper vaut 160 crubles 1/2 et 1/4 de cruble en oraine grosse (mesure de Saint-Malo). Le cruble vaut un souverain monnaie courbelle ^{1/2} au boissau (^{1/2} monnaie au ros); le 1/4 est la 1/2 partie du cruble.

Le rôle de Haliguen vaut en oraine 88 crubles

Le Comte de Brionne vaut des terrains en concordat, le bras qui passe ^{1/2} le rôle par deux milles d'affûtage annuel.

Le rôle du Pont de Brionne vaut 100 crubles 1/2 de la partie de la terre et est sujet à rachat. Ledit pont du rôle vaut de 1/4 d'oraine qui se paient en concordat de Gaiel et en terrains compris à Comper jusqu'à la concurrence de 89 crubles courbelle d'oraine.

Le terrains d'aval de Haliguen vaut 14 journées. Rachat.

Le bras vallée du Pont de Brionne est sujet au rachat.

Gaillardot a une juridiction qui s'étend au long de Plélan.

Les mouillirs de la Haye et la terrée sont au Mon. ainsi que le rôle de Comper qui vaut 129 crubles d'oraine grosse.

Le prieur de Gaël, résidant au Placé, est locataire de la justice.
Le droit de gabelle connaît en la recte d'une gerbe de seigle pour chaque
particular qui tient le grain dans les terres du prieur ou du grand domaine.
Il y a bien des conseils pour les ramasser car il se trouve des armes plus
de personnes à ramasser du seigle sous ces deux bâtisses que dans d'autres.
Bien nobles en Gaël sujets à rachat.

Les maisons de la Ville rouge, de la Haie-Soule, du Chêne sont à M^e de
la Biuchage.

Les maisons des Rozais, de la Touché, de l'herme et du Perron sont à M^e de
Bois-château.

Les maisons du Placé, de la Chasnaié, de Kerillac sont à M^e de Pagan.

Les maisons du Feu, du Ells, de la Rénaie, alibert, la Fal, de la Houaria
sont à M^e Le Moine de Launay.

Les métairies de la Villa-Merion, de la Touchauxmont sont à M^e de Ferron.
La maison de la Paude est à M^e de la Villedomme.

La maison de Léoné est à M^e Desgrès de Guen.

La maison de la Galonais est à M^e du Tocant,

la maison de Cofaille est à M^e de la Galonais

La maison de Priebovet est à M^e du Priebovet,

la maison du Placé-Morvan est à M^e de Bouaplan

La maison noble de la Jardouinière, de Ville-Morvan, de la Morinière, de
la Ville-Balé sont à M^e Huchet de Rennes.

La maison de Coëtibœuf est à M^e de Vaufrêne

La maison de Glénac-Guérin à M^e de Gourde.

La métairie de la Comière à M^e Boisdeburand.

La lieu noble de la Breronnière à M^e de la Vilauzane

Le lieu noble des Portes à M^e des Portes, lieutenant du Placéval

La métairie du Priebovet à M^e de Kergo.

La métairie de la Noë à M^e Machu

Le fief du Fal au Four, la métairie de Choulais, la métairie de l'Intérêt
sont à M^e de Landel

Le lieu noble de Haut-Tant à M^e de la Villa au vent.

Toutes les Landes sont réservées. Landes, galais, cornouens qui ne sont
d'autre particular sont au propriétaire du fief dans lequel elles sont enclavées.

si elles n'en font pas partie. Si un ou deux fiefs y rejoignent il en devient
chacun un morato de leur fief, sinon elles devront au seigneur de Compol.

Celles de Gaël et de Huelcarent au seigneur de Gaël

Toutes les terres du Paigpol relèvent de la tête de la famille auquel le comte
Moutifil les autres du roi pour sa barre de Ploërmel

Le crublé d'avoine comprend deux boisseaux d'avoine (mesure de Saint-
Malo), le cui couelle et l'autre râché, le couelle est de 29 esquelles, et le râché de
24, le quor est la 4^e partie du crublé; le trébuchet est une partie des
boisseaux râchés, la 8^e partie.

Les fermiers de Gouerod sont obligés à différentes corvées spéciales, par les
titres et la coutume.

Sur l'appreci de M. Meun le crublé valait 5 livres 4 sols 6 deniers.

Ges de la Corbinière — (archiv du fermier)

Nous donnons cette notice généalogique concernant la famille de la Corbinière
pour ce qu'elle doit fournir des éclaircissements touchant les propriétaires des
seigneuries de cette région. Elle a été débuteée en 1668 et en 1699 de ses
prétentions à la noblesse.

Le plus ancien membre que l'on connaisse est le suivant:

Paul de la Corbinière, marié au XV^e siècle à Gillotte Roisin,
Il eut laissé:

Berné de la Corbinière, dont on ne sait rien, sinon qu'il épousa
Nicholle Brune et laissa deux fils :

1) Vincent, chanoine de la bronche aîné;

2) François, auteur du roman des Foyas, qui suivra.

Vincent de la Corbinière se maria deux fois, en 2^e noces il s'allia à
Cyprienne La Fille. Il eut de 1^e lit :

1) Mathurine - 2^e Françoise - 3^e Julienne. On ne sait rien les concernant.

Du 2^e lit issue un fils, Julien, qui eut :

Jérôme de la Corbinière qui épousa en 1602 Louise Larcher dame
de la Touche-Larcher en Campénéac, fille de François Larcher et de
Françoise de Preterre. Il se disait sieur de Gaillard en Pompon. Il a laissé :

- dur. 16^e 17^e 18^e
19. Projout - 20. Jeon - 21. Lourant. On ne fait pas de l'écouvent.
22. Julius, ~~qui eut pour père le seigneur en 1617~~ de la Roche. Guérard et Guinard.
23. François, qui eut : 1^e de la Villeneuve en 1617.
 6^e ^{autre sœur} ^{de l'} ^{épouse} de Guérard, femme à Jeanne Tournier de la Haye tout Guinard.
 24. Julien de la Corbinie ^{et la Touché} ^{Carrière}, seigneur de Gaël et de
 Bois de la Roche. Il mourut deux fois. En 2^e nœud il épousa en 1650
 Suzanne Lanzart, veuve de Nicolas Guérard sieur de la Vigne en
 Placon. Il mourut d'un coup de pied de cheval en 1654. Il tomba
 raide mort. Il résidait de Saincteuse du Bois de la Roche. Il eut de
 1^e lit ¹⁶⁴⁴ ~~Julie~~ ¹⁶⁴⁴ ¹⁶⁴⁴ dame de Gaillard et de la Touché-Touché, mariée
 en 1646 à Jean Dufrance 1^e de la Hœ en Cambronne. V. Julian, ¹⁶⁴⁶ ¹⁶⁴⁶
François de la Corbinie 2^e de la Villeneuve en Gaël, marié en
 1634 à Guillemette Belton et mourut en 1653, inhumé à Gaël, dont :
11. François, décédé en 1644.
12. Louis, mort sans heirs à la Villeneuve en 1631 à Guillotin Hocé, qui se
 remaria à Jeanne de la Corbinie et de Belton en 1632 - 1^e Renée du Boulay
13. Mathurine, qui eut :
- Mathurine de la Corbinie, dame de la Villeneuve épouse ¹⁶⁴⁶ ¹⁶⁴⁶ ¹⁶⁴⁶ ¹⁶⁴⁶ ¹⁶⁴⁶ ¹⁶⁴⁶
 Charpentier sieur de Ballon en Saint-Jacut. Il mourut.
14. Guillaume, qui eut ;
15. François, qui eut ;
- Guillaume Charpentier 2^e de la Villeneuve en Gaël, marié à Françoise
 Lette de Villeneuve, dont eut :
- Jeanne Charpentier, dame de la Villeneuve, mariée à François Colin
 de la Bricchaye, dont un fils Louis Colin de la Bricchaye.
- François Charpentier suudit sieur de la Charpentier épouse en 1^e le
 Hocine de la Houssie. Il eurent une fille :
- Joséphine Charpentier, mariée en 1^e à Mme de Lannay, dont
 eut eut Louis le Hocine de Lannay.
- Elle a la Corbinie 2^e des Forges. - Elle eut pour auteur :
- François de la Corbinie, marié en 1557 à Marie Fournaux du
 Boisboussac en Hocine, femme des Forges. Ils eurent :
16. Noëlle, mariée ¹⁶⁰² à Noël Lepot de Vauzelles en 1598 - 1^e ¹⁶⁰² ¹⁶⁰² ¹⁶⁰² ¹⁶⁰² ¹⁶⁰² ¹⁶⁰²
 2^e de la Bonne
17. Marie, qui eut : 1^e de François
18. Jacques, qui eut : 1^e de François en Hocine
19. Andree, mariée en 1602 à Jean Bischot 1^e duquel Goffroy.

- de la Corbinieré -

Paul de la Corbinieré, marié au XV^e siècle à Gillette Robin, dame de la Cléze en Périgord. Il eut quatre autres enfants :

Androis-René de la Corbinieré qui épousa Michèle Brune et fut le père des deux suivants :

1^o - Vincent, continuateur de la branche aînée ;

2^o - François, auteur du ramon des Forges et de Battelle en Périgord.

Vincent de la Corbinieré se maria deux fois, en 2^e avec l'épouse Euphrémie la Frêle. Il eut du 1^{er} lit :

1^o - Maturine ;

2^o - Françoise { inconnue.

3^o - Julianne

De 2^o lit vint un fils :

Jacques de la Corbinieré 1^o de la Villeneuve en Gaël, de Gaillade en Penpont, marié : 1^o en 1602 à Louise Larcher d^e la Touch - Larcher en Compénieac et de Gourtacé, fille de François Larcher et de Françoise Le Prestre de Gourtacé. Il était secrétaire de Gaël et du Roi de la Roche. 2^o en 1610 Euphrémie Langort, veuve de Nicolas Guichard de la Vigne en Mauron. Il mourut d'un coup de pied le 1^{er} mai 1634 au chêne de la Vigne. Il tomba raid mort. Il rentrait de l'audience du Roi de la Roche. Il a laissé du 1^{er} lit :

1^o - Prudent.

2^o - Jean - { on ne sait pas s'il vit ou non.

3^o - Laurent

4^o - François, 3^o de la Villeneuve

5^o - Julian, 2^o de la Faub. Larcher et Guinard, mort sans laisser d^e fils.

6^o - autre Julian 3^o de J^o. Symphorien, Gourkacé, allié à Mauron et

Françoise de la Haye qui lui donna :

1/- Etienne - Julien, qui mourut en 1670 et avait deux frères connus.

2/- Françoise, mariée à Philibert a Lourau - François de
St. Malo s^e du Rame en Corse et qui furent les auteurs de l'acte
Suzanne de St. Malo, née en 1682, mariée à Jean - Maturin
Desgravis s^e du Rame en St. Lary et sonnée en Gaël.

Ensuite il naquit un fils :

1/- fille, née en 1659. 1. t. il reine ?

François de la Corbière s^e de la Villeneuve en Gaël, épousa en 1634
Guillemette Bettan et mourut en 1653; il fut nommé à Gaël comme son
père dans l'enfant de la Ville Rouz, il eut :

1/- François, mort en 1644;

2/- Louis, mort sans heirs à la Villeneuve, marié : 1^{er} - à Renée du
Boulay d^e des Cornies - 2^{er} en 1681 à Gilonne Hacé qui se
remaria à Jacques de la Corbière s^e de Pontalle en Héaut en 1682.

3/- Maturine, dame de la Villeneuve, mariée : 1^{er} - à Jacques Poret,
du Pontcollon en Ifan - 2^{er} à Joseph Charpentier, le Collon en
St. Jacut, qui survint.

4/- Guillaume, qui survit :

2^{er} - François, qui survira ;

Guillaume Charpentier s^e de la Villeneuve, épousa Françoise Lurette
de Villeneuve qui sont les auteurs de Jeanne Charpentier, femme
de François Bolin de la Brochard, dont Louis colon de la Brochard est
François Charpentier, s^e de la Bessarie, épousa en 1666 Marie de
la Housserie et ils furent les auteurs de Joséphine Charpentier, mariée
à M. Le Clerc de Lannay, dont Louis & Marie de Lannay etc.

— Ramasseur des Forges et de Batelle. —

François de la Corbière, marié en 1672 à Marie Joulnaux la

du Meil-Houssoux en Pellen, dame des Forges en Poupart, fille de Guillaume et de Paronme Gérian. Ils ont eus :

1/- Hélène, mariée : 10/- en 1590 à yves du Val de la Rose - 11/- Paronme en 1598 à Richelot de Vaurose.

11/- Blaise, qui suit, 12/- des Forges;

13/- Jacques, 1/- du Reme en Pléant

14/- André, marié en 1602 à Jeanne Bouchet du Gué-Geffroy.

15/- Grégoireine, 1/- du Huray en Gaël, épouse en 1601 François Gardant de la Vigne en Haute.

16/- Georgine, mariée en 1579 à François de Bredelot.

Blaise de la Corbinière, 3/- des Forges, épouse Paronelle Joulaire du Meil-Houssoux en 1600, fille d' Urbain et de Françoise Harrod dame de Patoul. Ils eut :

17/- Jeanne, dont on ne sait rien;

18/- Françoise, mariée en 1638 à Nicolas du Puis 3/- de Puyoz. Ils résident au Bas de la Roche.

19/- Jean, qui suit :

Jean de la Corbinière, 3/- des Forges, épouse en 1666 Françoise de Châteauvieux
fille de Jeanne de Boullois du Houssoux; morte en 1648. son épouse, Jeanne
qui lui a donné :

20/- Jacques, qui suit, 3/- de Batelle en Haute.

21/- Françoise, alliée à François Daniel, 3/- de Batelle et du Meil,
morte sans postérité.

Jacques de la Corbinière, 3/- de Batelle en Haute, épouse en 1672

Gilonne Alard, la sœur de Louis de la Corbinière de la Villeneuve. Ils ont eu une fille, qui suit :

22/- Marie-Françoise de la Corbinière, dame de Batelle, qui épousa Symphorien Brunet du Guillier 3/- du Vergot ou Guillotin, qui eut le auteur de : 10/- Marie Brunet de la Villeaudent; 11/- de Belatine Brunet du Guillier 3/- de Batelle et du Vergot, marié :

14 - M^e Huchet de la Bassinaié - 1^e m^e de la Caumale - Pontcieu,
morte sans heirs de corps en 1759.

- Rameau du Frane en Géant -

Jacques de la Combinière, fils de François et de Marie Jouneau de Bré
Houssier, époux Guillemette Jolivet, unique héritière du Frane en
Géant. Ils eurent :

11 - François, qui suit :

21 - Marie, d^e de la Rousse, mariée en 1670 à grès Daniel 2^e d^e de
la Ville Ague en Guillemette dont posthume à la Ville Ague.

31 - Suzanne, épouse de Jean Riou 3^e du Brochat en Géant.

41 - Gillette, née en 1675

51 - Anne, d^e de la Combinière en 1699

61 - Perronelle, alliée à Jean du Phane 5^e de la Haie en Campanie.

François de la Combinière, 5^e du Frane, né en 1612, épousa Yvonne Gourde
fille de Jean 3^e de la Barbarine en 5^e just et du Fayet en Géant
et de Suzanne Gingras de Laage, à la maison de Rueneuve au Taborantau.
Mort à Géant en 1660, laissant une fille :

Anne de la Combinière, d^e du Frane, née en 1651, mariée à Etienne
de la Haie, du canton en Célognon.

Il eut aussi un Charles de la Combinière marié à Perronelle
de Condé 4^e de la Pélisse en Géant et du Thendreil qui racheta le
Champanie en Géant en 1671. Voir la page 109 p. 178

5- Grégoire dame de Kercan huren en Gaël, épouse en 1601 François Guichet de la Vigne
6- Grégoire, mariée en 1575 à François de Beedolliere.

Blaise de la Corbinière 7^e des Torgos, épouse Peronelle Joulaeau en 1600. ^{du Buit-Houar} ^{1^e femme}
^{fille d' Urbain et de Françoise Hauet 1^e de Patout.}

11- femme, dont on ne sait rien;

9- Françoise, mariée en 1638 à Nicolas ^{de} Fays de Pussey devant au Juicid
^{du Puis} le 20 octobre 1638

31- Jean, qui suit;

Jean de la Corbinière, 1^e des Torgos épouse en 1644 Françoise de Château ^{20. Novembre}

14- Jacques, qui suit ^{pour son père} Samuel ^{1^e de Motelle devant} ^{du Mal}
^{de Motelle son père.}

9- Françoise, mariée à François Daniel 3^e du Mal, mort sans postérité.

Jacques de la Corbinière 3^e de Motelle au Néant, marié en 1692 à Guillonne

Marc qui lui donna une fille : elle était veuve de Louis de la Corbinière de la Ville houz.

Marie Françoise de la Corbinière, alliée à Symphorien Preurat ^{Prerat} duquel sieur du Tergot en Guilliers dont : 11- Marie Brunel de la Ville au Néant.

91- Sébastine Preurat dame de Motelle et du Tergot, mariée : 1^e à M^r Huchet de la Baudouarie - 2^e. à M^r de la Caundacie Pontbriand,
mort sans heirs de corps en 1759.

Ces de la Corbinière du Frêne au Néant. — Jacques de la Corbinière

fil de François et de Marie Joulaeau du Breithouerme, épouse Guillermette Jolivet unique héritière du Frêne au Néant. Ils eurent :

11- François, qui suit;

21- Marie, qui survit ; dame de la Chausse épouse Yves Daniel ^{de la Gourme à 1670} sieur de la Villeneuve

6- Françoise de la Corbinière 3^e du Frêne ^{Perignotte = son père l'homme 3^e de la Ville au Néant compagnie}

31- Suzanne, mariée à Jean Nou 3^e du Gloschat au Néant

41- Gillette, née en 1625

51- Anne, dame de la Corbinière, vitors 1639.

François de la Corbinière 3^e du Frêne, né en 1612, est de la Ville Aguenon Guilliers, épouse Yvonne Gourc, fille de Jean 3^e de la Baudouarie en Saint-Just et du Tergot au Néant, et de Suzanne de Lagoz. Mort à Néant en 1660, laissant une fille et un fils :

11- Anne de la Corbinière dame du Frêne et de la Ville Aguenon, née en 1631, mariée à Mathurin de la Haie sieur du Caster au Cestalon;

21- Jean, sieur de

Marie de la Corbinière dame de la Ville Aguenon Guilliers et de la Chausse.

fille de Jacques et de Marie Joulaeau, épouse Yves Daniel, dont : ^{Daniel}

Mathurin Daniel, époux de Catherine Coutant et dans le
ville agen et de la Gérome, fille de Daniel Coutant et de Marguerite
Gouven 1^{er} et d^e de la Gouillaie en résidence à la Ville de Courant
en Ille-et-Vilaine, et mariés en 1672 dans la chapelle de la Ville Guénin en Ille-et-Vilaine.
Ils eurent une fille :

Barbelette Daniel épousera Mathurin de Trouvai de la Géptière
en Saint-Briac-de-Mauron, fils de Jean Nicot de la Géptière
et de Marie de Penanrouet de Montigny, née en 1663, dont nous
retrouvons la postérité à la Ville d'Yer que nous étudierons la
famille Trouvai.

Les de la Corbière se revendiquent d'argent à 3 têtes de corbeau arrachés
de sable.

Seigneurie de la Géptière en Saint-Briac.

Sources : arch. Nantes, série B, livres 2000 et arch. de
la Géptière, registres paroissiaux, Rozanvraiz.

Toponymie. — Le nom de lieu s'écrit Gabettière ou Géptière.
La forme sincère du nom est Gabettière, et tire son origine du nom
du fondateur du lieu : Gabet. Sous l'influence de la loi de moindre
effort Gabet est devenu Gabet et puis Gapet. On voit aujourd'hui
Gapais. Ce gentilice, très répandu dans le pays actuellement, connaît
il y a peu de temps Gapet ou plébit Gapet et donc le fondateur
de la localité a donné à son habitation le nom de Géptière.
Cela ne donne pas une haute antiquité à la propriété. Elle est
d'origine franque.

Propriétaires. — La plus ancienne famille connue qui s'y installe
est celle des Trouvai. Elle est connue comme ayant des biens en
Morbihan et en Léon du Nord, en particulier à Saint-Briac-de-
Mauron, à Guilliers, à Henneac, à la Trinité-Porhiet, à Lannion
et à Brest. Nous venons d'hisser des rameaux trouvai en
Léonais, nous y renvoyons le lecteur. A Saint-Briac-de-Mauron
en tout cas à la fin de la branche aînée, ses possessions étaient
considérables, et elle ne tarda pas à y faire une domanance

qui était un château fortifié.

L'agencement du château. — La reformation de 1663 apprend qu'il était entouré de douves profondes (aucune ligne visible) et de tours solides. Il consistait en une cour fermée de 4 grands corps de logis et à un cours d'eau avec trois grosses tours et un donjon où était l'horloge... .

L'entrée de la cour était dépendue par un pont levé. On y voyait aussi un colombier au foin ; un jardin mûr avec une magnifique arrière au devant du jardin, plantée de thymiers ; un jeu de paume entouré de autres arbres qui y faisaient, plantés de pommeaux ; des terrains de terre plantés de chênes avec garrigues à sapins ; un bois de dévotion le hameau futur devant le château, les bailliols etc... Le tout d'une contenance agricole de 69 journées ou 34 hectares. En outre un étang de 4 journées étendait ses eaux poissonneuses au bas d'une prairie de 3 hectares.

Cet étang, surabondant par les fosses et les détritus charriés par les sources qui l'alimentent, est aujourd'hui à peu près complètement déseché. Des travaux considérables de décarassement seraient nécessaires pour lui rendre son aspect primitive. D'aujourd'hui au moins il n'est complètement disparu. On pourrait d'ailleurs y créer une belle prairie.

Le moulin à eau de la Seigneurie était sur le gril dans la prairie dite "trou de l'Yvel". Il n'existe plus. Ses ruines ont été achetées par Sébastien Coudé seigneur de la Ville Blé, qui en a utilisé les pierres munitionnées à la construction de sa nouvelle demeure au début du XIX^e siècle.

Le moulin à vent était sur la lande de la Justice où s'élevaient les fourches particulaires à 4 pieds pour l'exécution des criminels. Cette lande, plantée de chênes, couvrait 80 journées, elle s'étendait au nord du hameau jusqu'à l'Yvel. C'était un immense espace dévoué à la lande de la Justice... . En 1858 la municipalité, dernière propriétaire pour la suppression des seigneurs supérieurs possesseurs de tous les terrains vagues et non asséchés, a fait ériger ce cimetière et la ronde. Le moulin a disparu et la la lande sous les sépultures et les défrichements.

Le moulin à friser le drap était au fond du Ruz.

Le Domaine direct. — La seigneurie possédait en propre :
101. à pourvoir sur la moitié de la Gépatière.

71. la métairie de la Porte
79. la métairie "sous le Mois",
101. le pré du Tremblais
59. la pré Troussier et son moulin
69. la bûche du moulin à vent celle-ci a été entamée par les personnes qui y ont vu un complot.
77. La vie de Blézé. Les habitants ont mal à voir ces emmenses et le terrain a été vendu comme tel.
81. la métairie des Gauds; Le moulin de Cerdillan,
91. la métairie de la Ville Jauréan
101. la maison, maison noble du Pommard;
111. la métairie de la Ville Long au bord de Saint. Amans.
111. les 2 métairies de la Ville Glé - Le Profé -
111. la métairie de la Ville Alixey en Arignac
141. métairie, maison et annexe à l'orée bosquet au bord.
84. y sont s'ajoutées encore la maison noble de Blézé et sa métairie de la Ville Et Bozage, les métairies de Bourcier et la Ville Halyan.
- Droit féodal. — Érigé en Vicomté en 1659 et au sein de la seigneurie supérieure le Gépissat vit ses droits seigneuriaux prendre de l'importance;
101. droit de coutume ou d'une relente sur toutes les marchandises amoncelées et vendues aux deux foires qui se tenaient au bord de Saint. Amans les 1^{er} mai et 14 septembre de chaque année, et au marché qui avait lieu tous les samedis.
79. droit de hante, moyaine et brane. Justice s'exerçant le dimanche de chaque semaine à l'auberge de Saint. Amans de Hauret, avec pénitence et fourches patibulaires à 4 pieds. Ces plaidages généraux se tenaient au bord le 2 mai de chaque année pour la paroisse de St. Amans, et le dimanche après le 1^{er} mai à Guillaudet à Arignac pour les sujets que la seigneurie avait dans ces paroisses.
31. Droit de Lots et rante, de taxation sur tous les biens relevant de la seigneurie
41. Droit de Soubz au ballou payé par les nouveaux mordus. Chaque année le jour de trois il y avait des jeux publics. Le ballou ou soubz devait y être prononcé à peine de 4 sols d'amende.

50.- droit de prééminence et supériorité en l'église de Saint-Briac avec bras et écussons dans la grande vitre du maître-autel : à droite au lion de quelles, surmonté d'une couronne de vicomte.

51.- tombe présente au cercueil funéraire dans la chapelle Saint-Étienne où le seigneur en tombeau de 3 pieds de haut avec les figures des armes des Franchier avec leurs armoiries, timbres et écussons.

52.- droit d'avoir des armes sur pierre et en vitre à la chapelle de la Ville Guérin en signe de supériorité et cofondation. L'écusson en pierre existe encore au-dessus de la porte principale de la dite chapelle.

Le Domaine Indirect. — La fief portaient comprenaient des rentes diverses en nature, en argent et en corvee. Les officiers seigneuriaux étaient responsables de l'exécution de chaque huchage avant de le remettre aux mains des collecteurs qui chargeaient tous les ans. Cet apanage-là il était excepté de tout droit au guise de pension. Ceux-ci faisaient perdre leur pouvoir le dimanche à l'issue des messes afin de préserver les empêches et faire donner la partie de la pension payée à l'acquéreur de leurs redouançons. Touteau aussi le propriétaire louait sa demeure à un fermier général qui s'occupait de la collecte comme il l'entendait.

53.- rôle de la Gestionne valait en argent 53 livres 18 sols 6 deniers à l'usage de Saint-Gilles ; plus 31 boissages de froment rouge (mesure de Maurois) ; plus 30 boissages d'avoine ; plus 43 trebushets d'avoine (le trebushet étant le 8^e du boissage) ; plus 3 corvées de bras, 24 chapeaux et 4 poulets ; plus 3 poisons de gants à Noël. Le tout prélevé sur 65 tenures.

54.- rôle de Coëtily, lors sur 20 tenures situées à Pluvigner, Ville-Haligan et Rocabais et qui s'élevait en argent à 8 livres 14 sols et 2 deniers à la Saint-Gilles ; plus 4 boissages de froment rouge, 18 boissages d'avoine, 21 trebushets d'avoine et 5 poulets.

55.- Petit rôle de Coëtily, lors sur 9 tenures et valant 8 livres, 3 sols ; plus 2 boissages 1/3 de froment, 4 boissages d'avoine et 1 poulet à Noël. Le dinos était à la 12^e garde. — Le rôle de la Corvée et la Gueriolie.

56.- Des dispositions sur hautes prélevées sur le Roi, le Seigneur, le Vaudreuil et la ville Mortain, à la 12^e garde.

Les autres fiefs. — Pour cette dénomination on groupait quelques tenures bras sur sur la seigneurie de Pédé, la métairie nulle de Villeneuve et

l'Abbaye de Pontpont qui dominait sur toute la paroisse à la 18^e gale.
Le droit de coutume sur tous les marchands.

Le droit de Quintaine le 8^e mai. Il s'exerçait à St-Prieur depuis 300 ans en 1682 et consistait pour tous les nouveaux mariés de l'année à courir trois gaules de bois d'autre de 7 pieds de long chacune, et faire faire chaussure des dits gaules, et faire de la roupe ils devaient faire solo d'au moins par gaulle.

La quintaine était une espèce de mannequin enfoncé sur un piquet et qui avait la main armée d'un poing ou d'un bâton de maniere que, lorsqu'on le frappait, il déclencheait avec ses gaulles et gavou le fauvel tournoi, il se donnait un coup dans le dos du coude. Ce qui amusait les badauds.

Ce jeu se courrait au long de Saint-Prieur le 8^e ou le 2 mai de chaque année devant prieur siège à l'ent de long, appelle aujourd'hui le trévois de la quintaine. Le prieur a été battu et tué à l'arquebuse par un chevalier qui relia les routes de Mauron et celle de Gaël.

Il contribua à donner la dénomination de la Quintaine.

~~di orgu
dion du
champ~~
~~Mauron~~

Dans sa déclaration de 1680 le vicomte de La Gabetière ajoute :
« plus appartient au dit 8^e de la Gabetière la moitié de la terre
et seigneurie de Médecé en St-Prieur-de-Mauron ; »

Le bailliage du fief commun du Bois de la Roche doit au sieur de la Gabetière 138 trebuchets d'avoine.

Le rôle de la Gabetière au dit 8^e du Bois de la Roche doit pour chacun au 8^e de la Gabetière 12 trebuchets 1/2 d'avoine ;

Le rôle de Médecé doit 12 trebuchets d'avoine (maison de Mauron).

Le tout d'cause de la supériorité et priorité de St-Prieur-de-Mauron acquise par le 8^e de la Gabetière des barons de Gaël. Le trebuchet était une meule égale au 8^e du Bois de la Roche (meule ros) ou, le boisseau de Mauron valait 45 litres 66, le trebuchet valait deux 5 litres 20.

161

Les de Troussier 1^{er} de la Gaptière

L'appellation de la localité indique que la famille Gaptier est la fondatrice. C'est un nom de homme encore bien connu à St. Briac de Bouron au XX^e siècle. La plus ancienne famille qui s'y abrita ensuite est celle des Troussier.

Pierre Troussier, fut abbé de Saint-Gildas-des-Bois de 1331 à 1349, et Jacques Troussier fut recteur de St. Gildas-des-Bois, nommé le 27 juillet 1403. L'apôtre Jean Troussier, ^{qui dormait au somme amygdule de 120 lours Fourmies.} indiqué par la reformation de 1426, il était procureur général et sénéchal de Lamballe. Il fut nommé commissaire de la réforme du territoire noble de Guinglards. Il a laissé :

v- Guillaume, qui succéda.

v- Olivier, avoué de l'ancienne et chanoine de Saint-Malo en 1440

Guillaume Troussier, 1^{er} de la Gaptière, épousa Florence Vouail et naît en 1469 avec de Guiffroy de Barredan pour des terres sis à Barredan en Ille-et-Vilaine (Arch. Nica, Barredan f. 54). Il eut :

v- Jean, qui fut coadjuteur de son oncle, Olivier Troussier; puis, recteur de Pluduno, chanoine de St. Malo par bulle du 13 nov. 1473; recteur de Parayre par bulle du 29 janvier 1477; administrateur spirituel de l'éccl^e de St. Malo en 1481 et chanoine de St. Malo en 1486.

v1- Guillaudne Troussier 2^{de} de la Gaptière, épouse d'Alain de Bostivis en Ruffiac ~~qui a laissé~~ avait d'autre frère et frère, qui s'appelaient Jean Marie, marié à Françoise du Bois-Jacut en 1477.

v1- Marie, 3^{de} de la Gaptière en Ervan

v1- Marguerite, mariée : 1^{re} à René de Pontgarouart - 2^{re} en 1469 à René du Bois-Jacut - 3^{re} en 1472 à Renaud du Porcier fils de Jeanne dont Renaud du Porcier qui suivit. Gilles Troussier, continuateur des de la Gaptière, épousa d'Alain de Bostivis en Ruffiac à laissé :

v1- François, qui succéda,

v1- Louise, mariée à son cousin germain en 1515 Roland du Porcier sursdit qui se remaria en 1546 à Jeanne de St. C., en 1551 il tua un duc, à son corps défendant, Roland du Porcier, à la Ville Haute; vers en 1556 il a pris contre son beau-père

François Troussier au sujet de la dte de sa femme, 60 lisis de rente
provinciale et assise sur ses biens en Bourgogne.

François Marie Troussier s:i de la Gapetière et de Poulain en
Méjannes en 1513, épousa : 1^e: Marguerite du Chambout - 2^e: Françoise
de Chastellier. Du 1^e: lit naquit :

1^o- Jean, qui succéda.

Du 2^e: lit naquit :

Olivier, auteur de Ramée de Kerchove-en-Moraine.

Jean Troussier, s:i de la Gapetière, qui se maria aussi deux fois : 1^e:
- Marguerite de Trepautout - 2^e: Marguerite Budes en 1563.
Il a laissé entre autres enfants :

1^o- Jacques, qui succéda;

2^o- Jean, s:i de Pommereu en St. Briac, marié à Guillemette en
Mauron, morte à Suzanne Avril.

3^o- Marguerite.

Jacques Troussier s:i de la Gapetière, dit Pommereu, de la Pléchillière,
épousa en 1547 Françoise Joubin, fille de Guy Thomas Joubin
de Tournemire, baron de la Hueraudière, et Lieutenant général du
roi en Bretagne. Ils eurent :

1^o- René, né à St. Briac de Mauron le 8 décembre 1578, fils ainé de
René de Tournemire et de la Hueraudière (1^e infante du duc de Montpensier)
qui avait demandé la dite enfant à son mariage, de Marguerite Troussier
de Toute et de Jeanne Piérache.

2^o- Jean, né le 29 janvier 1581, fils de Jean Troussier son neveu et de
Béatrice de la Chapelie 1^e du château en Mauron.

3^o- Jeanne, née en 1582, filleule de Jean Budes, de Françoise Troussier, fille
ainé de la d:^e de L'Isle-Jourdain et de Guillaume de Tounay.

4^o- François, né en 1584, fils ainé de François de Brétigny 1^e de Rostrevier
et de Claude le Fourq, la Motte au Vicomte, de Jacques de Merland 2^e de la
Pecque St. Briac; et de Guillemette Bouldabouc dame de Cormé en
Plouaret.

5^o- Jacques, né en 1586, fils ainé de Jacques le Vicomte de la Vieuville et
de Vicomte du Bois-Jugul dame de Pont-Nelz en Plévenon.

6^o- Pierre, né en 1588, fils ainé de Simon-Pierre de Lézine de
la Ville du Bois-Saint-André et de Françoise Le Tonnerre dame de

Personnes en Menée,

1) - Françoise, née en 1589, filleule de Pierre de Menac de la Ville Tuel et de Marie Loret, de la Ville Orgon au Menac.

À cette époque il semble que la ville Gapetière est habitée par un fermier général : Pierre de Menac époux de Julienne Courrèges s^e et d^e de la Vallée en Sillifant et de la Chapelle. Ses enfants :

2) - René, né en 1593, filleul de René Butart de Pontaubert et de Marguerite le Troux de la Brière en Sillifant;

3) - Françoise, née en 1594, filleule de Françoise Joubin de la Gapetière et de Guillaume de la Prieure au Menac.

4) - René, né en 1595, fils de Jean Troussier et de Françoise de Beauvois.

Jean Troussier mourut en 1599, laissant :

Jean Troussier, 1^r de la Gapetière - Cauchy et Ponnerard, né en 1581, mort à la Gapetière le 4 janvier 1639, confes' par missire Jean Lou, fondateur de la Chapelle à la Ville Tuel en 1^t - Menac du Menac. Il maria en 1603 à Jeanne du Pare s^e du Pare, Bâtardine, Nicaudine et Nicaudelle, gouvernante de la place de Guingamp. Il a laissé :

1) - Sébastien, qui succéda.

2) - Jacques, 2^s de la ville - a - Glare^{ur}, marié à Hélène Touze, et vit encore en 1683.

3) - Hélène, marié à Louise de la Charnie d^e des Eglises et Jonelis, dont Sébastien Troussier né à Rignen en 1652.

4) - Anne, mariée à fille de Bertrand s^e du Guaynon et Brondisay au Pérrier. Leur fils, Sébastien, né en 1650, est fils de Claude du Pare et de Hélène le Falquier comtesse du Bois de la Roche.

Sébastien Troussier, 1^r de la Gapetière, du Pare, Cauchy, Ponnerard, épousa Françoise de Vercu, fille de Gilles s^e de Beaufort, conseiller au parlement depuis 1610 et mort à Rennes en 1647, et de Perrine Piét, fille de René Piét du Coudray et de Jeanne Baudet, s^e et d^e du Colombeau ; mort à la Gapetière, confessé par missire Hélène Troubat pasteur habité en résidence à la ville Eos en St Pierre du Menac, le 8 novembre 1644, laissant :

- 1) Perrine, née le 30 avril 1631, filleule de Pierre Bettarel vicomte d'Oppèze
Montagut et Loyat, et de Perrine Biel d^e la Beauvais et du
Folandier.
- 2) Jean, né en 1632, fils de Melchior d^e la Plessis-Mauron
conseiller au parlement, et de Jeanne de Trézoff, baronne de Saint-Jacques
et de Giel, épouse de Maturin de Rosmadec, qui succéda;
- 3) Anne Marie, née le 20 octobre 1634, filleule de Jeanne Lescu chanoine
et d'Anne de Breckand. Elle est décédée en Mauron en 1691.
- 4) Catherine, vit en 1683.
- 5) François, né le 5 mai 1637, fils de François de Tressal et de Françoise
et d'Anne Trouzier d^e de Montmirey en Broos et d'Anne de Breckand
dame de Langavola de Costquelou, marié à Elisabeth de Trémigon en 1657.
Jean Trouzier, s^r de la Gaspelière, vicomte de la Flotte-la-Tour,
vicomte de la Gaspelière - Couley en 1657, épouse Marie de Penancourt
de Montéguy. Maturin de Rosmadec, baron de Giel, ayant vendu ses
droits de seigneur supérieur sur Mauron, il fut déchu à Rennes le
9 février 1653 à 3 associés: m^r de Melchior d^e la Plessis-Mauron, vicomte du
Plessis-de-Grenedon en Ille-et-Vilaine et à Françoise de ~~la~~^{de} Veno de Lebret du
Tremoulin et à son fils Jean Trouzier susdit. Il partagea le 13 mars 1653,
m^r de Melchior garda les droits sur Mauron et l'^e d^r paga 36000 livres;
m^r de Grenedon garda les droits sur Ille-et-Vilaine et paga 33 500 livres;
m^r Trouzier garda les droits sur l'^e d^r Mauron et paga 10 000 livres.
Il se projeta pour diriger la Gaspelière en vicomte en 1657.
En 1669 il fit ses preuves de noblesse et obtint un arrêt de maintenue
qui le qualifia s^r de la Gaspelière, Guenbat et des Haies.
Il mourut le 5 juillet 1683, qualifié vicomte de la Gaspelière, s^r de
l'^e d^r Mauron, du Poennard et de Tremoulin. Il laissait:
- 1) Sébastien-Joseph, baptisé le 26 octobre 1655.
- 2) François-Claude, né en 1657, baptisé le 12 juillet 1659. Filleul de
François de Lescu s^r de Beauvais, conseiller au parlement en 1630 époux
de d^e Godart, fille du président, morte en 1676. Fille de Lescu
susdit, et filleul aussi de l'^e Claude de Penancourt baronne de
Montéguy.
- 3) Maturin, baptisé le 6 août 1663, filleul de Maturin de Rosmadec

dix
dix
dix
dix

baron de Giel et de la baronie Troussier. Il sera la tige des Troussier de la Ville Agan ou Guillotiers.

4) Elisabeth, mariée à Méziac en 1691 à Robert le Guenec de Keran en laoué, veuf de Jeanne Guillotier.

5) Gilles, qui succéda.

Gilles Troussier, Vicomte de la Gaptière - Languy, naquit à Plérinel le 7 mars 1644, fils de Pierre Troussier du Brey et de Gillette Hay d' de Kerquelen, et épouse à Plérinel en 1681 Perrine de la Sculair au Mouillage de la maison de Larissac au Péganne, d't de la Brière, Roscan, la Ville Cochard en Illifaut. Il se fit à la Gaptière jusqu'à la mort de son père survenu en 1683, puis en Illifaut à la Brière après la mort de la Gaptière à la mort de l'abbé du Prieuré de la Roche et mourut vers 1712, ayant eu :

1) François, né le 24 octobre 1681, illeul de François Perret de Rignol en Tanguy, chevalier de Plérinel, d'te Marie de Ponancoré.
2) Joseph qui succéda.

Joseph Troussier, + de la Brière, Roscan, la Ville Cochard en Illifaut, épousa le 7 septembre 1717 Charlotte - antoinette du Mer, d'te du Mer en Comtois et tenua résidence au château du Mer où il est mort sans enfant, enterré le 29 décembre 1742 dans l'église de Comtois. Sa femme se retira à Rennes chez les Carmélites et y mourut en 1780. Le mer père sur fausse de Pommereil, auteur de sa mort. Les frères du Vicomte de la Gaptière posséder à l'ys-ame de la Sculair, à l'ame Pasquier épouse de l'abbé de la Sculair en résidence à la Toucher - Neuvez en Monteneuf, à Perrine de la Sculair et François Lagravart. Ceux-ci vendirent la Brière et Roscan en 1755 à la famille de Voyer de la Vallee.

Le branché aîné des Troussier est éteint.

Armoiries : d'argent à un lion de gueules surcharge de larmes sur nombre.

Chapitre des Troussier de Kerlegat en Méziac

Olivier Troussier, fils de François Marie d't de la Gaptière et de sa femme Florence de Génovac, épouse Guillotette le Frêvre. Il eut :

François Troussier, 2^e de Guerdratz, marié : 1^e en 1642 à Isabeau Bouchier morte en 1668 - 2^e en 1679 à Perrine Butaut. Il eut de 1^e lit :

12. Jean Troussier 1^e de Korbras, marié en 1649 à Françoise Rojer
 d^e du Gué, ~~d^e de la~~ avec Rojer, fille de François et de Jeanne Labbe
 d^e du Gué, ~~qui lui donne qui succède;~~
 sur lit vivant
91. François, né à Méziac le 2 juillet 1603, fils de François le Rojer
 1^e des Allorais en Gouzon, fils Bataud 1^e des Briand en Méziac, et
 de Maturine Gachet, d^e de Béleheron en Guéwilliers; marié à
 Jeanne de Gouzon et vit avec en 1663.
31. Jeanne, d^e de la Ville. co. Prensauc en Méziac en 1663.
- Jean Troussier susdit, 1^e de Guerbras; le Pironnais en Méziac eut :
11. Jacques, né en 1624 à Méziac, fils de Billa Bataud des
 Briand en Méziac et d'Anne de Melrand.
91. Claude-Thérèse, mariée à François René de Ternal 1^e de
 Vaucouleurs. à rassau de Korbras et décédé.
51. Jean, auteur du taureau de Rougé.
- Jean Troussier, s^e de Rougé et le Pironnais, épousa en 1671
 à la trinité. Portait Jeanne Boudard d^e du Bosq en
 Lohon. Ils eurent :
11. Jean-Louis, né à la trinité-Pottier, fils de Jean Troussier
 de Korbras.
21. René-Joseph, qui suit :
- René-Joseph Troussier, 1^e de Rougé et le Pironnais, né en 1673,
 marié : 1^o - le 29 aout 1693 à Suzanne de Langourla, de la
 ville de Méziac en Lohon, en présence de François de Langourla de
 Bostquel en Méziac, de Thérèse 1^e de la Tante et de Guillaume
 Herriau 2^e de Montarnail résidant à Pordy en Lohon - 2^o -
 Marie-Joséph le Vaudent qui lui donna :
11. Louis-Joseph, baptisé le 7 mai 1704 à la trinité. mort jeune.
21. Louise, née le 21 novembre 1708 à la trinité. morte sans faire.
- René-Joseph Troussier, chevalier, 1^e de Rougé, mourut le 22 novembre
 1749 en sa maison du Pavillon à la trinité-Pottier. Ses héritiers
 furent Marie de Serval d^e de Grommiliers en Québec; Louis Serval
 s^e de la Pramée ou St-Dominique; de Bellavent du Vauzel en Guer
 époux d'une Serval; Nicolas Maturin Troussier de la Ville Agon
 en Guéwilliers; Anne de Serval épouse de Jacques de Larlay 1^e de l'Esquer

et Marmouzen Méniac. Ce dernier acheta la Porosseis à ses cousins pour 2266 livres 13 francs 4 deniers.

Les Trouviers de la Ville Agan en Guéguillans.

Maturin Trouvier, né en 1663, fils cadet de Jean Trouvier, vicomte de la Garetière et de Marie de Penancouet de Montagné, épouse Perronelle Daniel, 1^e de la Ville Agan, fille de Maturin Daniel et de Catherine Boutant son d^e de la Garonne et ville Agan. Catherine Boutant était fille de Daniel Boutant et de Marguerite Gouezec d^e de la ville. ex- couvant en Mohon et la Gospillaire. Maturin Trouvier était 2^e de la Ville. ex-Gouezec, mais résidait à la ville Agan, propriété de sa femme. Il y eut :

- 1) Maturin, né le 7 février 1700, filsule de François Daniel, son père, si du Meil et marié à Françoise de La Corbinière de Batelle en Bleant, et de Catherine Boutant sa grand-mère maternelle ; mort le 24 mars 1753.
- 2) François, né le 27 février 1702, filsuel de Maturin Etie, notaire et procureur du Roi de la Roche, et de Marie de La Corbinière de Batelle.
- 3) Joseph-Auguste, né le 2 avril 1703, filsuel de Joseph Nouvel si de la Ferrière en Guéguillans, et de Françoise de La Corbinière de Batelle.
- 4) Nicolas-Niel, né le 20 X^e 1704, filsuel de Nicolas Le Gouezec le si des Longrais et de Françoise Daniel, qui succéda ;
- 5) Marie-Aimee, née en 1695, mariée à Méniac en 1720 à Maturin de Langoval, de Cestquelen en Méniac.

En 1700 un autre mariage résidait aussi à la Ville Agan, celui de Pierre de la Hlette comte de Montmuran, époux de Germaine de Méniac d^e de la Ville. ex-Mouzec. Il y eut un fils, René de la Hlette comte de Montmuran et ville Agan, né en 1713 et mort en 1795 sans heirs de Marie-Aimee de Tassancourt. Son frère, Pierre de la Hlette, marquis de Montmuran, émigré en 1786 il résidait à Traouez pris 3^e. Nials.

Nicolas-Niel Trouvier, choralist, si de la Ville Agan, épouse Louise du Breil de Trays, fille de Guy-René du Breil de Raissol et Anne-Juliane Boudart, si de Pennelau, du Chantec en Méniac, Hornillou, Morgadegou, né à quimper-Quézennec (ar. de Tréguier) et mort à la

frère. Porhoët. Il meurt :

1) Marie- Anne Troussier, mariée le 27 octobre 1775 à Jacques de
la Forest, * le 10 juillet 1740 au Tamis, fils tenu en loget, de la Ville
Bonneau du Faupont et de Hervicq en St. Jean. Porhoët, de la Morinie
et la Ville Aubry, venu de Modeste de la Haye, de Morlois en Bretagne
de Bretagne. Vente en 1792, elle vit en concubinage avec le comte Joseph
de Boulainvilliers, neuf de duc de Mortagne. Il vivait à Hervicq où elle
fut arrêté le 27 avril 1794 et incarcérée à Josselin; libérée le 14 novembre
1795. Son amant, Boulainvilliers, qui chassait, rapporta aux autorités
qu'il venait de Guillotin pour venir et se faire pendre
pour espionnage et autres atrocités le 17 janvier 1795 à Hervicq en
St. Jean. Porhoët. Il avait un fils, Célestin de Forest, mort âgé de 15 ans
en 1797 chez Catherine Guilletin où il était en pension au village
de la Chaudaye en Concoret.

2) Louise-Cécile Troussier, mariée le 17 février 1789 à Marcine Le Rochemer
de Bœufs, né à St. Jean de Bœufs, pris châtaubriant, fils de Louis Le
Rochemer de Bœufs, lieutenant au prévôté de Bœufs et de l'escrivain
de Bonnefont. Vivait au manoir des Gelle au Bois de Brignac et
possédait les Touperots en Brignac. Il hospitalisait chez eux la fille de
Boulainvilliers et chez leur fermier, Tempier, à Brignac, le chanoine Girou,
vêtu au siège de Josselin le 16 juillet 1795. Accusés par les patriotes de
Brignac ils furent arrêtés et incarcérés à Vannes où ils furent jugés et
condamnés le 13 vendémiaire an IV. Il avait 63 ans et sa femme 35 ans. (Arch.
Vannes, f. 4158). Veuve, Mme Le Rochemer vivait avec à Brignac en 1811;

3) François, mort à 47 ans le 4 frimaire an 12 à Guillioux.

4) Guy-Célestin, qui succède.

5) Joseph, officier chasseur d'grade de colonel, mort en Angleterre et tué
en 1811 par un de ses compagnons atteint de folie (voir son histoire, plus
loin; bibliothèque chauvinoise).

Guy-Célestin Troussier, s^e de la Ville Agan, né en 1752, épouse Marie
Hervicq, dont une sœur entra également dans la chauvinerie. Il agit
surtout dans les Côtes du Nord. Mort à Guillioux le 6 août 1827, âgé
de 75 ans, laissant une fille qui eut, dernière du nom :

Anne-Marie Troussier, d^e de la Ville Agau, née le 15 floréal
an IV, mariée à 21 ans, le 29 janvier 1818, à Maturin Joseph-
Marie Gossard, né au Domaine en Guilliers le 29 aout 1790, âgé
de 24 ans et domicilié à Barzan en Morbihan, fils de Maturin décédé au
Domaine et d'Anne-Marie Coray. Ils mourut en 1851, ayant
hérité le 17 juillet 1824 les biens de Maturine Gossard, veuve
du chirurgien (médecin) Pierre Jansou. Elle laissa des enfants
qui consommaient leur ruine (voir plus bas la Ville Agau en
guilliers et le domaine.)

Les Volvire ou Volvire 1^{er} de la Gapétière.

Joseph de Volvire, né en 1654, comte du Bois de la Roche en 1678,
marquis de Volvire - Ruffec en 1692, 1^{er} de Plonio en Bugey, de la
Saudraie, de Nédec en 8^e. Briau-de-Mauron, du Bois en Mauron, marié
en 1678 à Madeleine des Beaux de Saint-Frique, rendit en 1684
à René de Lopriac, marquis de Coëtmadeuc, ses terres de Kerriant, de
Grenoual et de Freoz riez en Mauron, Taupont et Loyat, nommé comte
en 1686, il vend à René de Nicaise, marquis d'Anoréac ses propriétés
de Hormonec, Dréoz et Kerroual en Trégor, héritage de son oncle,
Hyacinthe de Volvire mort en 1698; nommé gouverneur de Ploivrel en
1688, il vend à Baron la terre de Roc en Mauron. Propriétaire avait
aussi rendu en 1678 le fief de Campénéac à François de Caro-
treizion, et Châteauro en Guilliers en 1673 et 1679 au comte André
Huet, de la Hédoyère en Falouac, vicomte de Loyat. En revanche il
reçut la vicomté de la Gapétière en 8^e. Briau de Mauron, rendue par
Gilles Troussier qui mourut en 1715 (V. arch. Vannes, menasseit Gallo).
Cette seigneurie comprenait un manoir, grange, 3 moulins, un grange
et 8 fermes. Mort en 1715 et传承 aux Barons de Ploivrel; sa
fille mourut en 1745, âgée de 90 ans, suivant 4 enfants:

- 1) Joseph, qui succéda;
- 2) Philippe-Auguste, qui suivit;
- 3) Charles, baptisé en 1694, mort en 1732 et inhumé en l'église de Pléant.
- 4) François, baptisé en 1694, officier, mort de la variole au camp de Noyelle
le 16 juin 1732.

Jacques de Volvire, marquis de Suffec, comte du Bois de la Roche, Vicomte de la Gafetière, né en 1684, fit ses études à l'École de l'Artillerie; commandant du Comté nantais, Lieutenant-général des troupes de Normandie, et de Normandie et de Bretagne; élève à Hélly au 1709; marié à Plunel en 1714 à Marie-Anne de Guimadeuc, fille de Jean-Baptiste gravement de Plunel et de Guyonne Brient; et d'Étienne de Callac et Cadoudal au Plunel; mort au Bois de la Roche en 1731 et inhumé aux Barres de Plunel. Il eut:

1. Marie-Joseph, baptisé en 1714, mort jeune.

2. Angélique, ^{fille} qui succéda.

Angélique de Volvire, baptisée en 1718, marquis de Suffec, Vicomte du Bois de la Roche, vicomte de la Gafetière, baron de Callac, R. de Tremart et Hornicel, porté du Bois de la Roche en 1744 pour rejoindre son poste de brigadier aux armées du Rhin. En état en prison quatre de la succession d'Autriche, mort dans un état misérable à Orléans, dans le duché de Bourgogne-Darnétal, pour une querelle d'héritage au mariage du Dauphin, fils de Louis XV. Il avait 28 ans. Il laissa sa fortune à son oncle, qui l'eut:

Philippe-Auguste de Volvire, né en 1683, marié en 1732 à Marie Le Hallier de Chassonville, dame du Châtelet en Balazé, fille de Louis et de Marie de Glymes de Brabant, née à Givet et morte à Javelin au Mont-Cassin en 1783. Il fut Lieutenant-général des armées d'Orléans et chef de son régiment en 1716. Mort au Bois de la Roche et inhumé en église de Riant en 1751, n'ayant eu qu'une fille, Françoise née à Balazé en 1733 et y morte en 1740. Il se démit en 1748 des terres du Bois de la Roche en faveur de sa sœur Germaine, Marie-Philippe de Léclerc de La Châtre, fille de Sébastien né à Concoret en 1670 et d'Agathe de Volvire, née à Riant le 11 janvier 1691. Sébastien était fils de Pierre Léclerc et d'Anne Ecile de Rosmadec. Auguste de Volvire était le seul de la famille de Riant et la toute du donateur.

Il acheta cette domanition valant 200.000 livres seulement par ce qu'il a été obligé de payer des dettes considérables que ~~avaient~~, le comte de Volvire avait contractées. Pour les soldes en partie il avait vendu les dépendances du Bois de la Roche en 1740 à un ² de Beauvais et du Bois de la Roche au ¹ de Lantigny pour 35000 livres, et la Terre de la Gafetière au ¹ de Lant-

Priore de Mauron pour 117.580 livres au marquis de Saint-Pern.
Il y avait enre des dettes à l'étranger : 43000 livres au comte Charles de Montauzé et 20000 livres à M^e de Villame. Ces dettes qui gravait et héritage s'élèveraient donc à 215.580 livres alors multipliant par 10, cela ferait la somme de 2. 155. 800 livres de notre monnaie dévaluée en 1930. Mais elle ne dépassait pas 9.000. Ainsi le comte de Ligoyet, époux de la Génétière, régla immédiatement les intérêts. Il était le cousin de l'acquéreur de la Génétière qui lui laisse cette terre à sa mort.

La Génétière et les de Saint-Pern

Jean-Baptiste-Hyacinthe de Saint-Pern, mari de Juliette de Potharel, dame de Quintin, avait eu 3 garçons :

1^o. Pierre-Bertrand, mort en 1725, qui eut :

2^o. Jules-Vincent, né en 1692, acquéreur de ~~part de la~~ la Génétière en 1748, était 1^o de Champsalanne et tuteur depuis 1725 des enfants de son frère suudit. Il était capitaine d'infanterie en 1720, devint lieutenant général des armes durant, commandeur de St-Louis, inspecteur général d'infanterie, commandant le corps des grenadiers de France et mourut à Francfort sur le Rhin le 8 mars 1764, sur le point d'être nommé maréchal de France, laissant sa fortune à sa femme.

3^o. Amorette, marié à Louis de Serval qui lui donna un fils, Jules-Gilles de Saint-Pern, héritier au poste de la fortune de son oncle Jules-Vincent suudit, né à Gujan en 1726, capitaine d'infanterie, qui épouse en 1773 sa cousine germaine, Adélaïde-Marie de Saint-Pern, fille ainée de Louis-Célestine et de Marie Collivier de l'Ortier héritière du bras de la Roche en 1748. Sur le décès de son oncle, le bras de la Génétière, en qualité de cadet, il eut 1/3 de la Génétière en 1778; mort en 1796, ayant une fille, Adélaïde, mariée en 1806 à M^e de Lannay 2^o de Bartelil en Saint-Sauveur près Gujan. Au partage de 1806 à Gujan elle hérita une partie du bras de la Génétière et du bras de la Roche.

Pierre-Bertrand de Saint-Pern suudit, mort en 1725, avait épousé en 1715 Marie-Emilia de Serval d^e de Cavallan en Guitté, fille de Jean-Baptiste et de Catherine Hay de Coullan. Il laissa deux enfants mis sous la tutelle de leur oncle Jules-Vincent de St-Pern, le 2^o de Champsalanne à la Génétière, l^eainé étant le suivant :

- 172
- 1/- René Sébastien - Bertrand de St. Pern de Ligouyer, qui succéda;
 2/- Louis - Monseigneur, officier;
 3/- Emmanuel, officier.
 au partage noble de 1751, tous les deux reçurent les terres et
 seigneuries de Ligouyer, de la ville Ernoul, de la Ville Guillouard et
 différentes rentes.
 4/- Françoise Gillette - Marie, mariée à René - Jean Bonin (1712-1769)
 vicomte de Marguenon en castellet et de Pragantais, baron de
 châteaumortet en Ailho et marquis de Kernavélos ou St - Lourau,
 conseiller au parlement.
 5/- Anne - Jeanne - Marie, mariée en 1748 à Mondineuf ou Lebrac
 trice de Broos a Jean - Baptiste - Claude du Plessis de Granilax,
 conseiller au parlement.
 au partage noble de 1751, les deux sœurs eurent les terres de la Ville Goffroi.
René Sébastien - Bertrand de St. Pern, comte de Ligouyer, marquis de
 St. Pern et de la Hardouinais, comte du Bois de la Roche, vicomte de la
 Gapetière, baron de St. Jossu, t^e de Mondineuf, de laulais, Rodriguez &c.
 naquit à Mondineuf dans les côtes du nord, né en 1716 le 4 septembre.
 qualifié d'abord comte de Ligouyer, il devint marquis de St. Pern à la
 mort de son oncle qui s'était couronné de gloire pendant la guerre de 7 ans.
 orphelin de toute heure (son père mourut en 1725) et élevé par cet oncle, il
 servit tour à tour comme lieutenant dans les Gardes françaises et dans le
 régiment du roi. Il épouse à Nantes en 1744 Marie - Philippe de Collivon
 de Loc'huit, comtine de St. Hilaire Mornal, d^e d'auzac, unique
 héritière de sa maison, née à Loc'huit en 1725, fille de Sébastien et
 d'Agathe de Volvire, âgée de 18 ans. Il se retira alors du service.
 En 1748 il acheta le monastère, Philippe - Auguste de Volvire, la terre du
 Bois de la Roche. Possessant peu de femme et par lui-même d'une
 grande fortune que plusieurs héritages devaient encore accroître, il
 vint tout au Bois de la Roche, bâtit et préférablement au château
 de L'ouellier en fitte qu'il avait restauré et agrandi.
 en 1751 il partagea noblement ses biens et seurs. La succession de

les auteurs comprenaient :

11. les terres et seigneurie de Coullan, la Haye, la Châtre, Bourion avec château, 42 métairies, 4 moulins, foire à laubée, quintaine, greffet et 49 rôles rentiers.

12. La Seigneurie de St. Jouan de l'île avec 5 métairies, 1 moulin, une forge & bailliage et un greffet.

13. La Seigneurie de la Chapelle Blanche avec 2 moulins, 8 bailliages et 1 greffe.

14. La Seigneurie de Ligouez avec 9 métairies, foire, écuries, 1 forge, et des greffes.

15. La Seigneurie du Plessis-Giffard avec 1 métairie et 13 rôles rentiers.

16. La Ville Gaffroy ou Pôle ou château, 2 métairies, 3 moulins et diverses dîmes.

17. La Seigneurie de St. Léonard avec le château en ruine de la Hardouinais, 2 métairies, partie de la forêt de Catalan et la forêt de Brauxien ou Lantelot, dîmes et rôle.

18. La Seigneurie de Guignon s'étendant sur St. Nan, Marillac, Saugourel, avec 3 métairies, 3 moulins, 3 dîmes, 7 rôles de rente au portage et 1 greffe.

19. La Seigneurie de Champsalauze avec 4 métairies, 1 moulin, 1 greffe et 8 bailliages.

20. La Seigneurie de Braudion avec 2 moulins, 1 greffe et rente au portage.

21. La forge de Vauclau sur la limite de la forêt de la Hardouinais que Simon Hay, croisé de Coullan, avait acheté en 1675 à François d'Audigne s.d. la Forêt du Pendic.

Il fut à Coullan en septembre 1758 il apprit le débarquement d'un corps d'armée anglaise sur les côtes de Bretagne, à St. Cast. Il partit aussitôt pour se mettre à la disposition du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, auquel il amenaît une compagnie de volontaires, tous protestants, dont il avait été chef capitaine. Sur le théâtre de l'action où il avait accompagné son cousin, le comte de St. Bonn du Plessis Guenec, il allait retrouver son frère, le chevalier de St. Bonn colonel du régiment de Pontlais-Infanterie. Avec eux il partit le 29 septembre au combat de St. Cast où les anglais assujettirent une

souplante défaite. Il revint ensuite auprès de sa famille à laquelle il continua
à se consacrer.

En 1761 son oncle, le maréchal de St. Foy, mourut laissant sa fortune à ses
veaux et en 1778 il la partagea entre ses fils et ses deux et son neveu
devint sénéchal, juge, bailli de St. Foy. Ce dernier reçut 1/3 de la Gépétairie,
à savoir : la maîtrise des Landes, le bailliage de Gardaillan et toutes les rentes
foncières et féodales qui composaient le fief de la Gépétairie, estimées alors
 $35\ 000\ 000\ x 10 = 350\ 000\ 000$ francs de cette monnaie dévaluée de 1930.

Le baron pour garder le château de la Gépétairie et ses autres dépendances qu'il
avait au Bois de la Roche.

La fille de ce adulte avait 15 ans quand Madeleine Horace, se faire fermière
de Vauvigny en Beaujolais, la future sainte de Portebois, entra dans sa maison.

L'aile droite du château au Bois de la Roche était occupée par Sébastien
Bérard, de la Ferrière condamné, époux d'Anne Solle, fille du receveur
du Bureau des Contrôle. Il était procureur fiscal et le fermier général de la
plus grande partie des terres et bâtiments d'exploitation, receveur des droits
seigneuriaux du Bois de la Roche.

Mme de Lignayre était une femme de tête, énergique, aimant et
affrontant volontiers la procédure et le châtiment. Ses contemporains insinuaient
qu'elle était violente, très autoritaire et autoritaire à l'excès. Madeleine
Horace reçut alors pendant 4 ans, toutefois comme fille de cuvain, toutefois
comme femme de chambre. Elle fut beaucoup à souffrir au milieu de la
voltaïque incommunable et de fous seigneurs quelquefois offrant et sans
 vergogne qui fréquentaient le manoir. Elle demanda à l'abbé de l'assister.

Le marquis et la marquise de St. Foy eurent la fin la plus triste. Ils
furent rapidement impliqués dans la fameuse conspiration Héron de la Bâtie,
arrestés le 19 octobre 1793 au château de la Gépétarie et incarcérés à St.
Hôpital. La marquise, dit le Carpentier, « parce qu'elle était d'un caractère
furieux et déporté », fut rapatriée à la conciergerie de Paris où elle mourut
le 29 mai 1794. Condamnée à mort le 2 thermidor ou 20 juillet 1794,
elle fut exécutée le même jour, âgée de 70 ans. Le marquis, faisant partie
d'autre complot, mourut à Paris quelques jours après la chute de Robespierre. Ses
sauveurs de la guillotine. Malade, il fut hospitalisé dans une maison de
santé où il mourut de douleur l'année suivante, âgé de 79 ans.

Ne avaient pas eu moins de 10 enfants. Mais la mort ayant épargné les garçons à travers cette nombreuse lignée, elle ne comptait plus que 6 fils et 3 filles. 5 de leurs fils appartenait au corps officiel au commencement de l'empire et de mort. Ces filles étaient mariées, une d'entre elles étant la comtesse de St. Germ - Brondinier, épouse au comte de la Chalaisie, fils du célèbre procureur du parlement de Paris, et la troisième au fils d'Agostino de la Babue. (voir le présent vol. 52 p. 68). Ils moururent en 1795.

11. Bertrand-Auguste, marquis de St. Germ, marié à Françoise-Marguerite de la Babue, née à Bayeux en 1746, fille de Jean-Baptiste Magon et de Perrine Le Franc, fille unique d'un contrôleur des fermes du roi. Son beau-père avait une fortune évaluée à 90 millions de notre monnaie. Ils se séparèrent à Amiens. Visant à tout, St. Malo et à la Bruère en Saint-Léonard. Il retourna à Paris chez son père, le richissime banquier, avec ses deux enfants, un fils et une fille. Son épouse fut arrêtée et emprisonnée à St. Malo sous la Terreur, et relâchée après le 9 thermidor et reçut la surveillance de la police. Il fut arrêté à Paris chez son père avec ses deux enfants, condamné à mort et exécuté le 19 juillet 1794. Son mari se remaria en 1795 à une paysanne, Marie Cosnier, de Landajan, fille de Guy, laboureur, et de Madeleine Gouraud, et vint habiter la Bruère de St. Léonard où ils sont en 1806. Il eut du 1^{er} lit :

12. Marie-Bertrand de St. Germ, arrêté à Paris avec sa mère le 17 avril 1794 et exécuté à la place de son père, payeur, le 19 juillet 94, âgé de 19 ans.
 13. Marie-Célestine, mariée en 1788 à Fourmont de Coronelis, marquis du château de Fremonval. Ils furent arrêtés à Paris le 17 avril 1794. C'épouse fut exécutée le 19 juillet 94, âgée de 23 ans. Ensuite, elle vit son exécution différée jusqu'à son accouchement. La chute de Robespierre la libéra et elle revint ensuite auprès de ses trois enfants, 2 filles et 1 garçon. Son grand-père maternel, Jean-Baptiste Magon de la Babue, riche banquier à Paris, avait été aussi arrêté le 14 oct. 1793, né à St. Malo en 1713, conduit à la Force, à l'hôpital de Popincourt jusqu'en mai 94, transféré à la prison du Luxembourg et condamné à mort pour avoir prêté de l'argent aux révolutionnaires, ses clients, et exécuté le 19 juillet 94 avec 12 membres de sa famille.

J.
q.
s.
q.
a.

Laure

- 11
- 2) Anne-Marie-Felicite de St. Born, mariée à Adrien Magon de la Balue, fils de Jean-Baptiste suédois et guillotiné. Ses résidances sous la révolution à Cormeilles-en-Parisis dont il était conseiller municipal. Ils ne furent pas inquiétés. Ils habitaient le Bois de la Roche. Il était surtaxeur d'imposte et d'infidélité. Il mourut à Dinan en 1819 et elle au Bois de la Roche le 13 février 1856, âgée de 92 ans.
- 3) Emilie-Laurance-Vincente, née en 1787, mariée à Gabriel de Caradec de la Chalaisie dont une fille mariée à Joseph Hermance de Traorout.
- 4) Laurane-Adélaïde, mariée Jules-Gilles de St. Born de Montrouge, demeurant à Dinan où il est mort en 1796, laissant une fille, Adélaïde de St. Born, qui habita une partie de la Gaspesière.
- 5) Anastase, né en 1760, lieutenant de vaisseau, marié en 1782 à la Martinique à Marguerite de Longwilliers de Poincy de Belle-Brûlée, fille de Jacques et de Marie-Jeanne White-Le Blanc, vint aux colonies laissant un fils, Joseph, né en 1793 à l'île de la Trinité, et marié en 1816 à Isabelle Adélaïde Magon de la Balue, née à Saint-Rémi-d'Orcher, fille d'Adrien Mathieu du Bois de la Roche et de Anne-Marie de St. Born susdits.
- 6) Paul-Henri, résidant à St. Brieuc des cotés du nord.
- 7) Philippe-Vincent, qui suit ;
- 8) Jean, sise de Couellan, marié à Charlotte Huan-Brunier; démissionna sous la révolution et pris part à l'insurrection royaliste de 1815 dans le régiment de la Trinité. Battu, recréé par décret le 11 juillet de l'An II des autorités en Vendée. Il redevint membre de la Trinité le 1^{er} juin 1815. Ils échouèrent faute de munitions et furent à l'abattoir de la Trinité et que Jean de St. Born-Couellan fut tué dès le commencement de l'affaire et mourut dans une prairie auprès de Gâtichai en Nohon. Il avait 58 ans.
- Le bien de la famille Janin-St. Born-Couellan fut saisi sous la révolution et les biens ne furent admis à partage qu'après une sentence du tribunal rendue le 29 juin 1815. Ces biens furent tirés à Dinan le 1^{er} avril 1816, et le partage, fait sans seigneur, fut déposé chez m^r Guenni à Dinan et fut daté le 12 février 1816.

Philippe-Vincent de Saint-Pierre-Ligugor, marquis de Saint-Born et le Hardouinais, vicomte de la Gépetière, naquit à Paimpol en 1753, épouse en 1784 à Eléonore (Martinique) & Eléonore de Longueilliers de Poizay de Bellebrune, fille de Jacques et Marie-Jeanne White-Le Blanc, sonne de sa belle-sœur ; en 1817 il vit à Dinan, capitaine de vaisseau en retraite, mort à Jugon en 1834 et sa femme y décédée aussi en 1833. Il vendit 20 arp. en 1817 à m^e Noisel de la touche seigneur de la Gépetière qui conservaient dans le château ruiné et sa ferme, les métairies de la Gépetière, de la Porte, du Pontonard, des Landes et château de Bédecé, la Boulais, le pré du Tremblais, la Ville-Grise, les moulins de Trouziet et du Bois, les bois et taillis de la Gépetière.

Une autre partie de la Gépetière échut à Eléonore-Adélaïde de S^t-Born, ainsi que les dépendances de l'antique seigneurie de Bédecé : le château ou ruine de Bédecé, les métairies de la Boulais, Ville au Bois, le Bois, de la Ville-Grise, la ville Joudray sur S^t-Brieuc-de-Mauron, les métairies du rocher Mauron, la ville Monguy au Brignec, les moulins de Bédecé et de la Pierre-Blanche.

Adélaïde de S^t-Born épouse m^e de Lannay, châtelain de Carhaix en Saint-Samson, près Dinan. Il se défit des dépendances de Bédecé et ne conservèrent que les biens relevant du dominion de la Gépetière. Elle mourut en 1830, laissant une fille, qui succéda :

Eléonore de Lannay, d^e de Carhaix, mariée à Gabriel-Louis de Céderon, et châtelain Carhaix-Saint-Samson. M^e de Caderan ceda sa maison de la Ville-Grise au curé de Saint-Brieuc-de-Mauron en 1876 à l'abbé Hélène Bertrand pour servir de maison d'école à l'éveillé de la fille de S^t-Brieuc-de-Mauron à condition qu'elle soit tenue par des religieuses. (voir le registre de l'acte). Elle mourut à Saint-Samson le 2 janvier 1884, laissant une fille, qui succéda :

Elisabeth-Louise de Caderan qui épousa Jules-Petermin Poinçon de la Blanchardière, châtelain de Castel-Marie en Dazouys-la-Forêt (elle est décédée). Il est mort

sans postérité le 10 mai 1913 laissant ses biens comme il suit suivant son testament dressé le 4 avril 1913 par M^e Lénaud notaire à Laval : (voir la feuille ci-contre p. 151).

Armoiries des Villoire de Ruffec: face au dureté d'or et de gueules de 10 pièces.

Armoiries des Saint-Pern: d'azur à 10 billettes rivées d'argent, posées 4, 3, 2 et 1.

Blason des Cadorau: d'azur à 3 cylindres d'or, 2 en claf et 1 en pointe.

19. La métairie dite Socos. Le Bois logée à Louis Marguerite de Cadarac mariée à Charles Le Hesche de Champsac, châtelain de Fouilloux en Saint-Germain Le Fouilloux (Mayenne). Cex. ci; le 12 septembre 1912, tout vendue au prix de 48000fr. à Émile Guillouet et Charles Guillouet, associés et non parents, originaires de Nequin. L'autorité militaire avait exproprié leurs terres pour agrandir le camp de Sotquidou. Ils s'associeront pour faire cette acquisition. Ils ont partagé en deux métairies qu'ils exploitent. Charles Guillouet est mort en 1928.

20. La métairie de la Ville. Loays (face à la mairie) logée aux frères qui l'ont cédée au prix de 50000fr. en 1914 à Charles Mace de la Roabinais époux de Marie Herrié, propriétaire, marchand de peau, résidant à Erignac.

21. La métairie de la Ville. Menguy ou Brignac logée à son frère Alfred de Cadarac qui l'a vendue (holo) à Jean Guillotin, commerçant à Mauron frère de Mgr Guillotin, archevêque de Périgueux.

22. La métairie de la Ville Jourdran logée au sudit Alfred de Cadarac qui l'a vendue en 1914 au prix de 48000fr. à Charles Mace de la Roabinais.

Les Mace de la Roabinais (suite de la famille)

Jean Mace de la Roabinais, conseiller du roi, maître des eaux et forêts de la sénéchausse de Rennes de 1760 à 1774, époux Marguerite Odye, fille de François Odye de la Thébaudière, avocat en parlement, et d'Anne de Gouëz. Il eurent : Harmonie-Nicolas Mace de la Roabinais, né en 1742, marié à Anne Pignot des Gardies ; mort à Châteaugiron, au 111 de la république, laissant : Joachim Mace de la Roabinais, né en 1789 vérificateur des poids et des mesures à Rennes, marié à Louise Pelletier, de Nantes ; mort à Paris, ayant eu :

Charles Mace de la Roabinais, né en 1821, notaire à Pampoul, époux de Félicité Foulon, mort à Concoret en 1893, laissant :

Charles Mace de la Roabinais, né en 1862, marié à Erignac à Eustache-Marie Herrié, possesseur de 40.000fr. de rente et acquéreur des métairies susitées dans le territoire de la Capetsière. Il eut un fils :

Charles Mace de la Roabinais, né à Erignac en 1891. Nommo idéal politique, mais moins déplorable. Marié en 1917 à Angélique Hera, lequel a employé des postes à Guillotin et à Josselin. Il eurent :

11. Charles Edmond né en 1928.

Philippe-Vincent de Saint-Pern-Ligrayse, officier aux colonies avait touché son lot par l'intermédiaire de m^e Banquet, notaire à Dinan.

Les biens de la famille Saint-Pern avaient été séparées par la nation et les héritiers n^e furent admis à partage qui après une sentence du tribunal civil de Saint-Malo datée du 5 monidor an 13 et contrôlée le 23 juin 1805. La succession fut divisée en 8 lots et ces lots furent tirés à Dinan le 15 avril 1806. Le partage fait sous serment le 12 février 1806, fut déposé chez m^e Guénin, notaire à Dinan.

Le 14 mars 1817, marquis des St-Rom, capitaine de vaisseau, résidant à Dinan vendit pour 20.000 francs ce qui lui restait de l'antique seigneurie de la Capetière au suivant.

La Capetière et les Noüel de la Touche. — Alexandre-Antoine Noüel de la Touche, naquit à Redon en 1759 de Marie-Claude Noüel de la Touche et de Perrine Simonnet du Heusson, avocat et négociant en grains. Il épousa à St-Brieuc-de-Mauron, le 7 février 1784, Anne-Marie Chardavel d^e de Mauron et la Ville-Haligan, fille de m^e Letaria et d'Anne-Marie Chardavel. Ce mariage fut fait par maître Guillaume Noüel de la Touche, recteur de Léon, frère de l'épouse, en présence de maître Mathurin Chardavel, procureur du roi à Ploërmel époux de Perrine Uzenat, beau-frère du marié.

Le docteur Guillaume Noüel de la Touche avait été ordonné le 4 avril 1778 à Vannes, devint recteur de Léon qu'il quitta en 1793 pour s'enfuir à Bellego en Espagne. Retourné à Léon où il mourut le 22 mars 1800, il est mort à Redon en 1804.

Alexandre Noüel de la Touche fit sa résidence à Bovisien dans une maison construite en 1699 construite par Julien Chardavel et Yvonne Graveland, père de sa femme. Il y vécut là chez sa belle-mère jusqu'en 1789, date de son appartement à Ploërmel. Le 7 avril 1789, en qualité de délégué de Saint-Brieuc, il fut désigné par ses collègues pour occuper de la rédaction du cahier unique des doléances de la Sénéchausse de Ploërmel. A partir de ce moment, il va sortir de l'ornière et servir la république qui l'enrichira.

Acquisitions nationales. — 1^o - en 1790 la mairie des Croix-du-Loup appartenant aux Carmélites de Ploërmel (act. dép. reg. 180, folio 17).
2^o - la mairie de la Touche Robert en Guilliers (chapellenie) (act. dép.

req. 180, folio 107. - 3^e une maison et un jardin de la Fabrique à Plaësmel (ord. dep. ug. 201, folio 111). - 4^e le jardin de l'curé de Sérent (req. 225, folio 101). Ce jardin il le cédera à son frère pour 1000fr. à son retour d'immigration. - 5^e en 1791 les biens du presbytère de St-Prieur-de-Mauron, la chapelle de la Ville Cuil et ses dépendances, la chapellenie de la Ville Eon (req. 180, folio 115). En novembre 1792 il est élu membre de l'administration du district de Plaësmel et l'orateur du District. En mai 1794 il fut destitué par Prieur de la Marne pour participation au fédéralisme, et au mois de mai 1794 il est emprisonné au Couvent des Carmélites de Plaësmel.

Le 1^{er} pluviose an II il acheta une maison située rue des Bignons à Plaësmel et confisqué sur Henry de Keriolet poste 2750fr.

En 1795, le 15 vendémiaire an IV, était élu membre de l'administration du Canton de Plaësmel, mais, malade, il renonce à exercer pour donner sa démission qui fut acceptée. Dans cette lettre il déclare qu'il a déjà depuis quelque temps résigé ses fonctions de recouvre du district, qu'il a même quitté Plaësmel pour aller habiter Saint-Priou où il exerce les fonctions d'officier public, il ajoute : « comment bien voir en affaire publique, quand on perd les yeux... ». Il ne perdait jamais la vue de ses intérêts personnels.

En 1795 il revient à Plaësmel et le 8 aout 1796 il achète une maison et un jardin situés près de la place d'Armes, et appartenant à la fabrique de Plaësmel.

au mariage de son fils en 1812 à Plaësmel il est qualifié de négociant, à sa mort qualifié de rentier.

Sur la restauration le mouvement de l'opinion pouvait à la restitution des biens ecclésiastiques alloué à St-Priou. Il avait en 1802 rendu à la fabrique de Sérent le jardin de l'curé pour le prix que il lui avait coûté 400fr. La générosité n'était pas possible. En 1817 et 1821 il mettra à la disposition des recteurs de St-Priou la puissance de la chapelle de la ville Cuil (qui ne lui rapportait rien) et le clos du Tergat attenant au presbytère pour que il en fasse usage comme avant la révolution. Et, ce fut tout. Il garda les autres biens sans doute pour se dédommager de l'argent versé pour payer ces acquisitions. L'église de Saint-Priou qu'il avait dépossédée avec son cousin Gérard n'a pas été

de lui ou témoigner une reconnaissance éternelle.

Le 4 mars 1817 il achète pour 20 000fr. à Philippe de Saint-Pons ce qui lui restait des biens de la Gaptière : le château en ruine, la métairie de la Gaptière, les bois de Brenadier ou Breuillagut, les métairies de La Poste, du Poumouet, les Landes, de Le Bruleau, de la Ville Glé et du ro. C'était une acquisition faite à bon compte. Le tout était estimé valeur 13 52fr. de rente 999.

Évidemment ces chiffres sont fautifs intentionnellement pour éviter de payer de trop gros frais de mutation. Aujourd'hui cela rapporte 40 000fr. de rente sans compter les lois ni les taxes.

Voilà le petit bourgeois à partie, avocat négociant de Bourcier, dorénavant au poste de receveur des finances du district de Plérin, grâce aux acquisitions nationales payées au prix d'origine, gros propriétaire foncier de Saint-Prieur et châtelain de la Gaptière. Le dimanche il assistera à la messe dans un banc mis à sa disposition par la fabrique.

Cette acquisition opérée, il fit démolir et raser le vieux château, et sur les débris construisit dans son remplacement une maison bourgeoisie où il viendra tous les ans, durant la belle saison, passer quelques mois en séjournant à Pont-Houézien, entreposant au Bois de la Roche qui fit ces travaux pour la modique somme de 2000fr. Il ne dut pas faire une bonne affaire. Le reste des décombres servit à restaurer les habitations des métairies et à empêcher l'allée qui conduisait de son château au bourg.

Il est mort à Plérin, rue porte d'ouest haut, le 7 mars 1824, âgé de 65 ans.

Il laissait le tout dans le troublé quelque temps après. Ille se était marié à la Gaptière. Né à Bourcier le 24 janvier 1759, roturier, il morte châtelain le 24 juillet 1824. Ses biens ont été transférés dans la nouvelle circonscription de St-Prieur où leur famille leur a donné un manoir. Ils eurent 3 garçons et une fille qui ne réussit pas :

1- Auguste Marie, qui suit.

2- Alexandre François, qui suivra

3- Pierre Marie Joseph qui viendra après ses deux frères.

Le partage entre ces trois frères amena une nouvelle vicissitude pour la Gaptière.

Auguste Marie Noël de la Gaptière, marié à Plérin le 1812 à Jeanne de Prémont, fille de Sébastien et Jeanne Mongé de

Péaudau père de Raoul de Péaudau domicilié habite à Lannion à Paris.
Il eut les métairies de Bourcier, Ville Hélignan, Ville Gle (2) et du roz (1). Il fut
mort à Plœmvel le 30 juillet 1819, rue porte du Haut, âgé de 66 ans, décédé le
15 décembre 1794 à St Pierre de Lannion. Il laissa une fille :

Adeline Noëel de la touche, née à Plœmvel le 2 décembre 1814, mariée
le 30 juin 1840 au Comte Auguste Paul de Montfort, châtelain de Lobo
en Caro, y mort le 8 juil 1873, âgée de 59 ans. Il eut deux fils :

1) Georges, qui suit;

2) Jules épouse à Nantes madame Leclercq dont : 1) Paul marié à
Marie-Louise Renée Amaïl, châtelaine de Lannion, conciergerie générale
du Morbihan créée en 1928 par le docteur Emmanuel Leblin - 2) Marie-Thérèse
mariée à Victor de Aubigny, châtelain de Lobo - 3) Guy époux de Marie de la
Ville au Comte, mariée à Faloy à Colombes (Yvelines) son fils Pierre fut
aussi marié en 1917. - 4) Gaston, marié à Anne de Castel, châtelaine de la
Grouais en Plœmvel - 5) Émile, marié à Marguerite de Parcerave
châtelaine de Kercoat près Landerneau - 6) Gaston ~~les autres~~ ^{marié en avril 1938 suivant : 1) Louis - 2) André - 3) André} à ~~les autres~~ ^{marié en 1950}

Georges de Montfort, marié à Clémence Prognon de Carcaradec,
châtelaine de la Grouais en Plœmvel. Il vendit en 1914 une des métairies
du roz à Daniel, de la Ville Hélignan, pour 16000fr. Il laissa :

1) Georges, qui suit;

2) Gaston, qui suivra.

Le vicomte Georges de Montfort, châtelain de la Grouais, marié à Anne de
Castel. Il eut la métairie de Bourcier qu'il la vendue le 5 octobre 1916
pour la somme de 83000fr. à Marie Marcado, veuve de Jean-Baptiste
Bonamy.

Gaston de Montfort, époux de Marie Dumalard de Bouvillers. Il eut
en 1916 pour la métairie de Bourcier pour 6500fr. à Guibert à Yannos :

la métairie de la Ville Gle d'en Haut qu'il a vendue le 9 décembre
1909 pour 23000fr. à Léon Cochot, son fermier du roz.

La métairie de la Ville Gle d'en Bas, vendue le 8 mars 1919 à Désiré
Coudé au prix de 28000fr. Coudé a aussi acheté les pierres meurtrières
du moulin de Bourcier et les a employées à la construction d'une
habitation neuve à la Ville Gle.

La métairie de la Ville Hélignan vendue par parcelles au forêt et à

mourre de ses larmes. Puis, ce qui en restait, il le céda le 4 septembre 1908 pour 6 800f aux beaux-pères Diodore et Géorgicain de la Ville Héligan. Cette maison n°^e de la Triche avait adjoint les anciennes dépendances de la chapelle de la Ville Fual, en portant jusque là l'habitation située à l'ouest de la chapelle et aujourd'hui coupée par la route de Saint-Mrieux au Coudray-Breyet. Ainsi, le porche actuel, serait bien davantage de la vestige sans condition et sous aucune charge.

Gaston de Montfort a dilapidé sa fortune en vices trapulaires. Il a quitté sa ville d'Urréka et de Malabroit pour aller réider dans un cabaret borgne de Paris aux environs de Paris.

Alexandre-François Noëel de la Touche, fils d'Abraham et d'Amélie Chardouel, né à Plœmnel le 26 primaire an IV, avocé licencié, marié à Malabroit à Zénobie Perret du Val, fille de Louis Perret, receveur d'assigntement à Malabroit où il habitait une maison qu'il avait acquise sur les biens confisqués des religieuses Augustines (arch.-dp. ref. 181, folio 3) et de Pelagie Brevenec.

Louis Perret du Val, son beau-père, mourut à Malabroit le 4 mars 1844, âgé de 73ans; son épouse y décida aussi. Il fut inhumé dans le caveau familial de La Touche au cimetière de Saint-Mrieux. Il était le fils du fameux Rodolphe-Claude Perret 1^e de Trégaroat ou Loyat et avocat au barreau de Plœmnel, farouche anticlérical, maire de Plœmnel en 1778, député de la Société populaire aux Etats généraux, petit juge au Tribunal de Plœmnel pendant la terreur, ardent patriote, président au Plan IV de l'administration municipale de Plœmnel, mort à Vannes en 1798. Louis Perret du Val son fils était né à Plœmnel le 17 février 1771. Rodolphe Perret de Trégaroat reçut aussi à Plœmnel le 10 novembre 1741. Il était fils de M^e Charles Perret du Valin et d'Elisabeth Guénec. avocat, il fut pendant quelque temps fonction de maire de la ville de Plœmnel pour rendre service à sa tant m^e quenec de Seincé. Il épousa Anne de Kercron, originaire de Loyat. Il fut sous la législative chargé du ministère public près les tribunaux de paix. le 27 novembre 1792 il est élu président du tribunal de Plœmnel, destitué par Prieur de la Marne le 4 floréal an XI, et interné jusqu'en juillet aux Carmélites de Plœmnel où il

Ville au Louis. L'emplacement du vieux manoir fut converti en berger.

Le fils de Julien Gicquiaux, Pierre, officier de santé, résidant à la carrière au hameau de Saint-Michel, mourut sans postérité en 1885. Les biens de la Seigneurie de Néelé ont été de nouveau dispersés. La Gralouie est demeurée incorporée au manoir de la Gaspelière. (Archives de la Gaspelière au Louvre 1-167)

Seigneurie du Roi en Mauron.

Cette antique seigneurie tire son appellation de sa situation géographique. Le endroit était couvert de landes et de bruyères ^{humide}. Deux villages s'élevaient dans cette région désertique, inculte et sauvage : le roi et le Désert, et donnaient leur intérêt à deux seigneuries. La londe n'a pas encore entièrement disparue mais la charrue gruge de lorrain toutes les ans.

La maison noble du Roi possédait trois métairies, un moulin à foulon sur l'Yvel qui donnait 350 livres de rente au XVII^e siècle, et 400 francs au duc de Bretagne sur la grande lande de Saint-Uzel, et le droit de communauté sur le rocher de la Lande - une chapelle érigée sous le vocable de Saint-Uzel qui fut peut-être sainte Cateline ou un ermite du pays échappé de l'abbaye de Saint-Méen¹⁾. Les fiefs meurtris du roi donnaient 120 francs par an et ceux de la Seigneurie de Mauron 338 livres.

La plus ancienne famille connue qui en fut propriétaire fut celle des Loret que le roi Louis installa aussi à la Ville-Davy à ce moment.

Hans Loret, 1^{er} du Roi et la Ville-Davy, ambassadeur du duc Jean IV au Royaume d'Angleterre en 1396, au France en 1403. Il fut : d'or aux songliers rampants armé de gueules

et Pierre qui sont;

v. André, dont la fille, Marie Loret, épousa Olivier du Paris-Mauron, mort sous hache de corps en 1488.

Pierre Loret, 2^{er} du Roi et la Ville-Davy en 1416, conseiller du roi, baron de Brocerec et d'Aray aux appontements de 150 francs par an, marié à Isabelle de Maurille, veuve de Pierre Haudouin. Il fut aux réformations de 1426 et 1441. Il eut deux fils :

v. Jean qui suit;

v. Gilles, qui suivra;

1) à Pietrasanta en Italie fut lieu le martyre de sainte Cateline, portugaise, sous le règne de Maximien-Honoré en 310. Vierge de 285 à 303. Son frère Laurentius, bâton de professeur, fut martyrisé avec elle le 19 mai. Son corps fut enterré dans une tombe à l'abbaye de Pietrasanta en 832.

31 - Allais, abbé de la Châtre en 1456;

11 - Comte, mort sans heirs.

51 - Jeanne, épouse à Étienne de la Houssaye 1^e de la Houssaye, seigneur de Pontual; fille à honneur de la reine de Sicile.

61 - Jean Lefèvre, 1^e du Pouldu ou St. Jean Merclay en 1460, mort sans postérité.

Jean Loret, 1^e du Boz et la Ville Dany, assiste son père à la reformation de 1426 et comparaît dès lors à celle de 1446 qu'il fit au Roi à Jean Loret, 1^e du Boz et résidant au Boz. Il fut sénéchal de Pontivy, jugeau et londeau; conseiller du duc François II en 1442 et en 1450; prononça l'arrêt de mort de Gilles de Bretagne, conseiller du duc Pierre; le duc Arthur III le déchargea du douaire de Bretagne relative à la fin de Gilles de Bretagne au Guilloz; marié à Marie de Longueville dame de ce lieu en Mauron. Il eut un fils, Jean Loret, qui épousa Marie de la Feuillée dame de Bléot-Huan, et mourut sans heirs.

Le Boz fut acheté par Philippe de Montauban à la reformation de 1513 ledit: a aussi et puissant mariage Philippe de Montauban qui tint noblement le manoir du Boz avec ses appartenances qui fut autrefois à Pierre Loret de la Ville Dany.

Ce Philippe de Montauban, chancelier de Bretagne, était le châtelain du Boz de la Roche et le 1^e de Boz. à partir de ce moment et jusqu'en 1540 le Roi eut les seules propriétés que le Boz de la Roche. Nous y verrons

le secteur pour les détails (v. le présent ref. p. 40 à 44). Philippe de Montauban s'était marié deux fois et avait eu une fille de chaque lit. Il laissa le Boz à sa seconde épouse Catherine de Montauban, dame de la Roche, de Bozé en St. Briac de Mauron, du Boz en Mauron, épouse René de Volvire, baron de Ruffec, fils de François et de Marie d'Amboise. Sa sœur ainée, Marguerite de Montauban, vicomtesse du Bois de la Roche, mariée en 1495 à Jacques de Bremmaroix, vicomte de Redren, 1^e de Tremorau, mourut sans heirs en 1540, laissant le Boz de la Roche à sa nièce, la dame de Volvire. celle-ci mourut en 1545 et son épouse se remaria à Perrine de Selignac, dont il n'eut pas de postérité. Reste la 4^e lit.

François de Volvire, 1^e de Bozé, le Roi en 1535, vicomte du Bois de la Roche, 1^e de Château-en-Guilliers en 1545, épouse Gabrielle de Rochechouart d'Orléans et mourut sans postérité en 1550, laissant ses biens à son frère cadet, qui s'est:

Philippe de Volvire, né en 1530, vicomte du Bois de la Roche au moins de son père, 1^e de Bozé, le Boz, le château de Grangolles en Guilliers en 1550, gentilhomme ordinaire de la chambre durant de 1557 à 1569; chevalier de l'ordre du roi en 1568; conseiller d'Etat en 1570 et ambassadeur en Allemagne, lieutenant-général de Bretagne et d'Anjou mais en 1570

en 1577 le roi écrivit sa bénédiction de Ruffec au Marquisat et députa son
 Allouagne pour négocier le mariage du duc d'Anjou avec la fille du duc de
 Saxe; en 1580 il assista aux Etats de Bretagne; en 1583 nommé gouverneur de La
 Rochelle et de l'Armis; chambellan du T. Capitaine en 1587; le roi lui accorda l'expectative
 du premier état de Maréchal de France qui rendrait à sa mort; mort le 6 Janvier 1587.
 Par sa épouse: ~~le~~ le 2 mai 1558 Anne de Gaillon du Lude, morte en 1618.
 Son mari aurait été assassiné à Paris par les huguenots des habitants d'Angoulême qui
 avaient appris sa protection demanderont son corps à la reine et l'inhumèrent dans
 la cathédrale de St-Pierre. Il eut:

Henri de Volvire, marquis de Ruffec, comte du Bois de la Roche. Bâtonnier
de Châteautin, 1^{er} du royaume, de Chancery etc... né en 1571, capitaine de 100 hommes
 d'armes, gentilhomme de la Chambre du roi, maréchal des camps en 1605; marié
 en 1616 à Hélène de Talhouet de Kersorvan dame de Kermonec et Grégoz en
 Piziac. À la mort de son père il fut du parti des royaux. Desseins d'Arras et
 de Camors, du parti catholique, s'emparèrent du Bois de la Roche que ils pillèrent. Le
 Baron de Camors y tint même garnison de 1592 à 1598. Henri fit recompenser son
 dévouement en le créant comte du Bois de la Roche en 1607. Il défendit Port-Louis
 contre l'Angleterre et les Anglais et présida aux Etats de Bretagne tenus à Plévenon
 par le duc de Vendôme. Commandant en Bretagne en 1627, il servit le roi jusqu'à
 l'âge de 63 ans; quitta le service en 1630 et mourut au Bois de la Roche en 1645.
 Sa femme décédée à Paris en 1663 à l'Abbaye-aux-Bois, laissant:

Charles de Volvire, marquis de Ruffec, comte du Bois de la Roche, vicomte
 de Loyat, seigneur, bâtonnier etc... né en 1622, recte dans ses traits; marié en 1652
 à Anne Huetaine de Cadillac, 1^{re} de Menoray en Locmalo, fille de Jean et
 de Marguerite de Boniac, fit la déclaration du Bois de la Roche en 1682. Il vendit
 vendu en 1676 le vicomté de Loyat à Louis de Béthune, en 1673 à 1679 vendit
 Châteautin et ses dépendances à André Huchet comte de la Redoyère en Talensac et
 en 1678 àfield Campion à François de Barne-trézon, mort en 1692, ayant:
Joseph de Volvire, né en 1674, comte du Bois de la Roche en 1678, marquis
 de Volvire en 1692 et de Léder, du Bois, colonel en 1676, gouverneur de
 Plévenon en 1688, marié en 1678 à Madelaine de Besur de Sainte-Frique.
 En 1684 il vendit ses terres de Kerneaut, de Léder, de Plévenon, puis au Loyer. Faupont et

Néant ~~en 1686~~ ^{vers 1686} vendit à René de Loprié marquis de Brétignolles; en 1686 il vendit à René de Nivaz, marquis d'Assérac les domaines de Keranouec, Tréor et Kerroual au Prieuré. Il dut rendre aussi la seigneurie du Roc en Mauron à la famille Barre installée à Pléimel. cela indique nettement la décadence et il n'eut acheté vers cette époque la vicomté de la Gafetière en St-Just-en-Mauron à Gilles de Trouvier qui s'en alla à la Bretagne en 1712 et mourut en 1715.

Anne-Sainte Baron, d^e du Roc, épousa à Pléimel en 1720

François: Louis Allanic, procureur fiscal du district de Roscoff demeurant à Pontivy et 1^e de Belléhoué en St-Thuriau. Il était armé. Le 20 juillet 1732 ils rendirent le Roc et sa vicomté au seigneur.

Charles-Marie du Plessis de Grévidon comte de Clétriala, seigneur du Roc en Mauron qui il amasa à ses dépens de Grévidon. Il fit cet achat au prix de 8000 francs, soit 100000 francs monnaie. L'acte de cession dit... il y a un château avec une chapelle de 36 acres; le manoir avec pourpris du château à une prairie de 49 journées 1/2 plus 20 cordes de terre, 7 journées 1/2 et 10 cordes en pâturage et 19 journées de landes. Il fit faire cette vente à François et Joseph Loret pour 3250 francs. Le comte du Plessis de Grévidon, colonel de cavalerie et bras à Fontenay, avait deux enfants. Il avait épousé dans le canton d'Étrelles de Montaubuc en 1722, fille de René d^e de la Blartioë, la Radatelliére et de d^e Marie Tortreud. Sonneur d'une grande fortune avançé dans le siècle suivant il acheta la même année la seigneurie de La Riege en Mauron et le Pordigat en Léhon. Il fut marié de Grévidon en 1744, mort en 1776 et ses funérailles en 1784 à Bono. Ses enfants n'avaient pas encore porté quand survint la Révolution. Lainé, François Tortreud du Plessis de Grévidon, gérant la fortune.

François Tortreud du Plessis des Grévidon, 2^e du Roc etc. fils ainé du marquis Tortreud, auteur du Plessis mort en 1791 et de Louise Gabrielle de Madille. Caraman morte en 1782 à 23 ans, née 1766, enterrée dans un cimetière de Léhon le 1783, de chanoine en 1785, épouse à Rennes en mai 1782 sa cousine Ann Marie Louise Loprié des Plessis de Grévidon emigrée en 1792, se fit à Villars sur le Rhône et à St-Honoré sur Jersey, quitta dans les îles de l'Ordonnat et la Présale et ne se souvint que en 1808. Ses descendans furent

Liquation

pour la nation et le Roi fut rendu au tribunal de Plérinvel le 17 juillet et 1 pluviose an 2 (1794) et acheté par le tenant au prix de 44.234 livres 6 sols 8 deniers. (v. l. vay f. 400841).

Jérôme Le Bœchec de Léchéac, administrateur du district de Plérinvel, fils de Bertrand et d'Antoinette Bouault, ex. avocat et juge de Brest.

Il avait épousé à Plouron le 27 novembre 1788 Anne Marie Bonamy, fille de Jean-Baptiste Bonamy né en 1737, avocat à Plouron, chevalier de l'Ordre en 1811, administrateur du district de Plérinvel, puis juge à Plouron, conseiller général de Plouron, marié à Angélique Perigault, née à Plouron le 29 mai 1820. En juin 1825, le maquis de Grévidon reçut une indemnité de 22.717 francs pour les biens confisqués et il signa le bulletin suivant à m^e Le Bœchec ex. juge de Paix de Plouron et juge de Paix de Plouron : « faisant et garantissant tout pour moi que pour la m^e de Carne, ma cousine germaine, déterminés pour l'indemnité que nous sommes appeler à recevoir du gouvernement en vertu de la loi du 27 avril 1825 et dans les considérations particulières existantes entre m^e Jérôme Le Bœchec de Léchéac et nous, déclarons renoncer à tous les droits que nous avions sur la suzerainie du Roi au Plouron acquise par lui nationallement et rendue pour cause d'émigration, et nous bien tenons qu'il est une légitime propriétaire comme s'il l'avait acquise d'assez nous, lui en remettant les titres tenus en notre possession. » M^e Le Bœchec mourut à Nantes le 20 octobre 1842, après avoir été juge de paix à Plouron et à Plouron en 1827 et 1830.

Bonamy déclara des contributions dues à l'Etat en 1792 et fut condamné
à mort; Alphonse Bonamy à Paris en 1806 et fut exécuté à la guillotine.
Alphonse Bonamy était une veuve : Aimée Bonamy épouse d'Elie Brot
au 17^e leur sœur fut Adélaïde Bonamy épouse de Jean Joseph
et à Paris et Nantes di Yves à la force d'or accompagné de son cheval
et à Paris - (marié à Bonamy.)

Jean-Baptiste Bonamy sordit armé au 2 pris.

Y. Jardin, né le 14 juil. 1731, s. de la Ville aux Fourcaux Gaël, épousé à
Prudence Pichot. leur fille, née en 1801, avait épousé Louis Pachet qui fut
meilleur à Mauron.

Y. Joseph, né en 1735, s. de la Ville et alst, seigneur de la Baronne de
Mauron et de l'abbaye de Pontpont, juge de paix de Mauron en f. ass 2, conseil
d'arrondissement et jugeant du canton de Mauron en 1802 ; mort à Mauron
en 1808 le 20 mars, âgé de 72 ans.
Secrétaire tous les révolutionnaires mordus et au sujet de Joseph Bonamy
né le 18 février 1791, s. de la Ville et alst, seigneur de Mauron et de
Pontpont, née le 15 janvier 1791 à Mertonice Allain dame du Bois
Billy en Gaël.

Leur grand-père Jean Bonamy s. de la Ville Cognac avait épousé
Gillette Bodin dame de Bellanger, fille de un^e Mathurine
Bonamy s. de la Marais en Mauron et notaire royal à Mauron
qui a acheté de Lohéac laissant plusieurs enfants qui suivent.
(voir la page ci-contre).

Il y a ouverte deux autres Bonamy qui ont continué la race undelors de
Mauron : 1) L. qui fut directeur du domaine à Toulon en 1794.

2) L'autre est lieutenant de marine en 1801. Sa femme a
eu se faire à Pont. fils du seigneur dont le nom n'est pas connu de
Mauron lequel a été nommé le probateur.

11. Jacquin, né le 9^e novembre 1731, sieur de la Ville-aux-Poëme en Gâtine;
marié à Prudence Pickett, leur fille épouse Louis Pachon, maître à Mauzon, mort en 1816.
21. Joseph, né en 1735, sieur de la Ville-aux-Alat, seigneur de la Baronnie de
Mauzon, et de l'abbaye de Poupart; affilié aux sociétés de pensée et franc-maçon,
juge de paix à Mauzon en 1781; conseiller d'arrondissement et président du conseil
de Mauzon en 1802; mort à Mauzon en 1808. ^{Le 20 mai} C'est sa fille épouse Louis Pachon, maître à Mauzon.
39. Jean Baptiste, qui suit:

Jean Baptiste Pronay, né en 1737, ^{membre du conseil de la baronnie de Mauzon} avocat à Mauzon, franc-maçon; membre
de l'administration du district de Pléneval où il se montra modeste siège que
fortement attaqué des idées nouvelles; juge de paix à Mauzon ^{avocat général}
du canton de Mauzon; marié à Angélique Pergnac ^{habitait le manoir au 1770}; ~~et acquit la place~~
mort à Mauzon le 28 mai 1820, laissant une fille et Alfred ^{qui fut avocat de la reine} fils de Jeanne de
Aimé-Marie Pronay ^{qui vint en 1837 à Paris}, marié le 28 novembre 1788 à maîtresse
Jérôme Le Basche de Lohéac, ^{qui fut} fils de Nostrand ^{qui fut avocat en parlement},
et juge de Poitiers et administrateur du district de Pléneval en 1793. Jérôme
fit juge de paix de Mauzon en 1814, ^{jugé de paix de Mauzon au 12-12-1838} vendut à Brocas en 1824, et mourut à Reims
en octobre de 1842. Il laissa:

11. Marie, mariée à Remond, en 1822, à René Renaud né à Nantes en 1790, et
directeur de l'établissement au Mans. Leur fils, René, est mort à Reims en 1852.
21. Auguste, marié à Louise de Saint-Omer, conservatrice des hypothèques
sur immeubles à Parthenay. En 1854 il vendut tout ce qu'il possédait en Mauzon.
39. Edouard, qui suit:

Edouard Le Basche de Lohéac fut le 2^e vicomte maire de la ville d'Angoulême
à sonna le 23 mai 1888. ^{11^e} Comte de Matival et co^{1^e} de la Ville-aux-Alat,
duquel renonçaient à la succession qui échut à Émilie Besuchet épouse
d'Auguste de la Moë de Fallois, et à Louise Besuchet épouse de Jean-Baptiste
du Mail, de Saint-Hilaire. Les deux sœurs transigèrent. Émilie garda le
terre à condition de fournir une route viagère à sa sœur Louise, laquelle fut
déclarée à Saint-Hilaire en 1897.

40. Émile de Basche de Lohéac, marié en 1814 à Aimée Besuchet, de
Lamalle, fiduciaire et de trésorier de la Ville-Maison. Voici ci-dessous:
11. Emilie, mariée à Auguste de la Moë de Fallois qui suit;
11. Louise, mariée à J. B. du Mail, mort à St. Hilaire en 1895.

Émilie Besuchet, héritière du terroir et des Fallois, mourut en 1897.

11. cette m^{me} de la Ville-aux-Alat était Josephine Besuchet de Remond, mariée
à Charles Haouzié de La Ville-aux-Alat 1^e de Brozey, mort en 1898 au Bois.

d^e de la Hassardine en Saint-Houarneau, laissant son épouse à son petit fils. Elle avait eu une fille décédée avant elle :

Alice de la Noë des Salles qui épousa Jules du Pontavice, maire à Plédielac en 1878. Il laissait un fils qui fut le roi :

Vincent Roger du Pontavice, châtelain de la Hassardine, maire de St-Houarneau, marié à Anne Rolland du Nozay, née à la Ville d'Argenau. Il a vendu le royaume en 1918, à Virginie Duriez, comédienne à Nantes, décédée en 1916, née en 1844.

2^e morcellement du royaume : les de la Touche. Philippe Vincent de Saint-Paul vendit les 2 autres métairies du royaume aux Capétines à Alexandre-Antoine Noël de la Touche, époux d'Anne-Marie Choderol en 1817, ex-reviseur du district de Plérinval, révolutionnaire assigné et émancipé. Il mourut à Plérinval en 1824, laissant ses deux petits enfants du royaume et son fils, qui suit :

Auguste Noël de la Touche, mort à Plérinval en 1812 à l'âge de trente ans, marié à Jeanne de Picaudau, morte en 1849, laissant une fille :

Adeline Noël de la Touche, née en 1814, mariée en 1840 au Vicomte Auguste de Montfort, châtelain de Loco-en-Cor, morte en 1873, laissant une fille en tant que métairie du royaume à son fils qui suit :

le Vicomte Georges de Montfort, marié à Clémence Brognon de Berardadec, châtelaine de la Grouaud en Pleucadeuc. Ils vendent une des métairies du royaume en 1904 à Louis Dinel de la Ville-Haligan ou Paul Arnaud de Mauron, pour 16000fr. Ils eurent :

Gaston de Montfort, marié à Marie Dumolard de Bonwiller, en résidence à La Villa « Eurekha » à Meloar-Voit, qui vendent en 1909 la dernière métairie du royaume à M^e Félix Le Hauvy, morte en 1928. La seigneurie du royaume est entièrement dispersée et retombée en roture. (outre la Capétine)

1) Le Vicomte Roger-Marie du Pontavice mourut à la Hassardine le 7 février 1932 dans sa 69^e année, maire de St-Houarneau depuis 32 ans. Inhumé à Plédielac (C. d. N.) le 12 février.

Seigneurie du Bois-Jagut en Mauron (ou de Bois-Jagut).
Jagut-Jacut dit 83.

Copronymie. — Le fondateur du lieu s'est nommé Jagut, gentilice fort répandue en Bretagne, mais devient Jagut et même Jagu. Il entoura sa maison de un bois de hêtres noirs et cela fit le Bois-Jagut.

Histoire de la Seigneurie. — Nous ne connaissons pas l'histoire agraire de la seigneurie, mais une concession fut faite à Jagut. Il n'était pas aussi considérable que celle d'actuellement. Les marquis, les acquisitions furent agrandies. À l'origine elle devait avoir 100 hectares. Elle en a maintenant 200 tel peut-être plus.

Le château ^{en 1676} comprenait un manoir et le vaste, le manoir de la Buffardais - de la Ville Ecluse - Le Bourrier - les rues Ardent, - 2 moulins : le moulin à eau des Nouettes, et le moulin à vent près de la Couche aux Bourrières. — un rôle tout ce dont le sommier valait 118 livres tournois en argent, plus 16 boisseaux de poussent rouge - 67 boisseaux d'avoine - 30 trebaches d'avoine - 33 corvées à tout ferme - 67 corvées à bras - 3 chevaux et 23 poules.

Il relevait à feu, hommage et rachat de la seigneurie de Mauron dont le chef-lieu fut d'abord à Granville jusqu'en 1373, date de la destruction de ce château par Guiguerdin, et appartenait aux ducs de Bretagne. quand le duc Jean V, mourut sa fille à Ysaïe au Ruy de Laval, il lui donna en dot la seigneurie de Mauron en 1430, et l'assua à la baronnie de Gaël, échise du Comté de Montfort.

En 1626 la baronnie de Gaël fut détachée de Montfort et rattachée pour Mazarin de Tournon qui dérogea la seigneurie de Mauron aux seigneurs du Plessis-Mauron. En 1653, Louis XIV créa la baronnie de Mauron au favori des Béthaud avec audience, priere, tenue châtelaine, forces patibulaires à 400 hommes, officier de justice et en attribua l'administration au roi ou le comte de Plérimel.

Propriétaires. — La famille du Bois-Jagut a fourni trois tronçons : 1) la branche aînée éteinte en 1641 - 2) la branche de la Buffardais en Avine éteinte en 1710. - 3) la branche du Bourrier en Héant qui a donné naissance à 4 branches : le ramier du Bourrier - celui de la Ville d'oué ou la Chapelle sous Plérimel fondue en 1565 dans le recouvrement de Kerguigan - celui du Bas-Hellié en Plérimel éteint en 1914 dans les de Kergaët - celui de Kerguigan représenté par les de Bois de la Villabrézel

et les du Bois du Saint-Séverin.

Armoiries: d'argent à 3 pins de lisople - devise: Toujours vert. Sceau: 3 aigles
de gueules mouchetés d'azur, posés 2 et 1 sur un nœud une tête de corbeau.
Les du Bois-Jagu en Bretagne. — Le primitif personnage de ce nom qui
soit connu est le suivant:

Pierre du Bois-Jagu 1^e du Bois-Jagu en Bretagne, marié vers 1220
à Azor de Kergo dame de ce Bois en Saint-Sixty; veuve en 1263 elle fait
une fondation à Saint-Melaine de Rennes. Ils laissèrent:

Gérin du Bois-Jagu, ^{vers 1248} 2^e du Bois-Jagu, marié à Aliette de Coatbratz.
Ils laissèrent :

Yves du Bois-Jagu, 3^e du Bois-Jagu, qui vécut en 1370 et qui eut
un fils connu :

Guillaume du Bois-Jagu, qui vécut en 1385 et fut l'auteur de
trois fils connus :

11- Jean, qui suit;

12- Olivier, soldat d'Olivier de Clisson, mort sous Roquetaillade
en 1381.

13- Henri, écuyer, vécut en 1379.

Jean du Bois-Jagu, 1^e du Bois-Jagu, épouse vers 1340 Perrette
des Ferrières dame des Ferrières sous Ambon et de la Ville Béné en
en la Chapelle sous Plévenon; il vécut encore en 1389. Il eut :

14- Jean, ~~qui fut~~ fut prieur à l'abbaye de Fontenay en 1415, dont fut fondation ^{vers 1415} la

15- Olivier, chevalier des rameaux du Boucicau en Noyant et de la Beffardais
en Maine.

Jean II du Bois-Jagu 1^e du Bois-Jagu, chevalier, de la Ville Béné, du
Bois-Hellio, de Telhan suivant la réformation de 1426, épouse une de
de la Ville Farno, et mourut ^{en} 1454, laissant : Olivier et
16- Robert, qui suit;

17- Pierre, écuyer à la mort de 1464;

18- Guillaume, soldat du duc en 1478, marié à Gillette le Gougon.

19- Isabeau, mariée à Guillaume Rouault 1^e de Treguier en Loyal en 1465.

20- Anne, alliée à Marc de Pontier.

Robert du Bois-Jagu sieur du Bois-Jagu et Ville Béné en 1428,

marié à une de la Nouquerie du Campot en Lanvaux; mort en

1494, laissant : Blachet la Ville Béné de Henri Doguet, seigneur de

21- Jean, qui suit.

22- La maison, rebâtie au début du XV^e siècle, possédée par alcuni des Ferrières, fils de
Robert, en 1403, son berceau fut dans le Bois-Jagu en 1415. Notant Ferrier d'alcône de la Guerche.

- 29- André, recteur de Romillé en 1502;
 31- Françoise, mariée à Jean Troussier vers 1477.
 49- Gillette, mariée en 1510 à Jean de Canciet en Saint-Graté, chevalier de la Vergé, mort en 1531.
 51- Guillaume, prieur de l'Élisa en 1530, recteur de Saint-Léger en 1530
 64- Hélène, dame du Bois-Hellio en 1513, mariée à Jean Henry de Hergoët sieur d'Hardonnière.
- Jean III du Bois-Jagu 2^e du Bois-Jagu, ville d'Oré, Bois-Hellio, du Campenot en Lanouée, officier du duc aux informations de 1475 pour le Bois-Jagu, de 1513 pour Camper, de 1515 pour la Ville d'Oré, marié en 1477 à une de ses trouvères de la Gépétionne; mort en 1527, laissant :
- 11- Jean, qui suit;
 - Jean IV du Bois-Jagu 3^e du Bois-Jagu, ville d'Oré, Bois-Hellio, de Lanouée et neant par acquet des jasse en 1515, marié vers 1510 à Françoise de Menet, dont issent :
 - 1- Jean, qui suit;
 - 2- René, recteur de Concoret en 1562;
 - 3- Françoise, mariée à Jean le Vicomte, 4^e Vincent, marié à Claude Salmon de Malo au Périnzel.
 - Jean V du Bois-Jagu 1^e du Bois-Jagu, ville d'Oré, épouse en 1550 Marguerite de Brudes, fille de Bortland et de Françoise le Voyer, dont :
 - François du Bois-Jagu 2^e du Bois-Jagu, capitaine royaliste sous la Ligue et gouverneur de Saint-Malo. Il est célèbre par ses immoralités et ses enfants naturels qu'ident. C'est lui qui entre à cheval dans l'église de Mauron et qui interpelle, dit-on, le saint Eucharistie disant : « Va-t-en homme, si tu as du pouvoir, monte le... ». Il ne croit pas à la présence eucharistique de l'homme. D'abord. Il serait mort en 1601 couronné de pourpre. Ces gens de Mauron ont bien d'autres histoires incontournables à raconter sur les cadets du Bois-Jagu et leur destin à l'égard la paysans. Il nous paraît difficile d'admettre tout cela. Il se maria en 1595 à Françoise de Brehant dame de Glénac et cest-Huan ou Brehant Lourdeau. Elle se maria en 1605 à Pierre Arril, autre protestant, sieur du Lou en Saint-Léry. Elle vendit le Bouscay en 1624 à Jean Guillot sieur de Saint-Malo en Plérimel qui le ceda par retrait à Guigouz aux Nouilles. Il eut : Jean né en 1592.

1^e- Julienne, qui suit;

2^e- François, né en 1599;

3^e- Marguerite, mariée : 1^e en 1620 à François du Guerchevire sieur de la Roncière, du Coudray et de L'Aspre en Haute - 2^e en 1641 à Poué du Cosqat 2^e le Cy-Madame; elle mourut en 1644. Son mari se remaria à Catherine Le Noyen de Tathouet en Cantillac et mourut en 1663. Sa veuve mourut en 2^e noces en 1668 avec Roland de Saint-Pern dont postérité à Coët-Hanu.

Julienne du Bois-Jagu, dame du Bois-Jagu, née en 1604, épouse Jean Le Maigre, veuf d'Anne du Poué, sœur de la Joue-d'Or aux Pogars. Il eut :

Jeanne Le Maigre dame du Bois-Jagu, née en 1644, mariée à Gilles Gascher sieur de Rovore en Trouvé en 1645. Celui-ci vendit le Bois-Jagu en 1652 à Jean de Brethaut et son fils Claude, sieur du Plessis-Mauron qui l'acquiert aux dépendances du Plessis-Mauron. Il s'y trouve encore en 1930. Pour trouver la suite de ses propriétaires il vaut que de consulter la liste de ceux du Plessis-Mauron.

Voici continuerons ici la généalogie des du Bois-Jagu.

Les du Bois-Jagu à la Buffardière en Rain.

Olivier du Bois-Jagu, écuyer, né vers 1340, prisonnier à Saint-Malo en 1387, épouse : 1^e- Françoise de Beaumanoir vers 1375- 2^e Anne de Brionne femme du Guerini en Haute dont il fit bramer. Il eut del'Elit:

1^e- Olivier, qui suit, frigo des de la Buffardière;

au 2^e lit mourut :

2^e- Réaoul, souche des de Brionne en Haute; qui suivra;

3^e- Floridas, mariée à Jeanne Crouzère de la Gapellière;

4^e- Aune, mariée à jean de Coëtquay.

Olivier II du Bois-Jagu 1^e de la Buffardière, ville Jarno, officier de la de la maison du duc, pourvoi en tout l'ypfaire de la Soraye dame de la touche en Haute. Il eut :

1^e- Jean, 1^e de la Ville Jarno, Biostello, mort sans postérité;

2^e- Olivier, qui suit;

3^e- Réaoul, 2^e de la touche en 1459.

Olivier III du Bois-Jarno, écuyer, 1^e de la Buffardière, épouse

amis de Coëtmonoch - Coiffaval qui lui dorma :

- 19- Robert, 1^{er} de la Puffardais, fils d'Alix en 1478, marié en 1469 à Marguerite Trouviale de la Capitaine, mort sans postérité;
- 20- Catherine, mariée en 1476 à Robert de Languy, capitaine des archevêques Tarnes, marié en 1484 à Adèle de Quibus dame de Carnacé en Guist - furent sans enfant,
- 21- Anne, alliée en 1474 à Michel de Barret 1^{er} de la Yelle, mort en 1510.
- les de Bois-Jagu du Bourg en Néant.

Renaud du Bois-Jagu, fils aîné et unique du Bourg en Néant, épouse : 19) en 1398
unique de Bertrand avec laquelle il vit encore en 1487 - 20) Jeanne Gérardine
dame de la Née. Il a laissé :

- 19) Jean, qui suit
- 21- Jean, 1^{er} de le Glan en Néant en 1456 Hautunffé, Catherine, mort sans postérité
de Robert de Languy qu'il épousa en 1476.
- 22- Rose, épouse de Hergouet, qui survit.
- 23- François, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du
Temple de Léhon en 1451.

Renaud II du Bois-Jagu, 1^{er} du Bourg en Néant, Lannay, La Née, épouse
une d'entre de Coëtmonoch qui lui dorma : 1^{er} de la touche au Néant de Léhon en campagne.

- 19) Robert, qui suit; 20) Jean qui suivra après lezain.
- 24- Jeanne, qui survit, héritière du Bourg.

Robert du Bois-Jagu, 2^{er} du Bourg en Néant, Lannay, marié à Louise
Bonnard de Léhon en Néant; mort sans postérité.

Jeanne du Bois-Jagu d^e du Bourg après son père, mariée : 19) à Pierre
Gervais de la Labourdais, seigneur de Chastel en 1496 - 20) Bertholdus
Jotte 1^{er} de la Gré. Vivent au Bourg en 1513. Ils le vendent à leur parent
Jean du Bois-Jagu époux de Penicinis Morat en 1515.

- 21- Jean du Bois-Jagu, né en 1461, hérita la Puffardais et la Ville de Sené
de sa grande sœur Catherine du Bois-Jagu, femme de Robert de Languy,
morte sans enfant; marié en 1485 à Blanche de Castelognon. En 1513 il vanta
la Puffardais. Il a laissé :

- 19) François, qui suit;
- 20) Richard, époux d'Etienne Roufflet de Bois-Molin, mort sans
postérité en 1538.
- François du Bois-Jagu 1^{er} de la Puffardais, ville Sené; s. allia : 19)

en 1514 à Jeanne Périn de Pontcalle ; 20- en 1520 à Anne de Cormannine de la Grange. Il eut :

François du Bois-Jagu, né en 1512, marié à Jeanne de Mercé Dame de la Pommerey, de Villabre, qui lui donna une fille :

Jeanne du Bois-Jagu, Dame de la Buffardais, Ville Dore, née en 1546, mariée en 1565 à son cousin Charles du Bois-Jagu de Kerquegan, qui fut sa

- fils du Bois-Jagu de Kerquegan.

Pierre Hélardin du Bois-Jagu 1^e de Kerquegan, fils de Jean du Bois-Jagu du Bouvet, épousa : 19- Yvonne de Trézéquidy - 29 en 1441 Jeanne de Léonchol de Mercado. Il eut :

10- Pierre, qui suit;

20- François, chanoine de Nantes en 1476.

Pierre du Bois-Jagu 1^e de Kerquegan fut aux mandats de 1472 et 1478, il a laissé :

Charles-Guillaume du Bois-Jagu de Kerquegan, marié à Marguerite de Gouézec, et mourut en 1535, laissant :

Charles-Pierre du Bois-Jagu 1^e de Kerquegan, marié à sa cousine Jeanne du Bois-Jagu de la Buffardais et la Ville Dore, dernière héritière de sa branche. Il eut pour petit-fils :

Louis du Bois-Jagu, 1^e de la Roche-Bagot, marié en 1644 à Françoise Langlois Dame de Bois, dont eut :

Pierre du Bois-Jagu, 1^e de Bois, seigneur de Saint-Prieux, marié à Marguerite Le Pappa de la Villorabel, de Saint-Renan, en 1688, et mourut en 1710, laissant :

10- Guillaume-Etienne, qui suit;

20- Louis-Florent, seigneur de la Villorabel, qui suivra;

Guillaume-Etienne du Bois-Jagu, époux Marie d'Argonne Dame de Roche, dont eut :

Guillaume du Bois-Jagu, 1^e de Bois-Jagu, prétendant au trône, marié à Jeanne le Quiquet de Chalange. Il eut :

Julie du Bois-Jagu, mariée en 1787 à son cousin Florent du Bois de la Villorabel.

- fils du Bois-Jagu de la Villorabel.

Florent du Bois-Jagu de la Villorabel, 1^e de Saint-Renan, né en

1693, marié à Saint-Brieuc en 1717 à Marie Douchin de Lannay, mort en 1760, laissant :

Florent-Jacques du Bois de la Villéralbel, capitaine des gardes-côtes à la baie de Saint-Gast en 1758, avocat, conseiller du roi, lieutenant-général de l'Amirauté, chevalier de Saint-Michel en 1785, créé Comte par Louis XVII en 1789, né à Saint-Brieuc en 1722, marié à Saint-Pierre à Jersey du Faubourg qui lui a donné :

1^o - Florent-Louis, qui suit ;

2^o - Anastasie, mariée au Comte de Kergouiet ;

3^o - Jean, frère de Saint-Sorin ;

Florent-Louis du Bois de la Villéralbel, conseiller du roi, président du tribunal de Saint-Brieuc, né à Saint-Brieuc en 1766, y épouse : 1^o - en 1787 sa cousine Julie du Bois-Jagut, morte en 1790 - 2^o en 1791 Marie-Jeanne du Couëdic. Il eut du 1^o lit :

* Jean-Marie du Bois de la Villéralbel, ~~qui suit~~ ; né en 1790 à St-Brieuc, président du tribunal de Saint-Brieuc, marié en 1821 à Cécile Haouzié de la Villeneuve, fille de Jean-Baptiste Haouzié, maire et député de Saint-Brieuc et de Marie Huet de Brangolz, sœur de Charles Haouzié sieur du Boyer en Haute-Bretagne, mort en 1874, ayant eu 10 enfants :

1^o - Henri, qui suit ;

2^o - Arthur, qui survint ;

Henri du Bois de la Villéralbel épouse Sophie Le Pichot-Parcayez-Longueville, fille de Gustave et de Estelle Le Gardeur de Tilly. Ils ont eu :

1^o - Raoul, capitaine d'infanterie,

2^o - André, vicomte général de Saint-Brieuc, évêque d'Amiens en 1915, archéologue de Rouen en 1920, né à Paris en 1864 (décédé en 1945).

3^o - Marie, née en 1867, mariée en 1891 à Jean Fauret de la Bouevrière, officier de marine, mort à Toulon en 1897.

Arthur du Bois-Jagut, vicomte de la Villéralbel, né en 1840, marié en 1871 à Adèle de Tesséron de Coëndroff, mort à St-Brieuc en 1878, et lui en 1891, laissant :

1^o - Arthur-Jean, qui suit ;

2^o - Florent, né en 1877, directeur au grand séminaire de Saint-Brieuc,

174 / 48
Archivaria d. bres en 1920

vêque auxiliaire de Tours, puis évêque d'Amiens en 1921.

3) Adèle, mariée en 1898 à Pierre de Crozé de Chernes (Martigny-sur-Mayenne),
Arthur du Bois-Jagu, Comte de la Villeneuve, capitaine de cavalerie,
châtelain de Crissay près Dôle dans le Jura, marié en 1902 à d'Elle
Fondat de Montessaint. En 1901 il a rebaptisé son château du Bois-Jagu; tué
sous Verdun en 1916, laissant :

- 1) Marie, née en 1904;
- 2) Françoise, née en 1908;
- 3) Colette, née en 1909;
- 4) Henri, né en 1911.

Les du Bois-Jagu de Saint-Léonard.

Jean-Marie du Bois-Jagu de Saint-Léonard, fils de Florent et de Jeanne
du Faure, né à Saint-Brieuc en 1786, épousa en 1792 Félicité de
Formorel; jugé au tribunal de 1800 à 1814; quod en 1811, laissant:
Félix du Bois-Jagu de Saint-Léonard, né en 1806, marié en 1843 à
Jeanne Gaillard de la Touché, fille de François et Jeanne Gauchier de
Kermoré - 1) Amédée Guisault, mort en 1874, ayant eu du 1^{er} lit:
2) Félix-Marie, qui suit.

Sur 2^{me} lit : 1)

1) Louis, qui suit.

Félix-Marie du Bois-Jagu de Saint-Léonard, inspecteur des Postes, né à
St-Brieuc en 1845, marié à quinze ans à Hyacinthe-Céleste Blot, morte
à Reims en 1902, laissant:

1) Eugène, qui suit;

2) Florent.

3) Jeanne, mariée à Raphaël Le Guernec, officier de la Légion d'honneur, commandant
Eugène du Bois-Jagu de Saint-Léonard, commis principal aux Contributions
Indirectes, marié à St-Brieuc en 1898 à Josephine Le Guernec, sœur du
précédent, fille d'Ernest, commandeur de St-Grégoire-le-Grand, et de Félicie
Trotel du Chatelet. Mort en ^{doublé le 11 avril 1933 dans sa 93^e année.}

4) Roger, né en 1899 époux de

dont une fille en 1933.

5) Alice, née en 1900; non mariée en 1933

6) Henri époux de ^{en 1933}

Louis du Bois-Jagu de Saint-Léonard, né à Saint-Brieuc en 1858, docteur

Le 5^{me}

des médecins, marié à Hervieu (finistère) en 1899 à Marie Probst ~~docteur~~
médecin l'ula de la marine, directeur du bureau d'hygiène de la r^e d^e de l'Orne,
Président du syndicat des médecins, décédé à l'Orne le 20 juillet 1933, ayant eu:
 II - Jean, né en 1903;
 II - Anne-Marie, née en 1904, mariée au Vincent de l'^e-Germain

Seigneurie du bas Guilletière, la Vigne, le Foron. (arch. du Foron)

Voici une seigneurie mannomme dont le chef-lieu a eu trois appellations successives connues : Guilletière, la Vigne et le Foron.

topologie. — La famille Hedre, fondatrice du lieu, lui donne son nom. C'est évidemment incomplet. Qu'il-Hedre indique une habitation sur place ou logement, résidence de Hedre. Cela se traduise par casamentum dans une charte de 1192. Il était peut-être une case, une cabane, une chaumière ou un manoir. Le plus vieux propriétaire connu est Hugoin de qui-Hedre. Il meurt avant 1100. Il laisse deux fils : Rivallon et Jarnogat.

Rascal, p^l de Jarnogat, vend le haut Guilletière en 1152 et fait la donation à l'abbaye de Montfort. L'exploitation du domaine s'améliorant et le nombre des propriétaires augmentant, on se situe dans l'obligation de construire deux villes et de morceler le domaine jusqu'à ce que deux seignuries distinctes. On a alors le haut et le bas Guilletière. Nous ignorons la date de ce morcellement. Mais il existait avant 1400, car les deux manoirs sont bâties par des familles distinctes. Plus tard, le bas Guilletière à son tour fut vendu à deux seigneurs avant 1400 et en eut le Guiffart de la Prieurie et le Guiffart de nos Guilletières et de la Vigne dont nous dirons l'histoire.

II. Le Haut Guilletière avec sa date de propriété avant 1400.

Il y avait une motte, un manoir possédé au 14^e et 15^e siècle par Olivier Morvan 1^r de la Haye ou l'Epau. Son héritage passe à son fils, Pierre Morvan. L'autre domaine de Jean de la Prieurie. En 1513, le propriétaire est Jean Nouvel, seigneur de Jean Thomas 2^r de la Motte : il a fait noblement le lieu, manoir, domaine, seigneurie de Haut Guilletière qui fut à Pierre Morvan et qui a été adjointe quelques héritages roturiers. A ce moment le Vauferrier dépendait du Haut Guilletière. En 1536 et 1542 Présent Guiffart de la Prieurie et 2^r du Haut Guilletière. Il est fils de Pierre de la Prieurie et de Thomas de Gouydar. Il accordera Jean Guiffart du bas Guilletière époux de Gillette de la Prieurie son fils. — En 1580 le haut Guilletière est habité par Jean Troussier du Pommard et 1^r Jean de Stevres, époux de Suzanne avril. Administré acheté. Il y avait aussi une chapelle au haut Guilletière. On en voit trace à un document de 1530. Il a été détruit à haut Guilletière pendant les guerres.

Le Guiffart amenant le haut Guilletière au bas Guilletière à une date inconnue de nous. Cette réunion existe encore au X^e siècle. Le Vauferrier dépendait du Haut Guilletière.

Le Bas quichétre et la Vigne. (acte du Pessan).

La Seigneurie du Bas quichétre fut possédée par cette famille Guillard ou Guillard depuis la plus haute antiquité. Elle portait : de quelles à un éperon d'argent sur une branche de mérle, tacts longs et guillochés.

Le manoir ancien du Bas quichétre fut abandonné par elle à sa femme et pour sa résidence elle se construit à l'ouest de là une nouvelle habitation qui elle donna le nom de la Vigne.

Guillard est un gentilice fort répandu dans la région. Son radical est Guille, ^{en Guille} nom d'un homme très connu. La forme plurIELLE est Guille, Guillot, Guillot et Guillard au tout des formes altérées. Cette famille Guille et la fondatrice de ce village Guilleac ou plutôt Guilleac. C'est le fief des Guille - acus : la propriété de Guille. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer dans ces parages des Guillard. C'est un nom Gallo-romain. Son père Olivier Guillard sieur de la Vigne épousa en 1382 Jeanne ^{de} Serre Dame de Pongly. Il partagea avec Guillaume et Renaud Serre les biens de ses deux parents. Il eut enfin comme lot de sa femme : trois biens de rente. Il laissa :

1). Renaud, qui suit; ~~Il a été marié à Hamon de la Haie.~~

2). Martland, mort sans héritier en 1427

3). Guillaud, mariée à Robin de Pontcallec en 1417.
Ils partagèrent en 1427.

Renaud Guillard 1^e du Bas quichétre et de la Vigne, épouse en 1419 Jeanne Gicquel, fille de Thomas et Jeanne Lecoble. Ils eurent :

1). Jacques, qui suit;

2). Pierre,

3). Jeanne, mariée à Hamon de la Haie
Ils partagèrent en 1464 et 1469.

Jacques Guillard 2^e de la Vigne et du Bas quichétre, comparaît à la mort de 1479 en archier avec Brigandine, épouse Jeanne Folliard dont il eut :

1). Jean, prêtre;

2). Antoine, qui suit;

3). Marie, mariée : 1) en 1494 à Olivier Morel 3^e de la Ville à Lézise
- 2) en 1503 à Pierre Allain.

1). une livre = 500 fr. de notre monnaie actuelle.

2). 100 francs = 100 francs.

Antoine Guichart, 3^e de la Vigne, épouse en 1492 Georgette de la Foye fille
héritière de la foye 1^e de Monan. Il eut :

1^e- André, qui suit;

2^e- Denis, épouse en 1517 Pierre Guilleme de la Salle 1^e de la Perrette;
André Guichart 1^e de la Vigne épouse Guillemette Perrette, fille de Jean
et Jeanne Gallouet, en 1511 et mourut en 1540.

Le minu de son décès indique qu'à la Vigne il y a un manoir et une métairie
avec jardins devant et derrière d'un jardinet... que les adorances à la Couronne de
Gael tout de 1316, 4 boissiers et 1 chapon. Il lisa :

3^e- Jean, qui suit;

4^e- Philippine, mariée à Guilleme des Salles 1^e de Rosay dont le fils,
Julien des Salles, recouva l'héritage de ses grands-parents en 1580.

Jean Guichart 1^e de la Vigne et bas quilleches au bas maison, maison,
pourpier, métairie, jardins, bois de haute futaie; maison et métairie de la
Vigne figurant à quilleches; marié en 1537 à Gillette de la Fresnay,
fille ainée de Pierre et de Thoinne de Grévidan de la maison de Guichard
de la Fresnay, mort en 1600. Le minu de son décès pour son fils indique que
les jardins et les départs de la Vigne ont une superficie agraire de 2 journées,
et les bois de haute futaie 3 journées 1/2. Il eut :

5^e- Jacques, qui suit

6^e- Jeanne, mariée à Jean le Flot 1^e de Carneignan en 1576.

Jacques Guichart 2^e de la Vigne, bas quilleches, Guignemer en Ille, épouse
en 1570 Guzenne de Percherel, fille de Jean 1^e de Beaujou et
d'atherine de Bradon. Ils laissèrent :

7^e- François, qui suit;

8^e- René, qui partage avec son frère en 1606.

François Guichart 3^e de la Vigne etc... marié : 1^e à ^{intitulé} Grégoire de
la Corbière, fille de François et de Marie ^{intitulé} Jauneau de Merthouer,
dame de Hurac ~~et Merthouer~~ en Gael - 2^e à Françoise de Neuville fille
de Georges de Neuville et de Charlotte ^{intitulé} Yves de Boucic en Kient.
Mort en 1636.

En 1605 il acheta le théophile Basillaud et une des Salles son épouse
Lemanie noble de la Hrie Léonie ou Lavaud et Lavaud au bas
quilleches. Cette terre avait appartenu en 1444 à Guilleme Lavaque, puis

Alain Crosque son fils qui la légua à son neveu Jean Crosque en 1513. La fille de ce domice, Grégoriane Crosque, le transmet à sa sœur, Anne Crosque épouse de Jean de Saint-Pern du Lattay. Celle-ci la cédant aux dits 1^{er} et 2nd de la ligne contractants. En échange on leur accorde la terre et le manoir de Huran en Gaïl, dot de Grégorine de la Corbinière qui épousait en de son père François de la Corbinière 1^{er} des Perga de Prepus. On ignore qui Alain Crosque avait une fondation de 100 sols de rente à prendre sur la terre. Ces terres le 20 juillet suivant le basquihéto.

En 1611, François Guichard acheta la Chouannière en Ille-et-Vilaine de Condé du Hénaff et la Folie en Ille-et-Vilaine, parue de Charles de la Corbinière pour 19.300 livres. Jacques de Condé et de la Folie, son frère, accepta l'argent. Cette terre était l'héritage de Jacques du Cambout en son vivant 3rd de la Chouannière.

Grégoriane de la Corbinière mourut en 1621. quand soy aussi courale aux 2nd usc il fut qualifié 1^{er} du Bas quichéto, la Vigne, la Hie, la chouannière, de Guinorme et de la Hie des Pés. Sa 1^{er} lit, il eurent :

Nicolas Guichard 2nd des quichéto, la Vigne, la Hie des Pés, la Hie, la Chouannière en Ille-et-Vilaine, Guinorme en Gaïl, procureur du roi à Plévin et épouse en 1634 Euphémie de Lassart. En 1648 il acheta du baron de Gaïl les îles de Molant, de l'Ange et des Ains (50 fermes).

En 2nd usc Euphémie de Lassart épousa en 1650 Julian de la Corbinière 2nd de la traîche - Larcher en Campenue, mort à la Vigne en 1654 d'un coup de pied le cheval, arrivant de l'audience du Bois de la Roche. Il était seigneur de Gaïl et de la Hie de la Roche. Il eut fille de ~~l'heure~~ la Corbinière et ~~la~~ ^{l'heure} ~~l'heure~~ ^{l'heure} ~~l'heure~~. Inhumé à Gaïl dans la nef de la Villeneuve.

En 3rd usc, en 1655, elle épousa Charles de Kerq 2nd de Kerq au Negret et de Prédore, fils de René 3rd de Kerq, le Mois-Gorbant, le Plessis, le Vaujouguet, Guy de Néhouet, la Ville Péron, procureur du roi à Jugon. Mort en 1662.

Euphémie Lassart mourut en 1683. La succession fut difficile. Elle naît en 8 enfants de son 1^{er} mari ; ^{1^{er} et 2nd mari} ~~sauf~~ du second, et eux de troism. Fille de Kerq 2nd du Faugoyeur. Sa 1^{er} lit ~~issaint~~ elle était fille de Guillaume de Lassart et Jeanne Poullain 2nd d^{2nd} de la Villeneuve. Sa 2nd lit ~~issaint~~ :

1^{er} Alain, mort en Hollande sans postérité au service du roi en

1674, laissant ses biens à son frère puîné, qui suit :

1) - Julien, qui suit, d'abord 1^e de la Haie ;

2) - François, né à Plérin le 21 juillet 1638, 1^e de quinzième ; mort sans heirs.

3) - Charles, mort jeune.

4) - Pierre, mort jeune.

5) - Anne-Marie, décédée sans heirs.

6) - Gillette, mariée le 11 juin 1639 à Olivier Provet 1^e du Plessis en Gaël, dit 1^e de la Tourdeau. mort en Gaël.

En 1668, il y avait plus à dire que les 3 aînés qui partageaient.

Julien Guichart 1^e de la Vigne etc... héritier principal en 1674, comparut en 1678 à la reformation et fut reconnu noble avec 40 générations prouvées. C'est surtout en nous aidant de l'arrêt de maintenue que nous avions pu établir la généalogie de la famille. Il épousa Marguerite de Saint-Pere, de Lattay en Guémené, morte en 1701, laissant une fille unique, qui succéda.

Jeanne-Hélène-Vincent Guichart, dernière survivante de sa race, née à Mauron le 7 avril 1676, épousa le 1^{er} mars 1695 à Rennes Joseph-Placide de Ferron 2^e de Quengo en Brodouer, de la Torromaine en Gorouien, près Dinan, de la Ville Jallouer à Sal des Roches, des Salles, conseiller au parlement, pourvu le 27 X^e 1694 au lieu de Huart veignant, et dispense d'âge le 3 du même mois, reçu le 19 août 1692, fils de Jean-Baptiste Ferron de Quengo et de Claude Barre, né à Rennes (S^t. Etienne) le 1^{er} X^e 1668, y baptisé le 2, mort avant 1728. Il a cédé l'officier à son fils.

Armoiries de Ferron : d'azur à 6 billettes d'argent, enroulé de gueules chargé de 3 ameublés d'argent. — Ils eurent 3 enfants.

1) - Jean-Baptiste-Célestin, qui succéda ;

2) - Bertrand, garde de la marine en 1736.

3) - Louis-Noël, capitaine de cavalerie, mort sans heirs en 1776.

Jean-Baptiste-Célestin de Ferron, de la Torromaine, du Quengo de la Vigne au Mauron etc... baptisé le 14 avril 1696, conseiller au parlement le 14 juillet 1724 au lieu de son père veignant, reçu le 13 octobre suivant. Après 20 inscriptions il avait reçu des dispensas

de temps d'études et d'intérêts pour prendre des grades de l'archevêché et de bachelier en droit par lettres du 8 avril 1724, marié à Saint-Malo le 6 avril 1728 à Françoise-Jeanne-Macloris Eon de Carnan, fille de Julian Eon de Carnan et de Françoise de la Haye; y née le 16 novembre 1707, décédée à Dinan (St-Malo) le 4 octobre 1773, y inhumée le 5, sans son cœur porté à Mauron.

Il a été l'offre à ses fils et aux deux lettres de l'honorariat le 10 août 1756, mort au château du Ferron en Mauron et a été inhumé dans cette paroisse le 13 octobre 1770. C'est lui qui bâtit le château actuel du Ferron en remplacement du manoir de la Vigne. La première pierre fut posée en 1747 par Guyelle Rolland du Goaday, lieutenant de cavalerie 33 de la Ville d'Angers en Mauron, et par Françoise Eon de Carnan; il fut terminé en 1748. Il laissait :

1) Julien, qui succéda.

2) Claude, né en 1732,

3) Joseph, né en 1733, lieutenant de vaisseau au Roi, chevalier de St-Louis, marié à Mme de Turpin.

4) Marie-Bertrand, née en 1736, 1^e de la Ville Bouquais en Plérival, capitaine de vaisseau, chevalier de St-Louis, fut au service du Roi.

5) Françoise, religieuse calvinienne à St-Gervant.

Ils partageaient en 1776. Le partage concernait tous les biens en fief du Ferron puis ceux en biens de guilbert. Ceux-ci comprenaient :

a) - le château du Ferron et la métairie de la Vigne.

b) - les métairies du grand et du petit quichedec. { en Mauron

c) - les métairies de la Chozouarie et de la Née des pris,

d) - la métairie de Guinorou en Ille-et-Vilaine et deux traits de dîmes : le dîme du St. doy et celui du Roi.

e) - les dîmes de Quillec, de Clé-Garcelais, de l'abbaye de Penguily.

f) - les terres du Boisdena et la ferme de la Bonne.

g) - la petite ferme et seigneurie de quichedec (quehuac) acquise pour un francs et connaîtait en une métairie avec bois de hêtre, taillis et chataigneraie. (M. de Ferron aurait acquis en 1746 à la famille de Gouyon s. de Berland en Mauron), autorisalement elle avait été la propriété de la famille de la Foste qui est un ramasseur des quichedec de quehuac.

17 - les rôles du petit et du grand quilleches et d'Amancey y amone.
 Le tout était prisé à la somme de 233 000 livres x 10 = 2.330.000 francs.
 La note monnaie évaluée de 1930. on y lit en outre que :
 le rôle de l'Abbaye se levait sur 6 tenures,
 le rôle petit de quilleches se levait sur 11 tenures,
 le rôle en Hauteau se levait sur 14 tenures et valait 31 000, 4 francs
 de froment rouge, 6 boissaux d'avoine, 12 corvées de bras et 2 poulets.
 Le rôle en St. Martin de Hauteau se levait sur 2 villages, la Rebutarie et la
 Ville Calmet. La Rebutarie fournissait 2 sous monnaie, 8 francs
 de froment rouge, 6 boissaux d'avoine, 2 corvées à bras et 2 poulets.
 La Ville Calmet devait 8 sous monnaie à terme de St. Eustache, 2 corvées de
 bras en avout, 7 boissaux de froment rouge, 6 boissaux d'avoine combles
 et 2 poulets à terme de Nîmes.

Julien-François-Placide de Ferron, comte de Quengo, s^e du Ferron
 en Hauteau, à celle Bouquain en Plairval etc... no^r à St. Malo le 6 juillet
 1730, pourvu conseiller le 12 juillet 1755 au bout de son père régnant, et
 reçu le 5 avril suivant; marié à Namur (St. Germain) le 2 septembre
 1755 à Angoulême - Julie Hélène Fournier de la Chataigneraie,
 fille du chevalier Louis-Bertrand, s^r de la Chataigneraie, secrétaire du
 roi, et de Marie-Charlotte Courtois, y née le 2 juillet 1735,
 y décédée le 10 mai 1815.

Il céda l'offre à son fils et il l'a évalué à 25 000 livres dans l'acte de
 démission pris à Nîmes le 24 mai 1777. Il suit des lettres d'homoriat
 le 26 mars 1778. Il signe l'acte des donations et refait vente au peletier
 qui avait le parlant antier. Il céda à Nîmes le 2 mai 1802 en 12.
 le 21 juin 1801. Ils possédaient la résidence à Hauteau, mais 4 de leurs
 enfants étaient morts. Leurs biens furent saisis et dévolus à la nation qui fut
 administratrice du patrimoine familial pour en distraire le sort des orphelins
 et l'attribuer à la République. Cet inventaire indique : - le château
 du Ferron et ses propriétés - la métairie de la Porte - celle de la Vigne -
 celle de la Chouannerie - celle de la rive des près ou des quilleches - celle
 du petit quilleches - celle du grand quilleches (à tout en Hauteau) -
 la ville Bouquain en Plairval - 5 fermes en Hauteau, St. Malo et Languenan -
 la maison du Quengo avec les meubles de la table et du busqueng - celles ;

Gaudet et de la Chapelle Maurquin en Ille-et-Vilaine. D'après ce
tout valoir un capital de 224.500fr.

La république s'adjuge les biens du comte, soit 70.511fr. dont au
fit assiette sur la Ville Bouguen, le grand quittance, la voie des pas
que les commissaires déclarent à la nation le 1^{er} juillet 1797.

M. et M^{me} de Ferron possédaient ces biens. Ils laissaient :

1^o. Sébastien-Jean-Baptiste - Père de Ferron, 1^o du quartier, né à Rennes
le 10 octobre 1756, y baptisé le 7, pourra conseiller avec dispense d'âge
le 31 décembre 1797 au lieu de son père assignant, et reçus le 20 février 1798,
marié à M^{me} Hélène le 6 mai 1788 à Françoise Moreau de la Villegille,
fille de Jean, écuyer, 5^e de la Villegille, Pont-l'Évêque, etc... Lieutenant des
maréchaux de France, et de Françoise Moreau de la Pucinerai, y née
le 19 février 1764, décédé à Rennes le 1^{er} novembre 1837.

En fonction en 1799; il s'emigra. Il eut 6 enfants; lors du partage de 1815 ses
enfants héritèrent de la fortune et ses dépendances. Mort à Rennes le 2 mars 1810
au XV, le 21 juin 1801.

2^o. François-Auguste, capitaine de vaisseau, voulut à Angers et s'emigra
pas. Vint la ville Bouguen qu'il légua à sa femme, qui suit;

3^o. Angélique, mariée en 1781 à Louis-Hyacinthe-François Péan de
Pontgilly, lieutenant des maréchaux de France, veuf de Marie de la Gondrais,
châtelain de la Roche-Gié en Languedoc; fils de Louis et anglaise Daniel.
Elle eut une dat de recoulement, et souffre la légua la Ville Bouguen
qu'elle a rendu en 1860 aux Frères de l'Assomption. Ils s'emigrent.

4^o. Émérance, morte sans heirs en 1804 au quartier de Reducer.

5^o. Adolphe.

6^o. Marie-Aug. Toussaint qui suit.

La fortune fut évaluée en 1815 à 640 000fr. Le Ferron étant au suivant:
Marie-Aug. Toussaint de Ferron, née à Rennes en 1770, il s'emigra sous
la révolution. Louis-Joseph de Bourdon, prince de Béard, commandant en
chef une division de la noblesse et la cavalerie française en emigrat vers lui
certifie que à Marie-Aug. de Ferron du quartier, immigré au mois de
août 1791, a fait la campagne de 1792 dans la coalition de la province
à l'armée des princes, forces du roi Louis XVI^e, qu'il nous a joint

le 8 aout 1793, que depuis ce temps il a servi sous nos ordres ayant fait la campagne de 1793, 94 et 95 dans la compagnie n° 5 des chasseurs nobles, et celle de 1796 dans la compagnie n° 17; que il s'est trouvé à toutes les affaires qui ont eu lieu pendant ces campagnes, succéssivement à celles des 10 et 21 aout, 12 Septembre, 13 octobre, et 8 decembre 1793; 43 aout, 2, 18 et 19 octobre 1796; que il s'est conduit avec honneur pendant qu'il a été à l'armée, devant son Prince vaillamment, se distinguant par son zèle, son courage et sa bonne conduite.» Le certificat était signé à Mülheim sur Allemagne le 12 mars 1797.

En 1815 il eut le Baron et sa fortune évaluée à 89.480 f. Il avait épousé en 1818 Françoise de Lambilly, veuve de René de Langle de Nermont, tué à Aixay en 1815. Elle était la fille de Pierre-Gabriel-François de Lambilly, marquis de Baud-Nermont, baron de Mergoia, s'de Lambilly, Cremonay, Dogny au Taupont et d'Anne Bourriette-Françoise de Noisy de Clermont, fille du marquis de Clermont, comte de Mervic. En 1815 elle avait épousé le Comte de Longchamp Nermont, né à Amiens en 1770, fils de Louis-René et de Catherine de Talhouet. Son père avait été fusillé à Quiberon en 1795 et lui fut tué, officier d'artillerie, le 21 juillet 1815 à la bataille d'Aixay. Veuve, elle épousa en 2^e noces, à Taupont, le 14 juillet 1818 Frédéric, comte de Ferron du Quays. Il mourut sans postérité en 1839 et lui en 1854. Il fut le bienfaiteur de l'école libre des filles de Mauron et figura la propriété du Ferron à un petit monastère. Son frère aîné, Sébastien Frédéric, avait au moins deux enfants:

1/- Ange, né à Saint-Malo en 1789, marié en 1820 à Marie de Kerouignant de Trézel, mort à Rennes en 1866. Le fils de ce dernier herita le Ferron.

2/- Eugène, né en 1794, ecclésiastique, possesseur d'un hôtel à Rennes.

3/- Georges, né en anglétors en 1793, capitaine de vaisseau, marié à Marie Hay des Methermois, s'de la Ville au Royer en Manche.

Georges-Marie-Godefroy, vicomte de Ferron du Quays, fils d'Ange-Kerouignant de Trézel, s'de Ferron. Il naquit à Rennes en 1825 et épousa à Paris Berthe Véron, et resta à Le Ferron en 1856 et vit à l'abîme. C'était alors un indifférent en religion; uni

il se laisse convertir par ses amis, surtout par un brave lacet de Louquel de la ville Pothin en faïence; nommé châtelier de la Légion d'honneur de Saint Grégoire. C. Grandon - 1893, il se marie généralement son état à l'époque des éclats libres de Mauron. Son épouse s'est choisie pour dame de compagnie et confidente une cousine, madame Pauline Le Boart, veuve Raybaud, originaire de Compiègne. A la mort de son mari de Perron, celle-ci devint pour lui une intendant pleine d'affection et de dévouement. Il mourut en 1905 cédant tous ses biens à cette intendant. Le testament fut général.

Pauline Le Boart, veuve Raybaud, propriétaire du Perron n'a pas eu d'autre héritier à Mauron et s'est installée à Paris. Désirante de savoir ce que valait le domaine du Perron, elle le mit en vente fictive chez m^e Freudent à Mauron. Celui-ci, ayant trouvé un acquéreur qui offrait 450.000 francs, il fit un arrêté Raybaud lui signa une promesse de vente sans savoir ce à quoi elle s'engageait. Il fit un procès à Raybaud pour se dégager en invoquant de sa bonne foi. Elle le perdit. La reprobation de cette vente a été générale. On accusa m^e Freudent de déloyauté et d'avoir abusé dans la circonstance de l'incident de bonne foi de sa cliente. aussi il a été banni, rendu son étude et dépossédé de ses biens.

Hélène Le Houelleur, le nouvel acquéreur du Perron en 1920, était marié à Hélène Bougaux et avait 4 enfants : 3 filles et 1 fils.

Il est complètement athée et le clergé n'a pas à se louer de son voisinage. Il a racheté son acquisition en homme d'affaires. Il a amputé le Perron de 4 miettaires, de plusieurs étangs, ^{d'époque} délivré le propriétaire pour solder son achat. Le domaine du Perron réduit à 300 hectares, est divisé en 6 fermes : 1) le château et son parc ... 150 hectares.

91 - la grange du château	... ~	30 hectares
- 3) - le grand quillede	... ~	25 hectares
4) - le petit quillede	... ~	25 hectares
5) - la Vigne	... ~	20 hectares
6) - Bagatelle	... ~	25 hectares
7) - la vallée tourrant	... ~	25 hectares
Total		300 hectares

le 15 juillet 1930 il mit le Pérrier en vente au bateau de M^e Messard, notaire à St. Hilaire-le-Grand, associé à M^e Louis, notaire à Mauron. Un industriel de Paris, M^e Le Comte, porteur d'intermédiaire d'agent, en résidence à Lavallois, offrit plus de 14 000 francs et fut déclaré l'acquéreur. tout a été revendu à des paysans, sauf le bois adjugé à Yves Allais, marchand de bois à Mauron.

Cette seigneurie avait mis 5 siècles à se constituer; elle a été saisiée et scieretée en une année sous l'emprise des idées démocratiques de l'époque opposées aux propriétaires de latifundia.

La Maison du Plessis de Grenédan.

C'est un rameau détaché de la famille du Plessis-Mauron.

François du Plessis de Grenédan en Ille (f. d. n.) était le fils cadet de François du Plessis en Mauron et de Marie de la Bouyrière, il naquit vers 1527 et mourut entre 1575 et 1597; il se maria par contrat :
 1/- le 21 janvier 1556 à Françoise Mellert dame de La Touche en Lannolas, qui avait bien 60 ans et était veuve. Ce mariage disproportionné s'explique par l'apport des biens considérables qu'elle donait lui et aux siens - morte sans postérité - 2/- vers 1576 à Claude de Beccdelière, dame de la Motte en Gacé, fille d'Etienne 1^{er} du Bouëxic; morte en 1630.

Il fut greffier civil en chef au parlement, pourvu le 10 janvier 1558 pour 1154 francs et fut reçu le 11 janvier suivant; en 1560 il fut autorisé à faire ses expéditions. Ce greffe civil comprenait celui des presentations qui seraient disjointes et que l'on puvodrait séparer. Il céda le premier en 1569 à Gaudin avec la moitié des gages, soit 120 francs, et l'autre greffe à François Mellert en faveur de qui il le démit en 1571 pour 80 francs.

Il acquit ensuite une charge de secrétaire du roi en la chancellerie de Bretagne dont il se pourvut en mars 1571 pour exercer de payer les lots et ventes des seigneurs considérables qu'il fit. Elle avait été créée pour lui. Il comparut à Rennes devant le sénéchal le 26 novembre 1595 et eut dit âge de 68 ans. Le 21 janvier 1598, Claude de Beccdelière, veuve et tutrice de ses enfants, promit pour cette qualité à son portage d'acquérir pour son mariage de son mari.

Le 24 octobre 1586 il se rendit acquéreur de la toure et laignerie de Grenédan en Ille par contrat d'échange de Boul de Grenédan, rebâtie de l'ordre du roi, calviniste ardent, qui l'avait fait ériger en vicomté en 1577. En échange il lui cédait plusieurs dîmes le Crant dans les paroisses de Pluanayat, Saint-Jouan et Montauban, et un bois taillé à ses fournies.

Il acheta aussi les terres du Housâ et de Mottay en Hauteignac. Il eut :

1/- Sébastien, qui succéda;

2/- Françoise, mariée : 1/- à Grégoire d'Albret, de la Ville Robert en Auge - 2/- en 1601 à Jean-Pierre de Fresne, 1^{er} de Châteaumurlet-en-Puis, de la Chataigneraie, Guillerain et Bourcier en Campeneac, né à Campeneac en 1583.

Veuve remarié en 1607 à Gillette Hay des Nétunnières, fille de Paul et de Françoise de Bruc, fille de Jean et de Marie Vénier. Il eut un fils de sa 2^e femme, Paul, marié en 1632 à Jeanne de Bruc, fille de Jean et Marie Vénier. Sébastien du Plessis, vicomte de Granetan, s^r du Blottay, baron engagiste de Hédé, conseiller au parlement, pourvu le 2 septembre 1603 au lieu de Arnaud régnant, reçu le 9 janvier 1604; il achète cette charge par contrat passé au Châteaugontier, au prix de 25000 livres à simple procure, mais il la céda par acte d'échange à Claude de Facon s^r de Riss - de nouveau conseiller procureur par lettres de permutation du 2 nov. 1603 au lieu de Charles de Facon procurant, reçus le 16 mars 1604. Marié : 1) en 1604 à Françoise de La Roche-Gastin - 2) le 27 juillet 1606 à Vitte à Jeanne Morel, dame des Bretonnières, fille d'André et de Jacqueline Rouail, morte le 9 mars 1656. Elle a succédé à son mari, et son fils René est né à l'époque de ces petits-enfants. En septembre 1616 le prévôt de Reims ordonna le priage de ce lieu. Il mourut à Reims (Saint-Pierre) et y a été inhumé le 16 août 1638, laissant deux enfants :

- 1) René, qui suit;
- 2) Françoise, mariée à René de Pontual s^r de Pontual et la Ville Renaud, fille de Jean et de Françoise du Breil, procureur général de la chambre des Comptes de Bretagne, le 20 juil. 1630.

René du Plessis, vicomte de Granetan, s^r du Blottay, des Bretonnières, f. 2^e fils, succéda à son père dans la charge de conseiller aux Requêtes, pourvu le 13 mars et reçu le 29 avril 1637. D'après acte de partage du 12 décembre 1639 cette charge lui a été comptée pour 78000 livres. Il la vendit à François de Clisson, lieutenant des armes à l'armoirie, mais celui-ci le revend l'année suivante à René du Plessis de Granetan qui lui a donné en échange celle de conseiller et commissaire par acte du 29 avr. 1639. Il obtint une autre office de conseiller aux enquêtes, pourvu le 3 septembre et reçu le 14 octobre suivant.

Il avait donc été d'abord conseiller et commissaire en 1637 au lieu de Le Gourolle régnant, et avait rendu cet office par acte d'échange à Clisson qui lui retroccédait l'office de son père suivant le contrat à Reims du 14 mai 1639 au prix de 64000 livres, en chargeant d'en payer 58000 livres qu'il devrait à son rendement. Pourvu conseiller régional en 1639, il le rendra l'office à Huet au de Bodillic en vogel-Huy illle.

N'a à Reims (St-Pierre) le 18 juillet 1652, il y est décédé et inhumé le

16 juil 1651; marié à Saint-Malo le 2 juil 1639 à Marie Joret, dame de l'Instruction, fille de Nicolas Joret et de Perrine Le Potier, duchesse de la Brivière, née à Sol (Ille-et-Vilaine) le 18 mai 1617, inhumée à Rennes (Saint-Germain) le 21 aout 1649. Après la mort de sa femme il est devenu prêtre, sans cesse d'appartenance au parlement. Ce enseignement est fourni par son acte d'inhumation.

Il avait acheté l'office de conseiller et commissaire en 1636 au prix de 58000 livres à Pierre le Gouraud de Kerisal, fils d'Elisée et d'Anna Guido, née à Languay 1602. Après une vie de scandale, il fit ses ordres à Rennes en 1637 et mourut au couvent de Sainte-Anne d'Languay en ordre de sainte-Claire et fut inhumé le 9 octobre 1649 dans les Carmes de Rennes.

Habint ces lettres du roi qui indiquent que la terre de Grenédaun était des origes en vicomté dès 1577, que son père et lui ayant acquitté cette terre, sa suzeraineté revinssait aux frères, frères et seigneurs à la Vicomte de Grenédaun avec droit de haute justice. Sébastien de Normandie, baron de Gail, les avait vendu au prix de 39500 livres la seigneurie d'Héfau, le 1er juillet 1613 et le 13 novembre 1613 à l'ambassadeur de France. À cette occasion le roi lui accorda une haute justice en date du 30 octobre 1613.

Il laisse :

- 1) Jean-Baptiste, qui succéda;
- 2) Justienne, mariée à Jean-Baptiste de Yoyet et de Malo en 1645 et de la Vallée ou Illeau.
- 3) Justenne, mariée à M^e Bouquay des Touches, conseiller au prévôt de Rennes, initiateur de procès contre le chef de la famille de Grenédaun qui dureront pendant 108 ans.

Jean-Baptiste du Plessis, vicomte de Grenédaun, 1^{er} d'Héfau, du Hettay en Bretagne, etc... né à Rennes (Saint-Germain) le 3 avril 1644, il est mort vers 1680, marié à St-Malo le 5 nov. 1667 à Hélène Magnon de la Lande, fille de Nicolas Magnon de la Lande, armateur à St-Malo, et de Perrine Groot, y née en 1648 et inhumée à Rennes le 27 juillet 1692. Il fut conseiller le 26 mai 1676 au siège de Jacques Godart de Bellion seigneur. Après son décès l'office fut vendu à Pierre le Séguin de Botany, le 5 juillet 1680 au prix de 75000 livres. Son tutélaire avait été le sieur du Viret seigneur de Sol. Il lui rendit compte de sa tutelle sans son dossier connaissance à ses actes jusqu'à ce que comme ses aînés Jean-Baptiste du Plessis partagea ses biens et gages notamment alors qu'il assista du comte Geoffroy et sans tenir compte des forces roturières amovibles des seigneuries. Si les biens roturières étaient portables et soumis au partage égal. M^e Bouquay des Touches en avia ses

couverts et très ensemble, inconscients de leur sortilège, les intentaient des procès dans le but d'obtenir la révision des textes notés et des termes roturiers contenues dans le manuscrit de la succession de leurs auteurs. Cela fut l'origine d'une affaire qui dura un siècle. M. Braguet des Touches gagna après avoir épousé l'affaire la préédition. À leur tour les Pontual, mis en cause par cette révision et ayant eu connaissance de tout ce qui était roturier dans la succession de leurs aînés, procédèrent aussi pour avoir une indemnité. Ils obtinrent finalement l'indemnité. Ils éprouvèrent plus de difficultés pour avoir l'annulation de la fondation postive de Jeanne Morel issue sur la force de la Malaisie Génissé. Ces procès dévissaient profondément ces trois familles jusqu'en 1770. Il se liait :

1 - Héritage qui suit :

- 2) François Nicolas, auteur du Roman de Yannos et Féodal ou Paule.
- 3) Louise, religieuse à l'Abbaye St-Georges de Nantes;
- 4) Rose, religieuse à Saint-Sulpice de Nantes.
- 5) Jean-Baptiste, mort capitaine d'infanterie sans alliance
- 6) autre Jean-Baptiste, auteur du Roman de Bogor ou quenoy (C.D.H.).

Rose du Plessis, née de Grenédan, baptisée le 7 mars 1672, mariée à Nantes (Saint-Léonard) le 10 février 1695 à Elisabeth Huchet, de la Bédoüère ou Talauzac, née à Nantes (St-Aubin) le 2 juillet 1678, qui lui a survécu, est entrée en religion, professe en 1727 au couvent de St-Lys près Nantes. Elle était la fille de Charles Huchet de la Bédoüère, procureur-général au parlement de Bretagne et d'Elisabeth de Puy-Morinais, fille du comte auteur du Puy et de Barde d'Artilly s. d'ld de Morat de Nellegarde ou Dauphiné. Son frère, Charles de la Bédoüère, procureur général après son père est reconnu par son opposition au roi et surtout par son refus d'autoriser les bulles du pape contre les Jansénistes en 1700 et en 1714. Il obtint un arrêt criminé d'abus contre une école protestante de l'évêque de Nantes. Le roi l'envia à Rouen et n'en revint qu'en 1745. Il était un favori irréductible et intraitable. Né à Nantes en 1683 et mort à Rouen en 1759, il avait épousé à St-Hilaire en 1704 Marguerite Dangremont de l'Espine, fille de Hélie et de Marguerite Chanteloup, enrichie dans le mariage de nombreux biens et de noblesse et des armements. Hélie puissamment fortifiée et le second de ses fils, rose-Pétrinard, il transforma en Port-royal des Champs, à l'usage des combinatoriaires, son château de Talauzac. Rose-Pétrinard, sa fille, partie du protestantisme et du diocèse Paris, affligé à Paris de son des conversions, ne l'avait pas perdu à la Bédoüère et le manifestait tous les jours en présence de sa mère, du recteur de la paroisse et du châtelain du château, Jean le Calabre, docteur et

1.

syndic de la fauconnerie de Hautres, appela par François Hubat, bénédicteur de St. Sauveur, appelant et rappelant, qui compose un ouvrage sur les préfectorés abracadabantes de sa le comté de la Béarnaise.

René du Plasme servit dans sa jeunesse et fut lieutenant aux Gardes Françaises avant de se décider à devenir magistrat, conseiller pourvu le 9 juillet 1695 au siège de Yvel de Coniac mort. Par l'édit de 1704 son office fut supprimé. Il devint président aux enquêtes en 1698 au siège de Saint-Pons décreté. L'édit de 1704 a supprimé sa commission de président et il fut pourvu d'une nouvelle charge créée par le même édit. A 71 ans, et office a été rendu au prix de 102 300 livres le 6 juillet 1709 à Charles Bouthrel de Bédeil époux de Marie de la Guibourgère. René du Plasme mourut le 20 septembre 1718, laissant :

1) Charles Horie, qui succéda.

2) 3 filles religieuses ainsi que leur mère, issue à Rouen, la seconde à Plasme et la 3^e à Paris.

Charles-Marie du Plasme, marquis de Grémédon, servit à Hautres en 1702 à Elizabeth de Montaudouin, fille de René de la Blartière la probstellière, la brise ville où il de Dame Marie Bertrand, morte le 29 avril 1784, âgée de 79 ans et inhumée à Rouen / Saint-Sauveur / Le servit dans sa jeunesse, fut colonel de cavalerie et alors à Fontenoy, puis se retira dans ses terres pour s'occuper de son importante fortune, de ses capitaines engagés dans ces armements, le négocie avec les Antilles et les Indes, le ses subjets de Rouen et d'Alençon (côte). Il était associé aux firmes commerciales de St. Malo tenues par le Steffy et les Daugan, et celle de Hautres reçue par les Montaudouin, tous armateurs richissimes. Il réalisait de gros bénéfices qui lui permettaient de faire de nombreux acquistions de terrains et planter la fortune de sa maison à son point culminant. Il fut acquéreur des terres et propriétés de Lille, Kersanton et Kergrat en Longuéjouan et le château de Lille, Kersanton et Kergrat en Longuéjouan et Pleudihen, de Lectricé près Pont-Labbé dans le Finistère, le Bergadec'h, le Trézec, de Lannec en Enez, de Brocégot en Morbihan qu'il paya 90 000 livres, de la Roche en Ille-et-Vilaine qu'il acheta en 1732 au marquis Jean-Baptiste de Montesson au prix de 90 000 livres. Il obtint l'érection en Marquise de ses terres réunies de Brocégot en Morbihan, de la Roche Roche en Ille-et-Vilaine et de Liffé de Grémédon en Ille-et-Vilaine en 1747. Il mourut en 1776. Il fut une continue et accrue amélioration de sa fortune en achetant la terre de Méganne aux de Loges. Elle avait été gagnée au jansénisme par ses parents de la Béarnaise et assistait aux corvées aux châteaux de Talensac avec ses deux, tandis que le président de Montbrun-les-Bains de la Meguame. En 1734

M de Volvire, gouverneur de Bretagne, fut défaite de par le roi et allié à la Redoyère. Il vint à Grenade avec sa confidente en elle femme. Elle mourut au pied du Montbaugeon. Là elle recevait les Calabres. Très difficile de dire quelle des trois donnait le plus dans le fanatisme du temps. Elle eut 10 enfants.

- 11.- René, mort à Paris en 1778, âgé de 45 semaines.
- 12.- Charles-Constantin, colonel d'un régiment de dragons, mort sans postérité au siège de Maastricht, en juin 1747, âgé de 23 ans.
- 13.- Jean-Charles, né en 1726, mort sans alliance avant 1747.
- 14.- Elizabeth, mariée au comte Henri de Bouillon-Villiers de Broy 1^{er} de Chappuis et de Neuville, capitaine de vaisseau à Brest en 1752, fils de Henri-Louis, capitaine de vaisseau, fait au mer en 1741, et de madame le Né de Boat-lès. Il eurent cinq enfants dont 2 fils et 3 filles. L'un d'elles, Joseph-Marie fut lieutenant de vaisseau à Brest et épousa une d'elle de Verteuil, acheta le château du Ciron et prit alors son nom. Après le début de la révolution, il revint à Grenade vers 1790, où il eut à Marie-Antoinette trouvée, veuve de Jacques de Fonsay du Bouze en Galouze et propriétaire de la trésorerie en logement; la ville Bourne au taupont et Kornicq au St-Jean-Bertrand. Il mourut, mais scorbut et trahi les chevaux qui l'accompagnaient de lui à Kornicq où il fut fusillé le 1^{er} octobre 1793. (voir sa biographie dans le registre suivant.)
- 15.- Marie, mariée au comte de Heroules de Châlons, lieutenant de vaisseau, tué au combat de Sals. Il vécut à Plouguerneau et à Brest où elle mourut sans enfant.
- 16.- Charles-Augustin, qui succéda.
- 17.- Agathe, mariée en 1769 à Joseph-Victor du Mail de Pontciani, comte de la Baudouze, 3^e de la Marche, de Montorfel et de Vercoulans, capitaine de canabri, mort à Dinan le 19 octobre 1784, âgé de 80 ans, chevalier de Paul-Louis. Elle mourut à Rennes en 1794 le 24 juillet, âgée de 48 ans. Son amie postérité aura Marguerite, Hérouard, Hérouart, fille de Louis.
- 18.- Louise, domiciliée à Monts et y morte sans alliance.
- 19.- Adèle, Ursule, mariée à René de Tinguay, fusillé par les républicains dans l'île de Ré le 1794; morte sans laisser à Saint-Gervais de Vendée.
- 20.- Charles-Augustin-François de Plessis, marquis de Grenade, 3^r de la Bièze, de Brégançon, de Metz, le Vieux, le Bourguignon, comte de Bérala, épouse : 1^e pour contrat signé à Versailles par le roi Louis XV, la reine et la famille royale, m^e Louise-Gabrielle de Mailly-Tarrenç, épouse à St-Gyr, fille de Donatien comte de Mailly marquis de Berney mort à St-Domingue ne laissant aucun héritier et de Marie-Elizabeth d'Angers comtesse de Tintenay comtesse de Ligny, veuve de Jean-Louis d'Albret comte de Henne-Liéard, marquis de St-Paul. Le couple a deux enfants.

le 23 juillet 1774 et le 11^e et 12^e 1782. Il reçut au commencement de droits successifs les terres de Grenidan, de la Riege et de Boisgat. Sa femme l'appela au mariage
les tiers des terres de Vayney qui comprenaient celle d'auhion et la Vallée - un.
en Thibache et une partie de Saint-Gobert. Cela devait lui donner 70000 francs
en 1784. Son épouse décida en couches le 9 juillet 1767, âgée de 23 ans. - 2^e le 1^{er} juillet
1769 Gillette-François-Marc - (écart de Caron) Tresson, fille de quatre filles
et de la marquise Perrine de Baëtlyon, laquelle était fille du marquis Baëtlyon.
Madeleine de Baëtlyon, co-épouse de Boisgat en 1732.

Le mariage de ces deux-là détermina à faire des emprunts. Il dépensa 80000 francs
à restaurer la Riege. Ces emprunts se rembourseront progressivement à l'occasion
d'un voyage à Montpellier où il alla suivre une sainte dévotion et délicatesse. Il s'y fit
accorder à Montpellier une séparation de biens qu'il effectua à son arrivée à Paris
le 14 juillet 1779. Il mourut le 9 mars 1781, âgé de 67 ans et son épouse lui survécut
jusqu'au 31 janvier 1795. Il eut des enfants de ce deuxième mariage :

- 1) une fille, morte en 1767, unie par le prince de Conde et la marquise de May,
- 2) François-Fortuné, qui survit;
- 3) Louis-Joseph, né le 2 juillet 1767, curé de la paroisse de Saumur, mort à Paris le
18 mars 1742, auteur du récit de la bataille de la Berrerie par Montlosier. (Il fut
signé dans l'église suivant 1778-181.)

Sa 2^e mariage vit :

- 4) Hippolyte, sous-lieutenant d'infanterie en 1789, marié : 10/ - en 1801 à Félicité
Jouenneau du Brechouenan ou Plessis - 9/ - en 1810 à Marette-Hyacinthe de la Clerte
Taurat. Mort sans postérité à Sizun le 11 janvier 1867.
- 5) Emmanuel, mort en 1782
- 6) Marie-Aurore, mariée le 16 septembre 1801 à son cousin Marie-Augustin de
Poutrincourt, né à Sizun en 1777, 4^e fils d'Auguste de Plessis de Grenidan. Elle
fut d:^e de Mayenne, Lectrice, Horguetel en Plouguerneau et Kereadec sur Pont-
Frances. Fortuné du Plessis, marquis de Grenidan, propriétaire de Grenidan,
de la Riege, de Boisgat et Pouquilly en Moton, de Callot et Betallec en Lézienne
entra dans un régiment de dragons en 1783, puis fut sous-lieutenant de chasseurs au
Champlain en 1785; marié en mai 1787 à sa cousine Anna-Marie Louise du
Plessis de Grenidan, ~~née~~ le 24 juillet 1769, fille de Paul-Marie du Plessis, brièvement
à Vannes et de Marie-Pauline Thérèse de Trasneec. Lommez est l'épouse
du Prince dans la coalition de la province, reçue avec sa famille à Ectorneuf en

dans le duché du Comté de Jersey, puis se fixa à St. Helier dans l'île de Jersey; fit partie de l'expédition de quiberon, gagna dans les batailles de George Cadoudal et de la Bretagne, fut démissionnaire en 1800 et entra à la Chambre au Monastère et non à l'Assemblée où il fut pour avoir été inondé par les révolutionnaires. Ses biens étaient des sénatoris pour la révolution et étaient situés en Bretagne, Morbihan, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Rennes, etc., Pédale, Marzan, Loco, Arzal et la Trinité-Porhoët, mais furent défaillants pour son père puîné, Louis-Joseph, marié de Rennes en 1792 et mort en 1821 république. L'ancien au Loc'h et les meubles de brevet furent vendus aux enchères. Le partage de 1804 liquida la succession familiale. Châtelain de la Brugay, le marquis devint maire de Morbihan de 1815 à 1830, lieutenant-colonel du régiment de Morbihan en 1826, conseiller général de 1816 à 1830 et député du Morbihan de 1824 à 1828. Sa femme était née à la Brugay en 1805, âgée de 37 ans; y mort aussi en 1835 et tous les deux furent enterrés dans la chapelle Sainte-Anne de la Brugay qui est devenue le tombeau de la famille. Il avait 7 enfants et laissait:

17. Fortune-Jean, qui succéda;
21. Jean-Baptiste, né en 1793, comte du Plenix de Grenézan, capitaine au 16^e de ligne, marié en 1827 à Émilie de Bouazan, née à Vitre en 1803 et morte à Rennes en 1886, âgée de 74 ans, fille d'abord de Lazare Pauline Huaault de la Haillanderie. Il acheta le château de Brécé en Ille-et-Vilaine et en fit le siège de ses terres de Grenézan. Il eut 10 enfants. Première, Gaston, à sa mort, il mourut à Castelfidardo le 18 septembre 1863, âgé de 31 ans sans postérité. Il avait mouru des fabriques de la guerre de 1870 sans postérité. Tous les autres succéssion sont échoués à l'exception de Marie-Elizabeth, née à Vitre en 1848, mariée en 1869 au vicomte Paul de Savoy de Kerampuil en Plouguer-Carhaix, fils d'Emmanuel et d'agathe d'Andigné de Maynaud, née à Rennes. Elle a épousé en 1879, Zouave pontifical, maire de Plouguer et conseiller général du Finistère, député de 1875 à 1889. Elle mourut à Rennes en 1884 et luisse 1894. Ils ont restauré le château de la Brégère en Ille-et-Vilaine en 1890 qui est habité par son fils, Joseph de Savoy époux de Jeanne de Boulhac de Bourzac, fille de Paul ^{né 12 juil. 1849 + à Rennes 11 juin 1925} et de Marie-Thérèse de Roynet (Gironde).
31. Anne-Thérèse, née en 1802, dame de Callac en Ille-et-Vilaine, de Langault en Morbihan, mariée en 1827 au comte Émile de l'Auber de Bois-Jean, fils de François-Marie, marquis de l'Auber et d'Anne le Chouff de Léchellec. Elle mourut à Bréon en Cornouaille en 1864 et luisse 1872. Son second Langault sans 1840. Son fils: Émile-Auguste marquis de Lambézec, né à Guingamp en 1840 et marié; 101 - à Montfort en 1866 à Henriette Poulin de Dodicier, morte à Pontlhorac en Pontcallec, le 1er ou 1871-77 à Porticcio en 1874 à l'ouest de la Haie de Pléven.

morte en 1874, épousé au berger, marquis de Lambert de Porc-Join, né à Bruxelles
à Comblain en 1874, marié à Adèle de Trittois. Il eut vingt enfants en décomptant
en 1902 au prix de 64 000 francs. Julien Lefèvre 1^{er} de la famille au décès.

- 41 - René, né en 1815, mort en 1870
- 51 - Antoinette, née en 1797 à St-Hélier, mariée à François-Marie de Porcary
de la Meinière en Réminiac.
- 61 - Élisabeth, née en 1795, mariée en 1838 à Emmanuel Le Pettier de
L'Amioie.
- 71 - Auguste, né en 1815, mort en 1859;
- 81 - Stéphanie, née en 1800, mariée en 1842 à Ernest Le Richard de Pernant
de Tréouret, mort sans postérité, laissant sa fortune à son épouse, Julie du Plessis.
Fortuné-Jean-Baptiste du Plessis, marquis de Grenodan, châtelain de la Rixaz, né
à Nantes en mars 1789, capitaine en 1815, marié : 1^o le 2 août 1824 à Caroline
Ségurie de Kermerac, née le 27 avril 1793 et morte à Nantes le 15 avril 1854, âgée de
61 ans, fille de François-Claude de Kermerac, de Tréouret en Langonnet (finistère)
et d'Anne-Marie Godet de l'Herrière, mariée à St.-Julien de Guerande en 1790.
- 2^o en 1836 à ~~René~~ Charles à Thuriette-Marie de Porcary, de la Villa Hué
en pluie, fille de Jean-Louis de Porcary et de Thuriette Charles. Il eut une
fille à Nantes le 28 septembre 1856 d'autre nom : Anne. Il eut deux fils :
- 91 - Julie, qui succéda;
- 21 - Arthur-Fortuné, né à Nantes en 1825, mort à Nantes en 1873, dans sa 48^e année.
Il eut six enfants, trois sont morts prématurément et 3 survivants.
- 31 - Marie, née en 1840, mariée à Edgar de Monniot de Quer, mort à Nantes
en 1895 laissant une fille mariée à M. de Naguenol de Montauban, ancien
officier, châtelain de La Villa Hué et maire de Quer.
- Julie-Philippe du Plessis, marquis de Grenodan, né à Nantes le 11 octobre 1826,
marié à Porcary le 27 décembre 1853 à Julie de la Haie de Plaice, née à
Saint-Malo en 1831, fille du vicomte Victor, lieutenant de vaisseau et acquéreur
de Porcary en 1836, et d'Ernestine Le Gobion; mort à La Rixaz le 24 novembre
1914, conseiller général du Morbihan pendant 30 ans (1871-1901) battu par Joseph
Jaurès, maire radical-socialiste de Quimper. Il eut :
- 11 - Julie-Bronstone, née le 26 septembre 1854, dame de Pabuau en Ménez, en
résidence à la villa Horanna, juillet à Nantes.
- 91 - Julie, qui succéda.

31. Gravaine. Stéphanie, née à Porcaro le 11 mai 1857, mariée à Méissac le 10 juin 1884 à Albert de Lang de Cary, frère du célèbre général, châtelain de Vergier en Castel, maire de Castel pendant 30 ans, mort au Vergier en 1927, âgé de 83 ans ; dame de Nogent, elle est décédée le 20 septembre 1929 au Vergier, ayant été une bienfaiteuse inique de l'école libre de Castel. Son père et ses sœurs ont rendu Nogent en 1930 à la Société Bernheim de Paris.
49. Jean-Louis, né en 1858, mort à Porcaro en 1868, âgé de 10 ans.
51. Mme. Camille, née à Porcaro le 21 janvier 1862, mariée à Méissac le 17 juin 1891 à Ferdinand Hagon de Saint-Hélis, né le 3 avril 1879, maire de Saint-Jouen-de-l'Île.
51. Anne-Marie, née à Porcaro le 5 mai 1866, dame de la Croisade en Armor en résidence à La Villa de Keranna sur le baug de Méissac.
- Jules-Hippolyte du Plessis, marquis de Gravaden, né à Porcaro le 17 décembre 1855, marié à Mayenne le 10 décembre 1889 à Nelly Benoîte des Valllettes, fille de Sébastien Benoîte des Valllettes et de Nelly Renault. Hippolyte, né à Bruxelles, capitaine de cavalerie (dragon) à Dinan et Meaux démissionnaire ; battu aux élections cantonales de la Trinité-Porhoët en 1913 par Emmanuel Perrot, notaire et maire de Méissac. Son épouse a hérité de son oncle, M. Renault-Morbio, ancien ministre, le château du Houar en Vautorte où ils ont fait leur résidence. Mort en :
11. Jean, qui succéda;
21. Jacques, né le 20 octobre 1891 à Mayenne, docteur en médecine qu'il donna à Poligny-en-Vallée : 19 - contre l'ordre de corps présent à une équale heure fait par deux hommes et ils démissionnent - 21 - cirlement avec sa cousine-gendraine, Anne Hagon de Saint-Eliot, fille de Ferdinand et de Marie Camille du Plessis de Gravaden, révocation régularisée à Rennes le octobre 1933.
31. Pierre-Jules-Marie, né le 11 décembre 1892 à Dinan, boursier au futur politique, parti comme simple combattant en 1914, nommés officier, libéré et dévoué de la croix de guerre ; marié en 1922 à la cousine-gendraine, Renée de Spitz, châtelaine de Saint-Urbain-Kerante (Lorient) fille de l'amiral Gaston de Spitz et d'Anne Benoîte des Valllettes, secrétaire du syndicat de la pharmacie coty à Paris ; auteur d'un nouveau roman. Il a eu :
41. Pierre, né le 7 mars 1923;

61 - Jean, né le 22 novembre 1924, mort le 11 mai 1975

1. Hélly, née le 10 décembre Marie-Yvonne, née en 1928.

41 - Hélly du Plessis de Granéan, née le 10 décembre 1894 à Mayenne, mariée à Vautorte le 6 juillet 1923 au comte Jean Goujón de Grondal, fils du comte Jean et d'Yvonne Gicq han de Kersabiec, dont une fille née en 1928, Hélly, Jean-Paul-Marie. César du Plessis, comte de Granéan, châtelain de La May, né le 29 novembre 1890 à Mayenne, officier de cavalerie en 1914, passe deux l'option, décors de la croix de guerre avec 6 citations, démissionnaire le 28 avril 1923, capitaine de réserve en 1929, ^{chevalier de la Légion d'honneur en avril 1931}, marié en 1920 à Paris (Chauillet) avec Marie-Thérèse du Boys, fille de Charles et de Jeanne Guérinette de Prochasson, ^{Paris en 1933} ^{et à Paris le 5 juillet 1932 dans sa 7^e année} qui est une riche héritière. Fils d'André Goujón au collège St-François-Xavier de Rennes, puis au lycée Henri IV à Paris ; licencié en droit, ingénieur agronome, secrétaire de la Chambre d'agriculture du Morbihan, enseigneur de l'action catholique, fondateur de syndicats agricoles, candidat battu aux élections municipales de Rennes en 1924 et 1928 ; candidat républicain national anticartelliste aux élections législatives en 1928 dans l'arrondissement de Plévenel et battu par Georges Ange Bahlot, candidat démocrate-populaire, soutenu par les courants antisyndicalistes et soutenu par les radicaux-socialistes de la région. C'est un lutteur et l'espoir de son canton. Ses deux sœurs succombent au siècle dévouées et avec sa combativité ; une tante et une des fondatrices du journal "La Province", rédigé à Rennes par Delage, ancien directeur du quotidien de Bretagne.

ils divorcèrent en 29 se relevant avec la cousine germane Anne Marguerite de Saint-Elix, fille de Ferdinand, maire de Saint-Josse del. vlgd de Marie-Camille du Plenis de Grézédaux.

57- Pierre ^{petit-nom} ~~de~~^{deuxième}, né le 4 décembre 1892, ingénieur, licencié en droit et sciences politiques marié en 1922 à Renée de Spitz, châtelaine de Saint-Uhel-Herantre pris Lorient, fille de l'ancien Général Gaston de Spitz et d'une Beaufort des Talettes.

Ils ont un fils, Pierre né en 1923 et une fille née en 1928 Marie-Yvonne.

59- Molly, née le 10 décembre 1893 à Moermont, mariée à Vautorte en 1923 à M. Jean Goujon de Grondel, fils de Jean ^{bonne} Goujon de Grondel et d'Yvonne Lise han de Kortabieec dont une fille naquit en 1908, Holly.

Pierre du Plenis fut porté simple cavalier en 1814, nommé officier en 19 ^{et élevé} chevalier de la croix de fer.

Table des Matières.

Comptoir, en Compart, pages 10 et 16	principales familles.
Le Fox, en Compart	famille Guichard page 176 à 180, 184, 216
Brandecker, en Compart	de Ferron ... 180 à 184, 219 et 217
Gurman au Treizeantain	de la Villeradot ... 173 - 203
Gaultier	de la Touché ... 165, 182 à 189
Le Loué en St. Léry	Le Méchel de Léchéz, 165 - 195
Le Bois de la Roche	Mouney ... 166, 165, 185
Louis Solle'	Locot ... 163, 164, 185 à 191
Les Oiseaux de la Porte	de la Maléï, 161, 27, 28, 33, 34, 189
sigle de l'abbé en Meint	Nobles de Hospellerie, 160, 161 et 169
Le Frane en Meint	de Ladonna ... 110 et 111 144 à 177
Le Brûlé en Meint	de Lannay ... 150 177
Bodegat en Melon	de St. Perre ... 149 et 151, 152 et 16, 171 et 177, 180 et 189
Bellion au Meint	de Saint-Brieuc, 128 et 129
Le Pommereul en St. Briac	Aparil ... 116, 29 et 30, 142, 143
Prieuré de Compt	Hurbel et Cidre 124, 142
Le de la Continio	Jolivet de Roberia 123-141
La Capitaine en St. Briac ...	Dorval 122 - 140, 143
Medéa en St. Briac	de Montbaucet 122, 117, 140, 135
Le Fox en Meuvon	de St. Laurent, 116, 112, 134, 135
Bois-Jagot en Meuvon	de Plaine de Gravade, 110 et 113, 128
Quichotte, le Foxon	de Pleniers 112 - 124
Genealogie des de Plessis	de Tréal 95 - 109
de Villa Drey en Meuvon	de Hodegat 123 - 128 107 et 109
de Grébédan	de Baudel ... 90 - 104
Sieg de Compt	de Meudon ... 104 Martis et Remont 84-96
attaque du Bois de la Roche	de Montauban 100 de Pommereul 15-97
Composition Magon	111-122 Jolivet-le Ferme ... 88-83, 91
Les Serigne	Barard 123-124 Magon 68-72, 80-84
Genealogie des Mellans ...	de Volerie 42-46, 48-53
Combret de Bocel	Montauban 95 et 124 116-128
Genealogie des Trouwot	de Nodet 22-33
Usc de la Rabine ...	Sagnes de la Salle 24-26 30-33
Genealogie des Mau-Jagu	
de Meloart 71	
17	

Le Bourg n. 21 27
Picard — 21 27
de la Recouvrance 20 25
1^{re} G. îles de — 20 25
de L'age — 19, 20 24
Hamon 20 23
Gaust — 18, 17 21
de la Vallée — 17 ·
Salmon — 12
Goniothrix — 16 - 20
de Paganon — 15 18
de la Vallée — 14. 21
de Charente — 13, 15
Marbain — 13 14
de Lézard 14
de Montagny — 12
Nomade — 12
Hommeille — 12
de coligny — 849, 10 11
de Risun — 7
de l'ouest floral — 50 6
Bernard — 4
de l'Oréal — 4
de Longonit — 4, 10 1